

RAPHAËL PIERONI

POLITIQUES URBAINES DE LA NUIT

Entre cultures festives et nuisances sonores à Genève

10

ESPACES, MOBILITÉS
ET SOCIÉTÉS

EDITIONS
ALPHIL

PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISSES

**POLITIQUES URBAINES DE LA NUIT :
ENTRE CULTURES FESTIVES
ET NUISANCES SONORES À GENÈVE**

La collection «**Espaces, mobilités et sociétés**» investigate les dimensions spatiales des sociétés humaines. Elle s'intéresse notamment au développement et à la reconfiguration de différents espaces (villes, régions, réseaux, etc.) sous l'angle des diverses formes de mobilité (migration, mobilité résidentielle, mobilité quotidienne, etc.). Si la géographie humaine occupe une place de choix, la collection est également ouverte à d'autres disciplines telles que l'urbanisme, la sociologie ou l'économie territoriale.

La collection «Espaces, mobilités et sociétés», publiée aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, est dirigée par **Patrick Rérat**.

Déjà paru :

1. RÉRAT Patrick, *Habiter la ville. Évolution démographique et attractivité résidentielle d'une ville-centre*, 2010.
2. RÉRAT Patrick, PIGUET Étienne (éd.), «*La pensée du monde*». *Une société de géographie à la Belle Époque*, 2011.
3. THOMAS Marie-Paule, *Urbanisme et modes de vie. Enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*, 2013.
4. RÉRAT Patrick, *Après le diplôme. Les parcours migratoires au sortir des hautes écoles*, 2013.
5. KAUFMANN Vincent, RAVALET Emmanuel, DUPUIT Élodie (dir.), *Motilité et Mobilité: Mode d'emploi*, 2015.
6. MUNAFÒ Sébastien, *La ville compacte remise en cause? Formes urbaines et mobilités de loisirs*, 2016.
7. RÉRAT Patrick, GIACOMEL Gianluigi, MARTIN Antonio, *Au travail à vélo. La pratique utilitaire de la bicyclette en Suisse*, 2019.
8. DREVON Guillaume, *Proposition pour une rythmologie de la mobilité et des sociétés contemporaines*, 2019.
9. DUBOIS Yann, *Frontières et mobilité au quotidien. Modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle*, 2019.

RAPHAËL PIERONI

**POLITIQUES URBAINES DE LA NUIT :
ENTRE CULTURES FESTIVES
ET NUISANCES SONORES À GENÈVE**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2022

Rue du Tertre, 10

2000 Neuchâtel

Suisse

www.aphil.ch

Alphil Diffusion

commande@aphil.ch

DOI: 10.33055/ALPHIL.03188

ISBN papier: 978-2-88930-439-4

ISBN PDF: 978-2-88930-440-0

ISBN EPUB: 978-2-88930-441-7

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021–2024.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Illustration de couverture: © 123RF.com

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: François Lapeyronie

Liste des abréviations

ACG	Association des communes genevoises
AHCVV	Association d'habitants du centre et de la vieille-ville de Genève
APM	Agent de police municipale
ARV	Association pour la reconversion des Vernets
CM	Conseil municipal
CN	Correspondants de nuit
DARES	Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (Canton de Genève)
DCES	Département de la culture et du sport (Ville de Genève), devenu Département de la culture et de la transition numérique
DEUS	Département de l'environnement urbain et de la sécurité (Ville de Genève)
DSE	Département de la sécurité et de l'économie (Canton de Genève)
EdM	Rue de l'École-de-Médecine
EGN	États généraux de la nuit
FPLCE	Fondation pour la culture émergente
GCN	Grand Conseil de la Nuit
HUG	Hôpitaux universitaires genevois

LRDBHD	Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement
LSD	Loi sur les spectacles et les divertissements
NTE	<i>Night-time economy</i>
PAV	Quartiers Praille-Acacias-Vernets
PDC	Plan directeur communal
PLQ	Plan localisé de quartier
RTS	Radio télévision suisse romande
SCOM	Service du commerce (Canton de Genève)
SCRHG	Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève
SEEP	Service de la sécurité et de l'espace publics
SEJ	Service de la jeunesse
SIG	Système d'information géographique
SU	Service d'urbanisme (Ville de Genève)
SURVAP	Association d'habitants du quartier des Pâquis
TN	Traversée nocturne
TPG	Transports publics genevois

Préface

Assise au soleil sur ma terrasse de Saint-Jean à Genève, je bois un café salvateur. Une fois de plus, j'ai enlacé la nuit un peu trop longtemps et le jour n'attend pas, il est prêt, sa ribambelle de responsabilités avec.

À la lecture des pages de ce livre, je repense à ces années de combat pour la nuit : étés 2017 et 2018, fermeture de la plupart des squats, l'Usine prise d'assaut obligée de fermer ses portes à minuit au nez de milliers de personnes. Les négociations ont alors commencé avec les autorités pour obtenir de nouvelles poches de respirations dans des quartiers de plus en plus denses, au sein desquels les conflits d'usage étaient déjà bien présents. Les lieux de culture alternative restants ou en recherche d'espaces se sont manifestés. Nous avons rempli les rues de personnes pour qui cette facette de Genève est importante, pour qui ces espaces de vie et de liberté représentent les derniers remparts à l'ennui, à la société métro-boulot-dodo, au profit. Cette Genève-là qui s'est remise en mouvement, nomade, privée d'un nombre important d'espaces, mérite que son histoire soit racontée.

La nuit, c'est d'abord un mouvement. On se déplace vers la lumière, que l'on soit dans une rue ou sur une scène ; on rentre parce qu'il est tard ou parce qu'il est tôt, plus si tôt parfois.

Lorsque je travaillais dans un club, je savourais souvent cette magie : me déplacer au petit jour – les explorations, les joies et les peines de la nuit en tête – et croiser sur un trottoir des personnes qui se rendaient au travail, qui amenaient leurs enfants à l'école, qui couraient après leur bus. L'instant où l'on allumait après une longue soirée : choc, fatigue, tensions, déceptions, émotions.

La nuit dévoile des magies, mais aussi des tensions : des conflits de voisinage, des disputes pour rien, pour un verre, pour un chien.

Elle jette aussi un voile d'ombre sur toute une série d'individus : de la personne sans abri qui ne sait pas où elle va dormir, à celle qui n'a pas envie de rentrer chez elle ou, au contraire, qui se dépêche parce qu'il est déjà tard. La nuit n'est pas vécue de la même manière par toutes et tous. Pour les femmes, les personnes LGBTQIA+, elle peut être source de craintes, de savants calculs sur l'itinéraire à emprunter pour naviguer entre les quartiers, ou sur les lieux à éviter. Si l'accès à la Ville n'est pas garanti pour tout le monde, elle l'est encore moins la nuit ; je parle depuis mon point de vue, en tant que femme. Je gère et négocie mon laissez-passer de nuit différemment que la majorité des hommes, quoique certains rencontrent également des difficultés. Est-ce que cette route est suffisamment éclairée et fréquentée, est-ce que je ne risque pas de me retrouver coincée dans un passage, est-ce que je m'habille comme cela pour me rendre à ce festival, loin là-bas... ? Suis-je en sécurité ?

Et après ? L'espace festif organisé en club, en rave, dans un parc, est-il sûr pour toutes et tous ? Ces espaces de sociabilisation sont des catalyseurs d'énergie, et constituent le miroir aux reflets accentués des rapports de pouvoir en place dans notre société. Si on s'attarde sur le club, est-ce un espace inclusif et accessible de la même manière à toutes et tous ? La réponse est souvent non. Les rapports sociaux, de force, de travail, présents en journée ne disparaissent pas à la porte du club, ils passent le contrôle de sécurité sans problème.

Ils se déclinent dans la sous-représentation des femmes sur scène, à la technique, à la sécurité – une affaire de gros bras – et aux postes décisionnels comme les directions artistiques et programmations de ces espaces. Ils poursuivent leur chemin sur les *dancefloors*, autour des bars : le harcèlement et les agressions sexuelles perpétrées en club sont encore monnaie courante. La liberté de mouvement peut rapidement être restreinte au sein d'un espace festif.

En 2016, nous avons fondé un label « We Can Dance it » avec ma comparse Dominique, pour lutter contre les violences sexistes au sein des clubs. Nous travaillions alors au sein de l'équipe du club La Gravière et suite à de nombreux témoignages et au regard de ce que nous vivions au quotidien, nous avons décidé de sortir de nos murs et d'agir pour rendre la vie nocturne festive, plus sûre, agréable et accessible à toutes et tous. Aujourd'hui, nous menons encore des actions de sensibilisation

et de formation pour diverses entités; notre équipe met en place des actions dans des lieux et espaces festifs. À la différence de 2016, en période post #metoo, la parole se libère progressivement, de plus en plus d'organisations et d'institutions souhaitent se doter d'outils pour rendre leur structure plus égalitaire et inclusive, que ce soit au niveau des équipes, de la programmation ou de la qualité d'accueil du public. Des associations promeuvent la place des femmes et des personnes transgenres ou non binaires dans le milieu de la musique. On ose s'attaquer à la question de l'accessibilité, de la diversité des lieux de vie nocturne. Bien sûr, restent encore des différences entre le terrain associatif plus ouvert à des questions de valeurs et les structures privées. Les premières, en raison de leur fort ancrage et de l'héritage des mouvements de culture alternative ou contestataire, remettent plus facilement en cause les rapports de pouvoir au sein de leur organisation et dans la société en général, mais ce n'est pas non plus une règle unanime.

Au sein de ce milieu associatif, je me suis beaucoup engagée pour le droit à la ville, pour que l'espace public, les espaces de vie commune soient accessibles, que les différents types de cultures soient représentés dans cette ville du bout du lac aux 1 000 paradoxes – la ville des banques, des montres, du Salon de l'auto, mais aussi la ville qui a vu naître des mouvements culturels très forts, encore présents. La ville de l'Usine, d'Artamis, de Rhino, des squats. Si le droit à la ville n'est jamais acquis – pour preuve ces lieux disparus, l'Usine mise à part qui trône telle une marraine depuis plus de trente ans au sein de ce quartier de La Jonction fortement gentrifié –, le droit à la ville la nuit l'est encore moins.

Pour conclure ce survol de ces années de mobilisation pour des lieux de vie nocturne accessibles à toutes et tous, je lève mon poing en hommage à tous ces militantes et militants des jours et des nuits. *« On ne lâchera rien! »*

Albane Schlechten,

Permanente (de 2012 à 2017) de l'association l'Usine, l'une des structures fondatrices de l'Union des espaces culturels autogérés; ancienne membre de l'équipe qui a fondé le club La Gravière et cofondatrice du label « We Can Dance it », label de promotion d'une vie nocturne plus agréable, égalitaire et accessible à toutes et tous.

Avant-propos

Plus que jamais auparavant, la nuit se trouve au cœur de l'actualité urbaine : à Genève comme dans d'autres villes, on se pose la question de sa vitalité et on imagine des futurs possibles. Les enjeux sont multiples. Le premier est d'ordre économique et social : faut-il tendre vers le modèle de la société dite des 24 heures et ouvrir les commerces la nuit ou doit-on privilégier un modèle plus doux, plus respectueux du sommeil et du repos des citoyens ? Nous faut-il intervenir face aux rôles des lieux nocturnes dans la transformation et la gentrification des quartiers ? Le deuxième enjeu fait s'entremêler des aspects environnementaux et sécuritaires. Prenons l'exemple de la baisse de l'éclairage public : cette mesure est guidée par la volonté de limiter la pollution lumineuse, favoriser l'observation des étoiles et améliorer la vie animale. Mais ses effets peuvent aussi affecter le sentiment de sécurité de certaines minorités sociales, celui des femmes par exemple, qui quand elles sortent, fréquentent les établissements ainsi que l'espace public la nuit. Le dernier enjeu est de nature politique et renvoie plus largement à la question du droit à la ville. Forgé dans les années 1970 (une période de fortes et intenses luttes urbaines), le droit à la ville est un concept qui naît en réaction à une vision fonctionnaliste de l'urbanisme. Il met en doute le caractère vertueux de la planification urbaine et dénonce le pouvoir des technocrates qui font la ville. Ce concept trouve une certaine vitalité aujourd'hui parmi les tenants d'une requalification urbaine guidée par les notions d'accessibilité, de diversité, d'inclusivité. Malgré le potentiel de réappropriation de ces notions pour des développements néolibéraux et contrôlés de la ville, il est difficile de les mettre en doute aujourd'hui

tant elles font consensus (voir Tissot, 2021). Par ailleurs, elles guident en partie les questions que les pouvoirs publics se posent à propos de la nuit urbaine : comment aménager la ville la nuit pour la rendre plus accessible, plus sûre pour toutes et tous ? Cette intervention doit-elle passer par plus de participation citoyenne ? Comment assurer la diversité des publics nocturnes ? Existents-ils des modèles et des lieux nocturnes plus inclusifs, qu'il s'agirait de suivre ?

Partant de l'ensemble de ces questionnements, on peut peut-être s'inquiéter du retour en force d'une ancienne croyance qui consiste à penser qu'intervenir sur l'espace est nécessairement modifier les rapports sociaux. Ou alors au contraire se réjouir de voir la nuit faire l'objet d'un investissement sans précédent par les politiques urbaines.

Ces questions et leurs enjeux se sont vu renforcés récemment avec les préoccupations sanitaires en lien avec la pandémie de la COVID-19. La fermeture des bars, des clubs, des restaurants et de l'ensemble des lieux qui font la vie nocturne a vu s'opposer les tenants de l'importance de la sociabilité nocturne aux partisans d'une conception plus prudente qui voient en ces lieux des vecteurs importants de propagation du virus. À la vérité, l'ensemble de ces enjeux ne fonctionnent pas en vase clos, mais se superposent et s'articulent de manière complexe, empêchant qu'une réponse unique, claire et précise soit apportée aux multiples questionnements que continue de faire naître la nuit urbaine sous toutes ses facettes.

L'une des premières questions que pose la nuit est sans doute celle de sa définition. Quels en sont les critères ? S'agit-il des horaires, sachant qu'ils ne sont pas fixes et qu'ils changent en fonction de notre localisation sur la planète ? S'agit-il d'espaces et de lieux ? Mais il peut faire nuit en plein jour dans une salle de cinéma, dans un casino ou dans une chambre à coucher. Ainsi, chercher à définir la nuit relève plutôt d'une forme d'illusion, voire d'une motivation ancienne et générale qui consiste à catégoriser le monde, les personnes, les pratiques, les espaces. S'il semble difficile de définir ce qu'est la nuit et ce qu'elle n'est pas, nous pouvons en revanche – et sans trop de risques de nous méprendre – avancer au moins trois idées à son propos.

En premier lieu, la nuit est régulièrement présentée comme une source majeure d'inspiration pour le monde des Lettres et des Arts. Les poètes s'en emparent pour en faire l'éloge et la romance ou, au contraire, pour relever les angoisses et les peurs qu'elle suscite. Existe-t-il un seul musée dont les peintures ne figurent pas au moins une scène de nuit alors que celle-ci traverse l'histoire de l'art depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours ?

Représenté pour évoquer la solitude (*Nighthawks*, Edward Hopper, 1942), le désarroi (*La Nuit étoilée*, Van Gogh, 1889), la mort (*D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?*, Paul Gauguin, 1897), ou encore les sexualités (*Le Verrou*, Fragonard, 1778 ou *Two figures*, Francis Bacon, 1953), le monde de la nuit fascine et inspire tous les artistes, notamment depuis la fin du xx^e siècle. Au point que le Centre Pompidou-Metz lui a consacré en 2019 une exposition de grande ampleur intitulée «Peindre la nuit». Si la nuit est un thème privilégié de la littérature et de la peinture, la photographie et la musique ne sont évidemment pas en reste. Et quand il fait grand jour, le cinéma la reproduit artificiellement : c'est la nuit américaine.

En deuxième lieu, pour certains la nuit n'a eu de cesse d'être apprivoisée, voire conquise au fil des siècles, à la fois symboliquement – c'est la dimension culturelle –, mais aussi matériellement. Cette conception voit dans les technologies issues de la révolution industrielle et en particulier l'éclairage public des villes, un moteur qui a bouleversé les usages de la nuit urbaine. Ceci à tel point que dans les métropoles, elle fait se côtoyer aujourd'hui avec une certaine intensité de nouveaux espaces de travail, de loisirs et de repos. Espace d'ébullition, la nuit signifie aussi dans cette perspective un certain retour au calme après une journée de labeur, le retour chez soi dans l'espace domestique. C'est le temps du repos et de la famille, du chez-soi.

En dernier lieu, la nuit est souvent assimilée à un moment privilégié d'expérimentation en tout genre. Si elle est un moment, elle est aussi un lieu où l'on fait toutes sortes d'expériences sociales, économiques et politiques. C'est souvent la nuit que l'on transgresse, que l'on fait le mur, que l'on quitte sa chambre pour rejoindre des amis, fumer ses premières cigarettes, embrasser son premier amour que l'on imagine plus ou moins éternel. Elle est le lieu où l'on construit et expérimente nos identités de genre et nos sexualités, évoluant dans la nuit avec plus ou moins d'aisance que l'on soit adepte des clubs, artiste ou féru d'astronomie. On se tromperait cependant si l'on affirmait que ces expériences ne posent pas de problème et qu'elles sont accessibles à toutes et à tous sans inégalité. Si la nuit est entre autres un espace – et c'est bien comme cela que nous vous proposons de la concevoir dans cet ouvrage –, alors on doit se poser la question de son accessibilité. On sait à ce propos que la nuit peut être un lieu d'émancipation pour les personnes LGBTQIA+, mais qu'elle continue aussi d'être un espace problématique pour les femmes, aussi bien pour celles qui encore aujourd'hui ne sont pas censées rester dehors la nuit tombée, que pour celles dont la vertu est encore mise en doute du

seul fait de leur présence dans la ville la nuit. Nous conseillons toutefois la prudence, si ce n'est la critique, face à la question de l'accessibilité. Est-elle souhaitée pour toutes et tous indépendamment du revenu, de la classe sociale, de l'origine ou est-elle réservée à certaines populations jugées plus désirables que d'autres, de jour comme de nuit ?

Ces trois dimensions de la nuit – inspiration, repos, expérimentation – n'en constituent pas une définition, mais nous permettent certainement d'envisager la nuit urbaine moins comme un espace-temps figé que comme une construction sociale voire une invention dont les qualités et la durée varient en fonction du lieu où l'on se trouve sur le globe. Concevoir la nuit en ville à la manière d'une invention et moins en tant que seul phénomène naturel, nous autorise à penser ses dimensions géographiques et historiques. Ceci en accordant une attention toute particulière aux rapports de pouvoir ainsi qu'aux enjeux de société – économiques, sanitaires, environnementaux et politiques – dont la somme constitue un véritable défi pour Genève et pour les milieux urbains plus généralement.

Introduction

Cette nuit-là, nous avons 30 ans et, comme quelques milliers de Genevois, nous défilions dans les rues de Genève pour manifester contre un climat qui nous paraissait délétère autour de la nuit à Genève. Nous regrettions la fermeture de plusieurs établissements nocturnes pour cause administrative ou de nuisances. Nous réclamions plus de lieux dans lesquels faire la fête, danser, chanter, se rencontrer et expérimenter tout ce qui ne se fait pas habituellement de jour. Nous le faisons pour nous, bien entendu, mais aussi sans doute pour les générations à venir ; nous étions soucieux que la nuit puisse rester un espace festif, de transmission des savoirs, mais aussi de transgression des habitudes et des normes, d'expérimentations de nos identités. Nous nous présentions en tant que défenseur de la culture alternative, culture que nous savions fragile et dont nous redoutions l'affaiblissement voire la disparition, emportée avec les lieux que nous fréquentions régulièrement. Nous regrettions le temps où Genève était la capitale européenne des squats, époque que nous avons vue se terminer avec la fermeture du plus grand centre culturel genevois en 2008 : Artamis. Il y avait là un premier problème, celui des établissements nocturnes et, en particulier, ceux qui émanent de la frange dite de la culture alternative. Nous nous posions en quelque sorte comme un défenseur d'un droit à la nuit, comme une extension du droit à la ville.

Nous étions conscient du bruit que cela occasionnait. À la vérité, nous le cherchions peut-être ce bruit, un bruit qui ne fait pas mal comme celui des marteaux-piqueurs le jour, mais un bruit qui éveille tout autant qu'il dérange. Un bruit qui rend curieux, qui invite à rentrer dans les lieux, à y rencontrer des personnes en tout genre, celles et ceux qui font la nuit et

qui la partagent par générosité et par peur d’être seuls aussi. Mais le bruit dérange, ce qui bien souvent est justifié par des raisons dont la légitimité ne peut être mise en doute : le travail, la famille, la santé. C’est avec la fermeture d’Artamis, dernier bastion de la culture alternative et de ses lieux nocturnes que les plaintes pour bruit à Genève ont littéralement explosé. Il y avait là un second problème.

C’est plein de ce bruit fait d’espoir et de mécontentement que nous avons commencé les recherches qui ont conduit à la rédaction de cet ouvrage. Nous souhaitions en savoir plus sur les problèmes de la nuit. Quels étaient-ils tout d’abord ? Comment naissaient-ils et par qui étaient-ils portés ? Quelles solutions y étaient-elles apportées et à qui profitaient-elles le plus ? Nous avons fait de Genève notre terrain d’étude principal dans l’espoir de répondre à ces questions. Ce terrain nous a conduit dans de nombreuses villes en Suisse (Lausanne ; Zurich ; Bâle), et à l’international (Paris ; Berlin ; Amsterdam) pour suivre de près la manière dont les villes s’inspirent les unes des autres pour fabriquer leurs politiques nocturnes.

Un peu de contexte genevois

Si on connaît la ville de Genève, c’est généralement pour ses organisations internationales, ses banques, son jet d’eau et peut-être son horloge fleurie. Genève est l’une des trente-cinq premières¹ *global cities* dans le monde (Sassen, 2001). On la connaît moins pourtant pour ses nuits et sa vie nocturne. Genève constitue peut-être même un contre-exemple en la matière, elle n’a pas a priori une vie nocturne affirmée et pratiquée intensément comme dans certaines métropoles telles que Paris, Londres, Amsterdam, Berlin. Pourtant, nombre de Genevois voient en leur cité un espace d’expérimentation nocturne hors norme dont ils revendiquent la singularité pour ses dimensions sociales, politiques et culturelles. C’est précisément à ce contraste, celui d’une ville qui ne se présente pas comme nocturne, mais dont les luttes historiques et les débats récents autour de la nuit sont intenses, que s’intéresse cet ouvrage. Il fait le pari que l’étude de la nuit à Genève, loin d’être simplement monographique, puisse contribuer à éclairer une problématique urbaine commune aux villes en Suisse comme à l’international.

¹ Selon le classement de la revue américaine *Foreign Policy*, 2012.



1. Carte postale de Genève la nuit. Éditions Aeschlimann (date non connue).

Sur le plan national, Genève se distingue des autres villes suisses par le budget alloué aux affaires culturelles le plus élevé de la Confédération. En dépit de ses attraits culturels, commerciaux et touristiques majeurs, Genève n'est pas connu pour le dynamisme de ses nuits comme en témoignent les cartes postales (fig. 1) disponibles dans les échoppes touristiques locales.

La nuit n'est pas un argument mis en avant pour attirer les visiteurs par les acteurs du tourisme genevois, que ce soit l'office du tourisme ou des opérateurs privés. D'aucuns expliquent ce manque d'intérêt pour la nuit par l'importance des dimensions internationales et bancaires qui suffisent à attirer les touristes et les voyageurs d'affaires. D'autres y voient le reflet d'un manque de dynamisme et d'un désintérêt pour la nuit et la vie nocturne qui s'expliquerait par l'histoire de Genève et les politiques répressives vis-à-vis des usages culturels et festifs de la nuit, mises en place pendant la réforme protestante au *xvi^e* siècle (Walker, 1969 ; Cicchini, 2011). Les politiques nocturnes ne sont pas choses nouvelles et se dessinaient déjà à cette époque. L'arrivée du protestantisme et plus particulièrement du calvinisme à Genève correspond à une période d'austérité pendant laquelle les ornements, le luxe, les fêtes, la musique, le théâtre, le bal et la vie mondaine ont été proscrits. Raison pour laquelle les Genevois se rendaient à cette époque à Carouge, commune limitrophe de Genève et connue

pour sa politique de tolérance vis-à-vis des établissements nocturnes (Deleuil, 1994). Bien que Carouge concentre encore actuellement une part non négligeable de ces établissements à Genève, ceux-ci se répartissent aujourd'hui dans l'ensemble de la ville et plus particulièrement dans les quartiers populaires et d'habitations du centre-ville: Les Pâquis, Plainpalais, La Jonction, Les Grottes et Les Eaux-Vives.

Le manque de dynamisme de Genève sur le plan des loisirs nocturnes, parfois imputé à sa culture calviniste, contraste avec l'effervescence nocturne que la ville a connue entre les années 1980 et 2000. Une période pendant laquelle Genève a abrité le plus grand nombre de squats en Europe en proportion de sa population².

Cette exception européenne est apparue à la faveur d'une politique de tolérance menée par les autorités politiques genevoises³. Cette période se singularise par une effervescence nocturne dans les squats, moteurs d'une dynamique où la question du logement s'hybride à celle du développement d'une «culture alternative»⁴ (Pattaroni, 2005). Les lieux qui en découlent concentrent des mouvements où s'inventent des pratiques sociales et une culture de la fête, de la musique et du spectacle en général qui trouve ses règles et sa liberté en dehors des cadres institutionnels.

Les pratiques d'occupation jugées illégales de lieux d'habitation et les cultures qui en découlent s'inscrivent dans un contexte plus général en Suisse où, à partir des années 1980, les grands centres urbains sont le théâtre d'une profonde transformation des relations entre l'État et la société civile.

Un changement s'opère dans la manière qu'ont les autorités de concevoir les équipements culturels (opéra, cinéma, salle de spectacle, musée, etc.). Elles autorisent et subventionnent, dans certains cas, la création d'espaces autonomes dans lesquels la production culturelle et artistique

² Entre la fin des années 1980 et le début des années 2000, Genève a compté plus d'une centaine de bâtiments occupés par environ 2500 personnes (Gregorio et Pattaroni, 2012).

³ La politique de tolérance vis-à-vis des squats à Genève est le fruit d'une alliance entre les magistrats Claude Haegi – membre de l'exécutif de la Ville de Genève et ancien maire (1988-1989) –, Guy Olivier Segond – du Département de l'action sociale et de la santé – et le procureur général Bernard Bertossa.

⁴ Par «culture alternative», nous entendons dans cette recherche une catégorie émique portée par un mouvement social dont les membres luttent pour des espaces d'expression et de création. Cette culture est conçue comme une variante aux formes institutionnelles et plus commerciales de production de biens culturels. La «culture alternative» s'inscrit dans une histoire longue d'un mouvement social urbain en quête d'espace de liberté, d'autonomie, de création et de fête.



2. Photographie d'une manifestation à Zurich. *Züri Brännt* est le terme qui désigne les émeutes de mai 1980 menées par les jeunes zurichoises contre une politique donnant des subventions généreuses sans considérer les autres milieux culturels (auteur non connu, 1980). AJZ Zürich ETH Bildarchiv.

se fait indépendamment des structures étatiques⁵. Il en résulte à Genève la création de l'«Usine»⁶ en 1980 puis d'«Artamis»⁷ en 1996, deux sites emblématiques de la «culture alternative» genevoise.

La mise en place, en 2002, à Genève, d'une politique de répression pénale par le procureur général, Daniel Zapelli, marque un tournant dans l'histoire de la «culture squat» et de la «culture alternative». La centaine

⁵ Ce remaniement des politiques urbaines en Suisse s'est accompli sous la pression des mobilisations citoyennes. La frange militante des citoyens de la ville de Zurich a lancé ce mouvement au printemps 1980 avec l'organisation d'une manifestation de protestation contre le manque de soutien financier et politique à la création d'un centre culturel autonome. La mobilisation, connue sous le nom de «Zurich brûle», a duré près de deux ans et a abouti à la création de l'un des plus grands centres culturels autonomes de Suisse, la *Rote Fabrik*. L'événement est considéré comme fondateur dans la mesure où il a lancé une tendance nouvelle dans les principales villes suisses (Bâle, Berne, Lausanne et Genève notamment) qui a consisté à vouer aux activités de natures culturelles, festives et/ou nocturnes, certains bâtiments et usines laissés à l'abandon.

⁶ L'usine fait suite à la mise à disposition, par la Ville de Genève, d'une ancienne usine de dégrossissage d'or du quartier central de La Jonction à l'association État d'urgence. L'association a créé l'Usine qui figure depuis lors parmi les plus grands centres culturels autogérés de Suisse.

⁷ Artamis est installé sur un ancien site industriel de Genève et est occupé à partir de 1996 par des ateliers, de petites entreprises, un théâtre, des salles de concert et des boîtes de nuit qui forment le collectif baptisé Artamis.

de lieux occupés est systématiquement démantelée et les squatters sont expulsés. Cette politique s'inscrit dans une dynamique plus générale de valorisation foncière du centre-ville de Genève (Lanza et al., 2013) qui conduit les autorités à fermer, en 2008, Artamis, devenu le plus grand centre culturel autogéré de Genève. Le site a fait place depuis lors au premier écoquartier de la ville, centré moins sur les dimensions culturelles que sur les aspects environnementaux.

Le démantèlement systématique des squats à Genève à partir de 2002 et la fermeture d'Artamis en 2008 coïncident avec l'augmentation du nombre de plaintes déposées par les Genevois en raison du bruit causé la nuit par les établissements publics et leurs usagers. C'est en particulier le cas dans le centre-ville (+ 30 % en moyenne entre 2006 et 2012)⁸ dont la densité de population est la plus élevée de Suisse avec 11 700 h/km⁹. C'est dans ce contexte urbain dense, marqué par l'un des taux de vacance de logement¹⁰ les plus bas du pays (0,45 %)¹¹ que s'installe à Genève ce que nous proposons d'appeler un *désordre sonore nocturne*.

En réponse à deux enjeux urbains majeurs en Suisse et à Genève – la culture et l'ordre public –, le Département de la culture et du sport s'efforce d'innover par le développement d'une politique de la nuit. Celle-ci est portée par le DCES, acteur politique incontournable de Genève qui dispose de la part budgétaire¹² la plus importante du pouvoir exécutif de la municipalité (le Conseil administratif). Le caractère innovant de cette politique est mis en question dans cet ouvrage, d'une part, au regard d'une ville régulièrement critiquée pour le peu d'intérêt prêté par ses dirigeants aux autres modèles urbains et, d'autre part, au prisme d'un rapport de force politique entre les différents départements de la municipalité (culture et sport; cohésion sociale et solidarité; constructions et aménagement; finances et logement; environnement urbain et sécurité) et les deux niveaux institutionnels (Canton et Ville) de Genève.

⁸ Chiffres issus de la base de données du Service des études stratégiques de la Police cantonale.

⁹ Selon les chiffres de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève 2009.

¹⁰ Il faut entendre par «taux de vacance», la part des logements vacants dans l'ensemble des logements disponibles. Le «taux de vacance» est un facteur facilitateur pour la possibilité de trouver un autre logement dans la ville.

¹¹ OCSTAT pour 2016.

¹² D'après le rapport du budget par politique publique de la Ville de Genève (2016).

Une politique de la nuit pour Genève

Il n'est pas rare d'entendre à propos de Genève, haut lieu du protestantisme, qu'elle contraste avec d'autres villes de Suisse comme Zurich, Bâle ou Fribourg dont le goût des habitants pour les festivités proviendrait supposément du fait qu'elles sont restées catholiques. Cette recherche n'a pas pour ambition de retracer cette histoire et se focalisera à la place sur l'histoire genevoise récente qui a conduit le 20 juin 2014, la Ville de Genève à établir les contours d'une politique de la nuit. Cette annonce est le produit de quatre années de travail soutenues et supervisées principalement par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES). Elle s'est fondée en partie sur un diagnostic des «nuits genevoises» établi dans le cadre de divers travaux, études et conférences.

Le processus démarre en 2010, quand le DCES sollicite une expertise locale¹³ pour la réalisation d'une étude qui porte spécifiquement sur la vie nocturne genevoise. L'étude se solde par la publication la même année d'un rapport intitulé «Voyage au bout de la nuit» qui ambitionne de faire «*l'état des lieux sur le monde de la nuit à Genève*»¹⁴. Le rapport est suivi une année plus tard, en 2011, par la tenue des «États généraux de la nuit» (EGN) pour lesquels des représentants politiques, des chercheurs et des experts internationaux ont été invités à Genève pour «*mieux cerner les problèmes liés à la vie nocturne genevoise et profiler des solutions*»¹⁵. Quelques mois plus tard, la nuit à Genève est dotée d'une institution *ad hoc*, le Grand Conseil de la Nuit, composé de «*professionnel-le-s, d'amateur-e-s et de spécialistes dont le but est de défendre une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève par l'établissement de conditions-cadres optimales*»¹⁶. Cette période correspond également à la révision en profondeur de la loi genevoise (LRDBHD)¹⁷ qui encadre les pratiques des établissements publics en général et, plus particulièrement, de ceux

¹³ L'expertise est produite par une coalition de chercheurs et d'acteurs issus du tissu associatif genevois: la géographe Marie-Avril Berthet, la sociologue Eva Nada et l'association pour la reconversion des Vernets (ARV). Ces acteurs font l'objet d'une présentation plus détaillée au chapitre 4 du présent ouvrage.

¹⁴ Rapport «Voyage au bout de la nuit»: Berthet et al., 2010, p. 3.

¹⁵ Extrait du site internet des États généraux de la nuit: www.etatsgenerauxdelanuit.ch, consulté le 15 janvier 2016.

¹⁶ Extrait du site internet du Grand Conseil de la Nuit: www.grandconseildelanuit.ch, consulté le 8 janvier 2016.

¹⁷ Le texte de loi est disponible à l'adresse suivante: https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_22.html, consulté le 8 janvier 2016.

qui exercent une activité dans les domaines de la restauration, du débit de boisson, de l'hébergement et du divertissement. La refonte de cette loi a été impulsée en 2010 par le Canton de Genève sous la houlette du magistrat chargé du Département de l'économie et de la santé, Pierre-François Unger, puis du magistrat Pierre Maudet chargé, dès 2014, du nouveau Département de la sécurité et de l'économie. Le texte législatif précise notamment les différentes catégories d'établissements publics et leurs horaires d'exploitation dont la libéralisation est identifiée lors des États généraux comme une solution possible aux problèmes liés à la nuit à Genève. En 2013, le géographe et expert internationalement reconnu de la thématique de la nuit, Luc Gwiazdzinski, est mandaté par le DCES pour l'organisation d'une « *traversée nocturne* » qui vise à « *mieux appréhender la pluralité des nuits urbaines* » et à proposer « *aux multiples acteurs et actrices de partager un référentiel d'analyse commun, nécessaire à une action coordonnée et efficace* »¹⁸.

Cette énumération n'a pas vocation à l'exhaustivité. Elle témoigne d'un processus politique dynamique qui avance par tâtonnement. Cet ouvrage restitue l'histoire de la construction d'une politique publique de la nuit à Genève. Y seront décrits les ressorts et les enjeux d'un processus que nous appelons volontiers, en des termes barbares, l'institutionnalisation de la nuit. Nous nous y intéresserons en géographe avec l'idée d'en restituer les dimensions spatiales. On trouvera ici ce qu'on peut appeler une sociologie spatiale des problèmes publics. On sait avec la sociologie que les problèmes ne préexistent pas à leur énonciation. Autrement dit, il n'existe pas de problème en soi. Il s'agit d'une construction qui relève d'un processus de problématisation. En revanche, on connaît moins les dimensions spatiales des problèmes publics. C'est ce que cet ouvrage va tenter de clarifier en posant la question de la construction de la politique de la nuit à Genève et en apportant des éléments nouveaux qui permettent de mieux comprendre les problèmes publics en considérant la nuit et les politiques nocturnes comme une réponse spatiale aux problèmes du bruit et de la culture alternative. Ces réponses sont issues d'un ensemble de quatre questions qui ont guidé notre travail. La première est celle de l'existence de problèmes inhérents à la nuit urbaine et à Genève. Quels sont ces problèmes, comment se manifestent-ils ? La deuxième porte sur la manière dont les problèmes nocturnes font l'objet d'une attention

¹⁸ Extrait du site internet de la Ville de Genève : www.ville-geneve.ch/dossiers-information/geneve-explore-nuit/traversee-nocturne, consulté le 12 décembre 2016.

politique. Quels sont les acteurs et par quels moyens se font-ils entendre ? La troisième est celle du caractère nouveau, voire innovant de la politique nocturne genevoise. Elle interroge spécifiquement le rôle des politiques culturelles et de la culture comme vectrices d'innovation pour la nuit. La dernière question porte sur les bénéficiaires et, à l'inverse, sur les éventuels perdants des politiques nocturnes mises en place à Genève.

Des « politiques liées à la nuit » aux « politiques de la nuit »

Les conceptions de politiques liées à la nuit pour les villes contemporaines s'inscrivent dans une double tendance qui semble difficile à concilier : d'une part, la promotion de l'activité nocturne comme facteur d'attractivité internationale des villes et comme moteur de leur rayonnement culturel et, d'autre part, la régulation, voire l'interdiction de pratiques nocturnes potentiellement nuisibles à l'ordre et à la tranquillité publique.

Sur le premier aspect, ces politiques se concrétisent par des actions destinées à valoriser la nuit en tant que ressource pour la ville et pour ses habitants. Dans cette perspective, l'activité culturelle et commerciale nocturne fait l'objet d'un marketing urbain dont les stratégies varient au sein d'un réseau de villes en compétition (Kavaratzis, 2004). Selon les logiques de la *night-time economy* (NTE) (Bianchini, 1995) ou celles de la *creative economy* (Florida, 2014), l'activité nocturne constitue un élément déterminant des politiques de régénération urbaine (Hollands et Chatterton, 2003). Ces politiques se développent autour de l'idée que l'activité nocturne d'une ville constitue un moteur pour attirer les élites internationales et les touristes et contribue à l'économie locale et au rayonnement international de la ville. Elles se traduisent notamment par la mise en valeur des monuments et des infrastructures, par l'éclairage public ou encore par la création de quartiers dédiés à la vie nocturne dont la promotion est assurée par les offices du tourisme et les guides touristiques. Ainsi, la nuit représente tant une ressource pour l'économie et les affaires culturelles que pour les personnes dont les pratiques se déroulent la nuit pour des raisons historiques et sociales (Koslofsky, 2011 ; Schlör, 1998).

Sur le second aspect – la tranquillité et l'ordre public –, l'activité nocturne en général peut représenter un problème pour les riverains qu'il s'agit pour les autorités de contenir et de réguler. Le caractère

problématique de cette activité se manifeste par l'intermédiaire d'enjeux sociaux particuliers – le bruit, la prostitution, la sécurité (ou plutôt le sentiment d'insécurité), la consommation d'alcool et de drogue, etc. – qui sont à l'origine de tensions et de conflits. En conséquence, les politiques urbaines sont mises à contribution en vue d'assurer l'ordre social. C'est dans ce contexte que les villes mettent en place des formes de gestion spatiale. Dans le cas de la prostitution, par exemple, les villes créent des quartiers réservés ou des zones qui servent à circonscrire cette activité. Parmi les plus connues : Amsterdam (DeWallen), Bangkok (Patpong Market), Paris (Pigalle) et, dans une moindre mesure, Genève avec le quartier des Pâquis. Dans le cas du bruit, les autorités mettent en place des instruments (Pieroni, 2014 ; Zittoun, 2007) qui reposent souvent sur des analyses spatiales. Les centres urbains voient également se multiplier les agents de contrôle, sous une forme humaine (portiers, agents de police et de sécurité, etc.) ou non humaine (caméras de surveillance, drones, etc.) afin d'assurer la sécurité des personnes et de prévenir le désordre social la nuit (Atkinson et Helms, 2007).

Quand l'activité est promue en tant que ressource ou, à l'inverse, quand elle représente un problème, les politiques mises en place sont souvent de type sectoriel et répondent à des enjeux spécifiques des villes contemporaines. La formulation d'une politique de la nuit « transversale » aux politiques urbaines – ainsi celle dont traite cet ouvrage – marque dès lors un tournant dans la conception des politiques de la nuit. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 2000 en Europe, avec la réalisation de rapports d'expertise et la tenue de conférences spécifiques à la nuit urbaine, comme les *Nights conference*¹⁹, qu'elle a été mise à l'agenda des politiques urbaines. Ce tournant des politiques nocturnes peut être observé aussi bien pour une grande partie des capitales européennes comme Paris, Berlin ou Amsterdam, que pour des villes de rang inférieur comme Genève.

¹⁹ Les *Nights conference* sont organisés chaque année dans une ville européenne différente. Elles sont organisées par un ensemble de groupes : Modus Vivendi, VAD, Europese safer nightlife network NEWnet, Transit, et la Plateforme Vie Nocturne. Leur but est de réunir les acteurs de la nuit, qu'ils soient publics, privés ou issus de la société civile. L'objectif est d'échanger sur des problématiques nocturnes, de créer un réseau et de discuter des bonnes pratiques.

Principaux enjeux

Les recherches qui fondent cet ouvrage ont une double ambition : d'une part, apporter des éclairages nouveaux au sein du débat scientifique, en veillant à concevoir la nuit urbaine comme une construction discursive et matérielle, performée par des discours et des pratiques, et d'autre part, participer à l'analyse d'enjeux de société qui vont au-delà du monde académique.

À travers le cas de Genève, nous voulons apporter des questionnements et des méthodes utiles et mobilisables pour appréhender les problèmes de la nuit tels qu'ils sont abordés actuellement dans nombre de villes européennes et au-delà. Notre approche s'inscrit dans un intérêt plus général des sciences sociales pour la conception des politiques urbaines. Ces dernières sont abordées ici *via* deux enjeux majeurs des sociétés contemporaines en général et en Suisse en particulier : la culture et l'ordre public. Nous entendons mieux comprendre le rôle spécifique des politiques culturelles dans la production de politiques urbaines souhaitées, innovantes et qui portent sur les usages sociaux de la nuit et plus spécifiquement sur ses usages culturels.

Ce travail pose un regard géographique sur la nuit, objet resté longtemps peu investi par les sciences sociales et la géographie. Il a pour ambition d'apporter des éléments nouveaux concernant les dimensions spatiales des problèmes publics.

Ressources théoriques

Cette étude recourt à différents types de ressources théoriques et s'inscrit principalement dans le tournant culturel de la géographie. Ce tournant a permis de renouveler le regard des géographes sur l'espace, en ne considérant plus celui-ci comme une réalité objective et directement accessible, mais comme une production culturelle et sociale (Claval et Staszak, 2008). Nous articulons à l'approche culturelle la littérature sur les problèmes publics pour appréhender les modalités discursives et pratiques d'institutionnalisation de la nuit urbaine.

L'approche par les problèmes publics

Le cadre d'analyse de cette recherche repose sur la sociologie des problèmes publics. Cette approche montre que les problèmes acquièrent un statut public non pas en raison d'une valeur prétendument objective, mais à mesure d'un processus de définition collective. Il s'agit d'une approche constructiviste qui veut s'affranchir d'une vision fonctionnaliste et objectivante où le problème existe pour lui-même. Ainsi le sociologue Joseph Gusfield, dans un style incisif et décapant, montre dans son ouvrage fondateur, *La culture des problèmes publics*, en quoi le problème de l'alcool au volant est avant tout celui du danger pour autrui que représente la voiture et moins la consommation d'alcool en soi (Gusfield, 1981). L'attention est dirigée sur la manière dont le statut public du problème se construit par étapes qui, prises ensemble, forment la « *carrière des problèmes publics* » (Blumer, 1971). Cet ouvrage s'appuie sur les développements récents de cette littérature qui montrent qu'un problème public se construit au fil d'un processus non-linéaire et traversé par des intérêts et orientations politiques souvent opposés. Ce processus est marqué par des discontinuités temporelles et ponctué de (ré-) émergences, de (re-) définitions et de (re-) qualifications successives. Il est également applicable à la conception de solutions jusque-là considérées comme politiquement neutres.

La dimension spatiale des problèmes dans cette littérature reste toutefois peu traitée à ce jour. Nous nous emploierons à pallier ce manque de deux manières : d'une part, en appréhendant la nuit urbaine et ses usages culturels comme un espace-temps résultant d'un processus collectif de problématisation et, d'autre part, en mobilisant des apports des géographes concernant la mobilité des politiques (McCann et Ward, 2014 ; Peck, 2011 ; Robinson, 2013 ; Söderström, 2014).

La mobilité des politiques comme réponse aux problèmes

L'originalité de cette recherche tient sans doute dans le fait d'articuler la perspective des géographes sur la mobilité des politiques urbaines à la sociologie des problèmes publics. Il s'agit de montrer comment les politiques mobiles interviennent dans la construction du problème et de ses solutions.

Les géographes ont contribué au « tournant relationnel » des études urbaines en renouvelant les analyses classiques des transferts de politiques issues à la fois de la science politique et de l'étude des relations internationales et comparatives (McCann et Ward, 2014; Peck, 2011; Robinson, 2013; Söderström, 2014). Cette approche implique de recourir à de nouvelles méthodologies pour rendre compte des mécanismes de circulation des politiques, en s'intéressant aux acteurs clés ainsi qu'aux différentes scènes entre lesquelles les politiques « voyagent » (McCann, 2011; McCann et Ward, 2010). Il s'agit de révéler la complexité des trajectoires que suivent ces politiques mobiles, en décrivant les canaux discursifs et non matériels par lesquels elles circulent. L'un des apports de cette perspective tient à la mise en évidence que les politiques voyagent à différentes échelles et qu'au cours de leur transfert, elles sont amenées à changer, à se transformer et à s'adapter aux contextes culturels et historiques dans lesquels elles sont implémentées. Nous nous fonderons sur cette idée d'inscription locale pour rendre compte de la manière dont les politiques de la nuit sont mobiles et font l'objet de diverses reformulations et adaptations au contexte genevois.

Chapitre 1

La nuit, conquête et ressource urbaine

On s'intéresse depuis peu à la nuit urbaine. Les sociologues ont été les pionniers d'un champ de recherche qui s'est ouvert à partir des années 1970 aux États-Unis (Melbin, 1978) et auquel se sont intéressées, par la suite, les disciplines de l'histoire et de la géographie, aussi bien dans le monde anglophone que francophone. De la diversité des disciplines et des travaux qui portent sur la nuit urbaine, il est possible d'identifier deux grands types d'approches présentées ici : la conquête de la nuit par les sociétés, et la nuit comme ressource pour la ville et les politiques urbaines.

1.1 L'idée de conquête de la nuit par les sociétés

Une première approche de la nuit par les sciences sociales se caractérise par l'idée que celle-ci a fait l'objet d'une conquête progressive depuis le début de l'humanité jusqu'à nos jours. Cette approche entend rendre compte d'un processus historique par lequel les sociétés occidentales se sont affranchies des contraintes liées à l'obscurité et sont parvenues ainsi à étendre leurs activités dans le temps.

Dans un ouvrage pionnier de ce qui constitue aujourd'hui les *night studies*, le sociologue Murray Melbin (1978) observe dans les dynamiques de cette conquête des similitudes avec celle d'un autre espace, celui de l'Ouest américain. Le point de vue est géographique, puisque la nuit est

comparée à un front pionnier où les avancées se font par étapes jusqu'à la maîtrise de ce qui auparavant était inconnu et considéré comme sauvage et dangereux. Ainsi, l'expansion de l'activité des sociétés est vue non seulement comme un phénomène spatial, mais aussi temporel. Il se déroule selon des modalités comparables: «*L'expansion rapide des activités nocturnes s'est principalement effectuée dans les zones urbaines. C'est pourquoi la culture urbaine nocturne contemporaine suit les mêmes schémas et se fait dans le même état d'esprit que la conquête des terres*» (Melbin, 1978, p. 6).

Dès le xvii^e siècle, les villes en Europe jouent un rôle majeur dans la conquête de la nuit. Elles sont le lieu où s'inventent des mesures de contrôle de l'activité nocturne telles que les couvre-feux ou les veilleurs de nuit, mais elles sont aussi les moteurs des célébrations et des fêtes nocturnes. Il y aurait là un principe fondateur de l'ambiguïté entretenue par les sociétés urbaines modernes envers la nuit dont les rapports se déploient de manière antinomique sur les registres de la culture, de la fête, de la transgression, mais aussi de la sécurité, de l'ordre et du contrôle. Les mesures destinées à la maîtrise de l'activité nocturne sont mises en place par l'Église et l'État dès le xvii^e siècle (Ekirch, 2006, p. 61). Cette démarche s'apparente à un processus sécuritaire, mais aussi civilisateur dans la mesure où elle veut contraindre l'exercice de pratiques nocturnes jugées jusqu'alors illégitimes en raison de leur caractère immoral. La nuit est associée à l'imaginaire du sauvage et à celui de l'animalité qui, tous les deux, menacent la société urbaine. En Europe, ces représentations sont issues, pour la plus grande partie, du christianisme pour lequel la nuit est associée au monde des ténèbres, peuplé de créatures malfaisantes et d'esprits dangereux (Delattre, 2004). La nuit et ses fêtes sont associées aux croyances hérétiques et aux pratiques païennes pour lesquelles les sortilèges sont synonymes de danger et d'excès. La nuit et ses usages sont jugés illégitimes, car ils représentent un danger pour l'ordre social prévalant durant le jour quand travail et religion sont les institutions centrales régissant les individus.

La conquête de la nuit en ville n'est pas seulement sécuritaire, elle se fait également par la célébration et la fête. En France, Versailles joue un rôle significatif dans ce tournant lorsque, à l'instar de Louis XIV, rois et monarques rivalisent dans l'organisation de célébrations nocturnes. Dès la fin du xvii^e siècle, le pouvoir monarchique investit régulièrement la ville de Paris pour célébrer les grands événements de la famille royale et exposer ainsi au peuple sa puissance et sa gloire à travers la maîtrise de la

fête publique nocturne (De Baecque, 2015, p. 18). La conquête de la nuit est politique dès lors qu'il s'agit de célébrer le pouvoir monarchique.

Les historiens observent à partir du xvii^e siècle, dans les villes européennes, une diffusion des pratiques nocturnes depuis la Cour vers le peuple dont les membres s'approprient la nuit et ses usages festifs (Delattre, 2004; Koslofsky, 2011). Or, ce sont avant tout les pratiques légitimes qui se diffusent puisqu'elles proviennent du pouvoir central. C'est ce que Koslofsky appelle en anglais la «*nocturnalization*», un terme qu'il emploie pour désigner «*l'expansion continue des pratiques socialement légitimes et des usages symboliques de la nuit*»²⁰ (Koslofsky, 2011, p. 2). La conquête de la nuit fait converger les intérêts des aristocrates qui multiplient les activités nocturnes, des autorités publiques garantes de l'ordre public et des élites commerçantes pour qui la nuit constitue une occasion de développer le commerce. Cela ne s'accomplit pas sans tension entre le peuple et les autorités tout au long du xvii^e siècle. Cette conquête se fait *via* l'exercice du pouvoir et de l'autorité sur des individus pour qui la nuit peut représenter un espace de liberté et d'anonymat : «*Les courtisans et les citoyens cherchent à contrôler un royaume habité par les jeunes [...], les laquais, les vagabonds, les prostituées, les usagers des tavernes – coupant à travers les distinctions sociales – et celles et ceux qui cherchent l'anonymat*»²¹ (*ibid.*, p. 162).

La conquête de la nuit s'inscrit dans l'histoire générale du développement des sciences et des techniques qui se renforce dès le xvii^e siècle en Europe. Cette conquête s'accélère dans la plupart des villes européennes à la fin du xvii^e siècle avec l'invention des lampes à gaz, puis électriques qui permet la diffusion de l'éclairage public. Celle-ci représente un tournant majeur dans l'histoire de la conquête de la nuit en Europe en ce qu'elle participe de la production d'un ordre public nocturne dont les autorités urbaines peuvent se porter garantes (Paquot, 2000). Dans cette perspective, l'éclairage des rues va permettre à la fois de refléter le pouvoir des dirigeants et d'imposer un ordre social et moral aux habitants, ainsi que le suggère Koslofsky : «*Les courtisans et les autorités de la ville ont utilisé l'éclairage des rues pour aiguïser la distinction entre leur propre sociabilité nocturne respectable et la vie nocturne du peuple*»²² (Koslofsky, 2011, p. 159). Si l'éclairage public représente un moyen d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des

²⁰ Traduction personnelle.

²¹ Traduction personnelle.

²² Traduction personnelle.

marchandises durant la nuit, il constitue également un moyen d'imposer un ordre public par le contrôle des pratiques et des activités nocturnes.

L'histoire de la conquête est également celle des résistances à son avancée, qui se manifestent, par exemple, avec la destruction par le peuple des lanternes publiques dans les villes de Paris, Berlin, Dublin et Vienne, au début du XVIII^e siècle. Cette réaction du peuple à l'imposition d'un nouvel ordre social nocturne est motivée par un mélange complexe d'objectifs criminels et de formes de rébellion contre l'autorité du gouvernement dans un contexte d'avènement de la modernité (Cabantous, 2009). La destruction des lanternes s'apparente à la construction d'un mur par l'obscurité destinée à protéger l'espace nocturne de l'incursion des forces gouvernementales (Schivelbusch, 1995). Ces actes font très rapidement l'objet d'ordonnances tendant à les criminaliser et, dans certains cas, à punir physiquement leurs auteurs. La criminalisation des actes de rébellion nocturne renvoie aux travaux de l'historien Palmer. Pour lui, la nuit peut être historiquement appréhendée comme une invention issue d'un imaginaire de la peur. Mais aussi comme l'espace où les contestations sont omniprésentes et systématiquement combattues sur un terrain qui, dans une certaine mesure, offre plus d'occasions aux opprimés et aux exploités de sociabiliser, de transgresser et de s'engager (Palmer, 2000).

La conquête de la nuit urbaine dès le siècle des Lumières relève du : *« jeu de l'ordre et du désordre [qui] entremêle sans cesse les causes et les effets »* (Delattre, 2004, p. 324). Elle oscille entre revendications sécuritaires et pratiques culturelles et festives nocturnes, c'est-à-dire les deux faces complémentaires d'un même processus pour lequel il ne semble pas possible d'attribuer la primauté à l'un ou à l'autre de ces phénomènes comme l'affirme Cicchini : *« L'émergence en milieu urbain d'une sociabilité des plaisirs tournée vers la nuit ne peut se comprendre en dehors de l'évolution des conceptions et des pratiques de police »* (Cicchini, 2011, p. 40). La conquête de la nuit s'apparente à une forme de « domestication » qui, pour Cicchini, concorde avec la recherche du contrôle de la nuit et de ses usagers par les autorités dans un cadre culturel correspondant aux canons de la civilité et de la maîtrise de soi. En ce sens, la conquête de la nuit répond à un programme de normalisation sociale qui passe par des éléments de différentes natures, comme la répression des actes criminels (facilitée par l'augmentation des effectifs de police la nuit dès le XVIII^e siècle) et la diffusion généralisée de l'éclairage public. Autrement dit, la conquête de la nuit relève de l'articulation de processus politiques, techniques et sociaux.

La conquête du féminin par le masculin

La conquête de la nuit est également la conquête du féminin par le masculin. Celle-ci s'opère dans des termes inégaux, aussi bien sur les plans symboliques que spatiaux.

Au plan symbolique, la nuit tient une place cruciale dans l'imaginaire collectif comme matrice de la féminité (Cabantous 2009; Delattre 2004; Nahoum-Grappe, 1997). Un recouplement est identifiable entre les catégories jour/nuit et masculin/féminin :

« Nombre de commentateurs ont insisté, notamment en référence aux cosmogonies antiques qui assimilent la nuit à une mère, sur le recouplement de cet antagonisme complémentaire entre le jour et la nuit avec celui du masculin et du féminin. La féminité de la nuit, à la fois rassurante et menaçante, la situe dans un rapport d'inclusion subordonnée à l'égard du jour (de même que le mot "homme" revêt un sens générique, le mot "jour" désigne ainsi la totalité du cycle nycthémeral), du jour clair et sec, dont elle n'est jamais que l'envers, la différence, presque la dégradation » (Delattre, 2004, p. 24).

La nuit comme matrice de la féminité est à considérer comme le résultat d'un processus construit par les grands récits cosmogoniques relatifs aux origines du monde, des dieux ou des institutions. Indépendamment de ces éléments sociohistoriques qui permettent de dater et de situer la nuit comme une construction sociale, les nombreux récits sur la création du monde ont contribué à l'ériger en figure idéale et intemporelle.

Au plan spatial, la conquête de la nuit fait s'imposer un nouvel ordre public nocturne au XVII^e siècle. Elle marque une étape clé pour la définition de l'occupation de l'espace public en terme masculin et féminin (Delattre, 2004; Koslofsky, 2011). En effet, la diffusion de l'activité nocturne de la Cour vers le peuple, mentionnée plus haut, n'a pas été profitable de la même manière aux femmes issues de l'aristocratie et à celles non nobles qui apparaissent comme suspectes dans l'espace public nocturne à partir du XVII^e siècle. À cette époque, la figure de la « *dame de qualité* »²³, forcément apparentée à l'aristocratie, émerge en France et contribue à définir l'usage féminin respectable de la nuit. Une « *dame de qualité* » reste à la maison le

²³ Expression tirée de la peinture de 1690 de Pierre-Jean Mariette intitulée *Le Soir : Dame de Qualité jouant aux cartes* (Koslofsky, 2011).

soir ou sort accompagnée d'un homme pour se rendre au bal, au théâtre ou à l'opéra. Les femmes issues des couches populaires ne disposent, quant à elles, que d'un accès bien plus restreint – voire inexistant – à ces nouveaux types de loisirs. Les pratiques nocturnes de ces dernières sont le plus souvent sanctionnées par les autorités, car considérées comme suspicieuses si ce n'est immorales quand elles se déroulent dans l'espace public. Leur présence dans les rues et dans l'espace public nocturne contraste avec celle des femmes dont la place légitime est principalement dans la sphère privée ou dans les équipements culturels ou de loisirs auxquels elles accèdent quand elles sont accompagnées (Hubbard, 2011). La conquête de la nuit participe de l'établissement d'une distinction entre la femme « publique » (ou prostituée) et la femme « privée ». Elle conduit à exclure une majorité des femmes de la vie urbaine nocturne et des lieux fondamentaux pour la formation de la sphère publique, essentiellement occupée dans des termes masculins (Landes, 1988). L'émergence de la figure du « flâneur » au XIX^e siècle à Paris, codifiée par Walter Benjamin dans son œuvre sur les « passages » de Paris (Benjamin, 1939), est symptomatique de cette différenciation genrée de la légitimité de l'occupation de l'espace public. Le « flâneur », parce qu'il est un homme avant tout, peut résolument faire usage de la rue et de l'espace public la nuit sans que cela pose un problème particulier. La légitimité de sa pratique nocturne est conditionnée par son statut d'homme qui autorise le « flâneur » à jeter son regard sur les femmes « publiques ». L'histoire de la conquête de la nuit est également celle de la construction sociale du genre qui s'effectue notamment dans les villes européennes du XVII^e siècle à travers un processus d'assignation et de relégation spatiale nocturne pour les femmes.

Modernité et constitution d'une civilisation urbaine nocturne

Plus récemment, la conquête de la nuit s'est accompagnée de la constitution d'une « civilisation urbaine nocturne » pour qui la ville du début du XXI^e siècle est « *un monde qui bouge, qui regarde, qui se représente, qui se déplace, selon une puissance et une permanence inédite* » (De Baecque, 2015, p. 96). En Europe, c'est la ville de Paris qui s'est imposée dès le XIX^e siècle comme le fer de lance de cette « civilisation » en devenant la ville européenne festive sans pareille.

L'image nocturne de la ville de Paris se construit autour d'un processus de féminisation et d'érotisation suffisamment puissant pour attiser le désir des étrangers et des provinciaux (Delattre, 2004, p. 127). Les «noctambules» émergent en tant que nouvelle catégorie sociale qui regroupe et désigne les membres de cette «civilisation nocturne» qui, à Paris, connaît ses heures de gloire pendant la Belle Époque, puis successivement les Années Folles, jusqu'à la fin des années 1980, où la nuit est un espace-temps dans lequel se combinent expérimentations artistiques, sexualités libérées et fêtes les plus cosmopolites (De Baecque, 2015). Ceux-ci sont à distinguer des premiers «noctambules» parisiens se réclamant d'un mouvement littéraire et artistique critique face à l'avènement de la modernité et de la spectacularisation de la ville. Une avant-garde (masculine) qui s'est rassemblée autour de la figure du Dr Gourdy qui cherche à étudier la physiologie de l'existence de la nuit à Paris. Julien Lemer, Théophile Gautier, Alexandre Privat d'Anglemon et Restif de la Bretonne appartiennent à cette avant-garde parisienne nocturne qui «[refuse] *de mettre [la vie] sous l'éteignoir bourgeois du sommeil, et d'abdiquer la moitié de sa vie à cette mort quotidienne qu'est l'endormissement. Parcourant la ville en tous ces sens, sans dédaigner l'exploration des quartiers misérables et des faubourgs, [elle] pratique une quête systématique de l'inconnu*» (Delattre, 2004, p. 193).

Par «noctambules», il faut comprendre les membres d'un mouvement de résistance littéraire qui vise précisément à critiquer la constitution d'une civilisation urbaine nocturne empreinte de bourgeoisie, tournée vers la fête et le spectacle et annonciatrice de la ville moderne et industrielle. Certains vont jusqu'à mourir d'épuisement, comme Alexandre Privat d'Anglemon qui décède en 1859 et devient le symbole malheureux d'un «noctambulisme» littéraire enseveli, avec le vieux Paris, dans le chantier haussmannien. La modernisation de la ville implique le passage «*d'une fréquentation socialement mixte des lieux de plaisir par les Parisiens au début du XIX^e siècle (mixité dont les guinguettes, les théâtres du boulevard du Temple, le carnaval et les fêtes publiques seraient le creuset) à une dissociation croissante entre les divertissements du peuple et ceux de l'élite, à mesure qu'une culture de masse modelée par les classes moyennes émerge et absorbe les pratiques festives antérieures. À Paris, mais aussi dans nombre d'autres villes européennes, un modèle "bourgeois" du temps libre se diffuse, renvoyant le menu peuple à des plaisirs moins divers et moins ouverts sur le reste de la société urbaine*» (ibid., 2004, p. 199).

Si la conquête de la nuit fait émerger une «civilisation urbaine nocturne» en Europe, pour reprendre les termes d'Antoine de Baecque (2015), la coexistence de pratiques noctambules critiques et festives à Paris est révélatrice des rapports complexes et parfois contradictoires que les sociétés urbaines entretiennent avec la nuit. Les tensions entre le développement des pratiques festives et les innovations en matière de respect de l'ordre public, qui ont été discutées précédemment dans ce chapitre, font partie intégrante de l'histoire d'une conquête de la nuit qui ne se fait pas sans résistance face à l'avènement d'une culture nocturne de masse tournée vers le plaisir et la consommation.

La conquête de la nuit par les géographes

La conquête de la nuit relève des individus et des sociétés en général, mais c'est également la conquête par les sciences sociales d'un champ de recherche. Celle-ci concerne aussi bien les disciplines de la sociologie et de l'histoire, dont les principaux apports ont été présentés jusqu'ici, que l'anthropologie avec des travaux qui portent sur l'articulation entre la nuit et les rêves (Heijnen, 2005). La présence de ces travaux reste toutefois marginale au sein de la discipline qui accuse un «*creux théorique et méthodologique laissé par le versant nocturne du nyctémère*»²⁴ que les travaux récents cherchent à combler en se focalisant sur l'articulation entre les rituels passés et contemporains et la transition nuit/jour (Galinié et al., 2010, p. 819).

Dans la conquête de la nuit par les sciences sociales, la géographie tient une place particulière dans la mesure où c'est elle qui s'est le plus interrogée sur l'articulation entre la nuit et le fonctionnement de la ville contemporaine. C'est pour cette raison que nous nous intéresserons particulièrement ici aux apports respectifs des géographes dans un champ de recherche qui vient questionner la primauté du «voir», pour une discipline qui a longtemps consisté à décrire des objets figurant en tant que tels dans le monde :

«Ce n'est pas le moindre pouvoir de la nuit de nous soumettre à l'expérience d'un monde où le principe d'évidence tourne de l'œil, où

²⁴ Selon le Larousse, une unité physiologique de temps d'une durée de 24 heures, comportant une nuit et un jour, une période de sommeil et une période de veille.

la loi de l'attraction universelle semble provisoirement inopérante. [...] [La nuit] ne commande rien de moins que le passage d'une conception mimétique de la géographie à une conception créatrice, imaginative, rêveuse» (Bureau, 1997, p. 91-92).

Si Bureau est l'un des premiers géographes à s'être interrogé sur les effets de la prise en compte de la nuit pour la discipline, ce sont d'autres chercheurs (Deleuil, 1994; Gwiazdzinski, 2005) qui en ont fondé les principes d'analyse et les outils pour la géographie francophone. La conquête de cette «*terra incognita*» (Gwiazdzinski, 2005, p. 16) par les géographes, s'effectue au moyen de méthodes qualitatives – l'observation, les entretiens, les parcours, etc. –, mais aussi quantitatives avec les outils des sciences du territoire comme la cartographie ou la statistique, par exemple.

L'idée de conquête de la nuit par les sociétés urbaines est portée par une géographie contemporaine de la nuit urbaine dont les travaux prolongent la perspective de Melbin qui assimile la nuit à un front pionnier (*frontier*). Jean-Michel Deleuil, dans une étude fondatrice sur Lyon la nuit, s'empare de cette idée pour affirmer que «*la nuit est une contrainte sauvage et irrépressible, un front pionnier universel*» (Deleuil, 1994, p. 7). Gwiazdzinski porte le plus loin cette conception dans un ouvrage intitulé *La Nuit, dernière frontière de la ville* (Gwiazdzinski, 2005). C'est à partir de l'idée que la nuit constitue un front pionnier spatial ainsi qu'une dernière frontière urbaine qu'émerge un nouvel objet de recherche, pour la géographie francophone tout du moins.

De ce point de vue, la nuit urbaine relève d'un double mouvement de conquête spatiale et temporelle (le front pionnier) qui se caractérise par une progression inégale dans l'espace: «*C'est un peu l'image de l'archipel qui s'impose lorsque l'on imagine la géographie de la nuit urbaine. Le front n'est ni régulier ni continu, que ce soit à l'échelle de la ville ou du réseau urbain*» (Gwiazdzinski, 2003, p. 157). Sa progression est inégale dans des espaces urbains aux fonctions différentes: les pôles de loisirs; des points accessibles de manière continue (24 h/24) comme les distributeurs de billets de banque; des zones de production qui se situent à la périphérie des villes ainsi que des espaces de flux internationaux, comme les aéroports ou encore les activités logistiques. Cette conquête ne va pas sans heurt entre les différentes fonctions de la ville nocturne: «*Une ville qui dort (banlieues, zones résidentielles); une ville qui travaille en continu (industrie, hôpitaux); une ville qui s'amuse (centre-ville et périphérie);*

une ville qui s'approvisionne; une ville vide, simple coquille pour les activités de la ville de jour (bureaux, centres commerciaux)» (ibid., p. 195). Dès lors, les conflits causés par l'activité nocturne deviennent les révélateurs de la conquête sociospatiale de la nuit urbaine. L'analogie du front pionnier permet de rendre compte d'un mouvement de conquête et d'une série de discontinuités spatiales qui se traduisent par des différends. Cette approche est poursuivie dans des travaux de géographie récents, telle la thèse de Comelli qui s'intéresse aux grandes mutations urbaines dans la ville de Bordeaux. L'autrice met en évidence l'échec des politiques urbaines à éviter les conflits d'usages de la nuit et à maintenir un équilibre entre les fonctions urbaines modifiées par les grandes rénovations de la ville (Comelli, 2015).

La notion de front pionnier doit permettre de faire apparaître les dynamiques de la conquête de la nuit urbaine, qui se distingue du jour par une série de délimitations définissant ses frontières. Ce qui relève ou ne relève pas de la nuit est défini par des limites qui servent à différencier la nuit urbaine d'un modèle originel fondé sur l'idée de nature et de frontières naturelles :

«La nuit naturelle a cédé la place à une “nuit légale”, avec ses règles, ses horaires et ses tarifs, qui sont autant de bornes [...] qui conditionnent et encadrent le développement de l'activité nocturne ou l'occupation de l'espace public et permettent de déterminer les limites de la nuit» (Espinasse et al., 2006, p. 193).

La nuit urbaine est définie et produite en même temps par un ensemble de bornes : celles dites «légales», liées aux règlements qui conditionnent les activités humaines ; les bornes «financières» qui correspondent à la variabilité des coûts des services urbains ; et des bornes «fonctionnelles» qui sont, quant à elles, liées à l'utilisation des réseaux de transport et des services.

Cette approche a été développée particulièrement par Gwiazdzinski dont les travaux ont favorisé l'élargissement du débat scientifique et citoyen sur la nuit en intégrant des thématiques comme la mobilité, le droit à la nuit, la citoyenneté, à celles de la culture et de la sécurité, en identifiant les dynamiques et les problèmes spécifiques à la nuit. La constitution de cet objet pour la discipline géographique est passée par la mise en place d'outils et de méthodes de recherche dans le but de définir et de révéler le fonctionnement de la nuit en tant que «système urbain complexe» amputé d'une partie des fonctions de la ville. Gwiazdzinski

mobilise ici les travaux de Bonnafous et Puel (1983) qui ont mis en évidence que la ville est un système composé de trois sous-systèmes : 1) un système de localisation ; 2) un système de déplacement ; 3) un système de pratiques et de relations sociales des habitants (Bonnafous et Puel, 1983). La référence faite aux travaux qui portent sur les physionomies de la ville permet de montrer que la conquête de la nuit urbaine n'est pas terminée, car même si « *la matérialité urbaine reste la même, l'espace public et l'offre de services ont rétréci, le système de déplacement est réduit au transport privé, voire inexistant et le système de pratiques et de relations sociales est limité à certaines activités spécialisées* » (*ibid.*, p. 196). La question est à l'évidence politique. Le constat de la coexistence de plusieurs villes la nuit et de leurs fonctions bousculées par les grandes mutations urbaines permet de mettre en évidence, aujourd'hui comme au xvii^e siècle, que les régimes de l'ordre public et de la tranquillité se trouvent en tension avec les régimes de la culture et de la fête. Cette tension est ancrée dans un « *système urbain nocturne incomplet* » et pour lequel certaines fonctions ne sont pas, ou seulement partiellement assurées (Gwiazdzinski, 2005, p. 195). La question est donc bien de nature politique et est posée en termes de droit à la ville la nuit, aussi bien par la géographie que par la société civile (le mouvement féministe *Take back the night* notamment)²⁵. En cela, la nuit constitue un territoire d'innovation pour les organisations et pour les politiques publiques, dans lequel l'action publique se déploie dans les registres de la médiation, de la régulation et de la gouvernance. Les différentes politiques urbaines de l'ordre public, de la sécurité, de la culture, du tourisme sont mobilisées avec et par la société civile dans la recherche d'innovations pour la conception de politiques nocturnes à même de résoudre les problèmes liés à la nuit. Ce sont des innovations socio-institutionnelles qui émanent des travaux des géographes et des chercheurs experts de la nuit. Des utopies institutionnelles sont imaginées telles que : « *une assemblée nationale de la nuit ; un maire de la nuit dans chaque commune de plus de 10 000 habitants ; un "shadow-government" ; l'instauration de DON-TON (départements et territoires d'Outre-Nuit)* » (Aghina et Gwiazdzinski, 1999, p. 133). Ces innovations

²⁵ En réponse aux inégalités d'accès et de participation à la ville la nuit en termes de genre, le droit à la nuit est revendiqué par certains mouvements féministes, comme *Take back the night*. Les membres organisent régulièrement, depuis 1973, des marches nocturnes dans les villes européennes et nord-américaines pour revendiquer le droit des femmes à la nuit, pour protester contre la violence qui leur est faite et, plus largement, pour dénoncer l'hégémonie masculine sur la ville (la nuit).

s'inscrivent dans un cadre d'action politique pour lequel il est précisé que la nuit urbaine représente « *un enjeu pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement dans l'espace et dans le temps afin d'éviter le développement prévisible de conflits, la ségrégation temporelle et les effets négatifs du "temps sécateur" qui sépare les groupes et les individus* » (*ibid.*, p. 198).

Ainsi, l'innovation constitue un principe d'action publique pour les politiques urbaines qui visent à résoudre les conflits engendrés par la conquête sociospatiale de la nuit.

L'histoire de la conquête de la nuit est double : elle est à la fois celle des sociétés urbaines et celle des sciences sociales en général et de la géographie en particulier où règne un consensus à propos de l'idée que la nuit a fait l'objet d'une conquête permanente sur les plans politiques, économiques et sociaux au cours de l'histoire de l'humanité. De cette première approche découle une seconde, développée ci-après, fondée sur l'idée que la nuit constitue une ressource pour la ville et pour les politiques urbaines.

1.2 La nuit, cette ressource pour la ville

Politiques urbaines et économie de la nuit

À mesure que les villes européennes se désindustrialisent à partir des années 1970, des pans de territoire sont laissés en friche. Les complexes industriels des centres urbains sont progressivement abandonnés, le phénomène de migration périurbaine bat son plein et les centres-villes s'organisent progressivement autour d'une économie de consommation plutôt que de production. En réaction, de vastes programmes sont engagés par la puissance publique qui voit notamment dans la culture un outil de régénération de la ville (Bianchini et Parkinson, 1993, notamment). Plus récemment, ces programmes ont été critiqués pour leur tendance à instrumentaliser la culture dans une optique de normalisation, d'homogénéisation et de marketing urbain (Vivant, 2007). Portés par des politiques néolibérales, ils ont fortement contribué à la transformation du paysage économique des centres urbains nord-européens (Beal et Rousseau, 2008).

C'est dans ce cadre que la nuit est envisagée comme une ressource pour la ville avec le développement de la *night-time economy* (NTE).

L'économie de la nuit s'est développée en Angleterre à la suite de la crise économique des années 1970 et s'est concrétisée par la mise en place de stratégies commerciales visant au développement de l'activité nocturne. On reproche à la NTE de se construire sur un mode néolibéral pour lequel la nuit est avant tout une activité commerciale (la vie nocturne) dont l'intensification représente une occasion favorable pour les affaires. En Angleterre, le développement de cette économie néolibérale de la nuit peut être observé à travers l'émergence du modèle de la ville «24 heures» qui a fait l'objet de travaux fondateurs de la part de Jacobs (Jacobs, 1961). La ville «24 heures», en rendant l'espace urbain plus sûr la nuit, doit permettre la revitalisation des rues et des centres urbains (Montgomery, 1994; Bianchini, 1994). Ce mouvement favorise la dérégulation des régimes de licences des établissements publics dont l'extension des horaires marque une étape vers l'avènement d'une ville qui fonctionne en continu. En Angleterre, à partir des années 1970, cette mesure s'est accompagnée d'un mouvement qui a vu les entrepôts et les friches industrielles progressivement réinvestis pour en faire des lieux consacrés à la culture et aux loisirs nocturnes dans le cadre d'une stratégie plus large de promotion de l'image de la ville. Pour Lovatt et O'Connor: «*Le rôle de la culture dans le processus de régénération urbaine a été défini par la manière dont elle participe au changement de l'environnement bâti, en termes de bénéfices économiques dans les secteurs de l'industrie artistique et culturelle ainsi que pour sa capacité à changer l'image de la ville sur les plans nationaux et internationaux*»²⁶ (Lovatt et O'Connor, 1995, p. 129).

L'économie de la nuit s'inscrit plus largement dans les modes de développement économique urbain fondés sur les activités culturelles et de loisirs et qui participent à la production de la «*ville festive, ludique et touristique*» (Gravari-Barbas, 2006). Cette dernière résulte à la fois de l'organisation de grands événements sportifs et culturels et du développement d'événements et d'activités nocturnes. Les projets urbains «*à caractère ludique, touristique et festif, sont souvent appelés à jouer le rôle de "locomotives", des projets structurants pour l'ensemble de la ville, que ce soit dans les périphéries urbaines ou dans le centre-ville*» (*ibid.*, p. 49). Ainsi, la nuit peut constituer une ressource pour les politiques urbaines dès lors que le développement des activités nocturnes contribue à l'attractivité des centres urbains.

²⁶ Traduction personnelle.

Critique d'une ressource urbaine menacée

Le potentiel festif et culturel de la nuit peut représenter une ressource pour la ville et pour les politiques urbaines, mais peut également être menacé par ces mêmes politiques. Cette seconde perspective s'intègre dans une critique générale des politiques urbaines néolibérales contemporaines pour laquelle la revalorisation des centres-villes est porteuse d'une nouvelle urbanité centrée sur les loisirs, la consommation et les résidences de prestige (Zukin, 1989). C'est dans ce cadre que se développe et s'intensifie une économie nocturne urbaine centrée sur la rentabilité et le commerce privé dont le cadre légal explose en Europe à partir du XVIII^e siècle.

La frontière qui sépare l'économie de la nuit de l'économie du jour s'estompe au fur et à mesure que les activités diurnes de production et de consommation s'intensifient pour répondre à la demande économique mondialisée. Ce processus se renforce par la désindustrialisation massive des centres-villes européens qui a pour corollaire une désynchronisation des temps économiques et sociaux. Dans la période contemporaine, l'économie de la nuit n'est plus un phénomène marginal, et la nuit urbaine devient un moment où les pratiques perçues auparavant comme transgressives sont

«promulguées pour leur éclat. Cette invitation à la transgression reste marginale dans la ville de type fordiste et devient centrale dans le consumérisme contemporain. Cette transgression n'est plus organisée dans une économie de la nuit souterraine, mais par des ensembles de corporations du jour»²⁷ (Lovatt et O'Connor, p. 133).

La *night-time economy* se développe par l'intermédiaire d'alliances politico-économiques motivées par des objectifs de rentabilité, de privatisation et de contrôle de la nuit urbaine (Chatterton, 2002 ; Hollands et Chatterton, 2003). On observe un changement dans la forme des pouvoirs traditionnels (judiciaire et policier) avec l'arrivée «*d'acteurs tels que des entreprises privées avec leurs impératifs d'accumulation de capital et le désir de développer de la culture et de la nuit*»²⁸ (Chatterton, 2002, p. 28). De ce point de vue, la NTE bénéficie aux activités nocturnes les plus commerciales, mais représente une menace pour un ensemble de pratiques nocturnes informelles, transgressives, voire marginales. Elle met en péril la diversité des établissements nocturnes et des pratiques qui en découlent en

²⁷ Traduction personnelle.

²⁸ Traduction personnelle.

privilégiant le développement de modes de production, de régulation et de consommation fondés sur des logiques sécuritaires et de rentabilité. Cette diversité est mise en évidence par Chatterton et Hollands avec le concept d'*urban nightscape*²⁹ qu'ils résument dans le tableau suivant³⁰ :

3. *Tableau de l'urban nightscape. Mode d'analyse et type d'espace de vie nocturne.*

Type d'espace de vie nocturne			
Mode d'analyse	<i>Dominant</i>	<i>Résiduel</i>	<i>Alternatif</i>
<i>Production</i>	Corporations à but lucratif Global/national	Communauté Orienté pour les besoins National/régional	Individuel Expérimental Local (et réseaux globaux)
<i>Régulation</i>	Entrepreneurial Formel (vidéosurveillance, vendeurs) et informel (style, prix)	Stigmatisé Formel (police)	Criminalisé Informel (autorégulé)
<i>Consommation</i>	Orienté vers le profit Division de la relation consommateur-producteur (marque/style de vie) Gentrification Marché haut de gamme	Orienté vers la communauté Relations traditionnelles entre le consommateur et les producteurs (produit) Marché bas de gamme	Orienté vers la créativité Relations interactives entre consommateurs et producteurs Alternatif/résistant
<i>Localisation</i>	Centre dominant	Centre moins développé	Marges

Source : Chatterton et Hollands, 2003, p. 6.

²⁹ Au-delà de la valeur analytique du concept, l'*urban nightscape* nous intéresse ici, car il a été employé dans la mise à l'agenda du problème de la nuit à Genève (cf. chap. 4).

³⁰ Traduction personnelle.

Le concept d'*urban nightscape* renvoie à une typologie qui distingue des types d'espaces de vie nocturne en fonction de critères socio-économiques (production, régulation et consommation) et spatiaux (localisation). Ces critères ou modes d'analyse sont employés pour discriminer les différents types d'espaces nocturnes et pour montrer en quoi ils s'opposent. Le type *dominant* est constitué par des modes de production, de régulation et de consommation néolibéraux, sur lesquels se fonde la NTE. Le type *résiduel* désigne les espaces issus de la ville industrielle, les pubs par exemple, qui sont considérés ici comme des espaces favorisant un lien communautaire établi sur des relations de type traditionnel. Le troisième type, dit *alternatif*, est décrit comme un élément fragile de l'*urban nightscape* pour lequel sont privilégiées l'expérience, l'autorégulation et la créativité. Les effets de la NTE se mesurent notamment par la relégation spatiale aux marges de la ville et dans les centres moins privilégiés des types d'espace *résiduel* et *alternatif*, ce qui entraîne la fragilisation, voire la disparition des formes dites traditionnelles, indépendantes ou alternatives de l'*urban nightscape* dans les villes post-industrielles. Les établissements *résiduels* et *alternatifs* sont remplacés au centre par «un mode post-industriel de production de la vie nocturne guidé par des entreprises qui participent à la ville capitaliste»³¹ (Hollands et Chatterton, 2003, p. 42). La prédominance de ce type d'établissement nocturne conduit à une forme de spécialisation du centre-ville en faveur des jeunes qui deviennent ainsi les cibles principales du marketing de la NTE (Chatterton et Hollands, 2001).

Si la NTE représente une menace pour la diversité des établissements nocturnes et des pratiques qui leur sont associées, elle est également critiquée pour sa participation au renforcement et à la perpétuation des matrices de domination que sont le genre, la «race» (comprise comme un fait social et non comme une réalité biologique) et les classes sociales.

Sur la question du genre, les établissements nocturnes répondant aux logiques de la NTE sont les lieux privilégiés du maintien et de la reproduction des normes hétérosexuelles à travers la promotion de «l'hypermasculinité» et de «l'hyperféminité» (Boyd, 2010). La NTE est régulièrement critiquée pour sa contribution à la fois à la «*construction sociale du genre*» (Butler, 1999, notamment) et au maintien et à la reproduction des inégalités de genre (Boyd, 2010; Hubbard et Colosi, 2013; Monaghan, 2002). À titre d'exemple, la violence et la surreprésentation des hommes la nuit sont expliquées par les rites de passage associés à

³¹ Traduction personnelle.

la construction de l'identité masculine favorisée par la NTE (Benson et Archer, 2002). Le quasi-monopole de la violence par les hommes contribue également aux conflits nocturnes entre différentes identités masculines en construction (Monaghan, 2002).

Malgré les luttes sociales et politiques en faveur de l'égalité entre les sexes, l'expérience de la nuit urbaine continue d'être décrite comme profondément inégale en matière de genre. Des inégalités que l'on retrouve, par exemple, dans les politiques de prévention de la consommation d'alcool et d'autres substances modifiant la conscience, qui continuent d'assimiler les femmes au rang de la catégorie sociale vulnérable la nuit (Lindsay, 2006). Sheard s'est intéressée à la «panique publique» engendrée par la pratique du *drink spiking*³² en Angleterre et plus largement en Europe. Elle affirme que le fait de recourir à des avertissements ciblés s'agissant des dangers potentiels causés par l'excès de consommation d'alcool sur les femmes revient à admettre leur position d'infériorité sociale (Sheard, 2011). Ces stratégies de maintien de cette forme de sécurité la nuit font partie d'un ensemble de tactiques – éviter certaines rues, certains établissements, ne pas sortir le soir, etc. – transmises et apprises très tôt par les femmes et qui contribuent d'une certaine manière à naturaliser ou du moins à normaliser la différenciation des comportements en fonction du genre (Koskela, 1997, notamment).

Sur la question de la ségrégation, il a été montré que la NTE participe activement à l'exclusion des populations racialisées, marginales ou minoritaires (Lovatt et O'Connor, 1995, p. 135). Cette exclusion procède de pratiques et de politiques sécuritaires, de ségrégation sociale et raciale (Deleuil, 1996 ; Talbot, 2007 ; Williams, 2008). Dans ses travaux sur la ville de Lyon la nuit, Deleuil montre comment la rue et, par extension, l'espace public permettent de faire se côtoyer celles et ceux qui ont accès aux loisirs nocturnes et celles et ceux qui en sont exclus. Il en résulte des conflits dans l'espace public qui sont expliqués par les pratiques de ségrégation sociale et raciale de certains établissements publics des centres urbains. Un regard critique est posé sur «*une société de consommation qui ne cesse de faire l'apologie du loisir nocturne, pendant qu'une population qui est forcément demandeuse se voit exclue des établissements*» (*ibid.*, p. 88). Selon l'auteur, les conflits liés à l'activité nocturne révèlent une tension entre, d'un côté, les pratiques commerciales de la NTE et, de l'autre, les

³² Le *drink spiking* consiste à déverser une drogue telle que le GHB (Gamma-hydroxybutyric acid) dans le verre de quelqu'un pour faciliter sa disponibilité sexuelle.

logiques d'appropriation de l'espace public par les jeunes comme moyen pour le groupe d'affirmer son existence sociale. La critique de Deleuil au sujet de Lyon la nuit peut s'appliquer à d'autres villes pour lesquelles la classe, l'âge et l'origine constituent des facteurs de différenciation sociale à partir desquels l'exclusion est organisée par certains établissements publics la nuit (Boogaarts de Bruin, 2011 ; Measham et Hadfield, 2009 ; Schwanen et al., 2012 ; Valentine et al., 2010 ; Talbot, 2004, notamment).

La NTE est avant tout conçue par des hommes blancs pour des hommes blancs (Talbot, 2007). L'autrice, qui s'intéresse au processus de régénération urbaine du quartier afro-caribéen de Southview à Londres, observe la disparition dans le quartier de lieux nocturnes dits informels et leur remplacement par de nouveaux clubs plus commerciaux. Ce processus s'est accompagné plus largement d'une politique volontaire de « *gentrification* »³³ qui a entraîné l'exclusion d'une partie de la population noire de Southview au profit de nouveaux résidents blancs plus aisés. La politique de « *gentrification* » conduit à l'imposition d'un ordre public nocturne au détriment du secteur informel.

Si la nuit peut contribuer à l'exclusion, elle est aussi pour certains une ressource urbaine menacée dont les pratiques nocturnes, festives et informelles peuvent être remises en cause par le recours croissant des politiques urbaines à des technologies de surveillance qui peuvent prendre diverses formes : l'augmentation des effectifs de police ; l'installation de caméras dans l'espace public ; l'engagement de portiers par les établissements publics, etc. (Hadfield et al., 2009 ; Helms, 2008 ; Williams, 2008). Les réglementations spécifiques et la mise en place de technologies de surveillance destinées à encadrer les pratiques nocturnes fondent leur légitimité sur la formulation par des acteurs politiques de la nécessité de préserver la qualité de vie des résidents (Hae, 2012).

³³ Expliqué dans un premier temps par la « loi du marché » et par les motivations sociales et culturelles des citoyens, le concept de « *gentrification* » a connu un regain d'intérêt avec l'approche par les politiques publiques (Clerval & Fleury, 2009 ; Harris, 2008 ; Lees, 2008, notamment). Les géographes Clerval et Fleury, dans leur travail sur Paris *intra-muros*, montrent que la transformation des quartiers est principalement issue de l'initiative privée et que les politiques publiques ont eu un rôle d'accompagnement et d'accélération du processus (Clerval & Fleury, 2009). Ces auteurs montrent notamment comment les politiques urbaines de valorisation de l'espace public ainsi que la politique culturelle de la Ville de Paris contribuent à la valorisation de quartiers qui étaient encore en marge du processus. Ils relèvent finalement une certaine ambiguïté quant aux objectifs et aux destinataires de ces politiques dont les actions publiques créent le plus souvent des « barrières symboliques » pour les groupes sociaux les plus défavorisés et exclus des processus de participation citoyenne (*ibid.*, p. 10). Ces derniers peuvent être amenés à entrer en conflit avec les stratégies de valorisation du territoire par des investisseurs ou des institutions publics ou privés (Recoquillon, 2010).

Williams observe dans cette tension, entre la mise en ordre public et le développement de pratiques nocturnes festives, la production d'une ville la nuit qui se fait par un double processus de «*reterritorialisation*» et de «*déterritorialisation*». À propos du premier aspect, Williams affirme que: «*La nuit incite les gouvernements, les entreprises et les citoyens à mettre en œuvre des moyens et des indicateurs qui prennent en compte l'obscurité. L'objectif des gouvernements et des acteurs commerciaux consiste à "reterritorialiser" l'espace avec l'intention de renforcer un semblant d'ordre et de prédictibilité dans l'obscurité*» (Williams, 2008, p. 521). En creux, le concept de déterritorialisation sert à rendre compte de la manière dont les individus se réclamant des «*contre-cultures*» ou «*subcultures*» (Thornton, 1996) se saisissent de la nuit pour créer des «*contre-espaces*»³⁴ où il est possible de s'émanciper du contrôle et des normes sociales dominantes. Ainsi, la nuit n'est pas une ressource uniquement pour les politiques urbaines, mais aussi pour les acteurs des contre-cultures qui y trouvent un espace-temps propice au développement de pratiques culturelles et nocturnes spécifiques.

Le double processus reterritorialisation/déterritorialisation décrit par Williams est particulièrement fécond pour interpréter la production des espaces nocturnes et, plus largement, l'avènement de la nuit urbaine dont la conquête se définit par la tension, voire un conflit permanent, entre les logiques de garanties de l'ordre public nocturne, le développement des activités sur un mode néolibéral et la volonté de résistance des individus ou des groupes discriminés. La permanence d'une activité conflictuelle autour de la nuit, aussi bien dans la perspective de la conquête que dans celle de la ressource, pose la question du statut du conflit dans ces dynamiques.

Les conflits comme opérateurs de changement social et spatial

La conquête de la nuit et sa présentation comme ressource urbaine ne sont pas, on l'a vu, des processus sociohistoriques neutres et linéaires, mais des sujets à conflit. Dans bien des cas, ces conflits constituent un

³⁴ Williams emploie le concept de «*contre-espace*», dont l'origine est attribuée à Henri Lefebvre (Lefebvre, 1974). Les contre-espaces désignent des espaces qui «*ébranle(nt) de la base au sommet, l'espace existant, ses stratégies, ses objectifs: l'homogénéité, la transparence devant le pouvoir et l'ordre établi*» (Lefebvre, 1974, p. 441).

mode de relation entre les autorités publiques garantes de l'ordre public et les acteurs qui associent la nuit à une forme de liberté (Racine, 2002). La naissance du mouvement techno en Suisse et, plus largement, en Europe pendant les années 1990 ainsi que l'organisation de *raves* et de *free parties* composent un exemple paradigmatique de cette relation conflictuelle. Ces pratiques transgressives entrent en conflit avec les intérêts des acteurs publics et privés, pour qui la nuit représente à la fois un support potentiel de désordre et une source de revenus à préserver. Il s'agit pour les autorités publiques de maîtriser «*la source potentielle d'excès et de dérive que constitue la fête la nuit*» (*ibid.*, 2002, p. 84). Cela passe par la mise en place de dispositifs de contrôle des risques – liés à la conduite de nuit et à la consommation d'alcool ou de substances encore illicites – et de protection pour la population à proximité des rassemblements festifs. Pour les acteurs privés (propriétaires de bars, de boîtes de nuit ou de cabarets, etc.), l'enjeu réside dans la maîtrise de l'économie de la nuit face à la concurrence issue des pratiques des acteurs des contre-cultures. À l'inverse, les conflits sont des opérateurs pour la construction des identités de groupe qui, dans le cas des mouvements technos, sont à l'origine de pratiques culturelles qui peuvent se situer en marge de la norme.

La presse est un acteur important des conflits liés à la nuit et des conflits urbains en général en raison de la visibilité médiatique et sociale qu'elle leur donne (Gilbert et Brosseau, 2002). La couverture des conflits par les médias de masse signifie que les informations à leur sujet deviennent immédiatement publiques et accessibles à un grand nombre, amplifiant ainsi le rôle des médias dans le processus de formation des valeurs, des idéologies et des représentations : «*Les médias jouent un rôle central dans la construction sociale de la réalité*» et ceci d'autant plus qu'il s'agit de situations conflictuelles (*ibid.*, 2002, p. 519). Le media devient un véritable acteur urbain qui participe «*au maintien ou à l'évolution des rapports de force dans l'aménagement urbain*», en s'inscrivant au cœur même du processus politique qui entoure la prise de décision sur les usages possibles de la ville et du centre-ville nocturne (*ibid.*). La presse ne se borne pas à décrire des faits, mais exerce aussi un rôle performatif en créant un discours qui contribue à ce que les choses se produisent. Les réactions politiques aux problèmes posés par la nuit sont ainsi autant des réactions aux «*réalités sociales*» observées sur le terrain qu'aux images de ces réalités transformées en «*événements*» par les médias.

Les conflits sont également des opérateurs de changement spatial. Ils renforcent moins des territorialités préexistantes qu'ils ne contribuent à

la territorialisation (Melé, 2008). Sans nier pour autant l'importance des configurations préexistantes, Melé montre que les conflits ne sont pas des symptômes permettant de dévoiler des relations à l'espace, mais qu'ils participent de la production de «nouvelles territorialités». Le territoire n'existe pas avant le conflit, mais il est construit au moment où les individus s'organisent pour défendre des positions et des intérêts en promulguant le plus souvent des qualités et des valeurs à propos d'un espace. Ce processus constitue une forme de «*territorialisation réactive*» où des groupes se créent et se mobilisent en construisant une «*légitimité territoriale*» (*ibid.*, p. 7). Cette vision dynamique des conflits comme producteurs de territoire implique que ceux-ci ne relèvent pas d'un dysfonctionnement de l'action publique, mais d'une modalité généralisée de sa mise en œuvre. Ils représentent en cela une forme de relation entre les habitants et l'action publique où cette dernière tend à intégrer les conflits, les controverses et les contentieux dans la mise en œuvre des projets et de la gestion publique. Le processus de territorialisation est alors «*constitué par la double expérience de construction d'un acteur collectif dans le conflit et par la confrontation de ce réseau d'habitants aux procédures territorialisées d'action publique*» (*ibid.*, p. 29). D'une certaine manière, l'approche des conflits par Melé complète celle de Simmel au sujet des conflits comme moteurs des relations sociales, dans la mesure où il est postulé que les conflits sont aussi des opérateurs de la production négociée de cadres de vie urbains, de territoires et d'identités. Il en résulte que le conflit comme producteur de territoire et d'identité est un opérateur de la construction de l'espace nocturne urbain ainsi que des identités de ses usagers, les pratiques de ces derniers faisant s'opposer les régimes festifs et l'ordre public.

Chapitre 2

La nuit, ce nouveau problème public ?

«La nuit, c'est la liberté, la fête, mais c'est un sacré problème pour les villes.»

«La nuit, ça a toujours été un problème, mais là c'est un vrai défi, ça concerne tout le monde.»

Certains habitants de Genève, interrogés dans le cadre de cette recherche, n'hésitent pas à nous confier que la nuit est un problème pour eux et qu'ils espèrent la mise en place de solutions rapides et efficaces. Bien sûr, la nuit peut être vue comme une ressource ou, à l'inverse, comme une source de problèmes. Mais cela n'en fait toutefois pas un problème en soi. C'est moins la nuit qui pose problème que les activités nocturnes qui s'y déploient. Des activités qui sont source de bruit selon certains, qui nuisent à l'ordre public ou qui, au contraire, sont d'ordre culturel et ne devraient pas être restreintes sauf à menacer la culture en général. C'est pourquoi, ici, nous n'envisagerons pas la nuit comme un problème, nous efforçant plutôt de poser la question des problèmes publics de la nuit. Quels sont-ils ? Comment se manifestent-ils ? Sont-ils nécessairement liés à la nuit ?

Au préalable, revenons un instant sur ce que nous savons de la construction des problèmes publics et des solutions politiques qui y sont apportées, tout en restant attentif à leur mobilité internationale.

2.1 La construction des problèmes publics

Le champ d'étude des problèmes sociaux a connu un tournant constructiviste au cours des années 1970 avec le succès éditorial de *Constructing Social Problems* (Spector et Kitsuse, 1977). C'est à partir de la sociologie qu'il y est démontré que les problèmes sociaux acquièrent un statut public non pas en raison d'une valeur prétendument objective, mais au fur et à mesure d'un processus de définition collective. L'approche constructiviste des problèmes publics veut s'affranchir d'une vision fonctionnaliste et objectivante où le problème existe pour lui-même. L'attention est mise sur la manière dont le statut public du problème se construit par étapes qui, prises ensemble, forment la «*carrière des problèmes publics*» (Blumer, 1971). Blumer identifie cinq grandes étapes dans cette «*carrière*» : 1) l'émergence du problème social ; 2) la légitimation du problème ; 3) la mobilisation de l'action vis-à-vis du problème ; 4) la formation d'un plan d'action officiel pour le traiter ; 5) la transformation du plan d'action dans sa mise en œuvre concrète (Blumer, 1971, p. 301). Dans la perspective de la «*carrière*», la construction des problèmes publics relève d'un processus dont l'identification d'étapes laisse supposer une dimension chronologique. Le modèle proposé par Blumer continue de faire référence ; ainsi, il est mobilisé dans des travaux récents, tels que celui de Frauenfelder et Mottet qui s'intéressent au problème de la violence scolaire à Genève (Frauenfelder et Mottet, 2012). Les auteurs s'appuient sur ce modèle pour différencier les phases d'émergence, de mise à l'agenda et d'institutionnalisation du problème public. Dans ce cadre, l'institutionnalisation constitue la dernière étape du processus de problématisation, à savoir la mise en place d'une politique publique visant à résoudre spécifiquement le problème de la violence en milieu scolaire.

Moins attaché à la modélisation de la «*carrière des problèmes publics*», Joseph Gusfield, héritier de l'école de Chicago (Becker, 1997, notamment) adopte une approche culturelle en montrant que la construction d'un problème public est avant tout le fait d'une culture qu'il décrit à travers les activités stratégiques et symboliques de celles et ceux qui la portent et parviennent à l'imposer. Il prend pour cas d'étude la consommation d'alcool au volant aux États-Unis dans le courant des années 1970 et s'intéresse précisément aux modalités de passage vers la sphère publique d'un problème social relevant historiquement de la sphère privée. L'auteur montre que l'avènement de ce qu'il appelle la «*culture*

des problèmes publics» procède de trois concepts qu'il veut opératoires : la propriété, la responsabilité causale et la responsabilité politique. La «*propriété*» désigne la capacité dont certains groupes disposent et d'autres non, selon les enjeux, «[de] *créer ou [d'] orienter la définition publique d'un problème*» (*ibid.*, p. 11). Les propriétaires du problème peuvent formuler des affirmations et des revendications et peuvent être amenés à changer dans le temps. La «*responsabilité causale*» désigne l'agent qui est considéré comme la cause du problème public. Et la «*responsabilité politique*» désigne les institutions publiques chargées de résoudre le problème public. Les parties engagées ne détiennent pas le même degré d'autorité pour être des sources légitimes de définition de la réalité d'un problème ou pour assumer le pouvoir légitime de réguler, contrôler et inventer des solutions à ce problème. La construction des problèmes publics s'apparente à une «*arène de conflit dans laquelle un ensemble de groupes et d'institutions, y compris des administrations publiques, rivalisent pour acquérir les titres de propriété des problèmes publics. Ils luttent à propos de l'imposition de théories causales et de l'attribution ou de l'imputation de responsabilités*» (*ibid.*, p. 16). Dans cette arène se jouent les actions publiques que Gusfield compare à des pièces de théâtre mises en scène selon des conventions partagées par des acteurs et des spectateurs. L'arène constitue le lieu d'une performance où les discours des différents groupes d'intérêt performant le problème.

L'apport majeur de l'ouvrage de Gusfield réside dans la perspective dramaturgique appliquée à l'action publique. L'attention est dirigée sur les procédés rhétoriques et sur les rites qui soutiennent l'argumentation de deux instruments centraux dans la lutte contre l'alcool au volant : la science et le droit. Au-delà de la définition des propriétaires et des responsables du problème, la «*culture des problèmes publics*» est instituée conjointement par la science en tant qu'outil de construction de l'ordre cognitif et par le droit en tant que producteur de l'ordre moral. Cette culture est fondée, d'un côté, sur la croyance et les théories relatives aux faits et aux événements qui composent le problème, et de l'autre, sur les modalités sociales qui permettent de qualifier une situation de pénible ou d'immorale. Cette conjonction de l'ordre cognitif et de l'ordre moral produit un «*ordre symbolique*» : la fiction d'une société ordonnée est ainsi produite. Cet ordre symbolique est ancré dans la production d'un ordre cognitif et moral et constitue une culture publique qui a ses règles propres de production. La production d'un ordre symbolique s'effectue par l'entremise de scènes publiques où les acteurs s'emploient à définir

le problème. La scène³⁵ publique est comparée à un dispositif théâtral où les acteurs peuvent symboliquement jouer des rôles dans le drame social et ainsi se positionner les uns par rapport aux autres. Les scènes publiques participent de la production de la « culture publique » du problème. Quand bien même la production de la culture des problèmes publics est appréhendée par Gusfield au moyen des outils de l'analyse dramaturgique, celle-ci produit des effets sur le réel. Ces effets atteignent leur paroxysme lorsque certaines formulations alternatives d'un problème et certaines solutions deviennent impensables, voire inacceptables publiquement. Le concept de « *scène publique* » continue d'être mobilisé dans les travaux récents (notamment Céfaï, 2016) qui s'inscrivent dans la continuité de la philosophie pragmatique de John Dewey (Dewey, 1954) et de la sociologie de la construction des problèmes publics. Pour Céfaï, les scènes publiques sont les lieux où « *des acteurs accomplissent des opérations de dramatisation, d'argumentation, de narration, qui ont des visées d'expression, de persuasion, de séduction, et qui embrignent leur auditoire dans des champs d'expérience et des univers de discours. Les scènes publiques condensent les batailles d'idées, d'arguments, de convictions, les dissensions autour de visions du monde, de mœurs ou d'opinions qui agitent la société civile, pas seulement au sens où elles réfléchiraient des luttes sociales et politiques comme un miroir, mais au sens où elles contribuent également à les instituer [...]. [Les scènes publiques sont le lieu] où s'articulent toujours de nouvelles situations d'épreuve qui sont autant d'enjeux de disputes, de fixation d'intérêts et de production d'expériences. Autour de chaque problème s'étend un champ de problématisation où des chapelets de problèmes se surdéterminent les uns les autres, s'engendrent temporellement ou se conditionnent pratiquement* » (Céfaï, 2016, p. 21).

Ainsi, les scènes publiques participent pleinement d'un processus de définition collective au cours duquel des publics se constituent. Ce processus est ponctué de phases d'émergence, de configuration, de stabilisation et d'institutionnalisation des problèmes publics (Céfaï, 2020).

³⁵ L'usage que fait Gusfield du concept de scène ne s'inscrit pas dans une perspective essentialiste où la scène renvoie à la circonscription d'individus dans des *clusters* à l'activité intense donnant une unité à des pratiques diffuses à travers le monde (Straw, 2001). Elle s'écarte également d'une perspective anti-essentialiste où l'emploi du concept de scène, au sens d'un processus fluide et dynamique, vise à s'affranchir des notions de culture, sous-culture ou communauté en tant que catégories sociales figées.

Problème public et politique publique : convergence de deux champs de recherche

Les réflexions portées par la sociologie des problèmes publics sont restées, jusqu'à récemment, déconnectées des champs de recherche sur les politiques publiques qui constituent pourtant une des modalités de réponse les plus tangibles aux problèmes publics. Dans un article de synthèse, Neveu met en évidence la constitution, au début des années 2000, d'un cadre problématique plus extensif et plus fédérateur qui tend à articuler la sociologie des problèmes à des questions de politiques publiques, de mise à l'agenda et de luttes des mouvements sociaux (Neveu, 1999). Il en découle une approche nouvelle des politiques publiques qui voit dans leur conception non plus seulement un moyen de résoudre les problèmes, mais aussi une modalité de production du monde social. Cette approche dite cognitive des politiques publiques ambitionne de reformuler la question de l'action publique en s'interrogeant sur la manière dont l'ordre d'une société complexe est fabriqué (Muller, 2000). Muller propose de nuancer le regard sur les politiques publiques afin de les aborder comme des processus où les acteurs construisent des cadres d'interprétation du monde plutôt que des outils capables de résoudre des problèmes publics dont la définition ne fait de toute façon que très rarement consensus entre les acteurs. Dans cette perspective, les politiques publiques *« constituent des espaces (forums) au sein desquels les différents acteurs concernés vont construire et exprimer un "rapport au monde" qui renvoie à la manière dont ils perçoivent le réel, leur place dans le monde et ce que le monde devrait être »* (Muller, 2000, p. 195).

Ce processus fait intervenir des formes de discours où les faits sont soumis à une catégorisation par les acteurs investis dans les différentes formes de production des politiques publiques.

Cadrage et politiques publiques

La production de politiques publiques se fait au moyen de cadrages successifs (Tarrow, 1992; Benford et Snow, 2000; Snow, 2001). Le cadrage est le processus de construction de sens par des individus, des groupes sociaux ou des organisations qui évaluent des situations, identifient des

problèmes et mobilisent des ressources pour les résoudre, dans le cadre de la mise en place de politiques publiques notamment (Snow et Benford, 1988). Cette perspective suppose que les cadres³⁶ soient enracinés dans des idéologies disponibles sans être pour autant déterminés par celles-ci : « *Les cadres de l'action collective peuvent alors être définis comme des ensembles de croyances et de significations émergentes, qui articulent des idéologies de manière innovante et en amplifiant des aspects* » (Snow, 2001, p. 10). Les acteurs sont appréhendés comme des « *agents signifiants* » (*signifying agents*) qui sont engagés « *dans des activités de production, de maintien et de reconduction du sens pour leurs partisans, leurs opposants ou leurs sympathisants* ». Ils conduisent une « *politique de la signification* » (Hall, 1982, cité dans Snow, 2001, p. 27) qui passe par l'élaboration de stratégies discursives. Quand ces stratégies visent à l'institutionnalisation d'un objet géographique, le cadrage peut s'effectuer sur trois plans : 1) le cadrage spatial (moment de délimitation de l'objet géographique); 2) le cadrage argumentatif (les éléments de justifications); 3) le cadrage institutionnel (les institutions comprises) (Gaberell et Debarbieux, 2014). Les opérations de cadrage participent ainsi pleinement des processus de construction sociale et d'institutionnalisation. De manière plus spécifique sur la question des problèmes publics, les opérations de cadrage constituent des modalités discursives et techniques de transformation d'un enjeu en problème public (Zittoun, 2007). Zittoun décrit comment la question du bruit à Paris a fait l'objet de politiques spécifiques par le cadrage spatial de la question. C'est par des mesures du bruit et une cartographie précise des rues de Paris - diffusées largement - que la carte du bruit est devenue le signe et le symbole même du problème. La carte a ainsi participé à « *la transformation du bruit en problème* » (*ibid.*, p. 176) par un triple processus : 1) cadrage des argumentaires, la carte s'imposant comme la référence scientifique légitime; 2) objectivation du problème par la mise en scène de son existence; 3) exposition d'un jeu de solutions qui apparaissent comme autant d'options pour la fabrication de politiques publiques.

Cet exemple donne à voir la manière dont la carte constitue à la fois un discours qui participe à la publicisation du problème et un instrument

³⁶ Les cadres se distinguent des référentiels généralement employés par les politistes. Le concept de référentiel est utilisé le plus souvent comme un outil analytique destiné à souligner la dimension cognitive de la construction de politiques publiques et des systèmes de valeurs dont elles sont porteuses (cf. Jobert et Muller, 1987, notamment). L'approche par le référentiel insiste sur les discours des acteurs et les systèmes de référence qui les sous-tendent et qui forment un système limité de représentations (Chevalier, 2008, p. 8).

de sa résolution. L'analyse de Zittoun s'articule ici à celle de Lascoumes et Simard qui définissent l'instrument comme « *un dispositif normatif, à la fois technique et social, ayant une vocation générique (applicable à un ensemble de situations) et porteur d'une conception concrète du rapport gouvernant/gouverné fondé sur une conception spécifique de la régulation* » (Lascoumes et Simard, 2011, p. 18).

L'instrument peut prendre des formes diverses, un texte de loi, une carte, un système d'information géographique, etc. Mais il n'est pas seulement l'outil d'une démarche politico-technique visant la résolution de problèmes et une meilleure efficacité de l'État, il est aussi un agent participant pleinement de la production d'ordre et de normes :

« Il est possible d'envisager les instruments d'action publique en rompant avec l'illusion de leur neutralité, en spécifiant leurs propriétés et leurs effets et en montrant les formes de légitimité qui les valident. Les instruments d'action publique ne sont pas inertes, librement disponibles pour des mobilisations sociopolitiques ; ils détiennent une force d'action autonome qui se développe en interaction avec les acteurs qui les utilisent. Ils ne sont pas statiques et réductibles à de la pure technique, ils produisent souvent des effets indépendants des objectifs qui leur avaient été assignés. Dans cette dynamique, l'appropriation par les acteurs est déterminante » (ibid., 2011, p. 19).

Dans cette perspective, les instruments ne doivent pas être considérés comme des dispositifs clos, mais ouverts sur le monde et donnant lieu à des phénomènes de reformulation ou de résistance de la part des acteurs concernés par leurs effets.

Apport des problèmes publics à l'analyse des solutions

La convergence entre la littérature des problèmes publics et celle qui porte sur les politiques publiques a permis un renouveau dans l'analyse de la conception de solutions au problème. Dans un ouvrage qu'il consacre aux politiques publiques et à leur fabrication, Zittoun met en évidence que les solutions ont longtemps été appréhendées comme neutres, au contraire de la mise à l'agenda du problème, considérée elle comme relevant d'un processus collectif de problématisation (Zittoun, 2013). L'auteur entend ainsi souligner que la conception de solutions relève d'un processus dans

lequel il identifie cinq étapes non linéaires. Celles-ci ont été regroupées dans le tableau ci-dessous.

4. Tableau des cinq étapes non linéaires du processus de conception de solutions au problème public, composé d'après Zittoun, 2013, p. 122-134.

Étapes	Détails des étapes
1. Étiquetage des solutions et du titre de propriété	Désignation des instruments et définition des nouveaux propriétaires du problème.
2. Identification des conséquences et du public des bénéficiaires	Fabrication d'une fiction souhaitable autour d'un public de bénéficiaires.
3. Couplage à un problème à résoudre	Bricolage subjectif de couplage, qui passe moins par un répertoire de solutions possibles que par un processus de définition.
4. Intégration à une politique publique qu'il faut changer	(Re)définition d'une politique publique comme moyen pour produire de la cohérence. Trois niveaux possibles : – politique publique transversale ; – politique publique sectorielle ; – instrument.
5. Association à un référentiel et à des valeurs qui orientent la solution	Autoréférencement ou association des solutions à des valeurs fondamentales (liberté, égalité, développement durable, etc.).

Les solutions ne figurent jamais comme des éléments objectifs et neutres à disposition des acteurs, mais, tout comme les problèmes publics, elles sont le produit d'une définition collective traversée par des rapports de pouvoir. Dans le modèle proposé par Zittoun comme dans celui de Blumer (1971) pour le champ des problèmes publics, la question spatiale est très peu thématifiée, voire absente de l'analyse. Or, l'espace est omniprésent aussi bien dans le champ des problèmes publics que dans celui des politiques publiques.

Si la dimension spatiale des problèmes publics reste encore marginale dans ces littératures, elle fait tout de même l'objet de

travaux, ainsi ceux des politologues Nahrath, Varone et Gerber qui s'intéressent aux politiques à « *incidences spatiales* ». Ces auteurs examinent les formes de l'action étatique pour l'environnement et, plus spécifiquement, la manière dont les États répondent à un ensemble de problèmes environnementaux majeurs, appelés *wicked problems* (Nahrath et al., 2009, p. 4). Ils observent que la prise en charge de ces problèmes par l'État s'accompagne de l'institutionnalisation de nouveaux espaces qui font converger à la fois plusieurs secteurs de politiques publiques, plusieurs territoires institutionnels et plusieurs niveaux de gouvernement. C'est le cas, par exemple, de la définition de bassins versants ou d'espaces de régulation du trafic aérien en Europe, qui est perçue comme une réponse spatiale à des problèmes dont la charge est attribuée aux pouvoirs publics. Pour définir ces espaces et appréhender les modalités de leur production, les auteurs forgent le concept d'« *espace fonctionnel* », c'est-à-dire « *un espace de rivalités et un espace de régulation de ces rivalités. Soit un champ de rapports de force, dont les limites sont définies par les protagonistes mêmes de ces tensions, et non pas selon des logiques sectorielles ou des découpages territoriaux préexistants. La surface sociale ou géographique d'un espace fonctionnel correspond donc à l'espace – éventuellement territorialisé – de validité des règles (formelles et informelles) mises en place pour réguler le problème collectif en question et les rivalités qui l'accompagnent, ainsi qu'à l'espace de leur efficacité présumée. En un mot, il est le "lieu" transterritorial et intersectoriel où s'exerce le monopole légitime de la régulation de rivalités fonctionnellement interdépendantes* » (Nahrath et al., 2009, p. 7).

L'institutionnalisation d'un « *espace fonctionnel* » implique en principe une modification conséquente des dispositifs institutionnels aussi bien sur le plan normatif que sur celui de l'organisation des administrations. La reprise systématique d'un ensemble de problèmes liés à l'environnement par l'action politique apparaît dès lors comme une modalité de l'institutionnalisation de nouveaux espaces où convergent plusieurs territoires et s'imbriquent plusieurs secteurs et niveaux dans le but de réguler des problèmes. Les apports des politologues Nahrath, Varone et Gerber doivent être examinés au prisme d'une littérature qui cherche à s'émanciper de ce qui a été appelé le découpage territorial et sectoriel du monde (Lascombes, 1994 ; Muller, 1990) en s'efforçant de faire converger l'analyse des problèmes publics et celle des politiques publiques.

2.2 L'institutionnalisation de la nuit urbaine

À ce point de notre revue de l'état de la littérature, nous nous proposons de désigner le processus analysé par l'expression «*institutionnalisation de la nuit urbaine*». Ce processus est entrevu de manière similaire dans plusieurs villes européennes – Paris fait souvent référence en la matière – et fait l'objet de certaines critiques qui voient dans l'institutionnalisation de la nuit le «*symptôme d'une décadence*» (De Baecque, 2015, p. 253). Cette conception de l'institutionnalisation met l'accent sur les effets de la création d'institutions spécifiques aux politiques culturelles – De Baecque mentionne en particulier «*la fête de la musique*», «*la nuit blanche*», «*la nuit des musées*» pour la ville de Paris – qui transforment la nuit en «*“un événement” qu'il s'agit d'organiser, de programmer*» (*ibid.*). Elle se rapproche de l'interprétation de l'institutionnalisation par Frauenfelder et Mottet (2012) (inscrite dans le cadre de l'analyse d'une politique publique présentée plus haut) qui la réservent à la création d'institutions *ad hoc* par les pouvoirs publics. Cette conception de l'institutionnalisation, orientée vers la création d'institutions *ad hoc*, est quelque peu restrictive dans la perspective du présent ouvrage qui ambitionne de rendre compte d'un processus géographique dans lequel interviennent les dimensions spatiales et temporelles.

Étudiée dans le cadre d'autres champs de recherche en géographie et, plus particulièrement, celui de la «*nouvelle géographie régionale*» (Gregory, 1984 ; Cosgrove, 1984 ; Pred, 1984 ; Paasi, 1986, notamment), l'institutionnalisation peut être plus largement comprise comme un processus par lequel un périmètre spatial émerge en tant qu'entité territoriale reconnue et légitimée. Le géographe finlandais Anssi Paasi voit ainsi dans l'institutionnalisation d'une région un processus qui n'est pas réductible à la création d'institutions régionales ; il s'agit «*d'un processus pendant lequel un niveau spécifique de structure spatiale devient une réalité établie qui est identifiée dans les différentes sphères de l'action sociale et dans les consciences et qui est continuellement reproduite dans les pratiques individuelles et institutionnelles (économiques, politiques, légales, éducatives, culturelles, etc.)*» (Paasi, 1986, p. 105).

Cette conception met l'accent sur la dynamique historique et sociale d'émergence d'une entité spatiale (la région) comprise comme une «*catégorie humaine et sociale*» (*ibid.*, p. 119). Bien que l'objet traité soit

différent, cette perspective est intéressante ici, car elle permet d'élargir la conception de l'institutionnalisation d'une entité spatiale dans la mesure où celle-ci n'est pas seulement perçue comme un processus limité à l'établissement d'institutions *ad hoc*.

Sur la base de ce qui précède, nous entendons par « *institutionnalisation de la nuit urbaine* », un processus sociospatial conduit par des politiques publiques, par lequel la nuit émerge comme une entité spatio-temporelle reconnue et établie comme une partie d'un système urbain plus large. À partir de cette définition, il importe de préciser à la fois quelles sont les limites des littératures mobilisées jusqu'ici pour appréhender ce processus et comment ce travail entend les dépasser par la mobilisation d'approches récentes en sciences sociales en général et en géographie en particulier.

L'état de la littérature sur la nuit, présenté dans cet ouvrage, montre que celle-ci n'est pas un impensé des sciences sociales. La nuit a fait l'objet d'un ensemble de travaux qui peuvent être regroupés en deux grandes approches : la conquête de la nuit et sa mise en ressource urbaine.

La première approche retient que la conquête de la nuit est un processus historique, souvent conflictuel, qui se renouvelle dans le temps avec plus ou moins d'intensité. Dans la veine de l'idée de conquête s'est constituée une géographie de la nuit où la nuit urbaine est un système territorial complexe. Cette géographie a permis l'ouverture d'un champ de recherche que nous voudrions continuer d'approfondir ici en mettant en évidence les modalités de construction sociale et politique de la nuit urbaine. Et cela, afin de passer d'une perspective où la nuit urbaine figure en tant que système complexe qui existe pour lui-même à celle qui restitue la manière dont cette nuit urbaine peut être le produit d'un processus dynamique d'institutionnalisation.

La seconde approche retient que la nuit constitue une ressource urbaine pour l'économie, régie dans nombre de villes européennes selon les règles dominantes de type néolibéral. La nuit devient également une ressource sociale quand elle est revendiquée en tant qu'espace-temps privilégié pour des pratiques qui, pour des raisons historiques, culturelles et politiques, se déroulent la nuit plutôt que le jour. Ces deux registres ne sont pas toujours compatibles. Ils constituent un défi pour les politiques urbaines dont il est attendu qu'elles puissent gérer des conflits divers, nés de problèmes publics en partie liés à la nuit (le bruit, la consommation d'alcool, la fermeture des lieux nocturnes, etc.), et pour lesquels les médias jouent un rôle de caisse de résonance.

De ces deux approches, nous retiendrons que la nuit urbaine est le produit d'une tension permanente entre la garantie de l'ordre public et la promotion des cultures festives. De cette tension découle une série de problèmes dont les modalités de publicisation ont été mises en évidence par la littérature sur la construction des problèmes publics. Ces derniers suivent une carrière publique qui n'est pas linéaire au sens où elle procéderait par étapes distinctes dont il serait possible de retracer l'histoire de manière chronologique. Cependant, force est de constater au vu de l'état de la recherche qu'une trame de fond analytique subsiste dans laquelle s'entremêlent les activités de définition, de mise à l'agenda et de conception de solutions aux problèmes.

La mobilisation de cette littérature doit nous permettre de comprendre l'institutionnalisation de la nuit urbaine au regard d'un processus de problématisation marqué par des discontinuités temporelles, ponctuées de (ré) émergence, de (re) définition et de (re) qualifications successives. Un processus dont il convient de décrypter les modalités et d'identifier le rôle des acteurs, qu'ils soient privés, institutionnels ou issus de la société civile. L'articulation de la littérature thématique sur la nuit à celle des problèmes publics est particulièrement féconde pour appréhender un processus d'institutionnalisation dans lequel la nuit urbaine figure moins comme un objet en elle-même qu'en tant que construction sociale liée à un travail de problématisation collective. Cette approche se distingue de la place faite à l'institutionnalisation dans le champ de recherche des problèmes publics, où elle figure en tant qu'étape du processus social et politique de problématisation. Elle vise à compléter une littérature consacrée aux problèmes publics qui est beaucoup plus orientée vers le diagnostic que vers les solutions apportées aux problèmes et qui accorde peu d'importance à leurs dimensions spatiales. Deux limites doivent être dépassées : la définition des solutions comme une opération indépendante de la construction du problème, et un processus de problématisation envisagé comme social et dont les dimensions spatiales sont moins étudiées.

Les solutions comme partie prenante de la construction du problème

La première limite tient au fait que la littérature dédiée aux problèmes publics s'est focalisée jusque-là sur la construction du problème et peu sur la définition de solutions par les acteurs. Cette distinction problème/solution revient à considérer que les problèmes sont construits indépendamment de leurs solutions,

celles-ci succédant ainsi à une phase de problématisation. Or, si la mise à l'agenda des problèmes et la définition de solutions relèvent toutes les deux de processus non linéaires et dont les éléments se chevauchent continuellement, une distinction temporelle entre les processus de mise à l'agenda et de définition de solutions paraît peu concevable. La distinction entre les étapes de construction du problème et celles de la définition de ses solutions empêchent, à notre sens, la compréhension d'un processus où les solutions et les problèmes se construisent dans un même mouvement d'institutionnalisation.

À cette première limite s'ajoute une approche sectorielle des problèmes et des politiques publiques. La question se pose différemment à l'heure actuelle pour la nuit urbaine, l'état de la recherche à ce sujet ayant montré que c'est moins la nuit en tant qu'espace-temps de la ville qui pose problème qu'un ensemble de pratiques et d'usages qui se déroulent de nuit. L'histoire des représentations de la nuit évoquée au début du présent chapitre montre que cela n'a pas toujours été le cas et qu'au fil de la conquête de la nuit s'est opéré un glissement de « *la nuit qui fait peur* » par elle-même – le sauvage, l'inconnu – à la disciplinarisation de ses pratiques. Ces représentations font s'opposer au moins deux champs de tension : l'ordre public et les usages culturels, festifs et récréatifs de la nuit. Cette particularité contemporaine du problème de la nuit laisse envisager un processus transversal et moins sectoriel, motivé par la convergence d'une série d'enjeux et de problèmes sociaux (le bruit, la fête, la culture, le tourisme, etc.) liés à la nuit.

La mobilité des politiques comme modalité du processus de problématisation

La deuxième limite qu'il convient de dépasser tient au manque d'attention portée à la dimension spatiale du processus de problématisation. C'est par la prise en compte de la manière dont les problèmes, les solutions et plus largement les politiques circulent dans un contexte de mondialisation que cette limite pourra être dépassée ici. L'état de la recherche sur la nuit a montré que les politiques urbaines nocturnes ont été traitées en sciences sociales à travers des approches d'économie politique (Bianchini, 1995; Hollands et Chatterton, 2003) post-représentationnelles, qui mobilisent des concepts comme l'assemblage ou les émotions (Demant, 2013) et, plus récemment, en termes de potentiel d'innovation disponible pour les gouvernements urbains (Gwiazdzinski, 2014). À notre connaissance, aucun de ces travaux n'a porté à ce jour sur les dimensions mobiles et circulantes des politiques nocturnes.

L'attention portée ici à la dimension spatiale des problèmes publics repose sur les apports récents des géographes pour qui la mise en place de politiques ne résulte pas d'un simple transfert ou d'un copier-coller de politiques conduites ailleurs, mais d'un processus relationnel. Cette approche a permis de renouveler la compréhension de l'élaboration de politiques à l'heure de la mondialisation intensive, grâce à une série de publications portant, depuis le début des années 2000, sur la mobilité géographique des politiques publiques (Peck et Theodore, 2010; McCann et Ward, 2011; McFarlane, 2011; Robinson, 2013). Cette littérature s'est jusqu'à présent particulièrement focalisée sur les questions de politiques urbaines et d'aménagement du territoire et s'est intéressée également à la mobilité des politiques dans le champ des politiques culturelles (Prince, 2012, notamment).

En proposant l'étude des politiques par le concept de mobilité plutôt que par celui de transfert – terme généralement employé en science politique (Dye, 1990; Walker, 1969) –, les géographes ont souligné le caractère imprévisible, spatialement complexe, sélectif et empreint de pouvoir des processus par lesquels les politiques voyagent (McCann et Ward, 2010; McCann, 2011; Peck, 2011). Le changement de vocabulaire – de « *transfert des politiques* »³⁷ à « *mobilité des politiques* » – constitue un tournant à la fois conceptuel et méthodologique³⁸ qui permet un renouvellement de la perspective sur la circulation du savoir (McCann, 2011). La notion de « *transfert* » implique l'importation intégrale d'une politique et néglige ainsi la diversité des réadaptations et transformations du « *modèle* » d'origine dans un nouveau contexte local. L'approche des politiques par la mobilité est, selon Peck, « *bien plus attentive au contexte sociospatial constitutif des activités de conception de politiques ainsi qu'aux mutations des techniques et des pratiques hybrides des politiques au sein de paysages institutionnels dynamiques* »³⁹ (Peck, 2011).

Dans l'ouvrage intitulé *Global Assemblages*, Collier et Ong affirment que « *les formes globalisées (assemblage territorialisé) sont articulées de manière spécifique et définissent en cela de nouvelles relations matérielles, collectives et discursives. [...] En cela, l'assemblage est en interaction avec le "global" et n'est donc pas une "localité" où des forces s'opposent.*

³⁷ Traduction de « *policy transfer* » et de « *policy mobilities* ».

³⁸ Les implications méthodologiques de la littérature des *policy mobilities* sont présentées dans l'annexe 1 – Méthodologie de recherche, qui figure en fin d'ouvrage.

³⁹ Traduction personnelle.

Il n'est pas non plus déterminé structurellement par ces forces. Un assemblage est le produit de multiples déterminations qui ne sont pas réductibles à une seule logique»⁴⁰ (Ong & Collier, 2005).

Les agencements complexes participent à la formation de «*formes globalisées*» qui circulent à travers un enchevêtrement de circuits matériels et immatériels. Ceux-ci impliquent une multiplicité d'interactions, d'acteurs, de savoirs, de technologies, d'expertises. Pour Peck et Theodore (2010), ces composants forment un «*tissu connectif*» par lequel voyagent les formes globalisées. Les phénomènes de mouvement et de circulation de ce tissu ont fait l'objet d'études innovantes durant les dernières années dans le champ de la mobilité des politiques en géographie (DeDardel, 2014; McCann, 2011; Robinson, 2013; Söderström, 2014). Les développements de cette littérature ont montré notamment que les politiques voyagent rarement sous la forme de «*paquets*», mais qu'elles circulent plutôt par parties au travers d'une communauté d'acteurs vus comme «*des membres de communautés épistémiques d'experts et de pratiques*» (McCann, 2011, p. 170). Ces acteurs participent à la production et à l'échange de bonnes pratiques (*best practices*) qui caractérisent aujourd'hui la fabrique des politiques urbaines. Par «*bonne pratique*», on entend un ensemble théorique, technique et pratique, développé par des acteurs en relations et qui circulent à travers des *global microspaces* tels que des séminaires, des conférences ou des rapports (McCann, 2011).

Les dimensions sociales et relationnelles de la mobilité des politiques

Le tournant vers l'approche des *policy mobilities* se justifie également parce que les catégories d'acteurs considérées dans la littérature sur les transferts de politiques sont très limitées et ne tiennent pas compte du tissu social complexe qui les lie :

«Une approche qui débute par la notion de “policy mobility” comme un processus social mis en place à travers des pratiques d'apparence banale comme celles des bureaucrates, des consultants et des activistes impliquera une attention particulière quant aux pratiques de représentation et de comparaison de ces acteurs [...]. Cela apporte, après tout, un type particulier et persuasif de storytelling, impliquant des stratégies de

⁴⁰ Traduction personnelle.

dénomination et de cadrage [...] pour convaincre les acteurs d'une ville que leur place est équivalente à d'autres à tel point que les politiques formulées et implémentées ailleurs peuvent également fonctionner à domicile»⁴¹ (McCann, 2011, p. 115-116).

Peck et Theodore, dans un numéro spécial de la revue *Geoforum* (*Mobilizing policy*), affirment que les politiques, sujettes à formation et transformation «*sont construites socialement comme des champs de pouvoir*» (Peck et Theodore, 2010, p. 169). McCann insiste également sur le fait que la mobilité des politiques est un processus «*social, relationnel et chargé de rapports de pouvoir*» (McCann, 2011, p. 109). Ce «*caractère relationnel*» (*relationality*) (McCann et Ward, 2010) de la mobilité des politiques ne peut être restitué que par des études qualitatives détaillées mettant en lumière la pluralité des liens d'une politique publique avec d'autres lieux géographiques, la multiplicité des acteurs mobilisés (experts, consultants, fonctionnaires locaux, organisations professionnelles, etc.) ainsi que le rôle décisif des «*microespaces globaux*» (*global microspaces*) tels que les événements publics, les conférences, les visites de terrain, les séminaires, les remises de prix, etc., à l'occasion desquels ces acteurs se rencontrent, échangent et se lient (McCann, 2011). Pour Devisme, Dumont et Roy, ces espaces constituent les «*scènes de la fabrique de l'exemplarité*» où le repérage des bonnes pratiques s'effectue au sein d'un circuit d'expertises et d'échanges d'expériences (Devisme et al., 2008).

Porter une attention particulière aux acteurs clés impliqués dans les échanges des bonnes pratiques permet de retracer les circuits empruntés par les politiques circulantes. Les entretiens avec ces acteurs, mais aussi les observations ethnographiques sur le terrain, sont des méthodes par lesquelles il est possible de mettre en évidence d'autres échelles de diffusion (par exemple «*translocale*» et «*transurbaine*») que celle de la nation à nation identifiée par une approche macro-institutionnelle. Parmi les acteurs clés de ces échanges, Robinson rappelle l'importance des chercheurs dans la production de ces circuits :

«Nous aussi, nous sommes les circuits des politiques urbaines; les producteurs des histoires mobiles et légères qui racontent et refont les villes et qui se manifestent de manière imprévisible. Nos pratiques et nos circuits

⁴¹ Traduction personnelle.

exigent autant d'attention que les puissantes institutions, les politiques, et les gurus que nous aimons tant critiquer»⁴² (Robinson, 2013, p. 10).

Par les différentes modalités de recherche (recherche académique, recherche et développement, recherche-action, etc.), les chercheurs et les experts tiennent des rôles clés dans le repérage, la documentation et la diffusion de bonnes pratiques en provenance d'ailleurs que les autorités doivent traduire localement. Ce processus de territorialisation des bonnes pratiques répond aux exigences de proximité et aux obligations de résultat, les deux référentiels majeurs de l'action publique aujourd'hui (Warin, 2004). Pour McCann et Ward (2011, p. 114), les politiques en général et les politiques de la ville en particulier devraient être reconnues comme *«parsemées par des éléments en provenance d'ailleurs et comme des assemblages à la fois territoriaux, relationnels et globaux»*. La question se pose dès lors de savoir comment les concepteurs de politiques *«composent leurs idées au milieu de cette myriade d'influences en provenance d'ailleurs [et] comment ces "ailleurs" sont concrétisés dans la formulation des politiques urbaines»⁴³ (Robinson, 2013, p. 1).*

Des relations aux modalités topographiques et topologiques

L'étude de la mobilité des politiques impose de retracer les différents modes de relations qui les ont constituées. Söderström parle à ce sujet d'*«un répertoire de connexions translocales»* (Söderström, 2014) pour évoquer des trajectoires et des modes de relations multidimensionnelles. Cet auteur se fonde sur l'idée de relations *«topologiques»*, inspirée des travaux de John Allen et Allan Cochrane (2010) et de Jennifer Robinson (2011), pour caractériser des circuits qui ne sont pas retraçables dans l'espace euclidien. Ces derniers relèvent au contraire de canaux non matériels et non conventionnels par lesquels les politiques entrent en mouvement :

«En contraste avec les relations topographiques dans l'espace euclidien, les relations topologiques se réfèrent à l'arrivée des idées, des principes et des modèles dont les moyens ne sont pas nécessairement matériels, ce qui les rend souvent difficilement repérables à travers l'espace.»

⁴² Traduction personnelle.

⁴³ Traduction personnelle.

Il en résulte l'idée de trajectoire des politiques mobiles dont l'identification nécessite la prise en compte d'un répertoire formé par une série de relations matérielles et immatérielles *«comprenant la circulation des idées et des images, des acteurs, mais aussi des circonstances moins palpables telles que le rôle des lieux de rencontres, le déroulement des visites ou les références qu'ont en tête les urbanistes, les architectes ou les fonctionnaires d'une ville»* (Söderström, 2012b, cité dans De Dardel 2014, p. 92).

Le suivi de ces modes de relations nécessite la mise en place d'un ensemble de méthodes qui permettent d'aborder la circulation des modèles et des politiques à l'échelle globale :

*«De nouvelles stratégies méthodologiques doivent être développées pour exposer et interroger de manière critique les interconnexions des régimes de politiques entre les lieux et à travers les échelles ; les relations entre les expérimentations et les modèles et leur champ de (re) constitution ; les flux de connaissance, d'expertise, de technologies et les acteurs des politiques cosmopolites qui connectent et refont localement les sites de conception de politiques ; les rôles de "policy intermediation" et de réseautage comme le "tissu connectif" du processus de conception de politiques, etc.»*⁴⁴ (Peck et Theodore, 2010, p. 171).

Ces auteurs insistent sur l'utilisation de méthodologies fluides (*flow methodologies*) qui permettent de restituer la profondeur ethnographique de ces mobilités :

*«Les méthodologies fluides sont celles qui permettent de rester proches des sujets des politiques et des experts, qui sont attentives au caractère contingent du fonctionnement des routines et des pratiques in situ, et qui peuvent apporter une profondeur et une multidimensionnalité nécessaire pour les études critiques des politiques»*⁴⁵ (Peck et Theodore, 2010, p. 172).

⁴⁴ Traduction personnelle.

⁴⁵ Traduction personnelle.

Des problèmes publics et des politiques mobiles pour mieux comprendre la nuit

Cet ouvrage tire probablement son originalité de l'articulation des apports récents des géographes sur la mobilité des politiques à la littérature qui porte sur les problèmes publics. Il est attendu de cette articulation la possibilité d'interroger davantage la dimension spatiale des problèmes publics en général et de celui de la nuit urbaine en particulier. Cela invite à considérer la nuit urbaine comme un problème public dont la définition est construite de manière collective, processuelle, relationnelle et par l'intermédiaire de rapports de force et de pouvoir. C'est moins la nuit urbaine en tant qu'espace-temps que sa « *carrière* » en tant que problème public dans un contexte de mondialisation urbaine qui intéresse cette recherche. Une « *carrière* » qu'il s'agit de mettre en évidence au moyen des outils fournis depuis la rupture opérée avec une approche fonctionnaliste des problèmes publics (Blumer, 1971). Une attention particulière est portée aux acteurs, aux tensions et aux tournants d'un processus non linéaire d'institutionnalisation d'un espace-temps. Il en découle que les phases d'émergence, de mise à l'agenda et de définition de solutions constituent des modalités conjointes du processus d'institutionnalisation.

Dans cette perspective constructiviste, la nuit urbaine ne figure jamais comme objet en tant que tel, mais en tant que produit institutionnel jamais stabilisé et continuellement performé par les acteurs des politiques urbaines à travers différentes scènes qui participent à rendre publics les problèmes (nocturnes). Ces scènes sont comprises comme un ensemble de performances par lesquelles l'action publique se donne à voir, mais aussi comme vecteur de la mobilité des politiques – il peut ainsi s'agir d'événements publics, de conférences, de débats publics ou d'expérimentations urbaines. Par la mobilisation du champ des politiques en mouvement, nous entendons rendre compte d'un processus d'institutionnalisation dans lequel les acteurs n'agissent pas en huis clos, mais s'inspirent en permanence de politiques nocturnes conduites dans d'autres villes. C'est pourquoi cette recherche accorde une importance prépondérante au rôle des *policy makers*, à celui des experts et au tissu relationnel qui les lie, et aux différentes scènes d'échange et d'expérimentation où s'opère l'institutionnalisation de la nuit urbaine.

Cet ouvrage s'écrit à un moment historique où le bruit produit par les activités et par les établissements nocturnes, et la place de la culture

alternative sont considérés comme des problèmes à Genève. Des problèmes largement rendus publics par différents acteurs et espaces de débat. Nous verrons dans les pages qui suivent que ces problèmes ne sont pas nécessairement liés à la nuit – il y a du bruit et des activités culturelles le jour aussi – mais se manifestent particulièrement durant la nuit. Ces problèmes sont repris par les autorités politiques genevoises qui formulent une politique de la nuit que nous vous proposons de considérer comme une réponse spatiale apportée aux problèmes du bruit et de la place de la culture (alternative).

Chapitre 3

Problèmes nocturnes à Genève

Quelles sont les modalités de construction des deux problèmes publics dont le traitement a abouti en 2014 à la mise en place à Genève d'une politique de la nuit? Le premier concerne la place de la culture alternative, le second la question du bruit engendré par les activités et les établissements publics nocturnes.

Ces deux problèmes renvoient de manière plus large à deux enjeux populaires majeurs en Suisse, en général, et à Genève, en particulier: d'un côté, les affaires culturelles et, de l'autre, l'ordre et la tranquillité publique. Le problème de la place de la culture alternative sera présenté à travers les actions d'une série d'acteurs privés et associatifs qui se sont fédérés autour de la lutte pour la protection des établissements nocturnes et des lieux alternatifs notamment. Nous verrons que la nuit y apparaît comme une ressource fragile pour les acteurs des mobilisations collectives. Ces dernières sont considérées comme une réponse à une politique répressive menée à l'encontre des occupations de locaux et d'immeubles (squats) et de lieux alternatifs. Elles ont été menées en 2002 à Genève après l'investiture de Daniel Zapelli, affilié au Parti radical, à droite de l'échiquier politique, au poste de procureur général. Les effets de cette politique seront discutés notamment à propos de la constitution, en 2008, d'un outil novateur pour le soutien aux acteurs culturels: la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE). La suite du présent chapitre reviendra sur un second effet plus inattendu de cette politique, à savoir l'augmentation

à Genève des plaintes pour bruit la nuit, une conséquence de la présence d'établissements publics et de leurs usagers dans les quartiers résidentiels de la ville. Ce second problème, lié à la nuit à Genève, sera examiné à travers à la fois les acteurs et les instruments principaux de la politique du bruit et des associations d'habitants de la ville. On soutiendra qu'au-delà du bruit, le désordre sonore nocturne qui s'installe alors à Genève résulte d'un ensemble de raisons qui viennent s'ajouter à la politique répressive évoquée plus haut. Ces raisons seront présentées *via* des discours et des pratiques des associations d'habitants qui traduisent plus généralement l'émergence d'une culture de l'intolérance au bruit dans les villes occidentales.

Le matériel sur lequel s'appuie ce chapitre inclut des documents officiels produits dans le cadre de la politique du bruit à Genève, ainsi que la base de données des déplacements des agents de police cantonaux pour plaintes au sujet du bruit pour la période qui va de 2006 à 2012. Ces documents seront complétés par des entretiens menés auprès des associations d'habitants de la ville de Genève.

3.1 Manifestation nocturne et convergence d'acteurs

Alors que l'année 2010 touchait à sa fin, Genève a vu se multiplier une série de manifestations liées à la nuit, particulièrement dans ses dimensions festives et culturelles. La plus spectaculaire d'entre elles s'est déroulée pendant la nuit du 29 octobre 2010 et a rassemblé, selon les autorités genevoises, plus de 2500 personnes. Elle était portée par une coalition d'acteurs associatifs principalement issus du milieu de la culture alternative genevoise: l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), fondée à la suite de la fermeture en 2008 du plus grand centre culturel autogéré de Genève, Artamis⁴⁶; l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), dont les membres militent pour la reconversion d'une caserne militaire à Genève en lieu culturel et nocturne; le Corner 25, fondé à la suite de la destruction d'un squat emblématique de la culture reggae à Genève (le Goulet); et enfin l'Écurie, salle de concert et café incontournable du mouvement squat genevois. La manifestation a pris la forme d'un cortège

⁴⁶ Au début des années 2000, l'État de Genève a fait dresser un inventaire des sites pollués du canton et a confirmé la pollution du site, engendrée par d'anciennes activités industrielles. Il a été décidé alors de procéder à un assainissement général de toute la zone qui a impliqué la fermeture d'Artamis en 2008.



5. Photographie prise lors des manifestations pour l'ouverture de lieux alternatifs à Genève, 29 octobre 2010.

Auteur : Sébastien Bourquin.

nocturne, parti de l'Usine, autre site symbolique de la culture alternative de Genève, pour suivre ensuite dans la ville un itinéraire fixé à l'avance par les organisateurs. Le lieu de départ n'avait pas été choisi par hasard, l'Usine s'étant mise en grève quelques jours plus tôt pour dénoncer les conséquences négatives de la politique répressive vis-à-vis des squats et des lieux de la culture alternative genevoise. À la fin de l'année 2010, les effets sur le milieu nocturne genevois de cette politique se faisaient sentir, notamment à travers une augmentation de la fréquentation de l'Usine, ce qui conduisait certains soirs à la saturation du lieu, selon ses responsables.

Le temps de la manifestation, une dizaine de véhicules avaient été transformés en *soundsystems* mobiles, emmenant les manifestants dans leur sillage. L'ambiance se voulait festive, et les manifestants ont cheminé le long d'un itinéraire à la charge symbolique forte: la première halte devant Artamis; la deuxième devant un ancien squat connu pour ses fêtes (les Falaises); la troisième devant une caserne militaire qui représente selon l'ARV un fort potentiel de reconversion en lieu culturel. Le cortège a terminé sa course sur le coup de 4 h du matin, avec un rassemblement festif dans l'un des parcs du centre-ville ouvert la nuit, le parc des bastions.

La manifestation faisait suite à plusieurs autres similaires, organisées à la même période, et toutes liées à la vie nocturne genevoise. La première d'entre elles s'était déroulée deux semaines plus tôt, durant l'après-midi du 9 octobre 2010 et avait rassemblé, d'après la Police cantonale, quelque mille personnes sur l'un des carrefours centraux de Genève (Rive). La manifestation s'était écoulée dans une ambiance festive autour d'un char musical, avec pour objectif de contester l'annonce, faite quelques jours plus tôt par le Conseil d'État genevois⁴⁷, de la fermeture de deux établissements nocturnes genevois (MOA-Club et Weetamix) pour raisons administratives. Une pétition circulait parmi les manifestants réclamant l'accès aux lieux culturels et populaires pour tous; une série de revendications renvoyant directement au droit à la ville. Le 22 octobre de la même année, la population genevoise est invitée par Robert Cruz (nom d'emprunt), *via* le réseau social Facebook, à se rassembler sur l'une des places les plus populaires de Genève (la plaine de Plainpalais) pour faire la fête en réponse au climat répressif des autorités genevoises vis-à-vis des établissements nocturnes. L'initiative avait séduit environ cinq mille participants à l'évènement festif, autorisé quelques jours plus tôt par les autorités de la Ville de Genève.

Différentes dans leurs formes, ces manifestations ont toutes pour point commun la fête comme principe d'action. Elles fournissent le moyen aux milieux nocturnes de poser publiquement le problème de la place et de la fermeture des lieux nocturnes à Genève. La fête constitue, dans ce cas, un outil de contestation des décisions politiques, dont le caractère performatif (Crozat et Fournier, 2005, p. 322) se manifeste au moins sur deux registres : la réalisation d'une constellation d'acteurs convergeant autour d'une problématique commune et la volonté d'agir sur la ville et de la transformer. En 2010, c'est un ensemble d'acteurs issus des milieux alternatifs, mais aussi des individus ne se réclamant pas explicitement de ce mouvement, qui convergent autour d'une problématique commune : la fragilisation et la disparition des lieux nocturnes à Genève.

Les manifestations laissent des traces dans la ville, comme les affiches (fig. 6) collées sur les devantures des établissements de Genève.

«*Genève sans nuits, Genève s'ennuie*», un slogan qui se décline sous plusieurs formes : graffitis, autocollants et affiches disséminés dans la ville.

⁴⁷ Le Conseil d'État genevois est l'organe exécutif du Canton de Genève.



6. Affiches collées sur la devanture d'un établissement de la ville de Genève lors de la manifestation nocturne du 29 octobre 2010. Crédit: ARV.

Le fait est original, car c'est la première fois que la nuit est invoquée de la sorte par un mouvement qui s'inscrit en partie dans la filiation des luttes urbaines constitutives de la période squat des années 1980-2000. Ce sont les enjeux du droit à la ville qui alimentent ce qui est collectivement posé comme un droit à la nuit. C'est à partir de la convergence d'acteurs autour de la défense des lieux nocturnes que la nuit est associée à une ressource pour l'activité festive et culturelle à Genève. Le slogan, placé sous le signe de l'humour, s'articule autour des préoccupations politiques de deux registres identitaires de la ville de Genève: la culture et la religion.

Sur le premier point, la nuit est associée aux affaires culturelles dont la charge, à Genève, est principalement du ressort du Département de la culture et des sports (DCES) pour la Ville et du Service de la culture pour le Canton (SCC). Malgré les discussions qui débutent à la fin des années 2010 entre ces deux niveaux institutionnels et qui ont pour but le remaniement des compétences respectives, c'est la Ville de Genève qui détient le budget le plus important pour la gestion des affaires culturelles. En comparaison nationale, ce sont les Villes de Bâle et de Genève qui dépensent le plus

pour la culture, la seconde disposant du plus gros budget en chiffres absolus : 259 millions CHF (dépenses brutes)⁴⁸. Les dépenses concernent aussi bien les institutions culturelles majeures (Grand Théâtre de Genève, fonds municipal d'art contemporain, différents musées et bibliothèques, centre d'iconographie, etc.) que les subventions allouées aux artistes et aux acteurs culturels, y compris ceux issus du mouvement alternatif. C'est dans ce cadre que la nuit à Genève est associée à un mouvement de lutte pour la culture – «La culture lutte» – qui dénonce l'impact de la politique répressive sur une partie des citoyens genevois dont les pratiques sont liées aux politiques culturelles.

Les acteurs du mouvement de défense des lieux nocturnes invoquent aussi le registre religieux sur le mode de l'humour : «*Trop de calvinisme peut nuire à la santé de votre entourage.*» La référence à Calvin n'est pas nouvelle, elle s'inscrit dans la lignée des mouvements d'occupation des années 1980 à Genève, dont les militants dénonçaient déjà le calvinisme comme la référence morale et identitaire d'une partie des Genevois peu enclins à la promotion de la diversité des activités culturelles et/ou nocturnes. À l'inverse, la nuit est mobilisée à la fois comme une ressource fondée sur l'imaginaire d'un espace de fête, de socialisation et de créativité (Nahoum-Grappe, 1997) et comme nouvel élément du discours porté par un groupe hétérogène d'acteurs, tous concernés cependant par les effets des politiques répressives qui ont contribué à la fragilisation d'une culture nocturne fondée en partie sur une vision alternative de la société. Les luttes autour de la nuit à Genève rassemblent ainsi dans un premier temps des acteurs aux idées et aux moyens historiquement très différents, voire opposés. Indépendamment de leur affiliation au monde alternatif, commercial ou institutionnel, c'est avant tout la nuit et ses enjeux économiques, sociaux et politiques qui les réunit.

Genève la nuit, ressource pour la culture « émergente »

La nuit comme ressource urbaine pour Genève relève d'un processus discursif et politique porté par des acteurs issus en grande partie du mouvement alternatif genevois. Cette ressource se fait au gré du développement d'une politique stratégique, présenté ici à travers la constitution, en 2008, d'un

⁴⁸ Les chiffres cités sont issus du groupe de réflexion Avenir Suisse (*think tank*) spécialisé dans les enjeux économiques et sociaux en Suisse. Les chiffres sont publiés sur le site internet suivant : www.avenir-suisse.ch, consulté le 12 mars 2014.

nouvel acteur institutionnel – la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) – à la suite, on l’a dit, du démantèlement par les autorités cantonales du site d’Artamis. Démantèlement qui a marqué un tournant dans l’histoire de la culture alternative à Genève.

Après d’intenses négociations avec les autorités municipales et cantonales, une partie des acteurs d’Artamis a été relogée dans des locaux d’artisanat appartenant à la Ville de Genève⁴⁹. L’opération a été facilitée par la création d’un instrument qui a pris la forme d’une fondation de droit privé. La FPLCE s’est fixé alors comme objectif de « *contribuer à promouvoir la culture émergente sur le territoire du Canton de Genève, en facilitant l’accès à des lieux appropriés à ses activités* »⁵⁰. La Fondation va œuvrer pour formaliser le plan de relogement des acteurs d’Artamis en regroupant les acteurs représentés dans le Conseil de Fondation: l’État de Genève (Département des constructions et des techniques de l’information et Département de l’instruction publique, de la culture et du sport), la Ville de Genève (Département de la culture et du sport), l’Association des communes genevoises (ACG) et l’association Picto. Le Conseil est complété par un représentant de la Fondation Hans Wilsdorf (propriétaire exclusif du groupe d’horlogerie Rolex) en tant que principal bailleur de fonds.

La création de la FPLCE a été accompagnée d’un glissement lexical de la culture « *autogérée* » et/ou « *alternative* » vers la culture dite « *émergente* », signe d’un « *déplacement vers un modèle unique d’intégration des artistes, réduisant la différence non pas à une alternative politique, mais à un manque de reconnaissance, voire de maturité, associé à une position moins avancée dans le parcours institutionnel* » (Piraud et Pattaroni, à paraître). Le terme « *émergent* » est préféré à celui d’« *autogéré* » pour lequel les acteurs revendiquent un mouvement culturel alternatif fondé en partie sur la culture du *do it yourself* (Hein, 2012) qui, à Genève, est le produit de la rencontre des mouvements de la *New Left* (Nouvelle Gauche) et des perspectives

⁴⁹ Le complexe, situé à quelques rues de l’ancien site, compte 3 000 m² d’ateliers mis à disposition par le biais d’un contrat de bail subventionné par la Ville de Genève. Le nombre d’ateliers restant toutefois insuffisant, le Canton de Genève a proposé la location de l’un de ses bâtiments situé rue Ernest-Pictet pour les *designers*, graphistes et photographes de la nouvelle association Picto (futurs usagers des lieux). Après expertise des lieux, il est apparu que le montant du loyer (subventionné ?) des ateliers était plus élevé que celui des ateliers mis à disposition par la Ville de Genève. La question de l’asymétrie des loyers des différents bâtiments a constitué une occasion opportune pour l’élu chargé du dicastère de l’urbanisme (DCTI, actuellement DALE) – Marc Müller, affilié au Parti libéral-radical et issu des milieux de l’immobilier genevois – qui s’est emparé de la question pour imaginer un instrument de rééquilibrage mixte public-privé, la FPLCE.

⁵⁰ Extrait du site de la FPLCE : www.fplce.ch/presentation, consulté le 10 août 2015.

7. Cartographie des projets soutenus par la FPLCE tels que présentés sur le site de la Fondation, 2015.

LES PROJETS

La Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fploe) soutient depuis l'automne 2009 la culture émergente en divers points du canton, en lui facilitant l'accès à des lieux appropriés à ses activités. Vous trouvez ici une présentation des 29 lieux auxquels la fploe a choisi d'apporter son soutien dans le but de maintenir, faire connaître ou développer davantage le rayonnement culturel de Genève.

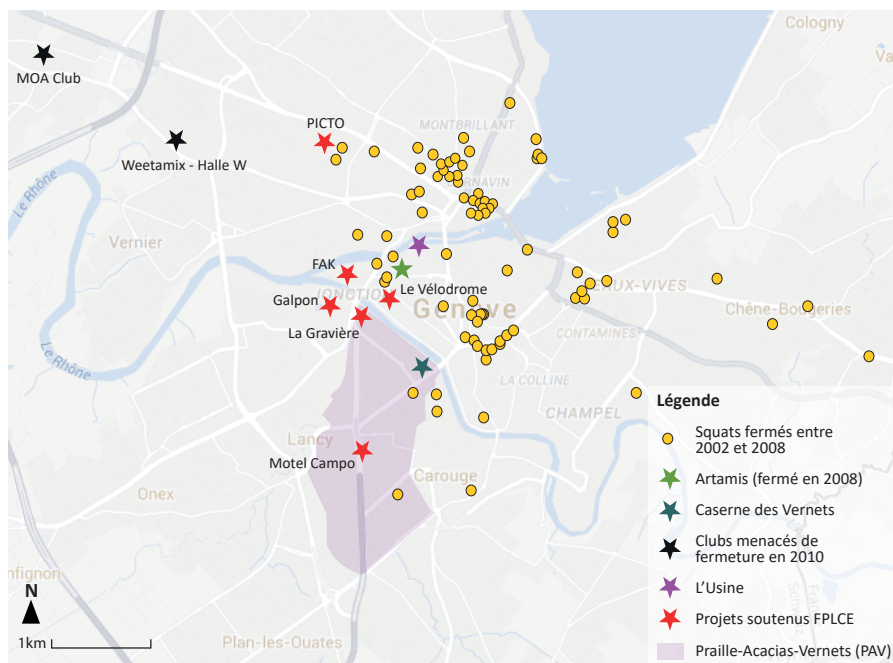


La carte est accompagnée du texte suivant: «La Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) soutient depuis l'automne 2009 la culture émergente en divers points du canton, en lui facilitant l'accès à des lieux appropriés à ses activités. Vous trouverez ici une présentation des 29 lieux auxquels la FPLCE a choisi d'apporter son soutien dans le but de maintenir, faire connaître ou développer davantage le rayonnement culturel de Genève.»

Source: FPLCE.

situationnistes des années 1970. Le choix du concept d'émergence par les membres de la Fondation – un terme qui fait référence à un stade de développement et moins à une opposition (alternative) – n'apparaît pas comme un acte anodin dans un contexte où le partenariat public-privé semble s'emparer de la culture alternative comme d'un objet de politique publique qui doit servir au rayonnement global de la ville. Le soutien à la fois public et privé des dimensions artisanales et festives d'une culture dite

8. Implantation des premiers projets soutenus par la FPLCE avec la localisation des squats fermés entre 2002 et 2008 à Genève.



Auteur : Raphaël Pieroni.

Source de données : Lauper, 2012 (travail de master) et FPLCE.

«émergente» témoigne d'un moment charnière marqué par un processus d'institutionnalisation, dont les outils doivent pallier la diminution du nombre et de la diversité des lieux pour la culture alternative. Ce processus d'institutionnalisation implique pour les associations d'intégrer des modalités de négociation de plus en plus complexes qui inscrivent le.s projet.s dans une perspective de réalisation à long terme.

Ce changement de paradigme se manifeste dans la politique de communication de la FPLCE qui passe par une valorisation de l'ensemble des projets soutenus. Alors qu'aucune carte officielle ne recensait jusqu'alors les différents lieux culturels alternatifs à Genève, la Fondation se dote d'un outil cartographique en ligne dans lequel les projets sont localisés et leurs contenus détaillés.

Chaque projet est ajouté à l’outil cartographique rendu accessible sur le site de la Fondation, dont l’extrait ci-dessus présente l’ensemble des vingt-neuf établissements soutenus en 2015. La carte rend visibles des projets qui doivent participer au rayonnement culturel de Genève. Quand bien même le site annonce que les projets sont soutenus en divers points du Canton, la localisation sur le territoire des premiers projets «*émergents*» soutenus par la FPLCE est stratégique.

Sur la carte ci-dessus figurent les premiers projets soutenus par la FPLCE. Ces derniers se concentrent dans les quartiers de La Praille-Acacias-Vernets (PAV, en rose sur la carte)⁵¹ et de La Jonction qui font tous deux l’objet à Genève d’une stratégie de régénération urbaine à laquelle doit participer la culture dite «*émergente*». Parmi les projets, le laboratoire de création/Motel Campo⁵² ainsi que La Gravière⁵³ ont été conçus pour remplacer la dimension festive et nocturne d’Artamis. Le premier, ouvert en 2010, allie laboratoire de création pour les artistes et scènes festives en plein centre du PAV, se posant ainsi comme le précurseur du renouveau culturel souhaité de ce quartier et soutenu à travers le partenariat public-privé. Le second, situé lui aussi dans le quartier du PAV, non loin de Motel Campo, est issu de la transformation, en 2012, d’un ancien bâtiment d’une multinationale de la parfumerie (Firmenich) pour lequel la FPLCE a annoncé la création d’un «*lieu culturel nocturne*».

La politique répressive vis-à-vis des squats, et par effet de cascade, des lieux festifs et nocturnes liés au mouvement alternatif, a eu pour effet la fragilisation généralisée de la scène culturelle nocturne alternative à Genève. Cependant, elle a également favorisé l’émergence d’un processus d’institutionnalisation par la conception d’un outil spécifique au soutien et au développement de projets d’une culture dite «*émergente*». La concentration des projets «*émergents*» sur le territoire contraste avec la dispersion dans le tissu urbain genevois des squats fermés entre 2002 et 2008 tels qu’ils figurent sur la carte ci-dessus. Leur implantation sur le territoire ne relève pas d’une stratégie territoriale particulière, mais se fait au gré des espaces laissés vacants à Genève, les conduisant, d’une certaine manière, à faire

⁵¹ Le quartier dit «*Praille-Acacias-Vernets*» (PAV) est, depuis la fin des années 1990, le théâtre du plus important projet de rénovation urbaine à Genève dont l’objectif est de transformer la plus grande et ancienne zone industrielle et artisanale genevoise en quartier mixte d’activités et d’habitations.

⁵² Le Laboratoire de Création est un lieu de production pour 15 artistes et créateurs actifs dans les domaines des arts plastiques, du design, de la photographie, de la musique et de la promotion culturelle. Le Motel Campo est un lieu ouvert au public qui propose régulièrement des concerts, soirées dansantes, performances, projections, débats, conférences et expositions. Source : www.fplce.ch/projets-soutenus/lab-motel, consulté le 12 février 2013.

⁵³ La Gravière est un club principalement dédié à la musique live et électronique.

partie intégrante du tissu urbain. Ainsi, la FPLCE - en finançant des projets « émergents » - participe à faire de la nuit urbaine une ressource territoriale ; il s'agit d'un tournant historique sur le plan culturel à Genève. La Fondation constitue, de ce point de vue, un premier élément de réponse institutionnelle aux problèmes de la nuit à Genève, une réponse qui porte sur la culture, enjeu majeur des politiques urbaines en Suisse en général et à Genève en particulier. Cette réponse culturelle fait suite à une politique répressive vis-à-vis des squats dont nous allons exposer maintenant les effets sur le problème du bruit la nuit à Genève.

3.2 Quand le désordre sonore s'installe la nuit à Genève

La politique de démantèlement systématique des squats à Genève a favorisé le développement d'un outil novateur en matière de soutien aux lieux culturels (FPLCE) et, contrairement aux effets escomptés, a également participé de la production d'un désordre sonore nocturne dans la ville. La notion de désordre a été choisie dans la mesure où elle permet de concevoir le bruit en général, et le bruit la nuit en particulier, comme indissociable de pratiques sociales potentiellement problématiques pour l'ordre et la tranquillité publique. Dans *Esquisse pour une histoire de la vie nocturne genevoise* (1989), Corinne Walker, historienne et spécialiste de la vie nocturne locale, montre que, dès la réforme protestante à Genève (1536), la politique du bruit la nuit n'est pas seulement liée aux questions sécuritaires, mais concerne également le plan moral.

Sur le premier aspect, l'auteur observe que la nuit constitue une menace permanente pour la sécurité de la ville dont les fortifications⁵⁴ et la fermeture nocturne des portes consistent en une mesure à la fois sécuritaire, mais aussi d'hygiène sociale contre les errants et les individus qui pourraient faire de la rue la nuit un lieu de vie. Cette politique est renforcée par l'adoption des édits de 1560 qui limitent notamment la circulation des personnes la nuit. Au même moment, des veilleurs de nuit sont mis en place avec pour prérogatives de prévenir des attaques extérieures et d'empêcher le tapage nocturne et les agressions dans la rue.

Sur le second aspect, l'historienne prend pour exemple le cas de l'interdiction des cercles à Genève en 1782 ; elle montre ainsi que la politique

⁵⁴ Au cours du Moyen Âge, Genève s'entoure de fortifications. Elles seront détruites à partir de 1849 à l'initiative du Grand Conseil.

du bruit la nuit est indissociable des questions politiques et morales. Avant leur interdiction, Genève concentrait une cinquantaine de cercles, inspirés du modèle français, regroupant essentiellement des hommes qui se rencontraient le soir pour converser et boire de l'alcool. Leur interdiction à la fin du XVIII^e siècle est motivée par des questions de mœurs et de tapage nocturne (Walker, 1989). Ces cercles seront progressivement remplacés par des cafés publics dont la fermeture est fixée à 23 h afin de limiter une pratique sociale problématique pour l'ordre public et dont les autorités soupçonnent le caractère révolutionnaire. La question du bruit la nuit à Genève n'est pas chose nouvelle et représente un enjeu politique majeur qui s'est dessiné dès le XVI^e siècle autour de la répression de pratiques sociales qui mettaient en tension les dimensions morales et politiques de la vie urbaine. Le bruit nocturne, et en particulier celui causé par les établissements publics et leurs usagers à Genève, continue à ce jour d'occuper les autorités publiques qui se constituent en tant que «*propriétaire*» (Gusfield, 1984) d'un problème dont il est montré qu'il résulte pour partie de politiques répressives.

Acteurs et instruments de la politique du bruit à Genève

Le problème du bruit la nuit à Genève n'est donc pas chose nouvelle, mais les moyens avec lesquels il est pris en charge se sont modifiés au cours de l'histoire. Cela s'est traduit à Genève en 2010 par un rapport de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP, 2013) qui montrait que trente services de l'État au moins étaient concernés par la problématique du bruit la nuit. C'est le canton qui, à Genève, en a la charge principale avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA). Il appartient au service en question de veiller à l'application et au respect des normes du bruit la nuit. La politique du SABRA s'est concentrée dès 2010 autour des pratiques festives liées à la nuit et a mis en place une campagne d'informations intitulée «*Moins on s'entend, mieux on s'entend!*», destinée, selon les termes publiés sur le site internet du Service à «*sensibiliser le grand public*» et à rappeler «*avec un ton dépassionné, l'importance du respect mutuel pour la qualité de vie de tous*»⁵⁵. Pour ce faire, la campagne a pris la forme de trois affiches différentes placardées à l'entrée des établissements publics genevois. Des affiches réalisées par le dessinateur de presse Philippe Becquelin, plus

⁵⁵ Extrait du site du SABRA : <http://ge.ch/bruit-rayons>, consulté le 14 mars 2014.



www.ge.ch/bruit



www.ge.ch/bruit

9. Affiches du dessinateur Mix & Remix pour la campagne de sensibilisation (à propos du bruit entre riverains, voisins et établissements publics) du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) du Canton de Genève, 2010.

connu sous le nom de Mix & Remix. C'est par la mobilisation d'une figure publique, dont l'humour est reconnu et apprécié des Genevois, que le SABRA cherche ainsi à désamorcer un problème qui monte alors en puissance à Genève. Une affiche porte sur le bruit entre voisins de palier d'un même immeuble, alors que les deux autres évoquent le bruit occasionné par les établissements publics.

Ces affiches font appel à une culture visuelle partagée qui permet d'attirer l'attention et de délivrer un message de manière efficace et consensuelle auprès des Genevois. Elles ont pour point commun d'illustrer le problème du bruit la nuit en mettant en scène des « riverains » et les usagers des établissements publics. Le dessinateur prend le parti de ne pas mettre en avant les intérêts d'une catégorie d'individus au détriment d'une autre (« riverains » vs usagers des établissements), mais permet à chacun de jouer un rôle dans la résolution du problème. Ce n'est pas directement le bruit qui est représenté ici, mais plutôt des pratiques sociales liées aux établissements publics qui posent un problème de bruit. Toutefois, les

affiches ont une portée normative lorsqu'elles s'emploient à montrer ce qui relève d'un bon comportement des usagers nocturnes des établissements publics (parler moins fort à la terrasse d'un café et s'assurer de fermer les portes à la sortie d'un établissement, par exemple). Elles s'efforcent d'encourager des mesures individuelles pour limiter le bruit causé par les établissements publics et leurs usagers nocturnes.

Le bruit a pour particularité de traverser les frontières culturelles, sociales et matérielles qui distinguent l'espace public de l'espace privé. La fenêtre présente sur les affiches, que l'on peut choisir de fermer ou d'ouvrir, est également une marque territoriale qui sert à montrer la différence entre le public et le privé. C'est depuis la fenêtre des habitants que sont effectuées les mesures de bruit pour attester l'existence de valeurs de bruit supérieures à ce que prévoit l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit⁵⁶ (OPB) entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987. Pour ce faire, le SABRA s'appuie sur la Directive de détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics⁵⁷ produite par le groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit (Cercle bruit). Le SABRA a pour mission de veiller aux mesures de bruit édictées et peut être consulté en tout temps par la Police cantonale à qui les citoyens adressent leurs plaintes prioritairement. Ainsi, le SABRA et la police agissent en tant qu'acteurs et instruments complémentaires de la politique du bruit à Genève.

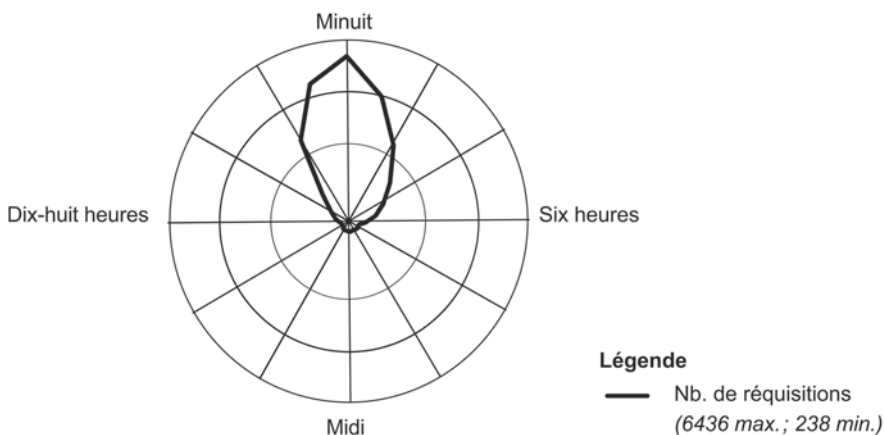
La campagne d'information du SABRA intervient en 2010, au moment où Genève constate une augmentation générale des déplacements des agents de police causés par du bruit la nuit. L'ensemble de leurs déplacements (ou réquisitions)⁵⁸ motivés par des questions de bruit est consigné dans une base de données qui fournit, par la même occasion, une mesure indirecte des plaintes pour bruit. Dans cette base de données sont distinguées les plaintes portant sur les établissements publics de celles concernant des individus sur la voie publique et des particuliers à leur domicile. Son analyse, effectuée dans le cadre de cette recherche, montre que les déplacements des agents pour bruit se concentrent principalement la nuit.

⁵⁶ L'ordonnance a pour but « de protéger contre le bruit nuisible ou incommode ». Elle est disponible sur le site de l'administration suisse à l'adresse suivante : www.admin.ch, consulté le 21 janvier 2013.

⁵⁷ Cette directive a pour but de mettre à la disposition des autorités et de toutes les personnes concernées une méthode permettant d'évaluer les nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics. Elle est disponible à l'adresse suivante : www.cerclebruit.ch, consulté le 14 mars 2014.

⁵⁸ Les observations comprennent tous les cas de nuisances sonores signalés à la police pour lesquels une patrouille est intervenue. On parle donc de réquisition et non pas d'une plainte qui impliquerait un déplacement au poste et le dépôt d'une plainte sous la forme d'un document administratif.

10. Répartition (24 h) des réquisitions des agents de police pour le bruit toutes heures confondues (2006-2012).



Auteurs : Régis Dabrinville et Raphaël Pieroni.

Source des données : Service des études stratégiques de la Police cantonale (Genève). Graphique réalisé dans le cadre d'une étude menée en collaboration avec Régis Dabrinville, pour le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, 2013.

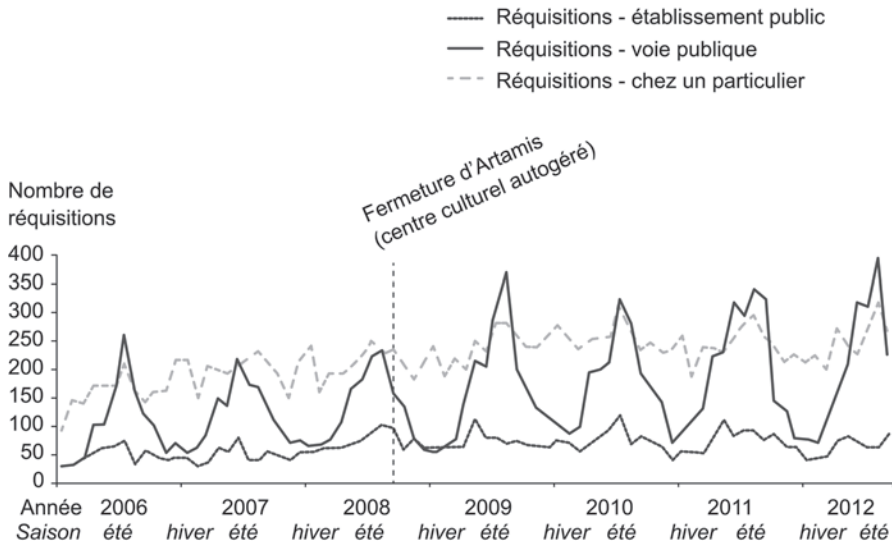
Depuis 2006, les réquisitions pour bruit dans le Canton de Genève sont systématiquement consignées selon l'heure d'intervention des agents de police. Ces derniers se déplacent majoritairement entre 22 h et 2 h du matin, tranche horaire qui concentre la majorité des plaintes. Les résultats des tests effectués pour ce travail indiquent une relative stabilité des données avec des plaintes qui se concentrent en majorité entre 21 h et 3 h du matin. Autrement dit, les gens se plaignent majoritairement du bruit la nuit (moins le jour), officiellement du moins.

Les plaintes pour bruit la nuit qui donnent lieu à un déplacement de la police, ont commencé à augmenter à Genève à partir de l'année 2009, comme l'indique le graphique ci-après (fig. 11).

Le regroupement des réquisitions en trois catégories (établissement public ; voie publique ; chez un particulier) correspond au découpage initial effectué par le service de police.

Ce sont avant tout les déplacements des agents pour bruit la nuit sur la voie publique (en rouge sur le graphique) qui augmentent de

11. Distribution des réquisitions pour bruit entre 2006 et 2012 pour le Canton de Genève.



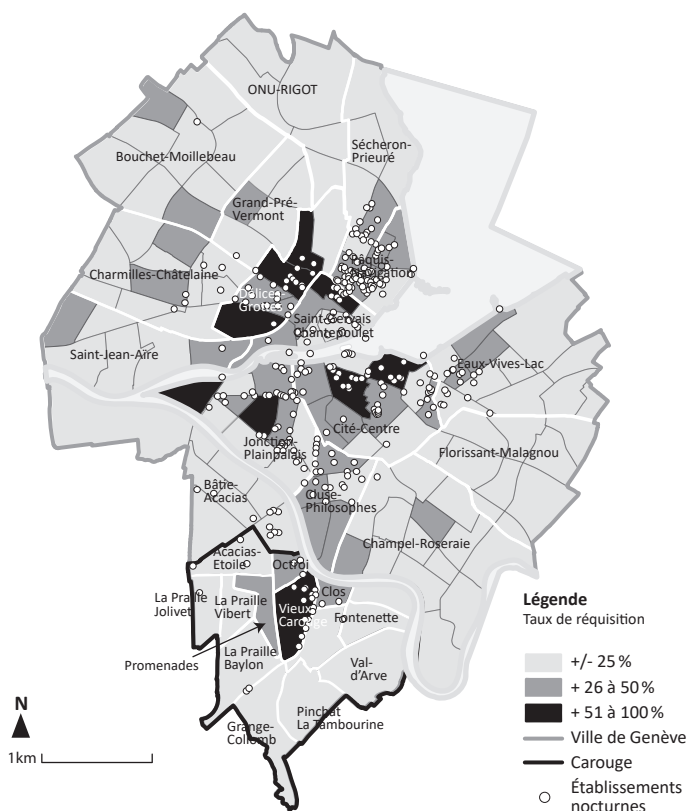
Auteurs : Régis Dabrinville et Raphaël Pieroni.

Source des données : Services des études stratégiques de la Police cantonale (Genève). Graphique réalisé dans le cadre d'une étude menée en collaboration avec Régis Dabrinville, pour le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, 2013.

manière significative à partir de l'hiver 2009, avec un pic passant de 200 en 2008 à 350 l'année suivante. Cette tendance à la hausse se confirme pour la période 2010-2012. La courbe oscille de manière importante entre les saisons d'hiver et d'été, mettant en évidence une concentration des déplacements et donc des plaintes pour la période de juin à septembre. Le phénomène de périodicité semble se reproduire de manière moins marquée pour les deux autres catégories de bruit. Cette donnée est plus aléatoire, mais confirme toutefois une tendance générale à l'augmentation des plaintes pour bruit la nuit à Genève, dès l'année 2008 qui correspond à la fin de la période « squat » et au démantèlement d'Artamis. Il semble donc que les politiques répressives vis-à-vis des squats et des lieux de culture alternative ont eu pour effet paradoxal de produire un problème de désordre sonore nocturne. Ce désordre se manifeste par l'augmentation des déplacements des agents

et des plaintes pour bruit la nuit sur la voie publique pour les villes de Genève et Carouge, où se concentre l'activité nocturne festive du Canton de Genève comme indiqué dans la carte ci-dessous (fig.12).

12. Taux de variation du nombre de réquisitions pour bruit la nuit (après 22 h) sur la voie publique par sous-secteurs statistiques (comparaison 2006/2011) pour Genève et Carouge avec les établissements publics nocturnes tels que recensés par l'étude « Voyage au Bout de la Nuit » (VBN, 2010).



Auteur : Raphaël Pieroni.

Source des données : Services des études stratégiques de la Police cantonale (Genève) et Rapport d'étude VBN, 2010.

Cette carte montre une augmentation généralisée du nombre de réquisitions dans les villes de Genève et Carouge et, en particulier, dans les quartiers où se concentrent les activités festives nocturnes. Les quartiers où la présence d'établissements publics nocturnes est la plus importante sont également ceux où les plaintes augmentent de manière significative. Pour la ville de Genève, ce sont principalement les quartiers centraux qui sont concernés : Délices-Grottes ; Pâquis Navigation ; Saint-Gervais-Chantepoulet ; Jonction-Plainpalais ; Cité-Centre (y inclus la vieille-ville de Genève) ; Les Eaux-Vives-Lac. Ces quartiers regroupent historiquement l'activité festive nocturne à Genève, ainsi celui des Pâquis, connu pour ses cabarets et lieux de prostitution notamment. Ce quartier a fait l'objet d'une stratégie des pouvoirs publics mise en évidence par Deleuil. Ce dernier montre que Les Pâquis se sont construits au gré de la croissance urbaine comme un quartier marginal qui concentrait la population défavorisée ; l'activité nocturne y a été traitée avec une relative tolérance dans l'espoir de « *contenir dans ce ghetto les bruits et les fureurs de la ville* » (Deleuil, 1995, p. 67). D'autres quartiers populaires – La Jonction-Plainpalais, Cluse-Philosophes ou encore Les Délices-Grottes – dont des études récentes (2015)⁵⁹ du bureau d'analyse cartographique MicroGIS ont montré qu'ils étaient en proie à un phénomène de « *gentrification* » ont connu également une augmentation significative des plaintes pour bruit la nuit. La ville de Carouge est également concernée par cette tendance à l'augmentation des plaintes. Cette ville tient un rôle particulier dans l'histoire genevoise dans la mesure où elle a été construite au XVIII^e siècle sur ordre du roi de Piémont-Sardaigne afin de concurrencer Genève. Elle s'est distinguée de cette dernière par la mise en place d'une politique libérale en matière de loisirs nocturnes, contrairement à Genève où l'arrivée de Calvin s'était accompagnée de l'interdiction des bals et autres loisirs nocturnes (Deleuil, 1995, p. 67). C'est en particulier dans le Vieux-Carouge et les secteurs qui lui sont adjacents, où se concentrent les établissements nocturnes, que l'augmentation des plaintes est la plus importante.

Cette augmentation résulte pour partie d'un changement des pratiques nocturnes, occasionné par le tournant répressif vis-à-vis des squats et des lieux de culture alternative. Cette situation est reconnue par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du Service de la jeunesse de la

⁵⁹ Les données proviennent du rapport d'étude VBN (2010). Les lieux ont été recensés en 2010 sur la base des données du Service du commerce (SCOM), du Système d'information du territoire genevois (SITG).

Ville de Genève, chargés de la médiation de rue. Ce sentiment est exprimé par l'un d'entre eux, dans le cadre d'un entretien. Celui-ci constate une dispersion des usagers dans la ville et un effet de type «vases communicants» qui apparaît au profit des cafés et des bars de la ville :

«Mais ce qui s'est passé à Genève et le manque de Genève aujourd'hui, c'est... On avait Artamis, juste là, derrière, que c'était un vrai poumon alternatif, où les jeunes, où tous les autres convergeaient là-dedans. C'étaient des milliers de gens, hein, chaque week-end, et la semaine aussi. Et ils sont passés où ? Ils sont dispatchés, maintenant, dans les lieux où ça devient un peu un problème pour les nuisances, les bars qui ouvrent un peu plus tard» (un travailleur social hors murs pour la Ville de Genève, entretien collectif, juin 2013).

Le problème de l'ordre sonore nocturne est la conséquence d'un tournant des politiques urbaines répressives à Genève qui participent de la normalisation des lieux nocturnes. Ce tournant est reconnu également par l'un des usagers des établissements nocturnes, dans le cadre d'un entretien :

«Un endroit comme cela [Artamis] où c'n'est pas des bars en bas de chez les gens, c'est dommage que ça n'existe plus. Peut-être qu'aussi que les problèmes qu'on voit aujourd'hui, c'est qu'il y a de moins en moins de lieux, donc les gens se rassemblent dans les lieux qui restent et bon, voilà, moi je sortais plus il y a dix ans que maintenant, mais il y avait plus d'endroits où aller et ça dispersait le bruit et les concentrations de personnes, le moins de lieux il y a, le plus de gens il y a dans le peu de lieux qui restent» (un habitant du quartier des Eaux-Vives et usager des établissements nocturnes genevois, entretien collectif, juin 2013).

La fermeture d'Artamis explique la concentration des personnes dans les autres établissements nocturnes de la ville, mais aussi l'usage de la rue comme lieu de sociabilité nocturne. Ce point est évoqué par Albane Schlechten, qui voit dans la fermeture d'Artamis un problème pour le tissu alternatif à Genève, mais aussi pour les jeunes usagers qui se retrouvent dans la rue et qui n'ont pas forcément le budget nécessaire pour fréquenter les bars de la ville (Albane Schlechten, ex-permanente de l'Usine, entretien non retranscrit, décembre 2011).

Les mesures engagées par les acteurs et les instruments majeurs de la politique du bruit à Genève vont être mises en place à la suite des effets

inattendus d'une politique répressive productrice d'un désordre sonore nocturne dans l'espace public. Ce désordre est rendu d'autant plus problématique qu'il se diffuse dans toute la ville et en particulier dans les quartiers résidentiels où se concentrent les établissements publics. Le problème du bruit nocturne devient un problème de quartier pour lequel les associations d'habitants se mobilisent et trouvent des explications complémentaires à celles évoquées jusque-là.

3.3 Paroles d'associations d'habitants

La disparition d'Artamis et la politique répressive vis-à-vis des squats ne sont évoquées que très rarement par les représentants des associations d'habitants de la ville de Genève pour expliquer les plaintes et leur augmentation. Ces porte-paroles des plaignants privilégient des explications de nature différente, que l'on peut regrouper en trois grands ensembles : l'augmentation de l'offre des lieux de boissons ; le marché de l'immobilier ; la généralisation de l'intolérance au bruit.

L'augmentation de l'offre des lieux de boissons

Pour expliquer les plaintes, les associations d'habitants invoquent l'augmentation du nombre des lieux de boissons et des établissements publics en général dans les différents quartiers de Genève. Il est fait référence à la suppression en 1996 de la « *clause du besoin* » par l'État de Genève. La clause en question prévoyait le contrôle par l'État du nombre d'établissements publics autorisés dans chaque quartier à vendre de l'alcool. À la suite de son abrogation, les établissements publics se sont multipliés, de 1 200 en 1996 à plus de 3 000 en 2009⁶⁰. Un des représentants de l'association de la rue de l'École-de-Médecine (EdM) est revenu sur ce point pour en détailler les conséquences pour la rue en question :

« On parle souvent de la clause du besoin, alors là aussi, j'ai de la peine à dire si j'étais pour ou contre, qu'elle soit abandonnée ou pas, j'en sais trop rien. Mais effectivement, au départ, quand moi j'habitais ici – ça

⁶⁰ Selon le rapport « terrasses » du Service de la sécurité et de l'espace public (SEEP) de la Ville de Genève, 2013.

fait vingt ans que j'habite ici –, avec la clause du besoin, il y avait un seul établissement public dans la rue, c'était L'Établi qui ne vendait pas d'alcool. Il y avait L'Équipe au bout qui était un café PMU où il y avait des vieux alcooliques et puis le café de la Radio tout à l'autre bout où il n'y avait jamais personne non plus. C'était un garage, en face c'était vraiment une ferblanterie» (membre responsable de l'association d'habitants de la rue de l'EdM, mars 2013).

Certaines associations, comme celle du quartier des Pâquis, militent pour la réintroduction de cette clause, comme le souligne une membre de l'association d'habitants du quartier des Pâquis, dans le cadre d'un entretien :

«Le quartier était convivial, mais tout s'est gâté avec la disparition de la clause du besoin, il n'y a pas eu de mesures d'accompagnement par les autorités. On a vu la liquidation des petits commerces et leur transformation en bars. On est pour une pétition pour la réintroduction de la clause du besoin. Il faut trouver un équilibre, Les Pâquis vivants, mais pas invivables» (une membre de l'association d'habitants du quartier des Pâquis, juin 2013).

La suppression de la clause du besoin a constitué l'équivalent de la libéralisation d'un pan entier de l'économie de la nuit à Genève, intervenue au moment de la constitution du mouvement squat. Si cette dernière scène a été la cible de politiques répressives, il en est allé autrement pour les établissements publics qui ont bénéficié, dès 2010, d'une politique de promotion de l'usage de l'espace public. Cette politique est également invoquée par un responsable de l'association d'habitants de la vieille-ville de Genève, pour justifier des plaintes :

«Si l'on regarde chronologiquement, il y a eu une première phase avec la disparition de la clause du besoin et ensuite les terrasses, elles sont devenues d'accès plus facile, et puis ensuite la deuxième phase avec l'acceptation des terrasses aussi en hiver, même si c'n'est pas une terrasse, l'acceptation qu'on puisse être dehors. Ensuite, l'interdiction de la fumée dans les établissements publics» (un responsable de l'association d'habitants de la vieille-ville de Genève, décembre 2012).

Le concept de «*terrasses à l'année*» a été mis en place par la Ville de Genève en 2010 et prévoit la possibilité, pour les établissements publics, d'installer une terrasse extérieure toute l'année moyennant une autorisation

d'utilisation du domaine public. Depuis, la mesure a favorisé la création d'environ trois cents terrasses supplémentaires à Genève⁶¹.

L'occupation de l'espace public par les établissements publics et leurs usagers a évolué avec l'entrée en vigueur, en 2009 à Genève, de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics⁶². Cette loi est un cas emblématique d'un mode de vie contemporain pour lequel la santé publique constitue un enjeu majeur des politiques urbaines (Snowdon, 2011). Les fumeurs ne pouvant plus fumer dans les établissements se sont dès lors déplacés dans la rue pour fumer. Ce changement de pratiques a été invoqué lors d'un entretien par un membre de l'association de la rue de l'EdM, pour expliquer le problème du bruit la nuit, causé par les établissements publics et leurs usagers :

«Ça vient certainement de cette fameuse loi sur la cigarette. Une première fois, ça n'avait pas respecté le processus de législation et pourquoi avoir voté cette loi. Il y aurait certainement eu beaucoup moins de bruit cet hiver si l'on n'avait pas voté cette loi, car les gens seraient restés à l'intérieur. Il faudrait anticiper les changements de loi et leurs conséquences» (un habitant et membre de l'association de la rue de l'EdM, avril 2013).

Le changement de pratique induit par la loi sur l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements publics a engendré du bruit dans la rue la nuit. Ce sentiment est partagé par un responsable d'association, cité plus haut, qui voit dans la loi en question une raison du problème du bruit qui s'installe toute l'année dans le quartier: *«La problématique de maintenant c'est la cigarette à l'extérieur, car c'est 365 jours sur 365. Avant, c'était l'été et rarement l'hiver. [...] Maintenant, il y a un problème supplémentaire par rapport à avant, les années 90»* (un responsable de l'association d'habitants de la vieille-ville de Genève, décembre 2012).

Ce premier ensemble de raisons invoquées par les représentants des associations fait s'articuler les changements du cadre législatif genevois (clause du besoin, loi sur l'interdiction de fumer) à une politique de valorisation de l'espace public pour expliquer les plaintes. Pour les représentants des associations de quartiers, le contexte du marché immobilier genevois vient s'ajouter aux explications mentionnées jusque-là.

⁶¹ Selon le rapport «terrasses» du Service de la sécurité et de l'espace public (SEEP) de la Ville de Genève, 2013.

⁶² Le texte de loi est disponible à l'adresse suivante: www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_K1_18.html, consulté le 15 août 2015.

Le marché immobilier

Le deuxième ensemble de raisons avancées par les associations d'habitants concerne le marché immobilier genevois et son niveau de prix en particulier qui conditionne à la fois les localisations possibles pour les établissements publics ainsi que la possibilité, pour les locataires, de trouver un logement dans des zones plus calmes de Genève. Ce point est évoqué, dans le cadre d'un entretien, par l'un des membres de l'association de la rue de l'EdM qui mentionne l'absence d'établissements nocturnes dans les quartiers non résidentiels de la ville :

«Genève a une politique complètement absurde au niveau de l'aménagement, c'est-à-dire qu'ils ont laissé mourir l'hypercentre. Il n'y a que des banques où ça ne dérangerait personne; la rue du Rhône, il n'y a aucune habitation et à 19-20 h, il n'y a plus personne. Alors que là, on pourrait faire et ouvrir des bars et des discothèques, ça ne dérangerait personne» (un habitant et membre de l'association de la rue de l'EdM, avril 2013).

Le niveau de prix des quartiers marchands et des quartiers d'affaires de Genève y expliquent la rareté des établissements nocturnes. Cette explication est invoquée par un membre de l'association de la rue de l'EdM: *«Alors oui, il y a le quartier des Banques, il y a Rive. Bon, c'est tellement cher que les bars ne peuvent pas payer le loyer, loyer excessif et quartier de luxe»* (un membre de l'association de la rue de l'EdM, mars 2013).

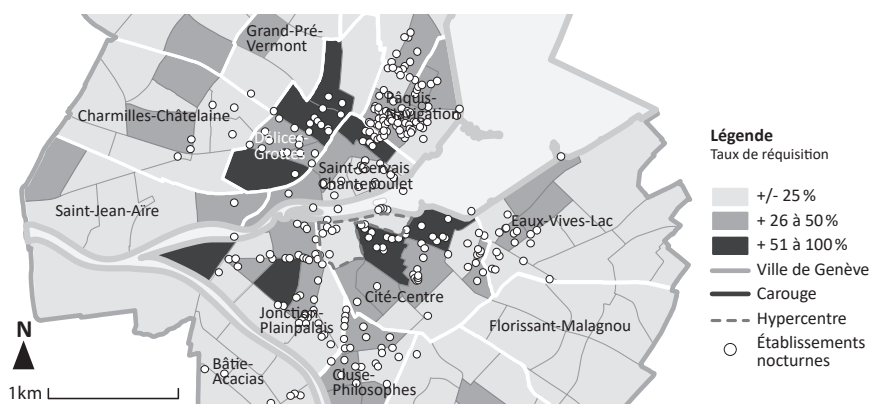
Le «*quartier des banques*», qui, comme son nom le suggère, est un quartier d'affaires, ainsi que la zone de l'hypercentre, où se trouvent la rue du Marché et la rue du Rhône, ne concentrent tous deux que très peu d'établissements nocturnes, très peu de logements en général et aucun logement subventionné en particulier⁶³. Le niveau des loyers commerciaux de ces quartiers, qui est le plus élevé de Genève⁶⁴, explique en partie la difficulté pour les établissements publics à s'installer dans ces zones particulièrement convoitées pour le commerce. L'absence d'établissements nocturnes dans ces quartiers contraste sur cette carte avec leur concentration dans d'autres quartiers résidentiels de la ville dont le prix du foncier est plus abordable: Délices-Grottes, Pâquis, Jonction-Plainpalais, Vieille-Ville, Eaux-Vives, Cluse-Philosophes.

⁶³ Office cantonal du logement, 2014.

⁶⁴ *Ibid.*

Les quartiers de l'hypercentre de la ville de Genève que l'on vient de mentionner figurent sur la carte ci-dessous en traitillé (fig. 13).

13. Taux de variation du nombre de réquisitions pour bruit la nuit (après 22 h) sur la voie publique par sous-secteurs statistiques (comparaison 2006/2011) pour l'hypercentre de Genève avec les établissements publics nocturnes tels que recensés par l'étude « Voyage au Bout de la Nuit » (VBN).



Auteur : Raphaël Pieroni.

Source des données : Services des études stratégiques de la Police cantonale (Genève) et rapport d'étude VBN (2010).

Le niveau des prix sur le marché immobilier genevois a un impact sur la localisation des établissements publics et rend également difficile pour les Genevois de déménager quand ils le souhaitent. Ce point est souligné par un membre de l'association d'habitants de la rue de l'EdM, dans le cadre d'un entretien :

«Alors là, ça me fait hurler de rire. Car les petits malins qui sortent ce genre de phrase, ils n'ont qu'à nous sortir des logements à des prix corrects et voilà. Je suis installé depuis plus de dix ans et donc suis à 1400 CHF par mois pour un trois-pièces» (un habitant et membre de l'association de la rue de l'EdM, avril 2013).

En comparaison nationale, Genève affiche le deuxième niveau de loyer moyen le plus élevé de Suisse après la ville de Zurich⁶⁵. À cela s'ajoute un taux de vacance de logement⁶⁶ de 0,45 % (2015)⁶⁷ qui ne facilite pas la recherche d'un nouveau logement à Genève. Ce sentiment est partagé par un représentant de l'association d'habitants du quartier des Acacias lors d'un entretien :

«Alors oui, on a pensé partir et on serait d'accord de déménager si c'est un endroit calme et avec l'équivalent de ce que nous avons aujourd'hui, alors oui. Mais c'est juste impossible à Genève; il y a très peu d'appartements libres et souvent beaucoup trop chers» (un représentant de l'association d'habitants du quartier des Acacias, entretien collectif, juin 2013).

Lorsque l'implantation des établissements publics est postérieure à l'emménagement des habitants dans le quartier, ceux-ci n'expriment pas forcément l'envie de quitter les lieux, même si le bruit les dérange. Les raisons en sont invoquées par un représentant de l'association de rue de l'EdM, lors d'un entretien :

«C'était très différent quand j'ai emménagé dans le quartier, il n'y avait pas autant de bars et j'n'ai vraiment pas envie de déménager. Ce n'est pas une chose envisageable. Non, on a des appartements de style haussmannien, parquets d'époque, des plafonds qui font plus de trois mètres dans un quartier qui est effectivement sympa, enfin moi j'adore mon quartier et je ne suis pas prêt à déménager. Il y a du bruit et je l'accepte parce que je suis au centre-ville, au passage il y a l'ambulance, mais le bruit de fond ne me dérange pas, je ne suis pas quelqu'un qui a de la peine à m'endormir. Après, c'est des hurlements, c'est des pics, des gens qui se bagarrent, qui hurlent, des cris, des pleurs, etc.» (un membre responsable de l'association de la rue de l'EdM, mars 2013).

Au contraire du bruit occasionné par les services de santé publique (l'ambulance, par exemple), les pics de bruit durant la nuit, causés par les usagers des établissements nocturnes, ne bénéficient d'aucune légitimité institutionnelle, ce qui les rend d'autant moins supportables pour les habitants. Le caractère illégitime du désordre sonore nocturne est renforcé

⁶⁵ Selon l'étude comparative menée sur les quinze plus grandes villes de Suisse par l'institut Comparis, 2015.

⁶⁶ Office cantonal de la statistique (OCSTAT), 2016.

⁶⁷ Office cantonal de la statistique (OCSTAT), 2015.

par un désordre social invoqué ci-dessus au travers des altercations, voire des violences qui peuvent se dérouler dans la rue la nuit.

Ce deuxième ensemble des raisons mentionnées par les plaignants, qui ont trait au niveau du prix du marché de l'immobilier commercial genevois, provoque une inadéquation géographique des établissements nocturnes qui s'implantent à Genève dans des quartiers résidentiels. Cette inadéquation est d'autant plus problématique pour les associations, dont les représentants invoquent un attachement au quartier, un niveau de prix du marché locatif élevé, ainsi qu'un taux de vacance du parc locatif qui ne facilite pas, voire empêche, la recherche d'un logement plus calme à Genève.

Généralisation de l'intolérance au bruit

La troisième et dernière série des raisons mentionnées par les associations pour justifier l'augmentation des plaintes pour bruit la nuit renvoie à ce que nous proposons d'appeler «la culture de l'intolérance au bruit». La question de ce qui est, ou non, plus ou moins accepté par la société constitue un élément d'explication ou une raison sociétale complémentaire à l'ensemble des facteurs évoqués jusqu'ici pour rendre compte de l'augmentation, observée depuis 2008, des plaintes pour bruit la nuit à Genève.

Si Alain Corbin n'emploie pas directement le terme de culture, la montée en puissance de l'intolérance vis-à-vis du bruit fait bien l'objet de l'ouvrage dans lequel il met en évidence que le seuil de tolérance sonore a singulièrement baissé depuis le XIX^e siècle en Europe (Corbin, 2016). Cette culture apparaît à un moment historique où la diminution du temps de sommeil relève, dans un contexte capitaliste, d'un mode de vie urbain contemporain dans lequel les individus sont constamment sollicités par les impératifs du travail, de la famille ou même des loisirs (Crary, 2014). Paradoxalement, même si les villes n'ont probablement jamais été aussi silencieuses qu'elles le sont aujourd'hui (Corbin, 2016), le bruit représente désormais un enjeu économique, politique et électoral qui se traduit par la mise en place de «politiques du sommeil» (Williams, 2011). Le sommeil est devenu un objet de régulation et de gouvernance par les politiques publiques. Comme le suggère Hoffman: «*Les problèmes de sommeil ne relèvent plus de la sphère personnelle. [...] Le sommeil (lorsqu'il est dérangé) est devenu au contraire un enjeu discuté publiquement, avec ses propres institutions, statistiques et idéologies*» (Hoffman, 2009, p. 29-30).

La montée de l'intolérance au bruit en ville s'explique par le rythme de vie soutenu imposé par le monde professionnel contemporain. Ce sentiment est partagé par un représentant de l'association d'habitants du quartier des Acacias, lors d'un entretien :

« C'est normal que les gens se plaignent de plus en plus à Genève, on vit dans une époque où l'on est beaucoup plus sollicité qu'avant, il y a beaucoup plus de stress et tout ça... Et puis peut-être que les gens sont plus sensibles à cela, c'est naturel, s'ils ne peuvent pas dormir et ne peuvent récupérer de leur journée et tout et que ça se cumule, c'est sûr que ça devient ingérable. Je pense qu'on vit dans un temps qui est largement différent qu'il y a 20 ou 30 ans » (un représentant de l'association d'habitants du quartier des Acacias, entretien collectif, juin 2013).

La nuit cristallise l'ambiguïté d'un mode de vie contemporain qui réclame un état d'attention permanente, guidé par les valeurs du travail et par celles des loisirs qui s'entremêlent. Ce mode de vie légitime les plaintes, comme l'explique un habitant de la rue de l'EdM dans le cadre d'un entretien :

« Sortir le soir, ça fait partie de moi. La fête, les amis, tout ça c'est important. Souvent, c'est aussi des rencontres pour le boulot; on fait des connexions, c'est plus agréable qu'au bureau. Mais bon, je travaille à la banque et tous les matins je me réveille assez tôt pour aller bosser. Et puis, il y a quand même pas mal de pression au boulot alors quand j'ai mal dormi, je suis irritable et ça n'est pas bon pour moi, pour les clients et pour mon employeur. Alors voilà, je n'ai pas honte de me plaindre même si je sors et que je suis encore assez jeune » (un membre de l'association de la rue de l'EdM, mars 2013).

Le droit de se plaindre ne va pas de soi ; le travail et la pression sociale sont invoqués comme des éléments de justification. Pour les associations, cette légitimité doit être considérée au regard d'une tension inhérente à l'usage festif de la nuit. Ce sentiment est partagé par un responsable de l'association d'habitants de la vieille-ville de Genève qui explique dans un entretien :

« Il y a aussi une dualité entre trouver un équilibre entre le droit de s'amuser et le droit au sommeil, qui n'était pas une composante qui existait il y a quelques années, mais la problématique c'est que c'est une atteinte au sommeil, donc une atteinte à la santé des gens »

(un responsable de l'association d'habitants de la vieille-ville de Genève, décembre 2012).

L'intolérance au bruit relève d'une appréciation personnelle, mais aussi d'un ensemble de croyances et de références partagées – dans l'extrait ci-dessus, le bruit est « *une atteinte à la santé des gens* ». Quand bien même le droit à la fête, comme le droit au sommeil, n'est pas prévu dans la législation suisse⁶⁸, le second est invoqué pour légitimer une culture qui se construit pour partie autour du sommeil, garant de la préservation d'une certaine santé publique. L'intolérance au bruit est le fruit d'une pression accrue liée aux exigences du monde professionnel et/ou motivée par la préservation d'un certain cadre de vie. Sa généralisation résulte d'un processus médiatique qui lui confère visibilité et légitimité. Durant la période qui va de 2008 à 2012, la presse locale a consacré un total de 172 articles aux problèmes liés à la nuit à Genève⁶⁹. Parmi ceux-ci, 62 traitaient spécifiquement de la question du bruit causé par les établissements et 110 de celle de la fermeture des lieux nocturnes et des revendications des associations d'usagers. Notons que le monde journalistique ne se saisit pas uniquement de la problématique du bruit, mais s'intéresse également au sujet de l'affaissement du tissu nocturne genevois et de la fermeture de plusieurs de ses lieux emblématiques. C'est le cas du quotidien *Le Courrier*, qui consacre plusieurs articles aux « *nuits genevoises* » en général et aux lieux alternatifs en particulier. Ce soutien est expliqué par un journaliste de la rubrique culturelle du quotidien, dans le cadre d'un entretien accordé pour cette recherche :

« En tant que journal de gauche, porté sur l'associatif, nous on a un rôle de faire entendre des voix, puis de les crédibiliser aussi, de les

⁶⁸ Le droit suisse ne prévoit pas de « droit au sommeil » à proprement parler, un droit qui appartiendrait à l'individu qui pourrait s'en prévaloir en tant que tel. S'agissant des problèmes de bruits nocturnes dans le voisinage, cette question est réglée par le droit administratif ; à Genève, par exemple, il s'agit du « règlement concernant la tranquillité publique ». Une amende sanctionne le non-respect de ce règlement. Le droit administratif régit les rapports entre les administrés et les autorités, il vise notamment à préserver l'intérêt dit général. Ainsi, l'individu n'ayant pas un « droit au sommeil », il ne peut pas se prévaloir de ce droit directement contre un tiers émetteur de bruit. En revanche, il peut faire une dénonciation auprès des autorités, afin que celles-ci interviennent contre les individus qui ne respectent pas la loi. S'agissant du bruit, il existe aussi des règles de droit administratif applicables aux cafés restaurants (LRDBH), aux constructions, aux industries et aux routes.

⁶⁹ Le corpus constitué pour la préparation de cet ouvrage inclut 172 articles en provenance des quotidiens de la presse genevoise pour la période 2008-2012 : *La Tribune de Genève (TdG)*, *Le Matin*, *20 minutes*, *Le Temps*, *Le Courrier*.

interroger, de faire émerger par ailleurs tout ce qu'il peut y avoir de potentiels créatifs, productifs pour le lien social, et les lieux alternatifs, ça en fait clairement partie» (un journaliste du quotidien *Le Courrier*, août 2016).

Cependant, c'est autour du bruit qu'une partie des médias genevois organisent des débats publics⁷⁰ et invitent à se rencontrer les acteurs institutionnels et politiques, les représentants des associations, ainsi que les agents de police. L'attention portée par les médias au bruit causé la nuit par les établissements publics et leurs usagers contribue à légitimer les plaintes et à encourager la rédaction de pétitions par certaines associations. C'est notamment le cas pour la rue de l'EdM, comme l'explique un membre de l'association dans un entretien :

«Tous les journaux en parlent, quasiment chaque quartier a sa pétition, ça devient vraiment un problème qui se généralise dans toute la ville. Alors voilà, la pétition est venue comme cela» (un membre responsable de l'association de la rue de l'EdM, mars 2013).

L'intérêt porté au bruit par les médias genevois contribue à l'augmentation des plaintes en leur conférant légitimité et visibilité. On retrouve là un problème identifié par Le Guern qui pose la question suivante au sujet d'un phénomène sociologique classique : *«Quand la mesure d'un phénomène s'élève, est-ce le phénomène qui est devenu plus fréquent ou sont-ce les individus qui le déclarent davantage ?*» (Le Guern, 2012, p. 139). En d'autres termes, y a-t-il objectivement plus de bruit la nuit à Genève qu'auparavant ou l'augmentation des plaintes s'explique-t-elle avant tout par un ensemble de raisons sociales ? Sur le premier aspect, les données sur le bruit nocturne à Genève ne permettent pas d'effectuer des comparaisons dans le temps qui attesteraient une augmentation significative et objective du phénomène. En effet, aucun relevé du bruit nocturne causé par les établissements publics et leurs usagers n'existe à ce jour. Cependant, il a été montré, à partir de mesures indirectes (plaintes et déplacements de police), que le bruit la nuit devenait un objet de préoccupation publique à Genève peu après la fermeture de certains lieux nocturnes et le démantèlement systématique des lieux de la culture alternative en particulier. La question posée par Le Guern vient conclure

⁷⁰ Par exemple, le débat organisé par la TdG, le 3 février 2012, intitulé : «Bruit : comment réconcilier fêtards et habitants ?»

ce chapitre en faisant se rejoindre les deux préoccupations majeures liées à la nuit à Genève – le bruit nocturne et la permanence des lieux de culture alternative –, conséquences de choix politiques qui ont conduit à l’instauration d’un désordre sonore nocturne. Cette politique s’est articulée à une culture émergente de l’intolérance au bruit, dont la légitimité s’est accrue du fait d’un processus de publicité médiatique.

3.4 Élément de synthèse

Nous nous sommes efforcé dans ce chapitre de mettre au jour les conditions urbaines et sociales dans lesquelles sont apparus les problèmes du bruit et de la place de la culture alternative la nuit à Genève. Nous avons montré que ces deux enjeux ne sont pas indépendants, mais qu’ils s’enchevêtrent et contribuent à la production d’un désordre sonore nocturne à Genève. La construction de ces deux enjeux procède d’une conjoncture à la fois locale et internationale.

Pour la première, le démantèlement systématique des squats à Genève a contribué à un changement de pratiques nocturnes qui s’est manifesté notamment à travers une fréquentation accrue des établissements publics de la ville. Ce changement n’est pas négligeable, car il s’est inscrit dans une morphologie urbaine marquée par la forte densité des espaces construits et de la population du centre-ville. À cette morphologie s’ajoutent des prix du marché immobilier parmi les plus élevés du monde et un taux de vacance des logements parmi les plus bas de Suisse. Ces conditions urbaines et sociales contribuent à l’inadéquation géographique suivante : l’implantation des établissements publics et nocturnes se fait principalement dans les quartiers populaires de la ville et au pied des immeubles d’habitation.

La construction des principaux problèmes publics nocturnes à Genève émane également d’un contexte international. En Suisse et en Europe ont été observés des processus similaires aux mobilisations genevoises autour des lieux alternatifs. L’écho donné par les médias à ces processus participe de la construction d’un enjeu de politique urbaine qui dépasse la seule ville de Genève. L’analyse faite des discours et des pratiques des représentants des associations d’habitants a montré qu’ils s’inscrivaient plus largement dans l’émergence d’une culture urbaine de l’intolérance au bruit, une culture portée par deux axes argumentatifs principaux : la préservation

d'un cadre de vie menacé par le désordre sonore nocturne et le besoin de sommeil relatif à un mode de vie contemporain qui exige en permanence attention et performance professionnelle.

Les problèmes nocturnes genevois sont issus de conditions sociales et urbaines elles-mêmes traversées par des enjeux de nature politique. La politisation des problèmes du bruit et de la place de la culture alternative constitue le moteur de la dynamique d'institutionnalisation de la nuit à Genève.

Chapitre 4

Une politique de la nuit pour Genève

Il est temps d'examiner la création, en 2014, d'une politique de la nuit pour Genève et de chercher à comprendre les modalités discursives et pratiques d'un processus politique que nous appellerons ici l'«institutionnalisation de la nuit à Genève».

Ce processus ne doit pas être pensé comme une démarche linéaire, mais comme une construction complexe où s'enchevêtrent des opérations de mise à l'agenda politique et de conception de solutions qui font naître bien souvent des tensions et des résistances (Zittoun, 2013). Nous nous intéresserons plus particulièrement au rôle joué par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES) dans cette construction, et nous reviendrons sur les raisons qui ont amené des politiques culturelles à endosser la «*responsabilité politique*» (Gusfield, 1984) des problèmes de la nuit à Genève. Nous distinguerons trois temps: la mise à l'agenda politique des problèmes; l'élaboration d'outils institutionnels; la politique de la nuit comme réponse spatiale aux problèmes du bruit et de la place de la culture alternative.

Le premier temps concerne les actions portées par le DCES et, plus particulièrement, l'organisation d'États généraux de la nuit à Genève en 2010 et la réalisation du projet «Genève explore sa nuit» en 2013. Notre analyse sera guidée par les apports récents des géographes en matière de mobilité des politiques (McCann et Ward, 2014; Peck et Theodore, 2010; Robinson, 2013; Söderström, 2014) et interrogera la manière dont cette mobilité participe du processus de mise à l'agenda politique des problèmes

de la nuit. Un intérêt particulier sera porté aux rôles respectifs des experts locaux et des experts internationaux dans la mise à l'agenda.

Le deuxième temps porte sur la désignation d'instruments et la définition que celle-ci suppose des nouveaux « *propriétaires* » des problèmes. Nous analyserons l'élaboration de deux outils institutionnels qui découlent de la mise à l'agenda : une assemblée *ad hoc* pour la nuit (le Grand Conseil de la Nuit) et la modification du cadre légal qui concerne les établissements publics – la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD).

Le troisième temps est consacré aux coalitions et aux résistances qui traversent le processus d'institutionnalisation de la nuit. Nous nous attacherons en particulier à la tentative de singularisation d'une politique publique de la nuit et tenterons de mettre en évidence les tensions qui émergent entre les politiques de la culture et celles de l'ordre public. Ce temps sera ponctué par l'étude de cas emblématique de la gestion des enjeux nocturnes par l'ordre public pour la rue de l'École-de-Médecine (EdM) à Genève.

Le matériel sur lequel se fondent ces développements est constitué principalement de deux rapports d'expertise mandatés par le DCES : le premier est intitulé « Voyage au bout de la nuit » (2011) et le second, « Genève explore sa nuit » (2013). Ces documents seront complétés par des entretiens effectués auprès des acteurs clés du processus d'institutionnalisation. Ce matériel a été pour partie récolté lors des deux phases d'observation participante que nous avons réalisées dans le cadre, d'une part, du projet « Genève explore sa nuit » et, d'autre part, dans celui du Grand Conseil de la Nuit. Cette observation participante a été l'occasion de récolter du matériel inédit (procès-verbaux, textes, photographies) qui permettra d'ajouter de l'épaisseur aux analyses conduites ici⁷¹. Nous avons donc observé un processus de construction de politiques nocturnes auquel nous avons contribué activement en étant impliqué au moins à deux niveaux. Premièrement, au niveau institutionnel en ayant participé notamment à l'organisation des États généraux de la nuit ainsi qu'à une traversée nocturne de Genève, ceci en collaboration avec le DCES. Secondement, au niveau de la société civile en étant un membre actif des différentes associations (l'association pour la Reconversion des Vernets et le Grand Conseil de la Nuit) dont nous décrivons les rôles et les actions dans ce chapitre.

⁷¹ À ce point, nous encourageons le lecteur à se reporter à l'annexe 1 - Méthodologie de recherche, qui figure en fin d'ouvrage.

4.1 Mise à l’agenda politique des problèmes de la nuit

La mise à l’agenda politique des problèmes de la nuit à Genève est un processus qui a commencé par l’organisation des « États généraux de la nuit »⁷² (EGN). Ces derniers se sont déroulés du 1^{er} au 5 mars 2011 et ont été financés principalement par le Département de la culture et du sport (DCES) de la Ville de Genève. Ils ont pris la forme de cinq sessions de débats publics et d’un atelier professionnel, organisés dans divers établissements nocturnes⁷³ de la ville. Ils avaient été préconisés par une coalition de chercheurs et de praticiens issus des milieux associatifs genevois dont la contribution à la mise à l’agenda des problèmes nocturnes sera examinée maintenant.

Contribution de l’expertise locale

En 2010, avant la tenue des EGN à Genève, la géographe et DJ Marie-Avril Berthet, la sociologue Eva Nada ainsi que les membres de l’association pour la reconversion des Vernets (ARV) ont été mandatés par le DCES pour la rédaction d’un rapport d’expertise sur Genève, intitulé « Voyage au bout de la nuit » (VBN). Essentiellement destiné aux autorités publiques, le rapport a été également diffusé gratuitement sur le site internet de l’ARV et préconisait dans ses recommandations l’organisation d’un événement public de nature à « *permettre la discussion et le dialogue*

⁷² Le principe des « États généraux », tel que défini dans le système politique français d’avant 1789, consistait à convoquer des assemblées extraordinaires réunissant les trois piliers de la société (noblesse, clergé, tiers état). Ils étaient généralement convoqués par le roi afin de faire face à une crise politique majeure, une guerre par exemple, ou pour traiter de questions de diplomatie ou d’attribution d’aide militaire ou fiscale. La controverse a longtemps fait rage entre les historiens pour situer l’origine exacte des États généraux. Un consensus semble toutefois s’être dessiné sur la date du 10 avril 1302, sous le règne du roi Philippe le Bel. Notons cependant qu’au moment de leur dernière réunion en 1789, ils n’avaient pas été convoqués depuis 1614. Pour l’historien Jean-Michel Grandsire, ils ont constitué une force de réforme unique, spécifique à la France (Grandsire, 2011). Cet auteur défend l’idée que les États généraux constituaient un système de représentation totalement inédit, dotant les gouvernés d’une assemblée de députés indépendants des gouvernants. D’autres auteurs, nombreux, pensent que cette indépendance était largement fictionnelle, et que c’est précisément ce qui a conduit à l’échec des États généraux de 1789 et à la Révolution. Le concept des États généraux a perduré en Europe, mais sous une forme bien différente. À Genève, par exemple, ils sont convoqués par les autorités publiques pour discuter d’enjeux divers, comme la mobilité et le système de détention pénitentiaire en 2014 ou encore, les musées en 2015.

⁷³ Les établissements concernés sont : l’Usine (Zoo), le Motel Campo, le Clubhouse, le Moulin à Danses et le Silencio Club.

entre les acteurs de la nuit genevoise, les institutions qui la régulent et le public» (VBN, 2010, p. 89). Quelques mois plus tard, les auteurs du rapport en question ont été mandatés par le DCES pour l'organisation des EGN, premier événement public consacré à la nuit à Genève.

L'idée que les auteurs du rapport se font de la nuit est celle d'un «territoire» dont il est proposé de «cerner les problématiques»⁷⁴. Le rapport prend la forme d'un diagnostic territorial qui repose pour partie sur la cartographie des établissements nocturnes à Genève. La nuit est appréhendée au moyen de ces établissements et est définie comme suit dans le rapport :

«Un espace-temps consécutif au besoin d'interaction sociale et d'expression de soi en dehors des obligations quotidiennes et des normes sociales qui s'inscrit dans une dimension symbolique. La nuit concentre en fait des activités qui pourraient avoir lieu le jour, mais se retranchent la nuit pour des raisons sociales» (ibid., p. 12).

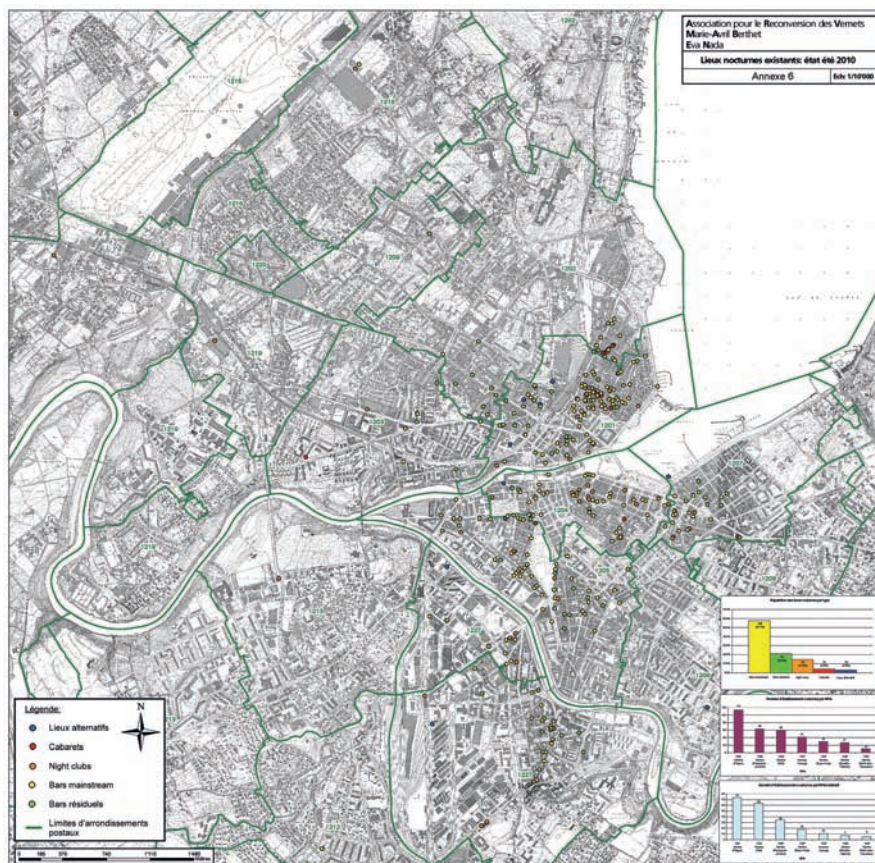
Cette conception de la nuit est celle d'un territoire produit par un ensemble de pratiques nocturnes. Il résulte des pratiques, mais aussi des discours qui visent à le révéler. Parmi les différentes modalités qui participent à «la construction sociale des territoires» (Paasi, 2003; Painter, 2010, notamment), l'instance géographique est bâtie non seulement par les pratiques de l'espace, mais aussi par la fabrication de cartes, d'images et de paysages qui «annoncent le territoire en exhibant ses facettes sensorielles» (Di Méo, 1998). Le rapport participe de cette construction territoriale *via* l'usage des outils de la géographie et de la sociologie. Cet usage a un but : représenter à Genève le problème de la place des établissements nocturnes en général et de ceux de la culture alternative en particulier. Il cherche à montrer que ce problème résulte pour partie des logiques néolibérales issues du modèle de l'économie de la nuit (*night-time economy*) (cf. chapitre 1). C'est par la conception de la carte suivante que les auteurs en proposent une représentation.

La carte localise les 350 établissements nocturnes de la ville et les classe selon le concept de l'«*urban nightscape*»⁷⁵ (Chatterton et Hollands, 2003). La carte est complétée par trois graphiques qui indiquent le nombre de lieux par catégorie et par codes postaux, leur répartition, ainsi que leur densité dans le périmètre restreint de l'étude. La carte, accompagnée des graphiques, est destinée à montrer à la fois la concentration des établissements au centre-ville et une surreprésentation des bars dits «*mainstream*». Comme les représentants

⁷⁴ Rapport VBN, 2010, p. 1.

⁷⁵ Cf. chapitre 1 pour une définition étendue du concept d'«*urban nightscape*».

14. Carte des 350 établissements nocturnes de la ville de Genève.



Auteur: Marie-Avril Berthet, Eva Nada, ARV.

Source: rapport « Voyage au bout de la nuit », annexe 6, 2010.

des associations d'habitants interrogés pour ce travail (cf. chapitre 3), les auteurs voient (i) dans la suppression de la clause du besoin, (ii) dans le niveau des prix du marché de l'immobilier genevois et (iii) dans la politique répressive menée vis-à-vis des lieux alternatifs à Genève, les raisons principales de l'implantation de bars «très rentables» dans le centre-ville. Une implantation qui se fait au détriment de bars «résiduels» – moins rentables et plus populaires – et des lieux «alternatifs». Le rapport met en évidence les facteurs

15. Les trois catégories d'acteurs construits dans le rapport VBN.

Catégorie d'acteurs	Statut
Les régulateurs	Législateurs, police, politiques.
Les producteurs	Tenanciers, propriétaires, organisateurs de soirée.
Les noctambules	Les consommateurs de la nuit (personnes sortant de manière récréative dans les bars, boîtes de nuit, concerts, parcs, etc.).

Source : rapport « Voyage au bout de la nuit », 2010, p. 7.

structurels qui contribuent à la production de l'*urban nightscape* genevois depuis la fin des années 1990 : l'augmentation du nombre d'établissements publics ; une politique de prix des consommations élevés ; le démantèlement systématique des lieux alternatifs. La carte constitue l'outil visuel d'un cadrage argumentatif et spatial de la nuit à Genève, construit à partir de la mobilisation des travaux fondateurs de la critique de la *night-time economy*. C'est le moyen pour les auteurs du rapport de montrer que la typologie et l'implantation des établissements nocturnes résultent de choix économiques et politiques. Il est révélé que ces choix ont contribué à la concentration et au développement au centre-ville des établissements nocturnes les plus rentables, et cela au détriment de leur diversité. C'est la fonction d'objectivation de la carte ici qui importe pour ses auteurs. L'usage de la carte vise à rendre peu contestables les inégalités structurelles qui affectent les lieux nocturnes et qui font directement écho aux enjeux du droit à la ville.

La cartographie est complétée par une enquête qui prévoit un premier volet qualitatif ainsi qu'un second de type quantitatif. Le rapport prévoit la construction des trois catégories⁷⁶ d'individus à interroger : les « régulateurs » ; les « producteurs » ; les « noctambules » (fig. 15).

Les « régulateurs » et les « producteurs » font l'objet d'entretiens ciblés. L'analyse de ces entretiens conduit les auteurs du rapport à identifier une série d'enjeux et de solutions qui ont été regroupés pour cet ouvrage dans le tableau suivant (fig. 16).

⁷⁶ Les trois catégories sont inspirées directement de celles construites par les sociologues Chatterton et Hollands (2002a). Ces auteurs montrent que le *nightscape* est constitué d'acteurs définis en fonction de leur engagement dans un triple processus de production, de régulation et de consommation d'espaces dédiés à la vie nocturne (Chatterton and Hollands 2002a).

16. *Tableau synthétique des enjeux nocturnes et résultats de l'analyse des entretiens avec des « producteurs » et des « régulateurs » tels que produits dans le rapport VBN.*

Enjeux nocturnes identifiés par les auteurs du rapport VBN	Arguments invoqués dans les entretiens menés auprès des « régulateurs » et des « producteurs »
La politique culturelle	<i>Des outils comme le subventionnement, des loyers exceptionnels ou le déclassement de la zone industrielle.</i>
Horaires et nuisances sonores	<i>Les horaires comme frein financier. Le lien entre les heures de fermeture et les nuisances sonores dans l'espace public. Des solutions à envisager comme des « zones de nuit » ou la mise en place d'une politique du bruit, des aménagements de la loi sur la restauration, les débits de boissons et l'hébergement (LRDBH).</i>
Multiplication des normes	<i>Concerne surtout les cabarets et les discothèques. Un sentiment d'incertitude et de vulnérabilité face aux applications des nouvelles normes.</i>
Rapport qualité/quantité de l'offre de sortie nocturne	<i>Plaintes concernant le manque de lieux existants ; l'uniformisation et la banalisation de l'offre nocturne.</i>
Amateurisme	<i>Un certain amateurisme est constaté, conduisant à un turnover rapide des exploitants. Un facteur d'explication possible est l'abandon de la clause du besoin.</i>
L'espace (situation immobilière et charges)	<i>Le prix élevé des loyers comme facteur qui impacte les prix et le type de production culturelle ; le manque de protection des exploitants face aux acteurs immobiliers ; explorer la possibilité d'investir des zones industrielles.</i>
Mythologie de la nuit	<i>Un décalage entre les représentations négatives associées à la vie nocturne et son rôle pour promouvoir une ville jeune et dynamique.</i>
Les événements ponctuels	<i>La difficulté d'accéder à des lieux capables d'accueillir des événements ponctuels.</i>
Polarité de la scène genevoise	<i>Une part importante d'établissements haut standing et le manque d'endroits plus modestes en taille et en prix. Les prix comme facteur de ségrégation des noctambules.</i>

Auteur : Raphaël Pieroni.

Source : « Voyage au bout de la nuit », 2010, p. 51-56.

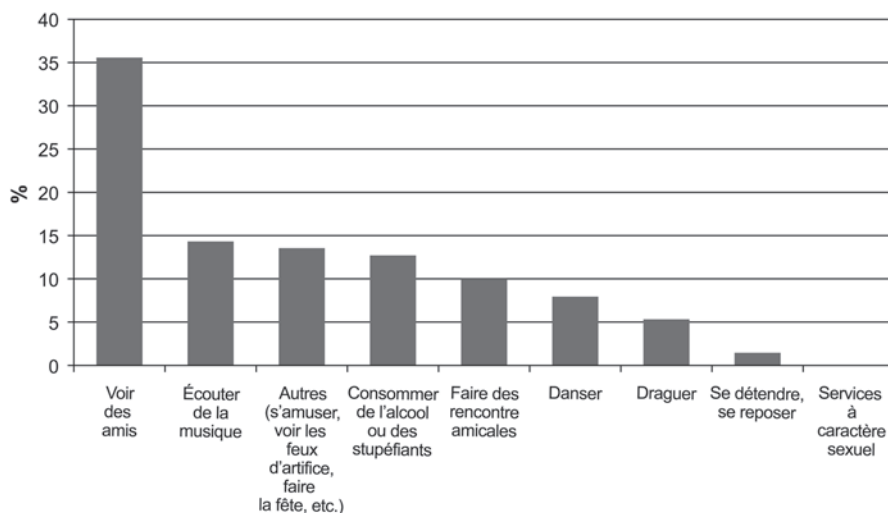
La méthodologie employée contribue à attribuer à ces deux premières catégories les différents titres de «*propriétés*» et de «*responsabilité*» des problèmes liés à la vie nocturne identifiés par le rapport. Les «*régulateurs*» apparaissent comme les détenteurs des solutions et conjointement comme les «*responsables politiques*» des enjeux nocturnes. Les responsables chargés de la politique culturelle sont les premiers visés par le rapport. Il est indiqué à leur sujet qu'ils pourraient, au moyen d'instruments tels que le «*subventionnement*» ou la mise en place de «*loyer exceptionnel*», contribuer favorablement à la résolution des enjeux identifiés par les enquêteurs. Les seconds visés sont les acteurs politiques et institutionnels chargés de la gestion des horaires et des normes des établissements nocturnes. Les auteurs du rapport mettent en évidence que leur contribution pourrait être accrue au moyen du cadre légal concernant le bruit et les établissements publics à Genève.

Les «*producteurs*» sont désignés, quant à eux, à la fois comme les «*victimes*» et les «*responsables*» du problème. Sur le premier aspect, le rapport retient qu'ils sont impactés négativement par une série de facteurs relatifs aux dimensions techniques («*multiplication des normes*») et économiques («*rente foncière*») de la ville. Certains d'entre eux sont également montrés du doigt comme «*responsables*» en raison d'une pratique qualifiée d'«*amateur*». Celle-ci aurait pour effet de conduire à une rotation importante des exploitants des différents établissements de la ville.

La troisième catégorie d'acteurs retenue par les auteurs est celle des «*noctambules*». Ceux-ci sont interrogés au moyen d'un questionnaire distribué à un échantillon de 464 individus à Genève. La construction de cette catégorie découle d'un processus d'identification du «*profil*» (âge, revenus, niveau de formation, taux d'activité, situation des ménages), du «*comportement*» (but et fréquence des sorties, heures de rentrée, lieux de sortie, heure et motif de rentrée) et de la «*satisfaction du milieu nocturne*» (lieux de sortie fréquentés et préférés, types de lieux manquants, satisfaction de l'offre de sortie, de l'ambiance de la ville et de l'accessibilité aux lieux nocturnes). Chacun des aspects constitutifs des «*noctambules*» est détaillé au moyen d'un graphique tel que celui ci-après (fig. 17).

Le recours à cette catégorie donne aux auteurs la possibilité de mettre en évidence que les «*noctambules*» sont principalement insatisfaits de la gamme des prix proposés par les établissements genevois et regrettent le manque de «*lieux ou événements alternatifs*». Le recours aux «*noctambules*» permet la publication de résultats de nature à convaincre les autorités publiques de l'importance des enjeux relatifs à la vie nocturne. Ce point est évoqué par l'une des autrices du rapport, dans le cadre d'un entretien :

17. Graphique des « buts de la sortie nocturne » des « noctambules ».



Source : rapport « Voyage au bout de la nuit », 2010, p. 37.

«Fabriquer cette figure du noctambule, c'est un peu le mec qui fait peur. Ce noctambule pas content en plus, c'était une manière de mettre l'emphase, si l'on peut dire ça comme ça, sur l'importance que ça a, la vie nocturne. Et puis, le noctambule c'est peut-être celui qui sort, le patron de bar, le type qui joue de l'accordéon, c'est quelqu'un qui fait partie de cette aventure-là et pour qui c'est important, une manière de personnifier la vie nocturne, de lui donner une figure aussi en la rendant un peu moins futile» (co-auteurice du rapport VBN [2010-2011], mars 2015).

L'émergence de la catégorie sociale des «noctambules» relève d'une stratégie où l'expertise est destinée à montrer l'importance des enjeux nocturnes et à légitimer la poursuite de l'action publique. L'expertise contribue à ce que Zittoun dénomme «la fabrication d'une fiction souhaitable autour d'un public de bénéficiaires» (Zittoun, 2013, p. 124). Cette fiction est portée sur la place publique au moyen des différents documents visuels qui figurent les «noctambules». Ces documents ont été réalisés pour la communication des États généraux de la nuit en 2011. Ils prennent la forme d'affiches comme celle ci-après (fig. 18).

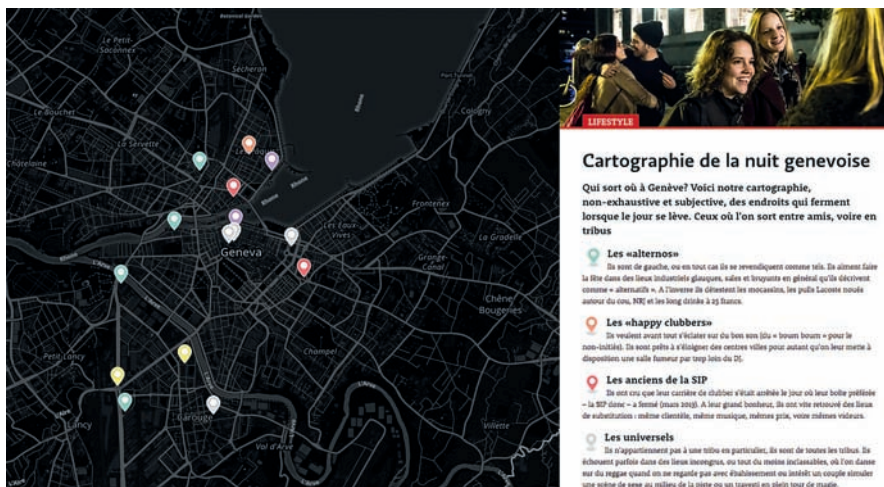


18. Affiche réalisée pour la promotion des États généraux de la nuit à Genève.

Source : EGN (droits réservés).

La promotion des EGN a été confiée à une agence de communication locale ; elle a consisté en plusieurs milliers d'affiches et de programmes, en diverses annonces dans la presse locale, en un site internet, en l'usage de réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et enfin, en l'édition d'un diaporama diffusé dans les transports publics genevois (TPG). La représentation des «noctambules» est faite à partir des indicateurs socio-économiques

19. Cartographie de la nuit genevoise.



Carte : *Le Temps*, rédaction genevoise, octobre 2015.

Crédit photo : Anna Pizolante.

Le Temps est un journal de la presse quotidienne genevoise. Depuis 2010, date des premiers États généraux de la nuit à Genève, il consacre régulièrement des articles sur la nuit à Genève et suit à intervalles irréguliers la conception de politiques nocturnes en Europe et ailleurs.

employés dans le rapport VBN. Ce choix traduit la difficulté de représenter une catégorie sociale que l’expertise locale contribue à faire émerger. Les documents visuels présentent cependant la particularité de mettre en scène l’expertise scientifique qui contribue plus largement à légitimer l’organisation d’États généraux de la nuit. L’implication de l’expertise locale s’est révélée être une condition nécessaire à la mise à l’agenda politique de la nuit à Genève, comme le relève un conseiller culturel au DCES, dans le cadre d’un entretien :

«*J’ai proposé les États généraux pour que le Département [sous-entendu le DCES] explore ce qui était vraiment nouveau comme approche pour Genève, et, à mon grand étonnement, il y a eu un intérêt. Et puis, Patrice Mugny [magistrat chargé du DCES, 2003-2011] a eu le bon réflexe de demander d’abord d’établir un état des lieux de l’offre en matière d’établissement et de la satisfaction des noctambules ; ce qui a été fait, et n’avait jamais été fait auparavant*» (un conseiller culturel au DCES, août 2012).

La reprise par les médias de la catégorie des «*noctambules*» témoigne d'une construction identitaire qui ne se fait pas sans dimension spatiale. C'est par le truchement des chiffres et des statistiques de l'expertise scientifique et des médias qui s'en font l'écho que le collectif social est institué en tant que tel.

À l'automne 2015, *Le Temps*, quotidien de référence genevois, a consacré un reportage web sur les pratiques festives à Genève (fig. 19). À gauche, sur le fond de carte, les différents lieux nocturnes sont figurés au moyen de pastilles de couleurs différentes. Chacune renvoie à des types de noctambules différents : on est un «*happy clubber*», un «*alterno*», un «*universel*», etc. L'appartenance à un type de noctambule plutôt qu'à un autre dépend autant d'une multiplicité de facteurs sociaux (classes, âge, orientation politique, etc.) que des lieux fréquentés. Où l'on sort la nuit détermine qui l'on est. Ainsi, les frontières érigées entre la nuit et le jour contribuent non seulement à l'institutionnalisation de la nuit et à la construction de collectifs sociaux nocturnes, mais aussi à l'invention de différentes tribus.

Mobilisation des expertises internationales

La session inaugurale des États généraux de la nuit s'est déroulée le soir du mardi 1^{er} mars 2011, dans le bâtiment de l'Usine, lieu emblématique de la «culture alternative» à Genève. L'ambiance était tendue, comme nous l'avons souligné alors dans le carnet de terrain tenu pour ce travail :

«Je rentre à l'intérieur du bâtiment et me trouve face à un ensemble de corps étendus sur le sol arborant des pancartes invitant les autorités politiques à quitter les lieux. L'ambiance est électrique entre certains membres ou sympathisants de l'Usine et les représentants des autorités, accusés de ne pas soutenir suffisamment les lieux alternatifs à Genève. Étendus sur le sol, il y a deux individus qui s'opposent à la présence des représentants des autorités publiques dans les murs de l'Usine. Après un moment de négociation, les invités sont autorisés à enjamber les corps des réfractaires pour rejoindre la salle de la conférence. J'en fais de même» (extrait de carnet de terrain n° 1, mars 2011).

L'ouverture des EGN se déroule dans un contexte de tensions entre les autorités publiques genevoises et certains militants de la culture

alternative. Le public peut toutefois prendre place et assister à la session inaugurale présidée par Sandrine Salerno, maire de Genève pour l'année 2010.

Marco De Goede et Luc Gwiazdzinski sont deux figures internationalement reconnues de la thématique de la nuit. Le premier est l'un des fondateurs de la fonction de maire de nuit (*night mayor*) pour la ville d'Amsterdam. Le second est l'un des géographes précurseurs du champ de recherche de la nuit pour la discipline géographique (cf. chapitre 1) qui avait assuré notamment la direction scientifique des États généraux de la nuit à Paris⁷⁷ cinq mois plus tôt.

La suite des EGN a fait intervenir une série d'acteurs locaux ainsi que des experts internationaux de la thématique de la nuit. Chacune des sessions avait pour objet une thématique spécifique liée à la nuit et a donné la parole à des intervenants dont la liste figure à l'annexe 3 du présent ouvrage.

Les principaux orateurs des EGN occupaient deux types de fonctions : politique (élu ou fonctionnaire public) et académique (chercheur et enseignant). Les premiers représentaient des villes en particulier et avaient été invités en raison des politiques innovantes qu'ils avaient contribué à instaurer. Les seconds étaient issus des disciplines de l'histoire, de la sociologie et de la géographie et ont contribué au débat non seulement en ouvrant des perspectives en sciences sociales, mais aussi en abordant une série de politiques observées dans diverses villes européennes et dont les principales (cf. la liste ci-dessous) ont été présentées lors des États généraux de la nuit :

1. l'expérience de la ville d'Amsterdam avec la mise en place d'un poste de maire de nuit (*night mayor*), présentée par Marco De Goede, fondateur du poste et premier maire de nuit à Amsterdam. Il ne s'agit pas d'une fonction officielle du gouvernement, mais d'un poste de type para-institutionnel destiné à mettre en relation les autorités politiques et les acteurs de la nuit (les tenanciers d'établissements publics, les organisateurs de festivals, etc.);
2. la création d'une réserve foncière par la ville d'Amsterdam, dans le centre-ville. Une politique dont l'objectif est de garder les prix du foncier à un niveau favorisant la diversité des établissements publics au centre de la ville ;

⁷⁷ Cf. le site des États généraux de la nuit à Paris : www.paris.fr/politiques/citoyennete/dossiers-d-actualite/paris-la-nuit/bilan-des-etats-generaux-de-la-nuit/rub_7827_dossier_62773_port_18040_sheet_17596, consulté le 21 février 2014.



20. Session introductive des États généraux de la nuit. De gauche à droite, le traducteur officiel, Marco De Goede, Luc Gwiazzdzinski, Sandrine Salerno.

Source : EGN (droits réservés), mars 2010.

3. l'expérience de la ville de Bienne en Suisse qui a libéralisé les horaires des établissements publics de la ville afin de favoriser le flux des individus la nuit et limiter ainsi les nuisances sonores ;
4. les politiques en matière d'urbanisme et d'aménagement de la ville de Brême en Allemagne. Les différents offices chargés de la planification territoriale sont impliqués dans le choix de la localisation des établissements nocturnes ;
5. les crèches de nuit de la ville d'Helsinki conçues pour faciliter l'organisation familiale lorsque les conjoints travaillent de nuit ;
6. la création d'un « bureau des temps » pour les villes de Bruxelles et de Rennes, notamment. Cette politique entend prendre en considération la dimension temporelle pour l'aménagement du territoire dans le but de veiller à une certaine égalité sociale dans l'usage temporel de la ville.

Cette phase de la mise à l'agenda a coïncidé avec un moment de foisonnement du débat fondé sur la mobilisation d'une expertise internationale. Les problèmes de la nuit à Genève ont alors été discutés à partir d'une série de politiques innovantes conduites dans d'autres villes qui devaient inspirer la métropole suisse, c'est-à-dire un processus principalement discursif fondé sur l'expérience des acteurs invités. Parmi ceux-ci, le géographe Luc Gwiazdzinski s'est distingué en présentant son expérience de «traversée nocturne»⁷⁸ conduite dans diverses villes européennes. Cette approche appliquée à Genève, que nous allons examiner plus en détail, constitue un cas emblématique d'une modalité de mise à l'agenda politique qui articule expérience *in situ* et connaissances de l'expert.

Mise à l'agenda par l'expérience in situ

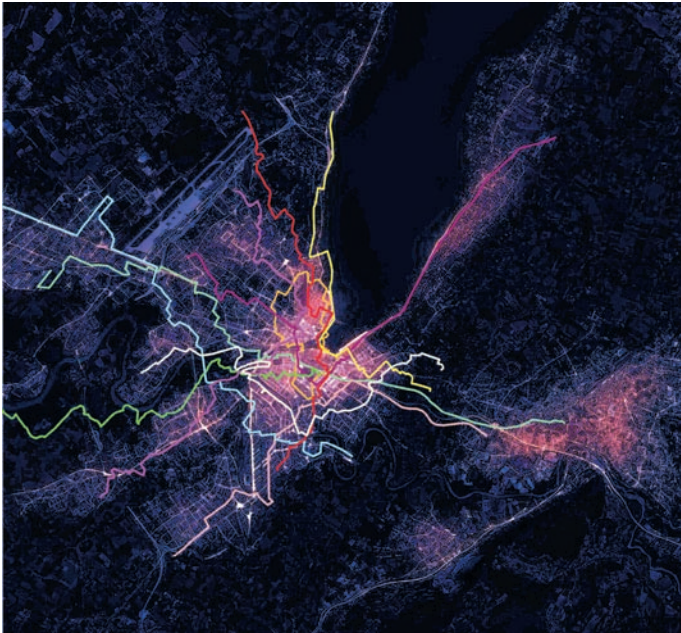
Dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 septembre 2013, une centaine de Genevois sont invités à participer à la traversée nocturne de Genève. Cet événement fait suite à la décision de M. Sami Kanaan, maire de Genève en 2013 et directeur du DCES, d'organiser une traversée nocturne en collaboration avec le géographe Luc Gwiazdzinski de l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

La traversée de Genève la nuit se tient dans le cadre de l'unité des projets transversaux du DCES. Cette unité a été créée en 2012 sous la direction de M. Kanaan pour coordonner des projets qui impliquent différents services du DCES. Le projet de traversée est en partie financé par des fonds européens issus de la signature en 2010 par les autorités politiques genevoises de la charte des villes européennes pour la durabilité (Charte Aalborg)⁷⁹.

⁷⁸ Les traversées nocturnes ont été «inventées» durant les années 1990 par le géographe Luc Gwiazdzinski, dans le cadre de recherches sur la nuit dans des villes françaises dans un premier temps (Strasbourg, Metz, Nancy, Belfort, Paris), puis dans d'autres villes européennes comme Helsinki, Cracovie, Rome, Porto, Gaïa, Amsterdam, Oviedo, Zurich, Lyon, Tours, Bruxelles et Rennes (Gwiazdzinski, 2006, p. 241). Elles constituent un outil de diagnostic pour la nuit urbaine qui se déroule selon un protocole. Celui-ci prévoit notamment l'organisation de conférences de sensibilisation, une enquête de terrain sur des itinéraires parcourus en une nuit par des groupes de cinq à dix personnes, une séance de restitution des impressions des participants et la réalisation de livrables (film, rapport, etc.) pour les mandants.

⁷⁹ La charte est détaillée sur le site de l'Université de Genève à l'adresse suivante : <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article99>, consulté le 26 février 2015.

21. Carte des dix parcours de la traversée nocturne de Genève.



Réalisation : Sami-Ramzi Chibane. Crédit photo : David François.

Source : carte extraite du rapport «Genève explore sa nuit», décembre 2013.

La traversée nocturne doit permettre de créer un référentiel commun de la nuit à Genève *via* la réalisation d'une expérience *in situ* qui prévoit plusieurs parcours (fig. 21) à effectuer de nuit à travers la ville.

Les différents parcours ont été sélectionnés par un comité de pilotage, en amont de la traversée elle-même, sous la supervision de Luc Gwiazdzinski et des membres de son équipe de recherche. Certains parcours vont au-delà des frontières du Canton de Genève pour commencer ou s'achever en France voisine. L'idée est de voir la nuit au prisme de la dynamique territoriale transfrontalière du «Grand Genève». Elle correspond à un cadrage spatial plus étendu que celui convoqué dans le rapport présenté plus haut. Ce cadrage est motivé non seulement par la présence de plusieurs établissements nocturnes de la région en France

voisine, plus particulièrement dans la ville d'Annemasse, mais aussi par la présence d'actifs transfrontaliers qui se déplacent de jour comme de nuit pour leurs loisirs ou leur travail⁸⁰.

Les participants sont invités en tant qu'«*explorateurs de la nuit*». Ils ont pour mission de traverser Genève d'une périphérie à l'autre et de consigner les informations dans un carnet de terrain (annexe n° 4). Le protocole précise que cette mission se déroule «*loin de l'espace imposé des guides touristiques et des parcours quotidiens, chacun [ayant] pour mission d'interroger les "peuples de la nuit" qu'il rencontre et de consigner ses impressions sur les lieux par lesquels il passe*» (p. 15). Les experts mobilisent un référentiel de l'exploration et du voyage dans lequel est privilégiée l'expérience vécue de la nuit par les participants à la traversée.

Une communication interne a été mise en place par le service de communication du DCES pour convaincre Genève de la nécessité de la traversée et pour encourager les Genevois à y participer. Elle visait principalement les différents responsables politiques et les fonctionnaires des services de la municipalité et du Canton de Genève, les personnes exerçant un travail de nuit (médecin, police, etc.), mais aussi les acteurs plus communément associés au monde de la nuit (artistes et acteurs de la culture, tenanciers d'établissements nocturnes, etc.) et, enfin, les représentants de la presse, dont certains journalistes, invités à se joindre à la traversée. Cette communication «interne» a été doublée d'une communication externe adressée à un public plus large. Un site internet a été créé pour l'occasion, présentant l'ensemble du projet de traversée nocturne intitulé «Genève explore sa nuit». Tout un chacun a pu ainsi revivre l'expérience et prendre connaissance de l'ensemble de la démarche à travers les images prises pendant la traversée et les textes qui les accompagnent.

Cette stratégie de communication doit contribuer à la formation d'un public autour de la question de la nuit à Genève plus large que celui des participants à la traversée. Le site est publié sur les pages officielles de la Ville de Genève et ambitionne ainsi une diffusion de l'information auprès de l'ensemble des Genevois. Il représente également un moyen de rendre public un ensemble de recommandations formulé par les experts mandatés par le DCES à la suite de la traversée.

⁸⁰ En 2009, près de 18 % des emplois du Canton de Genève étaient occupés par un frontalier. Source : Observatoire statistique transfrontalier, fiche 3, 2013.

Ces recommandations seront publiées dans le rapport d'expertise intitulé « Genève explore sa nuit » et distribué en décembre 2013. Elles sont regroupées en six axes de travail qui guident « *les chantiers prioritaires pour les nuits de Genève* » et sont formulés ainsi qu'il suit dans le rapport⁸¹ :

1. **Se déplacer la nuit.** Ce premier axe consiste « à assurer l'accès à la vie nocturne à l'échelle du Grand Genève » ;
2. **Adapter et diversifier l'offre nocturne.** Ce deuxième axe vise « à adapter et diversifier l'offre nocturne à l'échelle du Grand Genève » ;
3. **Améliorer le confort et la qualité des espaces publics.** Ce troisième axe consiste « à améliorer le confort et la qualité des espaces publics afin de rendre Genève la nuit plus accessible et hospitalière » ;
4. **Renforcer la connaissance sur la nuit.** Ce quatrième axe propose de « poursuivre l'élan de connaissance engagé depuis quelques années à Genève » ;
5. **Communiquer autour et dans la nuit.** Ce cinquième axe consiste à fournir des éléments pour « communiquer autrement sur la nuit » ;
6. **La gouvernance des nuits genevoises.** Le dernier axe de travail concerne « la gestion et la gouvernance des nuits à Genève ».

Les axes qui doivent guider les solutions aux problèmes de la nuit sont associés à un référentiel de valeurs fondamentales : la diversité ; l'accessibilité ; l'hospitalité. À chacun des axes correspond un ensemble de bonnes pratiques conduites dans d'autres contextes urbains que celui de Genève. Elles sont principalement le fruit de connaissances accumulées et d'expériences menées par les experts, comme le souligne Luc Gwiazdzinski dans le cadre d'un entretien :

« C'est tout simplement un peu de benchmarking des démarches qui ont été repérées au cours de ces dernières années qui sont symboliques, ce n'est pas quelque chose d'exhaustif, c'est très long. J'avais fait cela dans une étude en 2007-2008, mais c'est monstrueux, c'était mille villes, c'était neuf langues, j'avais des équipes multilingues, c'était super compliqué à repérer. Et puis, il y a des choses qui se font sur la nuit sans même qu'il y ait d'information ou de mise en réseau, de storytelling de tout cela. Les villes et exemples auxquels on fait référence, c'est quand même lié

⁸¹ Notre synthèse personnelle des axes prioritaires.



22. Les participants à l'itinéraire «bucolique» du projet «Genève explore sa nuit» devant l'entrée d'une usine de la commune de Dardagny (Canton de Genève).

Image personnelle, septembre 2013.

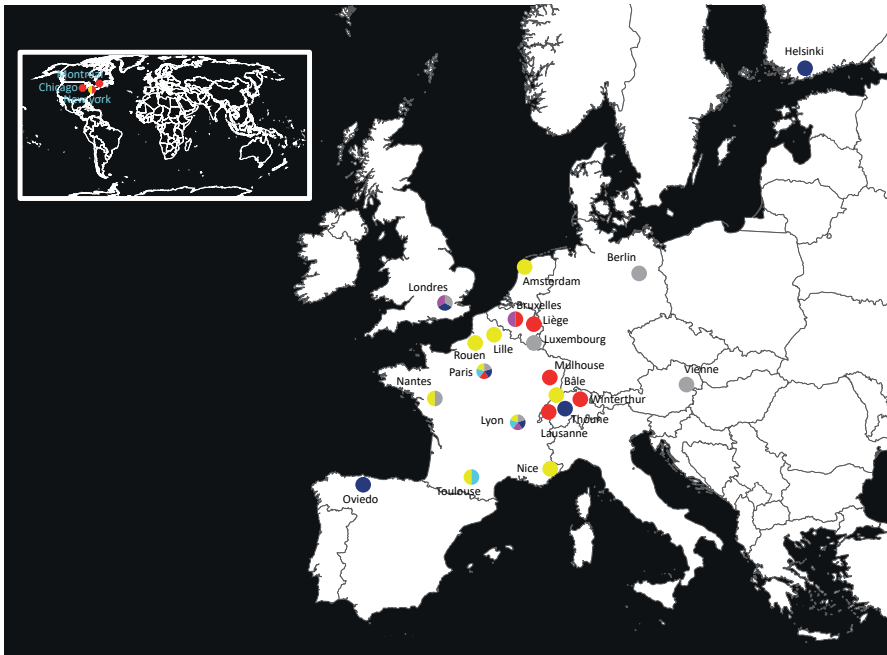
à une posture pour une ville plus accessible et hospitalière, c'est un peu cette idée-là, c'est ce qui peut rendre la ville et la nuit accessible à tous» (Luc Gwiazdzinski, géographe et coauteur du rapport «Genève explore sa nuit» [2013], novembre 2014).

Arrêtons-nous un instant sur la provenance géographique des bonnes pratiques citées en exemple dans le rapport. Une carte réalisée pour cet ouvrage nous aidera à mieux comprendre ce qui est en jeu.

Le rapport d'expertise fait mention de 21 villes européennes et de 3 villes nord-américaines citées pour leurs bonnes pratiques. Certaines villes figurent dans cette liste au titre de la mise en place d'une bonne pratique en particulier, ainsi les villes de Nice ou de Lille, citées pour la création d'une charte de la vie nocturne⁸². D'autres, comme Lyon

⁸² En 2000, Lille a été la première ville française à adopter ce type de charte. Celle-ci était destinée initialement à rallonger les horaires des discothèques afin de réduire le nombre des accidents de la route consécutifs à la fermeture des établissements. Ces chartes se sont diffusées dans la plupart des villes de France, comme à Nice dont l'objectif est de «*concilier les intérêts souvent divergents des propriétaires et exploitants et des riverains*» (extrait de la charte de la vie nocturne de la Ville de Nice).

23. Carte de la provenance géographique des bonnes pratiques et politiques citées dans le rapport « Genève explore sa nuit ».



Les bonnes pratiques citées en référence pour les axes de travail dits prioritaires pour les nuits genevoises.
(Les différents exemples ont été regroupés par axe de travail.)

- Exemples pour l'axe « se déplacer dans la nuit ».
- Exemples pour l'axe « adapter et diversifier l'offre nocturne ».
- Exemples pour l'axe « améliorer le confort et la qualité des espaces publics ».
- Exemples pour l'axe « renforcer la connaissance sur la nuit ».
- Exemples pour l'axe « communiquer autour et dans la nuit ».
- Exemples pour l'axe « la gouvernance des nuits genevoises ».

Auteur: Raphaël Pieroni.

Source: rapport «Genève explore sa nuit», Gwiazdzinski, Chausson, 2013.

ou Londres, apparaissent à plusieurs reprises. C'est aussi le cas de la Ville de Paris, pour laquelle il est précisé qu'elle a notamment réalisé des projets d'aménagement qui tiennent compte des usages nocturnes et diurnes, puis organisé le festival « Les nuits capitales » en réponse à une pétition intitulée « Paris: quand la nuit se meurt en silence »⁸³.

⁸³ Pétition lancée par certains acteurs des musiques actuelles et des professionnels de la nuit (les associations Plaqué Or et Technopol, le disquaire My Electro Kitchen) en 2009 à Paris.

Il est rappelé également qu'elle dispose depuis 2013 d'un maire de nuit. Les villes nord-américaines de Montréal, Chicago ou New York sont également mobilisées pour leurs bonnes pratiques. La première est citée pour son programme annuel de «luminothérapie»⁸⁴ dont il est souligné qu'il permet d'augmenter les potentialités de la nuit urbaine grâce à l'apport de projets artistiques. Les deux autres sont mentionnées pour avoir favorisé, face à la raréfaction des ressources foncières, l'occupation des toits d'immeubles et des bâtiments industriels pour y accueillir des espaces collectifs et des boîtes de nuit notamment⁸⁵.

La traversée nocturne a contribué à la mise à l'agenda politique de la nuit à Genève en faisant se combiner l'expérience *in situ* et le savoir accumulé par les experts, ces derniers se posant d'une certaine manière, comme les «ambassadeurs» d'une série de politiques nocturnes conduites dans d'autres contextes urbains. Les recommandations sont fondées sur un ensemble de bonnes pratiques issues strictement des contextes européens et nord-américains. Des métropoles internationales dites du Sud comme Singapour ou Bangkok, qui ne sont pas en reste en matière d'activités nocturnes, sont absentes de cette cartographie. Cela tient en partie au fait que les bonnes pratiques citées ont été repérées par les experts lors de diverses recherches. Ces villes ne sont pas citées, car elles n'ont probablement pas été «traversées» de nuit. Il en résulte que les axes d'intervention formulés dans le rapport pour la nuit à Genève se caractérisent par un circuit de pensée alimenté uniquement par des exemples issus de villes du nord du globe. Il s'agit là d'un circuit de type nord-nord qui ne prend pas en compte les expériences et les expertises en matière de politique nocturne des villes dites du Sud. Or, la conception d'une politique pour la nuit gagnerait certainement à intégrer des bonnes pratiques issues d'autres contextes urbains et culturels, comme celles expérimentées dans certaines villes d'Asie, d'Afrique ou du Moyen-Orient.

Les différentes modalités de la mise à l'agenda présentées jusque-là témoignent d'un débat foisonnant qui a fait intervenir une multiplicité d'acteurs autour des politiques de la nuit. Ce débat a été construit grâce à la mobilisation, organisée par le DCES, de divers experts

⁸⁴ <http://www.quartierdesspectacles.com>, consulté le 18 mai 2015.

⁸⁵ Rapport «Genève explore sa nuit», p. 51.

locaux et internationalement reconnus. Il en a résulté l'importation et l'adaptation à Genève de deux outils institutionnels que nous allons maintenant présenter.

4.2 Élaboration d'outils institutionnels pour la nuit

La mise à l'agenda politique des problèmes de la nuit à Genève a contribué à la fois à la création d'une assemblée *ad hoc* et à la modification d'une loi.

Une nouvelle assemblée : le Grand Conseil de la Nuit

Le Grand Conseil de la Nuit (GCN) à Genève a été fondé en 2011. Il avait été préconisé dans le cadre des recommandations issues des États généraux, en tant qu'« *espace de discussion plus global sur la nuit* ». Il est, selon les termes de sa charte :

« *Un groupe indépendant, sans pression financière ou politique, composé de professionnel.le.s, de chercheur.euse.s et d'amateur.e.s de la vie nocturne, dont le but est de créer des conditions-cadres pour une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève* » (cf. annexe n° 5).

Le fonctionnement du GCN est de type associatif et ne prévoit pas le soutien financier des autorités municipales ou cantonales. L'ensemble du travail revêt un caractère principalement bénévole. Il entend néanmoins devenir un acteur incontournable de la politique de la nuit à Genève en fédérant un ensemble d'acteurs autour de la problématique commune de la nuit. L'idée est innovante dans la mesure où c'est la première fois à Genève que les acteurs issus des milieux alternatifs et des milieux plus commerciaux se réunissent pour élaborer un discours commun sur la vie nocturne. Celui-ci est fondé sur l'idée que la vie nocturne est « *une plus-value sociale et économique* » pour Genève et qu'il faut éviter qu'elle soit « *considérée uniquement comme une nuisance* ».

Le GCN a été créé alors que Genève connaissait un durcissement du cadre normatif (sécurité et bruit principalement) imposé par les différents services de l'administration genevoise aux établissements publics. Ce

renforcement des règles avait certainement contribué à la fermeture administrative de plusieurs établissements publics, le MOA club et le Weetamix en 2010 notamment (cf. chapitre 3). Ce sentiment était partagé par l'un des membres du GCN, par ailleurs gérant du Silencio – une discothèque installée dans le quartier des Pâquis –, qui est revenu sur les difficultés rencontrées lors de l'ouverture de cet établissement, dans le cadre d'un entretien :

« On a eu pas mal d'embûches et j'en suis partiellement responsable, car effectivement les normes sont extrêmement compliquées, beaucoup de papiers à remplir en matière de sécurité, d'insonorisation et trop souvent dictés par des paramètres trop souvent arbitraires qui ne tiennent pas toujours compte des spécificités » (un ancien gérant du Silencio, août 2012).

Les problèmes associés aux différents établissements nocturnes de la ville ont été rendus publics par le GCN, communiqués principalement aux médias au moyen de plusieurs conférences et articles de presse. Le GCN fonctionne à la manière d'un lobby dont les membres sollicitent régulièrement les différents responsables politiques et fonctionnaires des services de la Ville de Genève. Il s'est constitué en tant que *« propriétaire »* (Gusfield, 1984) du problème de la nuit à Genève et tire sa légitimité socio-institutionnelle de la diversité des membres de son assemblée.

Le GCN privilégie un mode de fonctionnement associatif et collectif pour s'inscrire plus largement dans l'esprit des institutions politiques genevoises, ce qui a nécessité un travail d'articulation aux spécificités locales pour le modèle du maire de nuit dont le GCN descend. Les raisons à cela ont été évoquées au cours d'une séance de travail :

« Le modèle [de maire de nuit] n'est pas forcément approprié pour Genève pour plusieurs raisons : 1. les forces d'action dépendent du Canton de Genève, d'où la proposition de reprendre le modèle du Grand Conseil de la Nuit comme un miroir du Grand Conseil genevois et pas le modèle du maire ; 2. la vie nocturne est très polarisée, d'où la nécessité de réunir des acteurs issus de milieux différents autour de problématiques communes » (extrait de procès-verbal du GCN, séance préparatoire, mai 2011).

L'adaptation du modèle du maire de nuit au contexte genevois témoigne de la volonté des membres de privilégier un travail de nature politique.

Cette stratégie a conduit le GCN à devenir un acteur privilégié des autorités cantonales qui en ont sollicité l'expertise pour la refonte du cadre légal des établissements publics à Genève. Il s'agit plus précisément de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), qui constitue le deuxième outil institutionnel issu de la mise à l'agenda politique des problèmes de la nuit à Genève.

Construction d'un nouveau cadre légal

En 2010, sous l'impulsion de Pierre-François Unger, magistrat chargé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), les autorités cantonales ont modifié le cadre législatif concernant les établissements publics genevois et les spectacles et les divertissements (LRDBH, LSD, puis LRBHD en 2015). Cette réforme s'est inscrite dans un processus plus large qui visait «*la modernisation et la simplification des rapports entre l'État et les commerces genevois*» et qui avait été engagé en 2007 par le DARES avec la création du service du commerce (SCOM).

Dans ce cadre, la refonte de la loi a pour objectif, d'une part, la diminution du nombre de catégories d'établissements publics et, d'autre part, le réaménagement des horaires d'ouverture des établissements publics. Le premier aspect est guidé par l'idée de simplifier le cadre administratif et le second, par l'idée de diminuer le bruit causé par les établissements publics et leurs usagers.

Le nouveau texte prévoyait un processus consultatif de deux années pour aboutir à une nouvelle formulation. Après des luttes politiques acharnées, la nouvelle loi a été adoptée par les autorités cantonales en mars 2015. Ce texte a été porté principalement par le magistrat Pierre Maudet, chargé du Département de la sécurité et de l'économie (DSE, ex-DARES). La loi octroie la possibilité aux discothèques d'ouvrir jusqu'à 8 h du matin (une première en Suisse) et prend acte d'un transfert de la gestion des buvettes depuis le canton vers les communes genevoises. Trois nouvelles catégories de buvettes sont créées (associative, service restreint et événement). Il est prévu que les buvettes de type associatives seront exemptées de taxe annuelle d'exploitation, la marque d'une volonté des autorités de les reconnaître comme relevant du domaine de l'intérêt public. Le pouvoir des autorités est accru, car la loi facilite la possibilité pour la police de fermer les établissements dont il est estimé qu'ils sont la

cause de «*troubles publics*». La vente d'alcool fort est interdite pendant les *happy hours*. La nouvelle loi autorise l'assouplissement de plusieurs règles pour certains établissements publics, mais contribue à fragiliser le tissu alternatif. Les lieux sont contraints de se conformer à un nouveau cadre légal qui ne prévoit pas la gestion collective et associative et oblige les différentes associations à une gestion de type professionnelle. Celles-ci doivent notamment se munir de patentes professionnelles quand bien même il s'agirait de buvettes attenantes à des activités principales qui relèvent de la culture comme le cinéma, les arts vivants, le théâtre et le spectacle en général. Il n'est pas non plus prévu par la loi la création d'une catégorie «*pluridisciplinaire*» autorisant les établissements à avoir des activités multiples et de nature culturelle au sein d'un même lieu. Ce point était porté principalement par les représentants des milieux alternatifs et culturels ainsi que par le GCN investi dans le processus depuis son début.

L'élaboration de ces deux outils institutionnels ne résulte pas d'une politique de la nuit propre à Genève. Ils ont été importés de l'extérieur et articulés aux spécificités genevoises. Le GCN est novateur dans la mesure où il vise à fédérer un ensemble d'acteurs qui ne l'ont jamais été auparavant. Cependant, en raison de moyens financiers et politiques limités, il peine à s'installer durablement dans le paysage politique et à devenir un acteur incontournable et privilégié d'une politique de la nuit innovante pour Genève. Le second, la LRDBHD, a été façonné plus par une politique de l'ordre public guidée par la préoccupation des «*nuisances sonores*» que par l'idée d'offrir aux acteurs de la scène alternative un cadre légal qui favoriserait leurs activités. Au contraire, ce texte entend discipliner les lieux alternatifs en les soumettant à un encadrement légal, normatif et moral. La nouvelle loi est en accord avec un tournant politique général en cours à Genève et veut normaliser des pratiques nocturnes par l'économie de la nuit et par l'ordre public.

4.3 Politique de la nuit : coalitions et résistances

Dans un contexte de tension à propos des diverses politiques liées à la nuit à Genève, la Ville de Genève a annoncé le 20 juin 2014 la «*future politique de la nuit*» au cours d'une conférence de presse (cf. annexe n° 6). Cette stratégie est portée par Sami Kanaan, maire de la ville, chargé du Département de la culture et du sport (DCES), et par Esther Alder, conseillère administrative, chargée du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour la Ville de Genève.

La «*future politique de la nuit*» regroupe un ensemble d’actions possibles, qui résultent d’un travail de problématisation de la nuit porté principalement par le DCES. Nous avons regroupé ces pistes dans le tableau suivant (fig. 24).

24. Contours pour une politique publique pour la nuit à Genève.

Pistes d’actions	Description
La médiation, la prévention, la sécurité et la sensibilisation	Continuer à développer des outils de prévention et de sensibilisation sur le terrain.
La gouvernance des enjeux de la nuit	Participer à une plateforme cantonale de la nuit intégrant des acteurs économiques.
L’offre de sortie pour les jeunes	Étudier des possibilités de loisirs en début de soirée pour les 14-18 ans, ainsi que des mesures d’appui pour les encadrer.
La mobilité	Examiner un financement contribuant à une nouvelle desserte nocturne de Noctambus entre les principaux quartiers concernés par l’offre nocturne.
L’urbanisme et l’aménagement	Finaliser un contrat de confiance en vue de diversifier les lieux nocturnes accessibles en collaboration avec les associations faitières concernées et proposer au moins cinq projets notamment dans le périmètre du PAV.
La promotion du tourisme	Soutenir Genève tourisme dans toute démarche visant à promouvoir l’offre nocturne et à lui donner une bonne visibilité.

Auteur : Raphaël Pieroni.

Source : site internet de la Ville de Genève.

À ce stade, la politique de la nuit n’apparaît pas comme un instrument finalisé prêt à l’emploi, mais se présente, on l’a dit, comme un ensemble de pistes d’actions thématiques. Ces pistes dépassent largement les usages culturels de la nuit ainsi que les domaines de compétences politiques et institutionnels du DCES. Elles ont vocation à impliquer les diverses politiques publiques⁸⁶ de la Ville de Genève en incluant respectivement

⁸⁶ En 2015, la Ville de Genève compte neuf politiques publiques distinctes : 1) sécurité publique ; 2) enseignement et formation ; 3) culture et loisirs ; 4) prévoyance sociale ; 5) trafic ; 6) protection et aménagement de l’environnement ; 7) finances et impôts ; 8) administration générale.

les thématiques de la prévention sociale, de la sécurité, des loisirs, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et du tourisme. Selon les autorités genevoises, la future politique de la nuit entend répondre à de nouveaux enjeux posés par les usages de la nuit. Elle est portée par une conception holistique et globale de la nuit qui est traitée en tant que catégorie sociale et spatiale. Dit autrement, la conception de la nuit promue par le DCES est celle d'un « espace-temps » qui existe pour lui-même et dont les usages sociaux légitiment une politique spécifique et transversale. Cependant et de manière étonnante, aucune mention n'est faite des enjeux liés aux genres, comme le harcèlement ou la prostitution par exemple. La politique de la nuit vise principalement à répondre aux deux objets de préoccupation qui ont été apportés sur la place publique, à savoir le bruit et les lieux nocturnes (cf. chapitre 3). À l'inverse, la question de la place des femmes dans la ville et pendant la nuit a été très peu médiatisée à Genève jusqu'à une période récente. Elle traverse pourtant l'ensemble des enjeux nocturnes (cf. chapitre 1).

La politique de la nuit est proposée comme une solution aux problèmes du bruit et de la place de la culture alternative. Sa conceptualisation s'est faite au gré de la circulation globale des idées. Ce processus a largement été porté par les politiques culturelles qui ont joué un rôle moteur dans la prise en compte à Genève de bonnes pratiques pour la nuit, issues majoritairement de villes nord-européennes et américaines. Les raisons de cette entrée par les politiques culturelles sont évoquées par Sami Kanaan, magistrat chargé du DCES, au cours d'un entretien accordé durant notre recherche :

«La nuit, c'est peut-être un sujet nouveau, un sujet très polymorphe, on n'est pas dans une thématique déjà standardisée comme le chômage ou l'environnement. Les politiques culturelles sont moins formalisées, on ne fait pas des lois sur la culture comme on fait des lois sur le chômage ou sur l'aménagement du territoire, on est plus dans l'échange. Par définition, la culture est un terrain d'échange, moins formalisé que dans plein d'autres domaines de politiques publiques, moins normatif au sens légal du terme, je ne parle pas de normes sociétales» (Sami Kanaan, magistrat chargé du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, août 2016).

La conception de la politique de la nuit bénéficie de la posture bienveillante d'un magistrat qui conçoit la culture comme vectrice d'échanges et d'idées. Il en résulte un débat foisonnant, favorisé par la

mise en place d'une méthodologie participative qui doit aboutir à une politique de la nuit ambitieuse dont il est espéré qu'elle sera portée de manière transversale. Or, elle reste fragile et ce n'est qu'une «future» politique de la nuit qui est annoncée par la Ville de Genève. Le passage de la circulation globale des idées et des politiques pour la nuit à celui de leurs articulations au contexte genevois pose des difficultés. La conception de la nuit comme un espace-temps aux frontières sociales et matérielles poreuses et dont les dynamiques territoriales s'étendent au-delà de la seule ville de Genève vient buter contre la réalité administrative et politique genevoise. Un conseiller culturel au DCES, revient, dans un entretien qu'il nous a accordé, sur la difficulté de territorialiser une politique de la nuit portée par une conception globale et transversale :

«On a vraiment personnalisé par rapport à ce qu'on peut faire concrètement, ce qui n'est déjà pas simple. Là, c'est vraiment un travail de traduction par rapport aux réalités et aux possibilités de la Ville de Genève et une part de subjectivité, c'est clair» (un conseiller culturel au DCES, février 2015).

Ce sont les domaines de compétences et les prérogatives de la Ville qui guident le processus de territorialisation de la politique de la nuit. Il s'agit d'une démarche par tâtonnement portée par le DCES. L'ambition est de fédérer les différents niveaux administratifs et politiques de Genève, autour de la problématique de la nuit, comme souligné par Sami Kanaan, dans le cadre d'un entretien :

«[La politique pour la nuit] touche la Ville et le Canton, trois autres communes – notamment Carouge. Donc déjà, c'est canton et commune, dans un environnement normatif qui est complexe, car il y a même des lois fédérales dans le domaine. Il y a d'autres politiques transversales en principe ; je peux prendre l'exemple de l'aménagement du territoire, on décide de l'avenir d'un territoire» (Sami Kanaan, magistrat chargé du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, mars 2015).

La comparaison de la politique de la nuit, faite par le magistrat, à une politique à incidence spatiale (l'aménagement du territoire) traduit une conception de la nuit dans laquelle elle figure en tant qu'espace-temps. Celui-ci émerge au gré d'un processus d'institutionnalisation en tâtonnement porté par le DCES. C'est un processus avant tout discursif

et politique qui vise à fédérer un ensemble de politiques publiques autour des problèmes nocturnes. Le discours politique s'emploie à dépasser une tension inhérente à la nuit urbaine qui fait s'opposer les enjeux culturels à ceux de l'ordre public notamment (cf. chapitre 1). Cependant, ce discours ne parvient pas à fédérer les politiques de l'ordre et de la tranquillité publique de la Ville de Genève. En effet, le magistrat Guillaume Barazzone, affilié au parti démocrate-chrétien du centre droit et chargé du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), privilégie une politique sectorielle guidée par l'enjeu du bruit causé par les établissements publics et leurs usagers nocturnes. Il revient sur la politique mise en place par son Département dans le cadre d'un entretien :

«Il y a deux défis à concilier pour la ville: d'une part, préserver une Genève dynamique et, d'autre part, respecter la problématique sociale et sécuritaire. C'est difficile pour moi et mon département d'avoir une approche nuancée sur la question, car c'est une tâche régaliennne du département de faire respecter les règles. [...] Il fallait donc agir rapidement et bien et mettre en place un projet qui puisse répondre à des problèmes quotidiens. [...] L'enjeu, c'est de trouver la solution dès le lendemain» (Guillaume Barazzone, magistrat chargé du DEUS, novembre 2013).

L'urgence associée au maintien de l'ordre public vient se heurter au processus d'institutionnalisation de la nuit portée par le DCES. Cet aspect traduit clairement une tension entre une dynamique d'institutionnalisation de la nuit par une politique transversale et une vision sectorielle des enjeux nocturnes. Cette tension peut être illustrée par le cas emblématique de la gestion de ces enjeux par l'ordre public pour la rue de l'École-de-Médecine (EdM), à Genève. Cette gestion se concrétise notamment par le développement, à l'initiative du DEUS, d'un instrument dédié au bruit et intitulé «Sonitus», auquel vient s'ajouter une augmentation de l'effectif des agents de la police municipale (APM) à Genève (+ 62 % des effectifs depuis 2012, selon les chiffres fournis par la municipalité).

4.4 Étude de cas. Sonitus : du débat foisonnant à la gestion des problèmes nocturnes par l'ordre public

Cette étude de cas porte sur l'élaboration par le DEUS en 2013 du dispositif de gestion de l'espace public nocturne, intitulé «Sonitus». Elle s'intéresse plus particulièrement à sa mise en place dans la rue de l'École-de-Médecine (EdM) à Genève, dont nous allons présenter les spécificités.

Cette rue est située à la confluence du quartier de Plainpalais et de celui des Bains.

25. Carte de situation de la rue de l'École-de-Médecine, Genève, janvier 2016.



Auteur : Raphaël Pieroni.

Source : openstreetmap.org

Jusqu'au XVIII^e siècle, le quartier du Plainpalais était une vaste plaine marécageuse, située en dehors des murailles qui encerclaient la ville de Genève. Un siècle plus tard, la destruction des fortifications a encouragé un processus d'urbanisation qui a conduit à la création du quartier d'habitation de Plainpalais qui a progressivement accueilli plusieurs institutions culturelles (dont l'Université de Genève, en 1897) et des événements internationaux

comme l'Exposition nationale de 1896⁸⁷. Le quartier des Bains, quant à lui, a connu une transformation depuis les années 2000 à la suite de l'installation du centre d'art moderne et contemporain (MAMCO). Depuis lors, il est connu pour abriter plusieurs institutions culturelles ainsi que les principales galeries d'art et les établissements publics à la mode. C'est à la confluence de ces deux quartiers que se situe la rue de l'EdM connue, jusqu'à la fin des années 1990, pour ses ateliers d'artisans installés au pied d'immeubles d'habitation.

La construction, en 2000, de l'un des bâtiments principaux de l'Université de Genève (UNImail) a contribué à la dynamique générale d'évolution de cette zone. C'est durant cette période que la rue de l'École-de-Médecine a vu ses ateliers d'artisans progressivement remplacés par divers restaurants, cafés et bars. La transformation de la rue a été formalisée par un plan de réaménagement lancé en 2009 et qui prévoit l'élargissement des trottoirs de la rue.



26. Image prospective réalisée dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de l'École-de-Médecine.

Source : document de présentation à la commission de travaux du Conseil municipal, septembre 2009.

Le réaménagement de la rue doit contribuer à la qualité de vie des habitants en facilitant l'usage des trottoirs et l'implantation des terrasses des établissements publics de la rue. Son succès est tel que la rue est devenue rapidement l'une des plus animées de Genève la nuit. Chaque soir, plusieurs centaines de Genevois viennent fréquenter les cafés et les bars de ce qui prend communément le nom de «rue de la soif». Le bruit causé par les établissements et leurs usagers

⁸⁷ Les archives de l'exposition nationale sont disponibles ici : http://etat.geneve.ch/dt/archives/exposition_nationale_1896-66-2195-1096.html, consulté le 12 mars 2016.

nocturnes augmente à mesure que ces derniers occupent la rue pour diverses raisons déjà évoquées au chapitre 3 du présent ouvrage, ainsi l'interdiction de fumer dans les établissements publics. Ce sentiment est partagé par un membre responsable de l'association de la rue de l'EdM, lors d'un entretien :

«Le problème, ce n'est pas forcément les bars, le problème c'est que dans l'imaginaire collectif, la rue est devenue un bar. [...] Les gens urinent dans la rue, laissent leurs verres cassés partout, j'ai même eu l'impression qu'un soir une fille se faisait violer tellement elle criait, mais en fait son ami la poussait dans un chariot de la Migros» (un membre responsable de l'association de la rue de l'EdM, mars 2013).


Dans ce contexte, le Service du commerce (SCOM) du Canton de Genève a décidé, en février 2013, de ne pas renouveler l'autorisation d'exploitation au-delà de minuit des terrasses pour plusieurs cafés et bars⁸⁸. À la suite de cette annonce, les usagers des établissements se sont constitués en propriétaire du problème des bars et ont formé le collectif «Notre bruit leur nuit»⁸⁹. Le collectif a porté le problème sur la place publique en lançant une campagne de protestation sur Facebook qui a pris la forme d'un concours de photomontage. Plus de cent cinquante images (annexe n° 7) ont été produites en l'espace d'une semaine et diffusées sur internet. La campagne a contribué à créer un public adhérent à la cause des bars de la rue, mais n'a eu toutefois qu'un effet limité sur la politique du SCOM qui a maintenu sa décision. Le Grand Conseil de la Nuit s'est alors emparé de la question, se plaçant en tant que médiateur entre les autorités genevoises et les bars de la rue de l'EdM. À l'aide des membres du GCN, les tenanciers des cafés de la rue ont imaginé une série de mesures – la mise en place de gobelets en plastique, l'ajout de parois séparant la rue de la terrasse du bar, l'engagement de chuchoteurs⁹⁰, etc. – qu'ils ont transmises aux autorités. L'implication des propriétaires des immeubles abritant les établissements dans la question des «*nuisances sonores*» a été également évoquée par les membres du GCN qui voient dans ces derniers des acteurs non négligeables de la résolution du problème. Il pourrait leur être demandé des mesures qui avaient été évoquées lors des EGN notamment : pose de double vitrage aux fenêtres ; insonorisation des locaux dans lesquels se trouvent les établissements ; diminution des loyers pour les habitants.

⁸⁸ L'horaire choisi correspond au cadre législatif genevois (LRDBH) qui organise les pratiques des établissements publics.

⁸⁹ www.notrebruit.ch, consulté le 19 mars 2015.

⁹⁰ Le métier de chuchoteur consiste à veiller au bruit engendré par les usagers des établissements. À Genève, «l'Association genevoise des chuchoteurs» a été créée en février 2013.

La décision du SCOM est intervenue durant une période de mise à l'agenda politique de la nuit à Genève, portée principalement par le DCES. Cependant, le magistrat chargé du DEUS, M. Barazzone, ne s'est pas rallié à ce processus et a demandé au Service de la sécurité et de l'espace public que soit réalisé un dispositif adapté à la gestion du bruit causé par les établissements publics. Ce dernier, baptisé Sonitus, a pris la forme d'une application cartographique numérique dans laquelle l'ensemble des établissements publics de la ville sont géolocalisés (annexe n° 8). L'application prévoit une base de données dans laquelle sont notamment reportées les plaintes des habitants de la rue ainsi que les différents rapports des agents de la police municipale que celles-ci suscitent (annexe n° 9). Ces agents patrouillent dans les rues de Genève et consignent dans le formulaire ci-dessous leurs observations concernant les « nuisances sonores » :

		Service de la sécurité et de l'espace publics Police municipale	
« SONITUS » Formulaire contrôle des nuisances sonores			
Date et heure :		
Agent / Matricule :		
Nom établissement :		
Adresse :		
Constat d'infraction			
		Rapport suit	
1. Non respect de l'horaire de fermeture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Non respect du périmètre terrasse selon permission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Atroupements à la fermeture devant la terrasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Non dispersion de groupes parasites sur le DP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Vente d'alcool aux mineurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Vente d'alcool à des personnes en état d'ébriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Existence d'une nuisance sonore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Terrasse sans mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Typologie du bruit/nature de la nuisance sonore :		
10. Remarques particulières/divers :		
.....			
.....			
.....			
.....			
Formulaire à remettre au courrier EM le soir même du contrôle			

27. Formulaire contrôle des nuisances sonores, employé par les APM de la Ville de Genève, utilisé dans le cadre de Sonitus.

Source : SEEP, 2014.

Les différentes catégories du formulaire ont été déterminées par les membres de l'état-major du DEUS. Il ne s'agit pas que de constater la présence ou l'absence de bruit dans la rue puisque les «*nuisances sonores*» forment une catégorie à part entière. C'est un ensemble de pratiques sociales qui sont observées par les APM et décrites au moyen des différentes catégories du formulaire. Celles-ci portent sur le manquement au respect des règles à suivre par les établissements (1. Horaire de fermeture ; 2. Périmètre de la terrasse ; 5-6. Vente d'alcool, etc.). Elles donnent la possibilité de qualifier les pratiques nocturnes qui se tiennent dans la rue (3. Atroupement ; 4. Groupes parasites).

Le contenu du formulaire est ensuite saisi dans la base de données où chacun des établissements est qualifié selon une échelle de notation des «*nuisances sonores*» (élevée, moyenne, aucune). Cette échelle est le fruit de la traduction de la qualification faite par les APM des pratiques nocturnes de la rue, puis transformée en notation «objective» du bruit causé par les établissements. En fonction de ces notations, les exploitants des établissements sont contraints par la municipalité à mettre en place un plan d'action qui prévoit : la présence d'affiches de sensibilisation au bruit à l'attention des consommateurs ; la nécessité pour l'exploitant d'assurer une formation de ses employés à la gestion des nuisances sonores ; la présence d'une personne reconnue par les autorités comme responsable de l'établissement ; l'engagement d'un chuchoteur du jeudi soir au samedi soir de 22 h à 2 h du matin ; la délimitation d'un périmètre de la terrasse par le biais d'un plan d'aménagement ; l'utilisation de gobelets (consignés et recyclables) dès minuit.

Ce plan est destiné à atténuer les «*nuisances sonores*» ressenties par les riverains, mais aussi à éviter l'occupation de l'espace public par les usagers des différents bars de la rue. En réponse à cette tentative de normalisation des pratiques nocturnes, les usagers ont trouvé des moyens de pression originaux et inédits, occupant la rue au moyen de chaises disposées aux abords des établissements publics (fig. 28).

C'est donc par une utilisation accrue de l'espace public que les usagers résistent à un dispositif qui vise expressément l'exclusion spatiale d'individus qualifiés de «parasites» et qui attribue la responsabilité causale du bruit aux différents établissements publics de la rue ainsi rendus acteurs de la résolution du problème.

Le dispositif empêche de concevoir le problème autrement et ne permet pas d'inclure d'autres acteurs concernés par la problématique. C'est le cas des propriétaires des immeubles de la rue qui pourraient être impliqués, on l'a dit, dans la résolution du problème s'ils y étaient contraints. L'attribution de la responsabilité du problème des «*nuisances sonores*» aux établissements a

des conséquences directes sur les exploitants qui sont contraints de financer par leurs propres moyens les modifications que Sonitus suppose. Celles-ci sont souvent coûteuses et obligent les exploitants à une gestion stricte des usages de leur terrasse pour éviter des amendes et des fermetures temporaires. Sonitus est un dispositif de contrôle qui contribue à la standardisation et à la normalisation des pratiques nocturnes et des usages de la rue la nuit à Genève.



28. Usagers des établissements de la rue de l'École-de-Médecine qui se mobilisent contre les effets de Sonitus. Manifestation intitulée « Raboule ta chaise », septembre 2014.

Crédit photographique : Taj Curic, throughemotions.com

Le dispositif Sonitus est emblématique d'une conception sectorielle de la gestion des problèmes nocturnes. Cette conception se heurte à une tentative d'institutionnalisation plus large de la nuit, animée par la volonté de mettre en place une politique transversale de gestion de ces problèmes. Les difficultés liées à ce processus sont évoquées par Sami Kanaan au cours d'un entretien :

«Donc, on est en réactif beaucoup, alors quand on fait du transversal et en même temps du réactif, c'est plus compliqué quoi. Parce qu'il y a un mélange entre l'urgence, on sait que la nuit ça pourrait être des mesures à long terme, par exemple d'évaluer d'autres zones qui pourraient être

consacrées à la nuit, mais on n'a pas le [temps], on est sous pression de l'urgence et pour une politique transversale, c'est compliqué» (Sami Kanaan, magistrat chargé du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, janvier 2015).

L'«urgence» évoquée dans cet entretien est un facteur décisif qui complique la définition d'une politique transversale de la nuit. En dépit de cette «urgence» liée aux pressions populaires, la politique de la nuit peine à faire apparaître un espace-temps politique stabilisé et à faire se concrétiser des projets pour la nuit à Genève. La politique de la nuit est parvenue toutefois à fédérer les politiques portées par Esther Alder, affiliée au parti écologiste des Verts et chargée du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. L'intéressée a mis à l'étude la possibilité d'ouvrir à Genève une crèche dont les horaires pourraient être élargis en soirée. On notera également les principaux effets concrets suivants :

- la mise en service, en décembre 2014, d'une nouvelle ligne de transport public nocturne (Noctambus) qui vise à connecter certains clubs et bars de Genève. Le projet a été cofinancé par les communes, la Ville de Genève et les établissements eux-mêmes. Son coût de fonctionnement est de 56000 CHF par an⁹¹ ;
- la contribution à un processus de médiation réussie avec les autorités cantonales et, plus particulièrement, avec le Département de la sécurité et de l'économie (DES) a permis au centre culturel autogéré l'Usine d'obtenir en 2016 une autorisation d'exploitation communale unique couvrant l'ensemble de ses activités associatives ;
- l'ouverture en 2016 de la salle du Terreau du temple dans le quartier des Grottes – Saint-Gervais. Cet espace est dévolu à l'organisation d'activités diurnes et nocturnes et géré par un collectif mixte composé de citoyens et d'élus à la municipalité.

Malgré une mise à l'agenda politique des problèmes nocturnes qui a contribué à l'ouverture d'un débat foisonnant et en dépit des efforts consentis par le DCES en ce sens, le bilan de la politique de la nuit reste mitigé. Celle-ci procède certes de la fabrication d'une fiction souhaitable portée par une conception transversale et globale de la nuit, mais peine à rivaliser avec un discours de l'immédiateté et des pratiques de gestion des enjeux nocturnes par l'ordre public.

⁹¹ D'après le document de présentation du projet réalisé par l'association Noctambus, 2015.

4.5 Éléments de synthèse

Tout au long de ce chapitre, nous avons décrit les différents processus sociaux et politiques qui contribuent à l'institutionnalisation de la nuit à Genève. Les outils de la sociologie des problèmes publics ont été mobilisés pour appréhender une dynamique d'institutionnalisation qui relève d'un processus de mise à l'agenda politique des problèmes du bruit et de la place de la culture alternative la nuit. Cette mise à l'agenda fait s'enchevêtrer des étapes de définition du problème, de désignation des différents titres de « *propriété* » et de « *responsabilité* » ainsi que l'étiquetage des solutions aux problèmes de la nuit. La désignation de ces titres s'est faite au moyen d'un cadrage politique et institutionnel qui prend la forme à Genève d'un rapport d'expertise (VBN), d'un débat public (EGN) et d'une expérience *in situ* (« Genève explore sa nuit »). Ces étapes forment les modalités pratiques et discursives d'une mise à l'agenda qui permet à la fois la construction d'un « *public de bénéficiaires* » (les noctambules) et la montée en généralité des problèmes. Celle-ci s'effectue sur le plan thématique (de la vie nocturne à la nuit) comme sur le plan spatial (de Genève à son agglomération) et résulte de la prise en compte d'un contexte international dans lequel sont conçues des politiques dédiées à la gestion des enjeux nocturnes. Plus qu'une simple étape de la construction des problèmes publics, la mise à l'agenda politique est une condition nécessaire à la définition d'une politique de la nuit comme réponse spatiale aux problèmes du bruit et de la place de la culture alternative. Elle se pose en tant que nébuleuse réformatrice et contribue à la création d'outils institutionnels *ad hoc* qui, pour Genève, prennent la forme d'une assemblée (GCN) et d'une nouvelle loi (LRDBHD). Ces outils ne procèdent pas d'une politique propre à Genève : ils sont partiellement importés d'ailleurs et adaptés aux spécificités genevoises.

L'approche retenue dans cet ouvrage de l'institutionnalisation de la nuit n'est pas réductible à la création d'institutions *ad hoc*, mais se présente comme un processus sociospatial par lequel la nuit émerge comme entité politique, spatiale et temporelle. Cette institutionnalisation a été appréhendée dans le présent chapitre principalement à travers les pratiques et les discours du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES). Celui-ci s'est constitué en tant que « responsable politique » des problèmes de la nuit à Genève par une tentative de formaliser une politique spécifique et transversale. Cette dernière ne constitue pas qu'un discours destiné à coordonner les différents registres

des politiques nocturnes à l'échelle de Genève, mais se pose comme une modalité fondatrice d'un nouvel espace-temps politique. L'attention portée aux coalitions et aux résistances politiques à cette démarche a permis de montrer que l'institutionnalisation de la nuit à Genève peinait à faire émerger une entité spatiale et temporelle reconnue et établie comme partie d'un système urbain plus large. Les résistances proviennent principalement des politiques de l'ordre public qui privilégient une gestion sectorielle des enjeux nocturnes. On retrouve à Genève comme dans bien d'autres villes une tension inhérente à la nuit urbaine qui fait s'opposer les politiques culturelles à celles de l'ordre politique. Ainsi l'innovation de la politique de la nuit tient-elle plus de la conception d'une démarche inclusive et participative autour des enjeux nocturnes que de l'institutionnalisation d'un nouvel espace-temps de la ville.

Chapitre 5

Actualités récentes de la nuit : politique nocturne genevoise et initiatives internationales en période de pandémie

Nous avons jusqu'ici porté un regard sur le processus de construction d'une politique de la nuit à Genève en 2016. Nous avons montré que cette politique était d'ordre spatial et qu'elle avait été mise en œuvre largement en réponse à deux problèmes publics : (i) le bruit engendré par les établissements et plus largement les activités nocturnes jugées festives ou culturelles ; (ii) la place de la culture alternative. Nous aurions pu en rester là. Mais, cinq ans après l'énonciation de cette politique, nous traversons un moment historique caractérisé par l'arrêt brutal des activités nocturnes en raison de l'apparition d'une pandémie mondiale, la COVID-19. Le présent chapitre, rédigé en 2021, doit nous permettre de faire un état des lieux de la politique genevoise et de rendre compte des différentes dynamiques et initiatives d'échange et de solidarité en Suisse, mais aussi à l'international.

L'institutionnalisation de la nuit à Genève a été caractérisée, on l'a vu au fil de cet ouvrage, par une production de politiques nocturnes traversée par un « rapport de force » historique et central entre les enjeux de l'ordre public et les enjeux de la culture. Ce rapport de force a conduit à un échec relatif de la tentative du Département de la culture et du sport de la Ville (DCES) de concevoir la nuit comme un objet de politiques publiques transversales aux différents registres de l'action

publique. Ce processus qui reste en partie inachevé a tout de même conduit à la création d'institutions ad hoc – le Grand Conseil de la Nuit (GCN) – et favorisé l'émergence de lieux nocturnes à Genève. Mais l'institutionnalisation de la nuit, au sens de l'institution d'un espace-temps, par une gestion transversale et collective de ses enjeux se heurte à une approche sectorielle des politiques de l'ordre et de la tranquillité publique à Genève. Malgré un processus international d'inspiration et d'émulation, les réalisations les plus contraignantes émanent de la part des politiques de l'ordre public qui privilégient une action directe sur le bruit au moyen de deux outils : (i) une cartographie du bruit attribué aux établissements nocturnes, qui fonctionne comme un dispositif normatif des usages nocturnes des espaces publics (Sonitus, cf. chapitre précédent); (ii) une loi sur les établissements publics (LRDBHD) portée par une vision morale des activités nocturnes et qui s'efforce de normaliser des pratiques alternatives.

5.1 Politique de la nuit : de la Ville au Canton de Genève

En 2017, Genève a assisté à une reprise des enjeux nocturnes par le Canton *via* le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Celui-ci affiche en effet une volonté de définir une stratégie de planification territoriale au sujet des lieux culturels et nocturnes pour le Canton de Genève. C'est donc un nouvel acteur qui entre en scène, mais cette fois par le biais du territoire et donc à travers des enjeux fonciers qui sont importants à Genève. Cette volonté fait suite à la pétition P 1945 déposée par le «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» (ci-après le «Collectif»). Cette pétition qui avait été adressée au Conseil d'État, au Grand Conseil et aux bureaux des Conseils municipaux du canton, a été acceptée par le Grand Conseil le 18 décembre 2015. Elle demandait «*la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains*» ainsi que la rédaction d'une fiche «*vie nocturne*» dans le plan directeur cantonal (PDCn). Le Conseiller d'État en charge du DALE, M. Antonio Hodgers, a décidé à l'occasion de la mise à jour du PDCn de répondre à cette requête. En collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), il a mandaté une étude et instauré un groupe de pilotage et de suivi réunissant des collaborateur.trices des deux entités.

Le mandat d'étude a été confié par l'Office de l'urbanisme du Canton de Genève à une agence d'urbanisme (MSV architectes urbanistes) avec la participation du Pôle de gouvernance de l'environnement et du développement territorial, Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève. Il est attendu du mandat (i) qu'il participe à la définition de ce qui doit faire office d'une nouvelle fiche⁹² de mesures consacrées à l'aménagement de la vie nocturne et (ii) qu'il aboutisse à la définition d'une stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive à l'échelle du Canton de Genève. Le tout doit servir à alimenter la conception du nouveau plan directeur 2030 pour le Canton de Genève. Soumis à l'approbation de la Confédération, le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) servira à assurer la coordination et la cohérence entre les politiques sectorielles, et déterminera les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources.

L'étude a été menée en concertation avec les acteurs clés de la vie nocturne genevoise *via* une série d'ateliers participatifs. Elle a abouti à une série de résultats et préconise le recours à un ensemble d'outils concrets qui serviront de fondement à la stratégie territoriale proposée par l'étude. Ces résultats et outils sont présentés dans le tableau ci-après (fig. 29).

Parmi cet ensemble d'outils, le plan guide et le référent nuit sont particulièrement intéressants et seront développés ici. Le premier consiste en une série de cartes destinées à fournir une vision du développement possible des lieux de vie nocturne à l'échelle du Canton de Genève. Il s'agit là d'une première tentative de planification pour un domaine qui n'a jamais fait l'objet d'une prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Ce plan guide repose sur trois grandes logiques ou objets (hydrologique, ferroviaire, grands tracés) qui guident l'implantation future des lieux.

La stratégie repose ainsi sur la combinaison de ces trois logiques articulées dans une optique de dynamisme et de flexibilité. La mise en œuvre repose sur l'activation de cinq projets pilotes qui font partie intégrante de grands projets urbains sur le territoire. Le tout aboutit à la création d'une carte qui fait office de plan guide (fig. 30).

⁹² Fiche A21 : Élaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs [nouvelle].

1.4 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Ce rapport propose cinq outils pour soutenir la stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive. Elle ne constitue pas une « strate supplémentaire », mais elle s'intègre à la conception territoriale comme activateur d'urbanité et de sociabilité.

1. PRINCIPES D' ACTIONS

Les principes d'action s'appuient sur les orientations données par les acteurs de la vie culturelle en matière de diversification des lieux et des acteurs, de mobilisation des parties prenantes, de temporalité courte, d'économie de moyen et d'accessibilité des lieux aux différentes couches de la population et notamment à la jeunesse. Ces principes sont au nombre de quatre :

- recyclage
- rééquilibrage
- structuration territoriale
- mise en œuvre collaborative

2. PLAN-GUIDE

Développer une approche dynamique flexible et itérative au moyen d'un Plan-guide qui permet un ajustement constant des objectifs de la stratégie avec la transformation des contextes spatiaux, sociaux et économiques.

3. PROJETS PILOTES

Mettre en œuvre des projets pilotes (axe culturel et nocturne Jonction-PAV, complexe de la station d'épuration Step d'Aire, secteur de la Pallanterie, grand projet des Cherpines, écuries de la rue Michell-Ducrest) d'importance contrastée, afin de mettre en œuvre la stratégie et ses principes d'action et de favoriser les porteurs de projet moins expérimentés.

4. PLATEFORME DE LA VIE NOCTURNE

Initier une plateforme de la vie nocturne propre à favoriser la coopération entre les différents services et départements concernés Cette plateforme accueillera également les acteurs de la vie nocturne genevoise et les communes et permettrait de faire remonter les attentes. Sur le plan de la gouvernance cette plateforme assure la coordination entre les différents acteurs, institutionnels et non institutionnels, ainsi qu'entre les différents niveaux (voir schéma pp. 98-99).

5. RÉFÉRENT-E NUIT

Créer un poste de référent-e Nuit qui aurait pour mission d'assurer, dans les projets urbains en cours, la connaissance et la prise en compte des besoins. Sur le plan de la gouvernance le rôle du référent est central et multiple : initier, sensibiliser, coordonner, motiver, communiquer, coopérer.

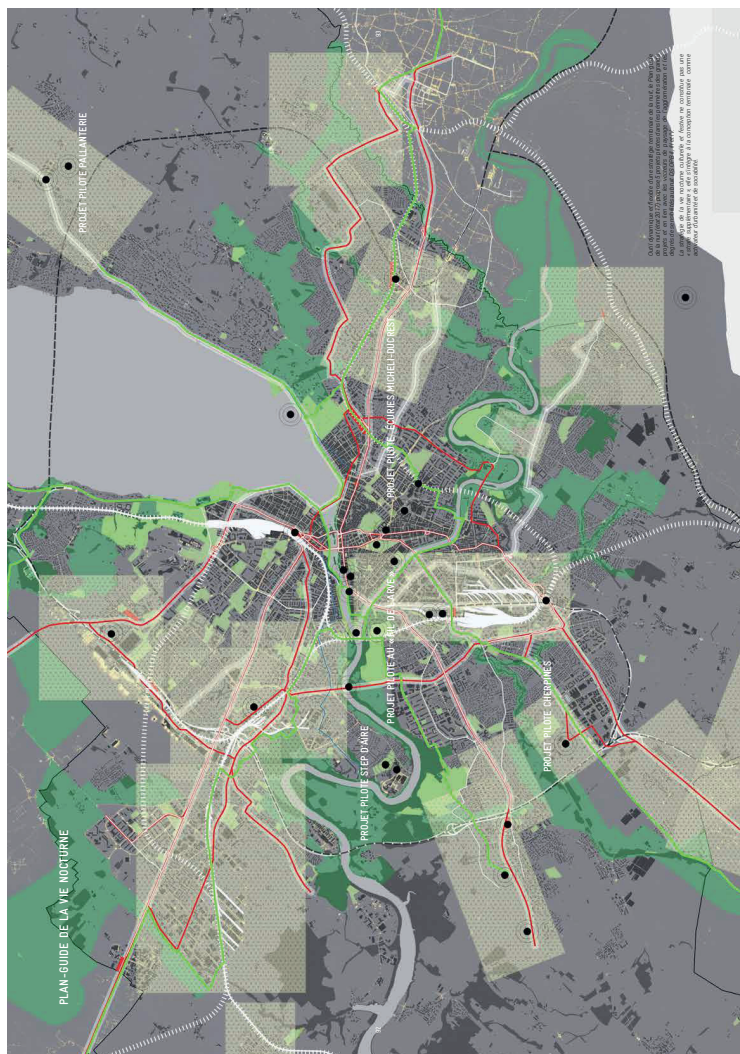
Genève, la nuit

29. Synthèse des résultats de l'étude «Genève, la nuit stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive».

MSV architectes urbanistes et Pôle de gouvernance de l'environnement et du développement territorial, Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève, 2017.

Parmi ces cinq projets pilotes, deux d'entre eux – projet «step d'aire» et projet «au fil de l'Arve» – ont fait l'objet d'initiatives de nature différente telles que des occupations plus ou moins temporaires ou des études d'approfondissement. Le tout suit actuellement un processus dont la lenteur tient en partie à l'arrivée de la COVID-19 qui a mis un frein brutal aux projets de sociabilité diurne comme nocturne.

30. Plan-guide « Genève, la nuit stratégique territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive ».



MSV architectes urbanistes et Pôle de gouvernance de l'environnement et du développement territorial, Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève, 2017, p. 92.

5.2 Pandémie et gestion de l'urgence par le GCN

Les initiatives récentes prises par les autorités genevoises en matière de politique nocturne, aussi bien celle du Département de la culture que celle du Département de l'aménagement, rendent compte de la difficulté qu'il y a de faire de la nuit urbaine un objet de politique publique transversale qui soit stable dans le temps et guidé par une vision ou une ligne directrice. Les projets d'implantation de nouveaux lieux nocturnes ne se concrétisent que difficilement, même quand se développent les outils de l'aménagement du territoire. Cependant, dans le foisonnement des idées échangées et de ce qui est présenté comme étant des bonnes pratiques pour la nuit, le Grand Conseil de la Nuit (GCN) fait figure d'institution *ad hoc* qui mérite ici une attention toute particulière. Attention qui se justifie par le rôle clé que cette association a joué et continue de jouer auprès des lieux de la vie nocturne en cette période de pandémie. Pour mémoire, le GCN est une faîtière des lieux nocturnes genevois qui émane directement des États généraux de la nuit (cf. chapitre 4).

Le printemps 2020 a été marqué en Suisse comme ailleurs par le déferlement d'un virus qui s'est répandu à l'échelle mondiale à une vitesse sans précédent. En Suisse, les autorités ont pris une série de mesures allant du confinement des personnes à la fermeture des lieux de sociabilité jugés non essentiels. Parmi ces derniers, l'ensemble des lieux de vie nocturne ont été fermés à Genève en mars 2020, pour rouvrir ensuite durant la période estivale moyennant l'application de diverses mesures sanitaires. Une nouvelle fermeture a été ordonnée par les autorités genevoises à compter de la fin juillet, avant d'être prolongée en janvier 2021 par le Conseil fédéral. Cette situation a bien sûr fortement fragilisé les établissements publics en général et ceux de la vie nocturne en particulier. Dans un premier temps, les lieux fermés sont restés livrés à eux-mêmes avec de grandes incertitudes concernant la possibilité d'obtenir des aides de la part des autorités. Ce qui devait constituer une politique de la nuit à Genève a peiné non seulement à s'établir *via* des réalisations concrètes, mais s'est révélé également être un outil inopérant pour apporter des réponses rapides aux établissements nocturnes qui faisaient face à des difficultés financières sans précédent en raison de l'application des mesures sanitaires.

Le bruit ne constitue plus un problème public au moment où l'ensemble des établissements nocturnes sont fermés et que le confinement a été mis en place par les autorités. C'est, en revanche, la question de la survie

économique des établissements nocturnes et de leurs employés qui est posée depuis mars 2020. Sans réponse des autorités à ce propos, le GCN, organisme bénévole, a tenté une reprise du dossier face au manque de soutien étatique dénoncé par les différents établissements en question. Il s'est agi dans un premier temps de gérer une urgence, d'accompagner les lieux membres dans leurs questionnements et d'examiner les différentes problématiques posées par l'arrêt brutal des activités.

Cette première phase de gestion portée par le GCN a abouti à la création du mouvement collectif «À bout de souffle», qui a pris la forme d'une campagne de communication adressée au grand public (fig. 31).

Le mouvement «À bout de souffle» a pour particularité de regrouper la grande majorité des établissements nocturnes genevois qui ont lancé un cri d'alerte en direction du public et des autorités concernant la survie financière des établissements concernés. Ce mouvement transcende les frontières historiques et politiques entre les établissements se réclamant d'une vocation culturelle et ceux à vocation majoritairement commerciale. L'appel a été entendu par les autorités cantonales genevoises. Le Conseil d'État genevois a délégué le Département de l'économie dirigé par le conseiller élu Pierre Maudet pour recevoir les demandes portées par le GCN et le syndicat pour la vie nocturne créé pour l'occasion. Ce travail de concertation a abouti à la mise en place de la loi dite «TERPSI» qui a prévu le déblocage d'une aide financière d'urgence pour les établissements. La somme totale pour l'année 2020 s'élève à cinq millions de francs suisses qui serviront à couvrir les charges fixes des lieux nocturnes qui en font la demande. Cette aide d'urgence a permis de sauver de la faillite les lieux fermés, mais sans pour autant fournir une vision claire du futur à un tissu économique largement fragilisé et précarisé. Cette aide accordée en 2020 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2021 par les autorités genevoises, représentées cette fois-ci par la conseillère d'État, Nathalie Fontanet. Le relais des aides a été pris par la Confédération à compter du printemps 2021 sous la forme des crédits COVID, un dispositif qui était encore en vigueur à Genève et en Suisse plus généralement, au moment où nous achevons cet ouvrage.

La pandémie de la COVID-19 a constitué un accélérateur, voire un catalyseur, des échanges entre les lieux nocturnes, favorisant ainsi le renforcement des réseaux préexistants en Suisse. À titre d'exemple, une antenne romande de la Commission⁹³ suisse des Bars et des Clubs (SBCK)

⁹³ Lien vers le site internet de la SBCK : <https://www.sbck.ch/fr>, avril 2021.

À BOUT DE SOUFFLE

LETTRÉ OUVERTE A NOS PUBLICS DISPARUS

Nous, protagonistes des nuits genevoises, nous mobilisons pour lancer un cri d'alerte et dénoncer le manque de transparence et de concertation de la part des autorités cantonales dans leurs prises de décisions concernant la scène nocturne genevoise. En effet, nous, lieux culturels et festifs nocturnes, n'avons jamais été inclus.e.s.x.s dans les réflexions du Conseil d'État et sommes laissés.e.s.x.s systématiquement sans perspective suite aux restrictions successives qui nous sont imposées. Depuis le 31 juillet, nos établissements sont à nouveau fermés et nous n'avons toujours pas l'assurance d'obtenir, un jour, des aides financières concrètes.

**NOUS SOMMES POUR
LA MAJORITÉ D'ENTRE NOUS
EN TRAIN DE MOURIR.**

**IL Y A URGENCE!
NOUS AVONS BESOIN DE
SOUTIEN IMMÉDIAT
POUR SAUVER LA VIE
NOCTURNE GÉNEVOISE!**

Ce contexte inédit met en effet en péril la survie des différent.e.s act.rice.eur.x.s culturel.le.s nocturnes. Rappelons-le, derrière les murs, en coulisse, dans les bureaux et les cuisines, ce sont avant tout ces corps de métiers qui trinquent: qu'il soient barm.aid.an.s.s, agent.e.s d'accueil, nettoyeur.se.s, cuisinier.e.s, technicien.ne.s, artistes, programmat.eur.rice.s, comptables, graphistes, imprimeurs ou brasseurs, pour ne citer qu'elles.eux. Tout.e.x.s les travailleu.se.r.x.s sur appel, soit une large part de nos collaborat.rice.eur.x.s, n'auront plus le droit aux RHT dès ce mardi 1^{er} septembre 2020. Sans compter que les personnes licenciées durant la crise devront prouver une recherche active d'emploi dans un secteur prêt à publier son avis de décès.



Depuis le mois de mars 2020, nous nous sentons abandonné.e.x.s par les autorités cantonales:

M A L G R É

...notre volonté de collaborer et de nous adapter aux différentes mesures afin de protéger nos publics et nos collaborat.rice.eur.x.s.
...nos nombreux communiqués de presse et appels à l'aide.
Nous restons sans réponse à nos demandes de consultation, tout en regardant nos publics fêter dans l'insécurité en dehors de nos lieux sans oublier que nous demeurons le seul secteur assigné à fermeture.

Nous demandons expressément aujourd'hui aux autorités cantonales de considérer l'urgence de notre situation en nous impliquant dans leurs prises de décisions et en nous recevant pour établir ensemble une perspective pérenne qui puisse sortir de la crise notre secteur à l'agonie. Sans actions adaptées de la part des autorités cantonales nous n'aurons – pour la plupart d'entre nous – pas d'autre choix que de fermer définitivement nos portes.

MOBILISEZ-VOUS AVEC NOUS



P O U R
...QUE PERDURENT LES NUITS DE
CULTURE ET DE FÊTE À GENÈVE
...FAIRE VALOIR NOS DROITS
...NOS MERVEILLEUX MÉTIERS
...NOTRE AMOUR DE LA MUSIQUE!

Audio, Cave 12, Champmêlé, Chez Jean-Luc, Club Chat Noir, Java Club, Motel Campo, L'Abri, L'Ecurie, L'Industrie, L'Usine, La Fonderie (Kugler), La Gravière, La Makho, Le Pachinko, Le Rez-Ustin, Le Terren, Le Wagon, Le Walden, Le Wunderbar, Le Zoo, Les 4 Coins, Maison Balki, Maison Hobo, Manbo Club, Moulin Rouge, Senti Club, Urgences Disk, Village du Soir, Wezeamix. Avec le soutien de 200Q, 360° Fever, 7thraw, A La Pointe, Anita Kruppis, Antigel Festival, APRH Records, ARVe, ASSM, Association BPM, Aube, Andrey Danza, Awika, Barokko Jewels, Bique, Black Lemonade, Kadoshow, Black Space, Bongo Joe, Bony Fly, Bowmore, Boyindoorner, Brainsaves, Celine, Central Rodos, Châteaux Ghetto, Chason, Cheyrol Records, Chien Bleu, Chloé Martinez, Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, Cosmokol, Crowdpleaser, Dachshund, Dances macabres, Daria, David Aranda, DESIR, DJ Chin, DimSum, DJ 3 Points, DJ Blitz, DJ Bmk, DJ Dri Patis, DJ Grey Gets, DJ Herzo, DJ Jaune, DJ Kemar, DJ Lil Jeece, DJ Laxxiste A, DJ Max T, DJ Prens, DJ Rafal, DJ Reza, DJ Sun, DJ Truck, DMT, Duck Lover, Dynamic Range, EasyOvill, Ecor, Electron Festival, Endurance Records, Ekyous 468, Fête-à-camp Genevoise des Musiques de Création (FM2C), Fermeart, Festival Voix de Fête, From Disco 2 Disco, Gabriela, Garance, GODAMN, GolceDabanna, Greta Gratos, Grise, Haus of Geneva, Hendrik van Boerzeelaar / Opuswerk, InXted Records, Jarjo, Jean Obchowicz, Jean Jaillie, Jeremy Sunsets, Kay Rubena, Kino Agency, L'ARVe, L'Eclair, L'Établi, La Bête Festival, La Brownité, La Forêt, L'azaylité, Le Jardin, Le Kraken, Le Réveillon, Les Baboues Interactions, Les Créatives, Lionel Stéphane D, Littlehouse Records, Malika, Mangouche Music, Mapping Festival, Mielgij, Marlon, METEO, Mistic, Mik, Mof Esps Festival, NAES, Narnox, Nemelka, Nilou, Nina Nana, Nofrika, Nvst, Orlam District, Ozadya, Pastram, Patrick D., Pokojlinn, PiaPala Festival, Platine Collective, Pornopolis, Princes de Sikkake, Puma, Ramin de Reda, Riggs, Resilience Sonores, Rhythn Tactics, Rodig, Rodosaurus, RobK, Roosevelt Records, Rorschach Records, Rude Boys From Outer Space, RudeBums, Secret Society, Se-Te-Ve, Statement, STRB, Tansa, Tasty Event, Technomut, Temps des Nuits, The Blue Laser, TheseShapes, Oyster Bar, Taguean, Tropical Blue, Tshitski, Master Club, Universal Sounds, SND, Valentino, Volt Bar, Wxy33, Wxy_909, Witold, Yankov

→ vienoturnaboutdesouffle.ch

31. Poster de la campagne « À bout de souffle ».

Grand Conseil de la Nuit, septembre 2020. Illustration: Mathilde Veuthy; texte: GCN.

a été créée en 2021 sous l'égide du GCN et de l'organisation lausannoise «La belle Nuit»⁹⁴. La SBCK a été créée en 2013 et a pour but affiché de représenter les intérêts des producteurs de cultures nocturnes au niveau national. Pour ce faire, elle fait valoir et promeut les besoins de ses membres sur le plan politique et culturel. En réunissant les acteurs et les entreprises actives dans le secteur de la vie nocturne, l'association se positionne comme un interlocuteur indispensable pour les autorités, les représentants politiques et les noctambules. Active majoritairement en Suisse allemande, elle a renforcé son positionnement national en ouvrant cette antenne romande.

5.3 Pandémie et intensification des échanges internationaux sur la vie nocturne

Si la pandémie de la COVID-19 a permis de renforcer des liens à travers le territoire suisse, elle a également largement favorisé le développement d'échanges au sein de la communauté des acteurs nocturnes au niveau international. De natures différentes, des échanges prennent place à deux niveaux au moins : (i) les projets, (ii) les pratiques.

- Sur la question des projets, nous pouvons citer à titre d'exemple d'une dynamique de mise en commun globale, *United we stream*⁹⁵, une initiative issue de la campagne de demande de soutien mise en place par les clubs berlinois. De cette campagne a émergé une plateforme digitale internationale permettant à différents lieux et artistes de performer en ligne (*streaming*). Au total, 112 villes et 463 clubs participent à la plateforme mise en ligne dès le début de la pandémie. Cette plateforme, qui n'a pas forcément vocation à être pérenne, se présente comme une réponse solidaire à la COVID-19 et à l'arrêt mondial de la culture club. On relève la présence de Bâle, particulièrement active sur le plan du *clubbing* et seule ville suisse participante au projet.
- Sur la question des pratiques, la plupart des villes et des établissements nocturnes impactés par la pandémie ont lancé des initiatives dans le but de contrôler la propagation du virus en insistant sur la nécessité de fermer les établissements publics notamment.

⁹⁴ Lien vers le site internet : <https://www.la-belle-nuit.ch>, avril 2021.

⁹⁵ Lien vers le site internet de l'initiative *United we stream* : <https://unitedwestream.org>, avril 2021.

Dans une perspective de coordination et d'échanges, la communauté internationale des acteurs de la nuit a rejoint le projet d'une publication intitulée *Global nighttime recovery plan*⁹⁶. Cette initiative est dirigée par l'agence de conseil spécialisée sur la nuit, LiveVab⁹⁷, et portée par deux figures émergentes, internationales et porteuses des dynamiques d'échanges autour des politiques de la nuit – Lutz Leichsenring (Berlin) et Mirik Milan (Amsterdam). Le projet consiste à rédiger en collaboration, notamment avec les universités, les établissements nocturnes et les artistes, un guide pratique à l'attention des villes. Un guide dont le but affiché est d'accompagner la définition d'une stratégie de réouverture et de réactivation des économies créatives et de la nuit. La publication comprend cinq chapitres au moins mis à disposition du public en ligne: (i) Vie nocturne et *Open air*/gestion des espaces et du son extérieur; (ii) Futur des *dancefloor*/construire des expériences de *clubbing* plus flexibles, ouvertes et innovantes; (iii) Innovations pour la ville 24 h; (iv) Soutenir nos scènes de vie nocturne (travailleurs, individuels, populations vulnérables); (v) Gouvernance de la nuit en temps de COVID-19. Chaque chapitre est fondé sur des cas concrets expérimentés dans différentes villes, tout en annonçant ne pas promouvoir de «*bonnes ou meilleures pratiques*». Au lieu de cela, les auteurs décrivent des pratiques dynamiques qui se situent dans un contexte d'apprentissage collectif. Cette approche fait écho aux analyses de la mobilité des politiques évoquée dans les chapitres précédents du présent ouvrage. Cependant, ce sont les acteurs eux-mêmes qui soulignent dans la page de présentation du guide⁹⁸ que les pratiques qui fonctionnent dans un contexte politique ou culturel peuvent ne pas fonctionner dans tous les contextes. Ils proposent un ensemble de modèles comme point de départ pour les villes qui souhaitent accompagner les scènes de la vie nocturne dans une direction plus équitable, juste et inclusive. Si l'ensemble des chapitres du guide fait écho aux problématiques nocturnes qu'expérimentent les villes suisses en général, le dernier, consacré aux modes de gouvernance de la nuit en période de COVID-19, est particulièrement intéressant au regard du rôle joué par le GCN à Genève. Il convient ici de rappeler qu'au cours des quinze dernières années, de nouveaux acteurs et institutions ont émergé et intégré la question de la gestion urbaine de la nuit. Il s'agit notamment des maires de nuit, des gestionnaires, des associations de la vie nocturne ainsi qu'une grande variété de défenseurs de la vie nocturne. Tous ces organes ont mis au jour les défis et les inégalités inhérentes à la nuit urbaine, et ont contribué à la mise à l'agenda de la nuit dans

⁹⁶ Lien vers la publication: <https://www.nighttime.org>, avril 2021.

⁹⁷ Lien vers le site de l'agence Vibelab: <https://vibe-lab.org/>, avril 2021.

⁹⁸ Lien vers la page de présentation du guide: <https://www.nighttime.org>, avril 2021.

les politiques urbaines. La popularité de ces groupes a encouragé dans certains cas un changement dans les cercles politiques traditionnels. Cet ensemble d'acteurs pose la question de la gouvernance nocturne pour une ville, concept qui fait référence à l'idée que la nuit, tout comme la journée, doit être gérée de manière stratégique et transversale afin d'accueillir les besoins et les intérêts de ceux qui travaillent, étudient, font la fête ou dorment. Ces différents modes d'organisation ont fait l'objet d'une carte reproduite ci-après (fig. 32).

Parmi le foisonnement des différents modes d'organisation nocturne, c'est le modèle du « maire de nuit » ou « *night mayor* » qui a fait l'objet d'un développement spécifique. Sur la base de cas d'étude en provenance des villes de Montréal, Helsinki, Tokyo, Vilnius et Melbourne, les auteurs proposent d'accompagner et de faciliter la mise en place d'un ou d'une maire de nuit ou encore d'un *nighttime office*. Ce modèle correspond à celui que Genève a choisi très tôt lors des États généraux de la nuit en 2011 (cf. chapitre 4). Il fonctionne depuis sur une base largement bénévole, ce qui impacte directement sa capacité de travail et de portage de projet à court, moyen et long terme. Malgré ces difficultés, le modèle du maire de nuit adapté à Genève sous la forme d'un Grand Conseil de la Nuit s'est révélé particulièrement efficace pour gérer dans l'urgence une crise qui impactait un secteur important du tissu économique local. Face aux défis économiques, sociaux et culturels majeurs posés par la gestion urbaine de la nuit, il n'est pas impossible qu'une professionnalisation des institutions *ad hoc* puisse permettre de développer une politique de la nuit ambitieuse et transversale et ainsi contribuer en collaboration avec les autorités locales à la concrétisation de projets et à la définition d'une vision collective et agile de la nuit urbaine.

32. Cartographie des différentes organisations pour la vie nocturne à l'échelle internationale, Global nighttime recovery plan, p. 12-13, 2021.

NIGHT MAYORS, OFFICES AND COMMISSIONS WORLDWIDE



Albania	Tirana	Night Mayor, City of Tirana
Australia	Sydney	Night-Time Economy Manager, City of Sydney Council
Austria	Vienna	Vienna Club Commission
	Innsbruck	Board Member, Innsbruck Club Commission
Belgium	Brussels	Co-Founder, Brussels By Night Federation
	Gent	Nightlife Coach, Nightlife Council Gent
	Leuven	Project Manager, Nightcap
Canada	Montreal	Night Ambassador, MTL 24/24
	Toronto	Night Economy Ambassador, City of Toronto
Czechia	Prague	Night Mayor, Prague City Council
Ethiopia	Helsinki	Night Liaison, City of Helsinki Executive Office
France	Toulouse	Mayor of Toulouse, Night Council of Toulouse
	Nantes	Nightlife Project Manager, Conseil de la nuit
	Paris	Deputy Mayor, Conseil de la Nuit
Georgia	Tbilisi	Night-Time Economy Strategy Manager, Tbilisi City Hall
Germany	Berlin	Club Commission e.V.
	Cologne	Club Commission e.V.
	Hamburg	Executive Board Member and Spokesperson, Berlin
	Mannheim	Executive Board Member and Spokesperson, Berlin
	Munich	Executive Board Member and Spokesperson, Berlin
	Stuttgart	Nightlife Coordination Office
Hungary	Budapest	Night Mayor/Ambassador, Night Embassy of Budapest
Ireland	Dublin	Founder, One Us The Night
Japan	Tokyo	Nightlife Business Manager, Red Awk Municipality
Lithuania	Vilnius	Chair, Vilnius Night Alliance
Mexico	San Luis Potosi	Academy Nocturna A.C.

Netherlands

Amsterdam
Eindhoven
Groningen
Den Haag
Nijmegen
Rotterdam
Zwolle

Nachtburgemeester, Night Mayor Foundation
Nachtburgemeester, Eindhoven
Nachtburgemeester, Nachtstad Groningen
Stichting Nachtburgemeester Den Haag
Nachtburgemeester Nijmegen
Nightlife advocate, N8W8 (NachtWacht) Rotterdam
Nachtburgemeester, Stichting Nachtburgemeester Zwolle

Director, Circulo Live

Portugal

Associação de la Movida Nocturna del Centro Histórico de Asunción

Paraguay

Night Mayor of Kazan, Kazan Night City Hall

Russia

Foro de NK, Mesa de la Noche

Spain

Comissió Nocturna de Barcelona (CONO)

Switzerland

Co-Presidents, Grand Conseil de la Nuit
Executive Director, Bar and Club Commission Zurich

UK

Night, Coze, Greater London Authority
Night Time Economy Ambassador, Greater Manchester
Night Time Economy Advisor, Bristol City Council

Night Mayor of Kazan, Kazan Night City Hall

Ukraine

Restaurant and Nightlife Liaison, Arlington Restaurant Initiative

USA

Arlington County
Austin
Dallas
Detroit
FL Lauderdale
Iowa City
Orlando
New York
New York
Philadelphia
Pittsburgh
Los Angeles
San Francisco
Washington D.C.

Night Time Economy Manager, Office of the City Manager, City of Ft. Lauderdale
Night Mayor, Iowa City Downtown District
Night-Time Economy Manager, City of Orlando
Development Board/Community Redevelopment Agency
Senior Executive Director, New York City Office of Nightlife, Mayor's Office of Media and Entertainment
Co-Founder, MTL 24/24
Nightlife Economy Manager, City of Pittsburgh
Co-Founder, Los Angeles Nightlife Alliance
Executive Director, Office of Economic and Workforce Development, City and County of San Francisco
Nightlife Business Advocate, Office of Film and Music, City of Seattle
Director, Mayor's Office of Culture and Culture, Washington D.C.

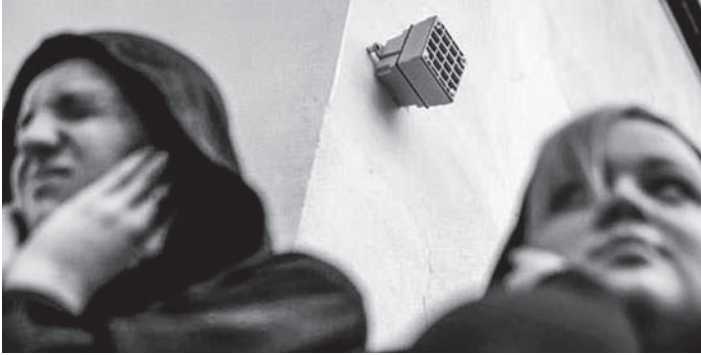
TO ACCESS THE MAP, VISIT [NIGHTTIME.ORG/MAP](https://www.nighttime.org/map)

Note: This map includes organisations that fall under the definition of 'nighttime governance' used in this chapter. However, the authors acknowledge the existence of other important nocturnal actors—both individuals and organisations—across the globe who are not included on this map. The authors are grateful to Districts (BDs) as well as other independent advocates and coalitions that exert influence on their cities' nighttime economy.

12 | WHAT IS A NIGHT MAYOR? | 13

Conclusion

Cet ouvrage s'est efforcé, on l'a vu, d'apporter un regard nouveau sur des travaux relatifs à la thématique de la nuit urbaine. Il s'inscrit à la croisée de la géographie culturelle, de la sociologie des problèmes publics et de ce que certains appellent les «*Night Studies*». Un champ qui, comme l'explique Gwiazdzinski, Maggioli et Straw dans leur synthèse récente sur le sujet, «*émerge et se structure en associant des historiens, des géographes, des urbanistes, des sociologues, des économistes, des anthropologues, des ethnologues, des philosophes, des biologistes, des spécialistes de la culture et de la communication, des politologues, des architectes, des artistes et des praticiens*» (Gwiazdzinski et al., 2020). Ces derniers soulignent qu'en de nombreux points du globe, on assiste à des colloques, des séminaires, des travaux de recherche, des thèses et des expositions sur la nuit. Ces différentes initiatives portent sur les frontières de la nuit urbaine, l'insécurité, la gouvernance, les politiques publiques, les aménagements, la qualité de vie, la cohabitation, les plans lumière, le paysage, les mobilités, etc., et cela, souvent dans une perspective interdisciplinaire. Ce qui est présenté aujourd'hui comme un champ de recherche émerge, alors qu'une variété d'objets longtemps étudiés sans référence significative à la nuit se sont révélés comme en faisant partie, implicitement ou non. Si nous devons dresser la liste de ces objets, nous y mettrions par exemple le bruit et le sommeil, la vie des bars et des clubs, la sociabilité, la prostitution, la moralité, la place des femmes dans la ville, etc. Aucun de ces objets n'est propre à la nuit, mais tous ont été repensés récemment par les pouvoirs publics, les chercheurs, les activistes dans leur rapport à la nuit.



33. Photographie du système «Mosquito», appareil émetteur de sons aigus audibles par les moins de vingt-cinq ans. L'objectif est de dissuader cette catégorie de la population d'occuper certains espaces publics (la nuit).

Source : *Swissinfo.ch*, 2016.

Nombre de ces objets ont été abordés dans cet ouvrage qui s'est intéressé de près à l'élaboration d'une politique de la nuit à Genève. Il en a retracé la généalogie, les acteurs, les rapports de pouvoir et a mis en évidence que cette politique est une réponse des autorités genevoises à deux problèmes publics : le bruit et la place de la culture alternative. Il a porté spécifiquement sur la période 2010-2015 et s'est inscrit dans un contexte historique, politique et social particulier à Genève, même si celui-ci faisait écho à celui de nombreuses villes suisses et européennes, notamment.

«Le troublant succès d'un émetteur anti-jeune» : tel était le titre d'un article publié le 14 mai 2007 par *Swissinfo.ch*⁹⁹, l'un des principaux acteurs du paysage médiatique suisse. L'article portait sur la mise en place dans plusieurs villes suisses d'un appareil à ultrasons baptisé «Mosquito» (fig. 33). Celui-ci émettait des sons aigus, dont la fréquence n'était audible que par les individus de moins de vingt-cinq ans. Son utilisation avait pour principal objectif de dissuader les «jeunes» de s'installer la nuit aux alentours de certains lieux institutionnels ou privés (hôtels, etc.). La compagnie qui le commercialise mentionne sur son site internet le succès rencontré par Mosquito dans plusieurs villes européennes dont celles de Belfast, Liverpool

⁹⁹ Site internet : www.swissinfo.ch/fire/le-troublant-succ%C3%A8s-d-un-%C3%A9metteur-anti-jeune/5887240, consulté le 12 janvier 2016.

et Leeds en Angleterre par exemple¹⁰⁰. Cependant, aucune mention n'est faite de Genève, où Mosquito avait notamment été installé sur la façade de la Mairie en 2007 : en réponse à l'indignation suscitée par cette mesure, les autorités municipales avaient décidé de retirer ces émetteurs.

Cette anecdote est emblématique de la manière dont les politiques nocturnes circulent entre différentes villes suisses et européennes. Elle reflète les tâtonnements des pouvoirs publics en quête de mesures consensuelles pour répondre à des préoccupations publiques relayées par les médias. Elle symbolise également certaines dynamiques d'exclusion spatiale et de construction identitaire engendrées par de tels dispositifs.

Nous avons vu dans cet ouvrage que ces systèmes de gestion des enjeux nocturnes et, plus largement, l'émergence de politiques de la nuit sont intervenus dans un contexte de démantèlement systématique des squats de Genève *via* la mise en place d'une politique pénale répressive à partir de 2002. Les squats constituaient les fers de lance d'une culture alternative et d'une vie nocturne portée notamment par les acteurs de la scène artistique et culturelle locale. Leur fermeture systématique a contribué à la fragilisation non seulement du tissu alternatif, mais aussi d'une vie culturelle nocturne qui était jusqu'alors très peu institutionnalisée.

Le cas de Genève est à ce titre très significatif d'une dynamique internationale d'élaboration de politiques nocturnes. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés.

Premièrement, la politique de la nuit à Genève découle d'une double conjoncture locale et internationale. Au niveau local, ce sont essentiellement deux problèmes qui occupent le champ médiatique et politique : la disparition des lieux alternatifs et, de façon corollaire, le bruit causé par les établissements publics et leurs usagers nocturnes. L'analyse de la construction de ces deux problèmes a permis de mettre en évidence leur enchevêtrement à Genève : le désordre sonore nocturne est devenu inséparable de la fragilisation de la « culture alternative ». Cet imbroglio découle de conditions urbaines et sociales particulières. Dans le centre de Genève, on rencontre non seulement une forte densité d'espaces construits et de population, mais également des prix immobiliers parmi les plus élevés au monde, associés à l'un des taux de vacance de logement parmi les plus bas d'Europe. Cette configuration contribue à l'inadéquation géographique suivante : l'implantation des établissements

¹⁰⁰ Site internet : www.compoundsecurity.co.uk/security-equipment-mosquito-mk4-anti-loitering-device, consulté le 14 janvier 2016.

publics et nocturnes se fait principalement dans les quartiers populaires de la ville et au pied des immeubles d'habitation. À cette explication de nature économique et de morphologie urbaine s'ajoute l'émergence d'une culture urbaine de l'intolérance au bruit. Les villes occidentales n'ont probablement jamais été aussi silencieuses qu'aujourd'hui, mais les pressions liées au mode de vie urbain contemporain et l'apparition récente du tabac et du bruit comme enjeux de santé publique ont engendré une culture de l'intolérance au bruit qui se heurte à certains usages sociaux et culturels de la nuit.

Ces deux principaux problèmes publics liés à la nuit à Genève font écho à ceux auxquels d'autres villes suisses – Zurich, Berne, Lausanne notamment – et d'autres villes européennes – Berlin, Paris, Amsterdam – sont confrontées. Celles-ci travaillent à la résolution d'enjeux nocturnes par la mise en place de processus collaboratifs. C'est dans ce contexte international que la politique de la nuit a émergé à Genève, où les autorités publiques avaient observé ailleurs des processus similaires de mise à l'agenda politique.

Deuxièmement, la mise à l'agenda politique de la nuit à Genève a consisté principalement en un processus discursif et en des pratiques institutionnelles portées par les politiques culturelles et, plus particulièrement, par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES). Celui-ci a pris le leadership des problèmes nocturnes en lançant un processus collaboratif qui a mobilisé à la fois des expertises locales et internationales. Les premières ont contribué à faire de la nuit un objet politique en mettant en évidence que la disparation des lieux culturels et alternatifs et leur remplacement par des établissements plus commerciaux résultaient de choix économiques et politiques faits par les autorités publiques. Cette expertise locale a légitimé de ce fait la poursuite d'un processus institutionnel dont a émergé une nouvelle catégorie sociale – les «*noctambules*» – dont la construction identitaire a relevé principalement de l'usage de la statistique et des médias. Les identités des «*noctambules*» se sont construites par la prise en compte des lieux qu'ils fréquentaient : en bref, «*dis-moi où tu sors, je te dirais qui tu es*».

L'expertise internationale, quant à elle, a permis la montée en généralité de la question de la nuit sur les plans thématiques (de la vie nocturne à la nuit en général) et spatiaux (du centre-ville à l'agglomération). Elle a donné au problème de la nuit une dimension transnationale et a contribué à la circulation des bonnes pratiques de ville en ville.

Le DCES a aidé largement cette circulation par la mise en place d'une méthodologie participative qui a facilité la mobilité des politiques nocturnes. Cette mobilité a été favorisée par une conception positive de

la «culture», perçue comme moteur de l'échange et de la circulation des idées. Cette conception justifie la volonté de traiter les problèmes nocturnes de façon transversale afin de dépasser les seuls usages culturels de la nuit, en intégrant les différents registres et acteurs des politiques urbaines. Cette approche est destinée à inclure plus particulièrement les politiques de la mobilité, de l'économie, de la sécurité et du social, ainsi que les acteurs de la société civile (habitants, acteurs culturels, artistes représentants du tissu associatif local, journalistes notamment). Ce processus participatif a débouché sur l'élaboration de deux outils institutionnels: une assemblée (le Grand Conseil de la Nuit) et une nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Ces deux outils institutionnels ont résulté moins d'une politique locale que de l'importation de deux bonnes pratiques en provenance d'autres villes et de leur adaptation aux conditions urbaines et sociales genevoises.

Troisièmement, cet ouvrage a interrogé le caractère innovant de la politique de la nuit genevoise au regard d'un contexte international où les villes testent et mettent en place des politiques similaires. Cette politique demeure néanmoins novatrice pour Genève, régulièrement critiquée pour le peu d'intérêt prêté par ses dirigeants aux autres villes. Sa dimension novatrice tient plus à la mise en place d'une méthodologie participative visant à ouvrir le débat sur les plans politiques et institutionnels autour des enjeux nocturnes que de la réalisation ayant contribué à la transformation profonde du paysage nocturne genevois et de ses actrices et acteurs. Transformation que nous aurions pu espérer être significative en termes d'accessibilité ainsi que de droit à la ville. Ceci s'explique pour partie du fait du pouvoir limité du DCES sur le plan légal et normatif, mais certainement aussi d'un manque de ressources allouées au secteur nocturne qui reste marginal et souvent peu valorisé au sein des affaires culturelles. La volonté affichée était de répondre à ces enjeux par l'élaboration d'une politique de la nuit transversale aux registres des politiques publiques. Cette démarche a peiné cependant à faire émerger la nuit en tant qu'entité politique, spatiale et temporelle, reconnue et établie comme une partie d'un système urbain plus large. Cette difficulté tient pour une part aux résistances face à un processus qui met en jeu des politiques ayant trait à l'ordre et à la tranquillité publics. Ces dernières privilégient l'élaboration de dispositifs de gestion de l'espace public et s'emploient à normaliser les pratiques nocturnes. La tentative d'institutionnalisation de la nuit n'est pas parvenue à fédérer les politiques de l'ordre public qui maintiennent à Genève une approche de type sectoriel des enjeux nocturnes.

La dernière question abordée dans cet ouvrage est celle des bénéficiaires de la politique de la nuit à Genève. Les réponses peuvent être trouvées pour partie dans l'examen du bilan de la politique de la nuit portée par le DCES. Cette politique est intervenue à un moment historique à Genève, où le tissu alternatif subissait des transformations profondes. Celles-ci ont résulté principalement d'un cadrage institutionnel des acteurs de la culture alternative, qui a fait suite à la fermeture d'Artamis en 2008. Ce cadrage a participé du glissement lexical de l'alternative à «l'émergence», corollaire de la création d'un instrument de type public-privé en 2009 (la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente – FPLCE). Le tissu alternatif et associatif a tout de même bénéficié de cette transformation qui a permis, à partir de 2011, la création de nouveaux lieux culturels et nocturnes dont les principaux sont le Motel Campo, La Gravière et la Cave 12. La politique de la nuit portée par le DCES s'inscrit dans ce cadrage institutionnel des enjeux nocturnes, auxquels elle a contribué à travers les éléments suivants :

- la mise en place d'une ligne de transports publics reliant certains lieux nocturnes de la ville ;
- la réussite d'un processus de médiation avec les autorités cantonales qui a permis au plus grand centre culturel autogéré de Genève (l'Usine) d'obtenir, en 2016, une autorisation d'exploitation communale unique couvrant l'ensemble de ses activités associatives ;
- l'ouverture, en 2016, de la salle du Terreau du temple, dans le quartier des Grottes – Saint-Gervais. La salle est dévolue à l'organisation d'activités diurnes et nocturnes et gérée par un collectif mixte composé de citoyens et d'élus à la municipalité.

Cependant, les concrétisations les plus contraignantes sont le fait des politiques de l'ordre public et, plus spécifiquement, des dispositifs et outils institutionnels mis en place par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) et par celui de la sécurité et de l'économie (DES). Ceci tient en partie du fait que ces deux dernières entités disposent, à la différence du DCES, d'un pouvoir, mais également d'une responsabilité légale et normative. L'élaboration d'un dispositif de gestion de l'espace public la nuit – Sonitus – a contribué à imputer la responsabilité causale des nuisances sonores nocturnes aux établissements publics, ceux-ci étant désignés par là même les principaux acteurs de leur diminution. Le dispositif s'est inscrit plus largement dans une vague de normalisation des pratiques

nocturnes à Genève, à laquelle a contribué la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Ce texte contraint le tissu associatif et alternatif à une professionnalisation accrue, mettant ainsi à mal la créativité et la pluridisciplinarité recherchées par ces acteurs. Il s'est ensuivi des établissements nocturnes standardisés par un cadre légal contraignant, normatif et moral.

Les Genevois qui ont émis des plaintes au sujet de nuisances sonores nocturnes dans leurs quartiers ont vu celles-ci s'estomper, au prix d'un appauvrissement de la diversité des modes de fonctionnement et des programmations culturelles et artistiques des établissements. Ces riverains ne sont pas issus de catégories socioprofessionnelles, de tranches d'âge ou de genres en particulier. Ils partagent avant tout une certaine intolérance au bruit qui résulte des exigences du monde socioprofessionnel ou qui traduit la volonté de préserver un cadre de vie peu compatible avec le bruit. Leurs réactions sont souvent normatives, car dans bien des cas, c'est moins le bruit pour lui-même qui dérange que les pratiques nocturnes qu'il suppose. Ainsi, les sirènes des ambulances sont mieux tolérées que les bruits causés par les établissements publics et leurs usagers nocturnes.

Ainsi, la réponse apportée par les autorités genevoises aux problèmes publics nocturnes est de nature spatiale et cela, pour deux raisons au moins. Premièrement, parce que la politique se construit en s'inspirant d'initiatives et de modèles comparables en provenance d'ailleurs, discutés et expérimentés dans et par d'autres villes. En retour, Genève inspire très probablement d'autres villes suisses et étrangères. Deuxièmement, cette politique nocturne prend pour cadre la nuit comme territoire pour l'action publique. L'étude de la construction d'une politique pour la nuit nous a permis d'apporter une dimension spatiale à l'analyse des problèmes publics. Nous avons montré que ces derniers sont de deux natures à Genève et nous avons décrit dans le détail les modalités de leur articulation. La mise en dialogue de deux perspectives théoriques – celle de la sociologie des problèmes publics et celle de la mobilité des politiques en géographie – a permis d'appréhender de manière inédite la question de l'institutionnalisation de la nuit dans la période contemporaine. Cette approche montre que la politique de la nuit relève d'un processus spatial et social d'institutionnalisation que différents types d'acteurs contribuent à construire par tâtonnement. Ce processus non linéaire fait intervenir dans un même mouvement des modalités discursives et pratiques de mise à l'agenda et de conception de solutions. Il s'agit sans aucun doute d'un processus profondément relationnel, qui fait appel

à de multiples ailleurs, autant de points de référence mobilisés dans la construction des politiques nocturnes.

Nous sommes revenus sur les difficultés pour les pouvoirs publics à porter une politique de la nuit construite et souhaitée comme étant transversale aux différents services. Transversale, car elle est censée toucher à une multiplicité de thématiques, comme celles de la culture, mais aussi de la prostitution et, plus généralement, de la place des femmes la nuit, du logement d'urgence pour les personnes précaires, des emplois et du transport notamment. Rétrospectivement, cette transversalité – bien que probablement nécessaire et considérée comme innovante – s'est révélée un obstacle à la mise en place d'une politique efficace et reconnue aussi bien par les acteurs culturels nocturnes et institutionnels que par la société civile. Si la politique nocturne telle que dessinée par les services culturels de la Ville de Genève a constitué un échec relatif, elle a néanmoins contribué à une reprise des enjeux de la nuit par le Canton et son Département du territoire. Cela fait écho à des processus similaires observables dans d'autres villes, Amsterdam ou Berlin par exemple. Berlin, sous l'impulsion de ses clubs et de leur organisation¹⁰¹, a reconnu, en 2021, les clubs et les lieux de musique live – avec une référence culturelle démontrable – en tant qu'institution culturelle; le résultat de la rencontre d'un ensemble de fonctionnaires et d'activistes nocturnes qui ont apporté leur soutien au secteur des clubs. Différentes solutions ont été proposées, comme le plafonnement des loyers, l'assouplissement des restrictions sur le bruit et la reconnaissance des clubs comme des éléments clés de l'identité et de l'économie de la capitale allemande. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux urbains majeurs, car elle place sur un même plan les établissements de musique et de danse, les théâtres, les opéras, les musées, etc. pour les rendre moins vulnérables aux logiques du développement urbain, des investisseurs et du processus de «*gentrification*». Ce n'est pas encore le cas pour les lieux nocturnes à Genève et en Suisse, mais au regard de la mobilité rapide et internationale des politiques nocturnes et du degré d'activisme des acteurs et des militants de la scène nocturne, il n'est pas impossible que de telles initiatives aboutissent prochainement.

La pandémie du COVID-19 sévit encore et toujours malgré les espoirs d'une fin proche. Les lieux de vie nocturne, par ricochet le milieu nocturne lui-même, sont aujourd'hui fortement fragilisés. Les clubs ont fermé à plusieurs reprises et pendant plusieurs mois depuis 2019. L'accès aux lieux

¹⁰¹ Club Commission: www.clubcommission.de

culturels et nocturnes conditionné par la présentation d'un certificat ne cesse de faire débat. Si la pandémie a touché l'ensemble de la société, le monde de la nuit – ses lieux, ses actrices et acteurs – a lui été particulièrement impacté. Nous pourrions nous interroger sur ce point et déplorer une forme de stigmatisation de la nuit dont les activités sont considérées non essentielles, voire comme un vecteur favorisant la transmission du virus. Mais que dire de l'explosion des rassemblements de personnes jeunes et moins jeunes dans des lieux peu visibles, des sous-sols et des garages pas du tout prévus à cet effet? Quelles sont les conséquences sur le plan social et sanitaire de ces formes de sociabilité nocturne qui ont fait suite à la fermeture des établissements nocturnes? Si ces questions demeurent ouvertes et encore sujettes à débat, il reste que la pandémie a contribué à révéler à la population la vulnérabilité des lieux nocturnes et la précarité d'une grande partie des personnes qui y travaillent. Nous ne pouvons qu'espérer une amélioration des conditions de travail dans le milieu nocturne et, plus largement, dans le milieu culturel. Autrement dit, que ces milieux puissent bénéficier de l'accélération des échanges et des initiatives sociales et politiques pour la nuit à Genève, en Suisse et à l'international, dont nous avons montré qu'elle résultait pour partie de la pandémie. Nous sommes en mesure aujourd'hui d'attendre, si ce n'est de revendiquer, l'émergence d'initiatives qui puissent englober, au sens où elles traiteraient de manière transversale les enjeux de protection, de sécurité, de santé, de conditions de travail, de l'environnement, de l'égalité et de l'accessibilité inhérents au monde de la nuit et à ses multiples acteurs et actrices. Comme en témoigne par exemple, la création récente du label «We can dance it» (WCDIT) à Genève faisant spécifiquement la promotion de l'égalité dans le milieu de la nuit.

Enfin, il semble que la pandémie du COVID-19 et la fermeture des lieux de sociabilité diurnes et nocturnes en Suisse ont impacté fortement la santé mentale de la population et ce, malgré l'ensemble des initiatives en provenance des milieux culturels et artistiques. Initiatives visant à maintenir le lien social *via* l'utilisation accrue du *streaming* et des réseaux sociaux. Celles-ci prennent place dans une société du risque et de la diversité contrôlés qui laisse peu de place à la spontanéité et à la transgression. Nous sommes dès lors en droit de nous poser la question de la place de la nuit et de ses activités dans une telle configuration. Une nuit que nous ne cessons de (ré)inventer et qui est non seulement synonyme de soupape pour des frustrations qui s'évacuent dans la fête, mais aussi d'espace de rencontre et de sociabilité. Un espace de liberté (peut-être?) où nous expérimentons et construisons nos relations et nos identités en tous genres.

Postface

« *L*e silence est pour les oreilles ce que la nuit est pour les yeux. » Cette phrase de Pascal Quignard, tirée de *La Haine de la musique*, sonne comme une évidence. Et pourtant. Elle pose avec acuité la question du monde dans lequel nous vivons, d'un monde qui ne laisse jamais nos sens au repos. Car le silence y est rare et la nuit jamais complète.

Une ville ne peut offrir silence et obscurité, car une ville ne s'endort jamais. Seulement, elle vit des rythmes différents qu'il s'agit de concilier.

Genève n'est pas Berlin, Amsterdam ou Barcelone. Mais Genève a une vie nocturne. Les activités culturelles – musique, danse par exemple – s'y prolongent jusque tard, les activités conviviales – boire un verre, discuter, se rassembler – également. Cette vie a droit de cité, tout comme doivent être préservés le repos des travailleurs et des travailleuses et l'aspiration au calme et au silence de certain.e.s entre 22 heures et 6 heures.

Alors, que peut faire une administration publique pour que les besoins et les envies de chacun.e puissent être satisfaits ? Construire, pas à pas, une politique publique de la nuit comme s'y emploie depuis plusieurs années maintenant la Ville de Genève.

Fin des années 2000, à la suite de la fermeture de lieux rassembleurs et culturels comme les squats puis Artamis et à la rébellion qui en découle, la Ville mandate une étude, le « Voyage au bout de la nuit ». En mars de l'année suivante, elle organise les États généraux de la nuit, qui débouchent, notamment, sur la naissance du Grand Conseil de la Nuit. Les professionnel.le.s de la vie nocturne qu'il rassemble se donnent alors pour mission de problématiser et de défendre la valeur de la vie nocturne afin

de pouvoir apporter des solutions concrètes aux nuisances et permettre aux diurnes et aux nocturnes de mieux vivre leur propre réalité. La tâche est ardue.

En 2013, faisant écho à l'adage de Roland Topor «*La nuit venue, on y verra plus clair*», la Ville de Genève organise une traversée nocturne, sur le modèle établi par le chercheur Luc Gwiazdzinski. «Genève explore sa nuit» permet de collecter de nouvelles données et des analyses approfondies de la situation.

Mais la vie nocturne ne se laisse pas appréhender si facilement. Thématique transversale par excellence, qui ne peut être abordée sous un angle unique ou à travers un seul prisme, qui nécessite l'intervention et la mobilisation de connaissances aussi diverses que celles touchant à la santé publique, à l'histoire des arts et de la culture ou à l'urbanisme par exemple, la nuit ne se laisse pas enfermer.

Récemment encore, une motion, «Pour un ou une maire de la nuit à Genève», a été votée par le Conseil municipal pour relancer le débat et imaginer de nouvelles solutions.

Mais il est clair que, si la Ville cherche depuis quelques années à développer une véritable politique de la nuit, elle ne peut la porter seule. Ses prérogatives ne sont pas assez étendues et c'est donc bien avec le Canton et les autres communes urbaines que les discussions doivent se poursuivre pour espérer voir émerger une politique publique respectueuse de chacun.e.

Je suis convaincu que doit naître une plateforme réunissant et coordonnant les réponses à apporter. Une plateforme rassemblant toutes les instances publiques, tous les corps de métiers, tous les savoir-faire et toutes les compétences en la matière.

D'ici là, la lecture de la thèse de doctorat de Raphaël Pieroni, avec ses recherches et son analyse, va nous apporter des éléments qui devraient nous permettre d'avancer dans ce sens, et de poser de nouveaux jalons en faveur d'une relation apaisée entre noctambules et diurnes.

Sami Kanaan

Conseil administratif en charge du Département
de la culture et de la transition numérique

Annexe 1. Méthodologie de recherche

Les méthodes de collecte et d'analyse de données mobilisées pour cette recherche relèvent de trois catégories: celles qui touchent à la conduite des différents terrains; les méthodes employées ainsi que les données obtenues pour chacune des questions de recherche; l'analyse réflexive sur les pratiques d'enquête et sur le positionnement requis d'un chercheur qui est à la fois observateur et acteur de son sujet.

1.1 Terrains de recherche

La question centrale posée par cet ouvrage porte sur les processus sociaux et politiques qui contribuent à l'institutionnalisation de la nuit. Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressé aux espaces et aux modalités de production des politiques nocturnes ainsi qu'à leurs acteurs. La ville de Genève a été choisie pour cette recherche en raison de la mise en place d'une série d'espaces institutionnels destinés à la production de politiques propres à la nuit. Genève constitue de ce point de vue un cas emblématique d'une tentative d'institutionnalisation faisant intervenir un processus de mise à l'agenda politique de la nuit.

La particularité de cette recherche tient à ce qu'elle s'est intéressée à un processus en cours de réalisation pour lequel les terrains d'étude ont été choisis à mesure de l'avancée des stratégies et des choix des acteurs institutionnels, politiques et de la société civile. Au moment de choisir Genève comme cas d'enquête, nous avons déjà effectué un

certain nombre de lectures théoriques, défini un angle d’approche et formulé les premières questions de recherche, certes très générales, mais qui devaient permettre d’orienter notre étude. Notre intention était de travailler sur l’élaboration de politiques nocturnes, mais sans savoir encore ce que nous allions trouver et quels moyens seraient nécessaires. Nous avons donc décidé de conduire deux entretiens exploratoires afin de définir nos terrains de recherche.

a. Liste des entretiens exploratoires.

Affiliation	Statuts	Date	Lieu
Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES)	Conseiller culturel	9 août 2012	Genève
-	Premier maire de nuit de la ville d’Amsterdam	10 juin 2012	Amsterdam

Le premier entretien nous a conforté dans l’idée que Genève constituait un cas de recherche intéressant dans la mesure où il existait une volonté affichée de la part des autorités municipales d’élaborer une politique de la nuit. Le second entretien nous a conduit à supposer que cette dynamique d’institutionnalisation n’était pas spécifique à Genève, mais que des processus similaires étaient en cours dans d’autres villes. Cela nous a amené à mettre en place deux terrains d’étude : un procédé institutionnel et une institution *ad hoc*. Par souci de clarté, nous avons choisi de présenter ici les deux terrains effectués de manière distincte. Nous reviendrons plus loin sur les aspects déontologiques qui découlent du choix de la méthode de l’observation directe utilisée pour ces terrains.

1.1.1 Terrain n° 1 : « Genève explore sa nuit »

Le premier terrain a porté sur « Genève explore sa nuit », un projet conduit par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCES) et réalisé en collaboration avec l'équipe de recherche du géographe Luc Gwiazdzinski de l'Université Joseph Fourier de Grenoble. Le projet « Genève explore sa nuit » prévoyait une méthodologie de type participative avec la réalisation d'une « traversée nocturne » de Genève. Nous avons pu observer et participer à l'ensemble des phases de la démarche en tant que chercheur et géographe de l'Université de Genève, notre rôle ayant été négocié à l'avance avec un conseiller culturel au DCES chargé du projet en question.

De janvier 2013 à septembre 2013, nous avons intégré le comité de pilotage de projet au DCES. Les membres de l'équipe avaient été choisis par le DCES, avec pour mission d'organiser la « traversée nocturne ». Pendant neuf mois, nous avons assisté à l'ensemble des réunions du comité de pilotage et participé aux différents ateliers organisés dans le cadre du projet. Nous avons réalisé des entretiens avec les membres de l'équipe de projet et nous avons pu également observer de près le rôle des experts « mandatés projet » dont l'ambition était de contribuer à la formulation d'une politique de la nuit pour Genève. Ce terrain nous a aussi permis de collecter de nombreux documents produits pendant toute la durée du projet.

b. Modalités d'observation du projet « Genève explore sa nuit ».

Les phases du projet « Genève explore sa nuit »	Modalités d'observation/participation mises en place
Mise en place de la traversée nocturne	Participation aux réunions du comité de pilotage ainsi qu'à un atelier de conception des itinéraires prévus pour la traversée nocturne
Réalisation de la traversée nocturne	Participation à la traversée nocturne en tant que guide
Restitution aux participants	Participation à un atelier et présence à une conférence de presse

L'ensemble du processus a duré un peu moins de deux années, de sa mise en place au mois de septembre 2012 à la restitution des résultats au mois de juin 2014.

La conduite de ce terrain nous a permis d'observer de quelle manière la formulation d'une politique publique de la nuit pouvait passer par la mobilisation d'experts internationaux et par la mise en place d'une méthodologie de type participative. Elle nous a aussi donné la possibilité de nouer des contacts privilégiés avec une géographe et urbaniste employée au Service d'urbanisme de la Ville de Genève. Nous avons élaboré conjointement un cahier des charges destiné à établir un diagnostic territorial des villes de Genève et Carouge la nuit. Le mandat a été confié à un étudiant en géographie de l'Université de Genève. Pour ce qui nous concerne, nous avons pour tâche principale de superviser la conduite de l'étude pour le compte de l'Université de Genève. Nous avons négocié au préalable avec l'urbaniste la possibilité de réutiliser les données récoltées pendant ce mandat pour le présent travail. Les détails relatifs à ces données figurent dans le tableau ci-dessous.

c. Type de données récoltées au cours du terrain n° 1.

Types de données récoltées	Données récoltées pendant le mandat et mobilisées pour l'étude
Données quantitatives	Statistiques des déplacements des agents de police pour bruit (2006–2012).
Données qualitatives	<i>Entretien collectif n° 1</i> : acteurs institutionnels et exploitants d'établissements publics. <i>Entretien collectif n° 2</i> : habitants de Genève et représentants des associations de quartier.

Les différents acteurs interrogés au cours des deux entretiens collectifs effectués sont présentés dans le tableau page suivante.

d. Liste des interlocuteurs pour les entretiens collectifs.

Entretien collectif n° 1 10 juin 2012 Genève	Statuts
	Agent de police municipale (APM)
	Travailleur social « hors murs » (TSHM)
	Travailleur social « hors murs » (TSHM)
	Président de l'association des Chuchoteurs
	Exploitante du bar <i>Le roi UBU</i>
	Exploitant du bar <i>Le phare</i>
Membre du Grand Conseil de la Nuit	
Entretien collectif n° 2 20 juin 2013 Genève	Statuts
	Représentante de l'association d'habitants du quartier des Pâquis, Genève (SURVAP)
	Habitant du quartier de la Vieille-Ville de Genève
	Habitant du quartier des Eaux-Vives, Genève
	Représentant de l'association d'habitants du quartier des Acacias, Genève
Habitante du quartier de la Vieille-Ville de Genève	

Les deux entretiens collectifs ont duré environ une heure et demie chacun et ont été conduits successivement dans les locaux du Service de l'urbanisme et à l'Université de Genève. Ils ont été enregistrés tous les deux, puis retranscrits entièrement. Le contenu des retranscriptions a été par la suite codé à l'aide du logiciel de traitement de données *Atlas.ti* (voir fig. e) de manière à faire émerger les récurrences ainsi que les systèmes et éléments de justification. Des labels ont été créés pour chacun des entretiens de manière, d'une part, à identifier quels sont les arguments invoqués par les différents acteurs et, d'autre part, à faire émerger les conditions urbaines et sociales dans lesquelles s'inscrit le problème de la nuit à Genève. L'extrait ci-après provient de l'entretien n° 2 (une membre de l'association d'habitants du quartier des Pâquis).

Mw : Et les loyers à Genève qui font qu'à Genève on peut pas choisir où on habite et qui fait qu'au centre ville si on avait des bars et animations ce serait génial mais les loyers sont tels que c'est pas possible.

bars
loyers
centre-ville

e. Codage d'un entretien collectif avec le logiciel *Atlas-ti*.

Ces entretiens ont été complétés par des données de type quantitatif.

Les premières proviennent de la base de données du service stratégique de la Police cantonale. Il s'agit des statistiques relatives aux déplacements des agents de police motivés par les plaintes pour bruit à Genève (période 2006-2012). Le choix s'est porté sur cette base, car Genève ne dispose pas d'une base de données centralisant l'ensemble des plaintes des Genevois pour bruit: s'agissant de plaintes non pénales, elles ne sont pas recensées de manière systématique. Le nombre de déplacements de la police pour bruit la nuit constitue une mesure indirecte des plaintes et met également en évidence la prise en charge du bruit la nuit par les autorités publiques. Les données ont été représentées de manière à faire apparaître leur distribution temporelle (par année) et spatiale (par sous-secteurs géographiques).

Les autres données quantitatives proviennent de l'Office cantonal de la statistique. Il s'agit des données relatives à la morphologie urbaine de Genève. Elles concernent la densité du bâti, la densité de la population, le niveau de prix des loyers d'habitation ainsi que le taux de vacance des logements à Genève.

1.1.2 Terrain n° 2 : le Grand Conseil de la Nuit

Le deuxième terrain choisi pour ce travail est une institution *ad hoc* qui résulte des États généraux de la nuit qui se sont tenus à Genève en mars 2011. L'institution a pris la forme d'une association intitulée *Grand Conseil de la Nuit* (GCN) et a été fondée en novembre 2011. L'association a pour objectif de fédérer les acteurs, professionnels, amateurs et chercheurs liés à la vie nocturne à Genève, et de jouer un rôle de lobby autour des enjeux liés à la vie nocturne. Notre rôle au sein de l'association avait été négocié dès notre adhésion à l'association à laquelle nous avons participé en tant que chercheur-géographe de l'Université de Genève.

Le travail de terrain s'est déroulé à partir du mois de mai 2011 et jusqu'au mois de juillet 2014. Il a consisté à participer aux modalités suivantes : les séances de comité de l'association, à savoir trente-deux séances durant la période étudiée ; la rédaction de plusieurs communiqués de presse qui visaient à rendre publiques les prises de position du GCN lorsque les médias le demandaient ou quand le comité du GCN le jugeait nécessaire ; la rédaction de plusieurs prises de positions relatives au processus de modification de la loi cantonale sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Nous avons choisi, au printemps 2015, de nous porter candidat à la coprésidence de l'association, démarche qui a été acceptée à l'unanimité. Notre mandat s'est arrêté en 2018 ; nous sommes depuis membre du comité de l'association.

1.2 Méthodes

Les méthodes d'analyse et de collecte des données mobilisées pour cette recherche ont pour objectif l'analyse des modalités de production des politiques nocturnes à Genève. Ce travail s'appuie sur de multiples méthodes d'investigation, en réservant toutefois une part prépondérante aux méthodes qualitatives et principalement ethnographiques. L'ensemble des méthodes et des données produites est présenté dans le tableau suivant.

f. Synoptique des questions de recherche, des méthodes de collecte et des données produites.

Questions de recherche	Méthodes	Données recueillies
n° 1 : <i>Quelles sont les conditions d'émergence du problème de la nuit à Genève ?</i>	Recherche documentaire et statistique Entretiens collectifs (acteurs institutionnels, exploitants d'établissements publics, représentants d'associations d'habitants)	Données statistiques ; travaux existants sur les conditions urbaines et sociales à Genève ; rapports officiels ; coupures de presse. Retranscription des entretiens.

Questions de recherche	Méthodes	Données recueillies
n° 2: <i>Par quelles voies s'opère la mise à l'agenda politique de la nuit à Genève ?</i>	Observation participante Recherche documentaire Entretiens	Rapports officiels ; enregistrement vidéo de la conférence des États généraux de la nuit. Retranscription des entretiens. Notes d'observation et photographies personnelles.
n° 3: <i>En quoi la politique de la nuit à Genève est-elle innovante ?</i>	Observation participante Carnet de terrain Entretiens	Rapport d'expertise ; textes légaux ; charte et documents du Grand Conseil de la Nuit. Notes d'observation. Retranscription des entretiens.
n° 4: <i>Quels sont les bénéficiaires de la politique de la nuit à Genève ?</i>	Recherche documentaire (rapports officiels) Entretiens	Retranscription des entretiens. Notes d'observation.

1.2.1 Entretiens semi-directifs

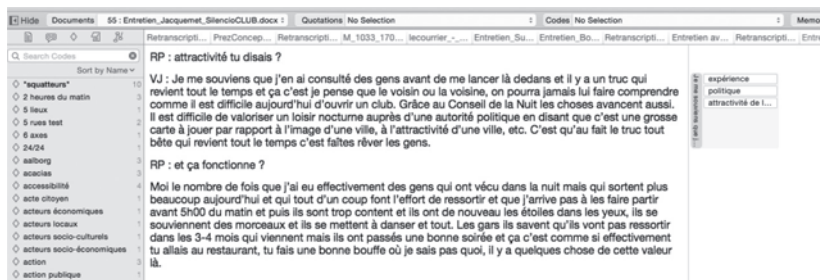
En matière de pratique ethnographique, Schwenkel (2009) présente les entretiens comme l'une des modalités centrales de recherche. Dans le cadre de la présente étude, cette affirmation a été en partie confirmée dans la mesure où les entretiens effectués ont produit une partie importante des données récoltées. Les entretiens conduits pour ce travail peuvent être qualifiés de semi-directifs dès lors que pour chacun d'entre eux une grille d'entretiens a été conçue. Ces grilles ont été néanmoins adaptées pour chaque interlocuteur rencontré. Cette méthode a été privilégiée afin de s'adapter à l'acteur interrogé, mais aussi aux connaissances acquises au fil de l'enquête.

Les entretiens représentent un moment d'interaction entre le chercheur et l'interlocuteur, interactions qui participent aux résultats de l'entretien. Il appartient au chercheur de garder une distance critique et ne pas perdre de vue les questions qui l'animent. Comme l'affirme Petit (2009, p. 112): «*Le*

discours issu de l'entretien n'est pas un simple reflet d'une information qui se révélerait sur injonction de l'enquêteur: les données verbales que constitue l'entretien n'ont pas une correspondance univoque avec la réalité factuelle.» Ainsi les faits énoncés au cours des différents entretiens ont-ils été confrontés à d'autres sources ou bien replacés dans le texte en tant qu'interprétation faite par l'interlocuteur? Comme le souligne Naef (2014, p. 133): «*Au-delà de ce qui peut être considéré comme un fait lors de l'entretien, il importe aussi de dégager des valeurs et des représentations attachées à certains faits.»*

Vingt-deux entretiens semi-directifs au total ont été enregistrés puis retranscrits. Il a été demandé à chacun des interlocuteurs s'il acceptait que l'entretien soit enregistré et s'il souhaitait rester anonyme ou non. Seul un interlocuteur a souhaité rester anonyme pour des raisons professionnelles. La retranscription des enregistrements faite pour ce travail est la plus fidèle possible, même si dans certains cas, il a fallu procéder à des corrections mineures, par souci de compréhension.

Comme les entretiens collectifs (voir plus haut) menés dans le cadre de ce travail, les retranscriptions des entretiens semi-directifs ont été importées dans le logiciel de traitement de données *Atlas.ti* (fig. g), puis analysées au moyen de la création d'une trentaine de codes différents. Certains codes étaient de l'ordre du contexte (politique, historique, économique, etc.), d'autres de la description (fumée, attractivité, espace public, etc.), mais aussi de nature analytique (expertise, interprétation, expérience, distinction, etc.). Les paragraphes ont été codés avec un nombre maximum de trois codes différents de manière à optimiser le traitement des résultats, par exemple «*expérience-politique-attractivité*».



g. Codage d'un entretien semi-directif avec le logiciel *Atlas.ti*.

Par ailleurs, les terrains effectués pour cette recherche ont été également l'occasion de plusieurs rencontres et de discussions informelles qui n'ont pas été retranscrites pour ce travail. Celles-ci étaient de nature plus spontanée et d'une certaine manière moins rigide et moins encadrée que les entretiens semi-directifs. Ces discussions et ces rencontres ont été souvent utiles à l'orientation de la recherche et ont permis, dans certains cas, d'obtenir des informations nouvelles qui ont été ensuite validées par d'autres sources plus formelles, soit au cours des entretiens semi-directifs, soit par des documents officiels.

1.2.2 Observation directe

La méthode de l'observation directe a été privilégiée dans cette étude pour appréhender un processus d'institutionnalisation en train de se dérouler. Si la démarche ethnographique gagne un intérêt grandissant dans les recherches en géographie, jusqu'à devenir dans certains cas une «*géoethnographie*» (De Dardel, 2014), les sources méthodologiques proviennent encore en grande partie du travail des sociologues et des ethnologues. Pour compléter les manuels de méthodes qualitatives (Bloor et Wood, 2006; Crang, 2002), nous nous sommes principalement fondé sur les manuels propres à la sociologie (Arborio et Fournier, 2010; Beaud et Weber, 2010) ainsi que sur des travaux rédigés par des ethnologues et quelques géographes (Buire, 2012; Cerwonka, 2007; Demazière, 2007; Petite, 2011). Nous nous sommes appuyé sur les travaux de Christophe Broqua (2009) sur l'enquête en terrain militant pour présenter les spécificités et les particularités auxquelles nous avons été confronté au cours de cette recherche en raison de notre engagement dans plusieurs structures associatives.

Remarques théoriques préliminaires

L'observation est souvent associée à ce que Glaser et Strauss appellent la «*grounded theory*», une théorie principalement inductive ancrée sur le sol et sur les faits observés. Dans cette démarche, il est considéré que les hypothèses de travail se construisent à partir du terrain dans la mesure où il est assumé qu'on ne sait pas ce qu'il réserve. Au raisonnement de type hypothético-déductif, la démarche inductive est privilégiée dans

l'idée que la définition d'hypothèses en amont du travail de terrain menacerait l'observation en incitant le chercheur à se concentrer sur des éléments pensés en amont, risquant ainsi de le faire passer à côté d'autres faits tout aussi importants. Bien que cette démarche ait participé à un tournant méthodologique des sciences sociales, nous ne la partageons pas complètement, préférant la proposition plus récente de Stéphane Beaud et Florence Weber qui assouplit le caractère purement inductif de la « *grounded theory* » et qui privilégie une démarche faite de « *va-et-vient entre théorie et empirie, entre fabrication des données et fabrication des hypothèses, entre vérification des données et vérification des hypothèses* » (Beaud et Weber, 2010, p. 273).

Au fur et à mesure de sa construction en tant que discipline légitime des sciences sociales, la géographie humaine, au même titre que l'anthropologie, a accordé une place prépondérante aux méthodes d'observation directe sur le terrain (Blanckaert, 2004). Cette méthode fait partie d'un ensemble de démarches qualitatives (entretiens, dérives, enquête participative, analyse d'images, etc.) que les géographes tendent aujourd'hui à privilégier pour appréhender la complexité des rapports de l'individu à l'espace dans un jeu de coconstruction (Di Méo, 2010).

Ce travail privilégie la notion d'observation directe (Arborio et Fournier, 2010) dans la mesure où celle-ci englobe plusieurs formes que peut prendre l'observation: par exemple, celle qui amène le chercheur à s'impliquer, pendant une durée prolongée, dans un collectif social ou alors à participer à des événements de plus courte durée (conférences, tours touristiques, réunions ponctuelles) au cours desquels des collectifs éphémères sont observés durant un temps bref. Dans les deux cas, l'observation directe nécessite l'immersion du chercheur, l'observation des pratiques qu'il étudie et auxquelles il participe et la définition d'un terrain d'étude limité dans l'espace et dans le temps pour permettre « *l'exercice d'une attention soutenue [et] considérer un ensemble circonscrit de faits, d'objets de pratiques dans l'intention d'en tirer des constats permettant de mieux les connaître* » (*ibid.*, p. 9). Ce travail d'enquête peut être privilégié dès lors que le chercheur souhaite être au plus près des pratiques et des acteurs en train de faire ce qui l'intéresse. L'observation directe comporte un certain nombre d'avantages par rapport à un travail qui reposerait uniquement sur des méthodes d'entretiens. Elle favorise un accès direct au collectif et au terrain et permet de « *résister aux constructions discursives des interviewés en permettant de s'assurer de la réalité des pratiques évoquées en entretien* » (*ibid.*, p. 8). Les situations d'observations permettent également

de rendre compte de pratiques que les enquêtes ne mentionneraient pas dans un entretien en raison de leur caractère «normal» ou trivial. Lorsqu'elles sont utilisées de manière complémentaire, les méthodes d'observation directe et d'entretiens permettent une analyse fine d'un processus en train de s'accomplir. L'observation directe est une méthode de recherche faiblement normée dont la légitimité scientifique repose, d'une part, sur «*une technique contraignante de recueil de matériau et sur une pratique réflexive conduisant à sa mise en ordre analytique*» (*ibid.*, p. 9), et d'autre part, sur l'explicitation permanente de la place du chercheur dans les collectifs qu'il étudie (Broqua, 2009). Cette particularité de l'observation directe est également valable pour cette recherche dans la mesure où nous avons conduit en parallèle deux phases d'observations directes auprès de deux collectifs différents. Les observations directes conduites principalement dans le cadre des deux terrains réalisés pour ce travail visent à rendre compte des pratiques et des interactions sociales des collectifs, à mettre à jour le cadre normatif contraignant qui les oriente, ainsi que les ressources matérielles et idéelles que les acteurs mobilisent (Arborio et Fournier, 2010, p. 47-48). Utilisés de manière complémentaire, les entretiens menés en amont pendant et après l'observation directe visent quant à eux à recueillir le sens et les motivations que les acteurs donnent à leur pratique au-delà des situations d'actions quotidiennes.

Prise de contact et négociation du rôle

L'observation directe implique pour le chercheur de définir la manière dont il s'engage dans ses terrains d'observation. Cet engagement peut prendre plusieurs formes. L'observation peut être effectuée de manière déclarée, le chercheur explicite son rôle et la manière dont il entend conduire son observation. À l'opposé, l'observation peut être menée de manière «clandestine» ou «incognito» pour éviter une trop grande influence du chercheur sur la situation observée. Dans tous les cas, celui-ci n'est jamais totalement extérieur à la situation qu'il observe et sa présence, même «clandestine», influence le déroulement des actions et des interactions qu'il entend observer dans sa recherche. Ces deux approches de l'observation directe ont chacune leur inconvénient et leur avantage. Lorsque l'observateur est «à découvert», sa relation au groupe ainsi que les buts de sa présence sont rendus explicites. Cette situation est relativement confortable dans la mesure où les individus sont au courant des intentions du

chercheur. Cependant, les relations s'en trouvent modifiées dans la mesure où l'observateur n'est pas complètement intégré au groupe, et certaines situations d'observation peuvent lui être interdites par exemple. Mener une enquête «à couvert» permet certes d'intégrer des collectifs et d'observer des pratiques en situation en étant complètement partie prenante, mais implique pour l'observateur une position délicate dès lors qu'il souhaite rendre publics les résultats de ses recherches. Le chercheur doit, dans ce cas, redoubler de vigilance par rapport aux informations dont il rend compte et notamment quand celles-ci sont de nature confidentielle (Dargère, 2014). Cette situation ne permet pas non plus de se créer des «alliés» (Arborio et Fournier, 2010) au sein du collectif observé et ainsi de développer des relations privilégiées avec des personnes qui connaissent l'objet de recherche, les intentions du chercheur et qui sont susceptibles de fournir des informations cruciales ou des interprétations utiles pour la recherche. La différence entre l'observation déclarée et celle «à couvert» reste de toute manière ténue. Dans bien des cas, même si le chercheur déclare sa position, il est amené au cours du processus d'observation à rencontrer des acteurs qui n'ont pas conscience de son statut. À moins d'explicitier à chaque fois sa position, le statut d'observation n'est bien souvent déclaré qu'à un cercle restreint d'initiés (Broqua, 2009).

Avant de revenir sur les particularités de cette situation, il convient d'exposer quelques limites de l'observation directe. Tout d'abord, celle-ci confère au chercheur une grande latitude dans la manière dont il perçoit les pratiques et les acteurs ainsi que dans la façon dont il construit ses catégories d'analyses (Chapoulie, 2000). À ce titre, l'observation participante ne doit pas être considérée comme une méthode plus neutre ou objective que d'autres procédés de recherche. Elle implique pour le chercheur d'assumer que ce qu'il est amené à observer constitue souvent ce que l'on veut bien lui montrer. L'interprétation des faits observables est avant tout le fait du chercheur et des catégories qu'il construit et ne sera jamais une transcription neutre et objective de la «réalité sociale». Il appartient au chercheur de renoncer à l'illusion de reproduire la réalité des faits et d'assumer pleinement la subjectivité inhérente à toute observation, quel qu'en soit le degré d'implication: «*La description ethnographique n'est jamais un simple exercice de transcription ou de "décodage", mais une activité de construction et de traduction au cours de laquelle le chercheur produit plus qu'il ne reproduit*» (Laplantine, 2010). L'observation est donc par définition un exercice contextualisé de traduction et de construction qui implique pour le chercheur un équilibre délicat entre immersion et réflexivité.

Analyse réflexive et positionnalité : « la double casquette » du chercheur-acteur

La particularité de la méthodologie construite pour cette étude tient à la multiplicité des rôles endossés au cours des différentes phases de la recherche. L'observation d'un processus en train de s'accomplir a impliqué une série de chevauchements de rôles dans des terrains menés en parallèle. Pour ce travail, nous avons été à la fois militant auprès de l'ARV, membre du Grand Conseil de la Nuit, géographe pour les affaires culturelles de la Ville de Genève (DCES) et chercheur pour un sujet que nous avons contribué à structurer à travers nos différents engagements et terrains.

Les questions de déontologie se sont posées dès le commencement de ce travail du fait de notre implication conjointe auprès de l'ARV et du GCN. Les membres de l'ARV ont constitué des « alliés » pour cette recherche en nous facilitant l'accès aux données produites pour le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (rapports, conférences) et, par la même occasion, la prise de contact avec l'une des coorganisatrices des EGN, et actrice clé du processus de structuration de la nuit à Genève. Par la suite, notre engagement auprès du GCN s'en est trouvé facilité par la proximité des relations qui s'étaient tissées entre la présidente du GCN et l'ARV. Notre investissement auprès du GCN en qualité de chercheur a permis de distinguer notre rôle auprès des deux entités. Cette position a été parfois difficile à tenir, car nous avons été souvent amené, par exemple, à répondre à des questions lorsque l'ARV n'était pas représentée aux réunions du GCN. Toutefois, nous nous sommes limité à des réponses n'impliquant pas des dimensions stratégiques, dans le but de minimiser notre influence sur les actions qui étaient en train de s'engager. Cette ligne de conduite a été conservée au cours des deux terrains effectués pour cette recherche.

Nous avons choisi de nous présenter auprès des acteurs des terrains effectués pour cette recherche, en tant que géographe au service des actions en cours de réalisation plutôt que comme chercheur prétendant à une posture d'extériorité. Le choix de rester « à couvert » a été fait de manière à conserver le plus d'authenticité possible pour l'observation des phénomènes sociaux en cours. L'explicitation d'une position de chercheur qui s'intéresse autant à la participation à des actions qu'à rendre compte des organisations qui les portent aurait certainement trop influencé les

performances des acteurs. Cette posture qui tend à privilégier la discrétion vis-à-vis des intentions du chercheur a pu être adoptée parce que les terrains conduits pour cette étude n'ont pas impliqué un degré de sensibilité justifiant une transparence totale auprès de chacun des acteurs.

Dans le cas du projet «Genève explore sa nuit», cette position a impliqué, d'une part, de valoriser nos compétences de géographe (conception de cartes, participation à l'élaboration d'itinéraires, notamment) pour la conduite du processus et, d'autre part, de ne pas dévoiler aux porteurs de projets et aux experts impliqués notre intention de faire de ce processus un terrain de recherche en soi. Notre participation au projet «Genève explore sa nuit» était avant tout motivée par la volonté de rendre compte des pratiques d'acteurs engagés dans un espace de production et de mobilité de politiques nocturnes. Nous souhaitons que notre participation ne détermine pas outre mesure les pratiques et les décisions que nous observons. Notre implication au sein du projet a duré un peu moins d'une année au total avec des phases plus ou moins intenses. Les difficultés liées à notre participation simultanée auprès du GCN et du projet «Genève explore sa nuit» ont été partiellement résolues par l'intégration d'un autre représentant du GCN au comité de pilotage du projet. Notre position au sein des deux terrains s'en est ainsi trouvée clarifiée.

L'urbaniste et le conseiller culturel se sont révélés tous les deux de précieux «alliés» pour notre recherche. Avec la première, nous avons pu accéder au monde de l'urbanisme et entreprendre une collaboration avec le service concerné et l'Université de Genève. Cette collaboration a pris la forme d'un mandat mené dans le cadre de la formation en géomatique de l'étudiant que nous avons été amené à encadrer. Cette période a été pour nous l'occasion à la fois d'une initiation à l'urbanisme, d'un apprentissage du vocabulaire et d'un recueil d'informations précieuses (données concernant les plaintes pour le bruit à Genève, notamment) pour cette recherche. La disponibilité du conseiller culturel a également constitué un atout pour ce travail. L'intéressé s'est montré très disponible, nous accordant à plusieurs reprises des entretiens enregistrés ou de simples conversations informelles qui nous ont permis de mieux cerner les pratiques, les logiques et les intérêts des acteurs observés. Cette relation privilégiée a survécu à la fin du projet et nous avons pu par la suite rencontrer le conseiller culturel à plusieurs reprises pour échanger sur la manière dont le modèle de politique proposé par les experts avait fait l'objet d'un processus d'adaptation au contexte local.

La stratégie adoptée a été différente s'agissant de l'observation directe du Grand Conseil de la Nuit. Cette différence tient au fait que le GCN constitue moins un espace de production de politiques nocturnes qu'un outil institutionnel importé de la ville d'Amsterdam. Le processus d'importation a nécessité de convaincre des acteurs aux pratiques, aux statuts ainsi qu'aux modes de fonctionnements divers. Les risques attachés à cette étape ont imposé une relative discrétion quant à notre intention de faire du GCN un terrain d'observation. Du fait de la fragilité de cette opération, nous souhaitons que notre implication soit utile à la structuration d'une politique mobile dont nous espérons observer l'articulation au contexte genevois. Nous avons ainsi participé activement à la structuration d'un terrain de recherche, nous autorisant à rejoindre plusieurs groupes de travail, à voter quand cela était demandé et à entreprendre des projets au nom de l'association. Comme le souligne Christophe Broqua: «*Lorsque l'objet de recherche est une mobilisation collective, l'engagement ethnographique a toutes les chances de prendre la forme d'un engagement militant, mais cela peut n'être ici qu'une figure particulière de "l'anthropologie impliquée" telle que la définit Didier Fassin (2000), supposant à la fois engagement ethnographique dans l'action et distanciation (éventuellement, critique) dans l'analyse*» (Broqua, 2009, p. 111). Cette posture de l'observateur participant en terrain militant suscite souvent des doutes quant à la validité des analyses effectuées et pose la question du rapport du chercheur à la cause étudiée, «*son adhésion politique ou idéologique au mouvement, sa participation aux actions militantes, et finalement la hiérarchie de ses intérêts entre recherche et militantisme*» (*ibid.*, p. 111). Nous avons essayé de limiter autant que possible les biais impliqués par une telle posture en nous focalisant sur les réussites et sur les difficultés liées à l'articulation de cette politique au contexte genevois. Quand bien même notre implication aurait été synonyme de garantie institutionnelle et scientifique apportée au processus, nous avons estimé qu'elle n'avait pas été déterminante pour l'importation d'une politique souhaitée par ses acteurs et engagée avant notre participation.

Une fois les statuts et les modes de fonctionnement associatif fixés et les modalités d'action définies, nous avons décidé de passer d'un statut «à couvert» à un statut «à découvert». Ce choix a été motivé par la nécessité d'une prise de recul vis-à-vis d'une assemblée dans laquelle nous mettions à disposition nos compétences de géographe. Cette position a fait l'objet d'une discussion au sein de l'association et a été validée par ses membres lors d'une séance de comité. Le respect de la confidentialité de certaines

décisions et de certains documents produits dans le cadre du GCN a été discuté avec les différents membres du comité. Nous avons trouvé en un ancien secrétaire du GCN, un «allié» qui nous a confié l'ensemble des documents du GCN (à l'exception de ceux jugés trop confidentiels, car en cours de traitement). De manière complémentaire, des entretiens ciblés ont été menés avec les personnes clés au sujet de l'importation de cette politique et de son articulation à Genève. Une séance de restitution des analyses alors en cours a été organisée en présence des membres du comité du GCN. Cette approche dite de la «double herméneutique» (Hoyaux, 2000) a permis de valider collectivement les informations dont nous disposions, le matériel qu'il nous était possible d'utiliser et les pistes d'analyses que nous étions en train d'élaborer. La séance a été filmée et enregistrée de manière à rendre possible un retour sur les différents arguments mobilisés par les membres de l'association.

La collecte d'informations auprès des deux terrains s'est également effectuée par le biais de la conduite d'un carnet de terrain (annexe n° 2). Au total, ce sont cinq carnets qui ont été utilisés pour le GCN (200 pages) et trois carnets (120 pages) pour le projet «Genève explore sa nuit». Nous avons choisi de tenir un carnet de terrain afin de consigner de manière systématique les informations récoltées à la volée et ainsi conserver une distance critique et la possibilité de revenir dans nos notes lorsque cela était nécessaire. Cela a constitué un outil précieux pour éviter de se laisser absorber par la participation, au risque de perdre l'information récoltée presque quotidiennement, et pour l'analyse. Les carnets ont été organisés de manière à laisser une place dans la marge pour la prise de notes et à conserver un espace pour noter des éléments de préanalyse à la volée. Cette méthode, préconisée par la géographe Marie Oiry-Varacca (2013) s'est révélée particulièrement efficace pour différencier les notes de terrain des premiers éléments d'analyse qui viennent au chercheur en situation d'observation. Cette prise de notes a concerné nos observations consignées sur le moment ainsi que certaines pistes théoriques que nous avons vues émerger ou qui pouvaient nous aider à comprendre ce que nous observions. Suivant les recommandations de Stéphane Beaud et Florence Weber, nous faisons «feu de tout bois», tout en gardant à l'esprit que le moment de la prise de notes était également un moment qui participait pleinement de l'analyse qui pourrait être réalisée par la suite «à froid».

Le choix de maintenir une certaine discrétion auprès des acteurs dont nous observions les pratiques s'est révélé a posteriori un choix difficile, mais judicieux dans la mesure où il a permis de rendre compte d'un processus

en train de se faire tout en minimisant notre influence sur l'action sociale en cours de réalisation. La conduite de deux terrains en parallèle nous a donné la possibilité d'être particulièrement attentif aux interactions entre les membres de la société civile et les institutions, ainsi qu'aux ressources mobilisées au sein d'un processus de transfert international de politiques nocturnes. Le va-et-vient entre la posture de chercheur et celle d'acteur comporte certes des difficultés qui ont été exposées jusqu'à maintenant, mais constitue également un élément d'originalité méthodologique pour qui s'intéresse aux processus d'institutionnalisation impliquant la mobilité des politiques. Cette originalité tient dans une position d'*insider* qui assure un contact permanent avec les acteurs à travers lesquels s'effectue la mobilité des politiques de la nuit. Nous avons pu nous immiscer au plus près d'eux et observer en temps réel la production de politiques publiques.

Participation à des événements et des conférences

Les terrains effectués pour cette recherche ont été conduits principalement à Genève, même s'ils ont pu nous amener à participer à plusieurs événements ou conférences se déroulant dans d'autres villes. Certains d'entre eux ont permis de récolter des informations sur les pratiques des acteurs et des processus que nous étions en train d'étudier. Cela a été le cas des « États généraux de la nuit » à Genève ou encore du « Colloque nocturne de l'Union des villes suisses » (UVS) auquel le GCN avait été invité pour une présentation de ses activités. Ces manifestations nous ont permis de comprendre en quoi le cas de Genève faisait écho à d'autres contextes urbains et quels étaient les acteurs impliqués dans la circulation des idées et des bonnes pratiques au sujet de divers enjeux nocturnes, par exemple l'usage de substances altérant la conscience. Ces moments ont constitué également des occasions de créer un réseau et de rencontrer les communautés de personnes gravitant autour de processus similaires d'institutionnalisation de la nuit que nous observions à Genève. Ces différents événements et conférences sont listés ci-dessous :

- **États généraux de la nuit à Genève.** Organisés par le DCES en collaboration avec Marie-Avril Berthet et l'ARV – Genève, Suisse, mars 2011 ;
- **l'événement parisien : « Les Nuits Capitales »** auquel de nombreux conférenciers des villes de Berlin, Barcelone ou Londres par exemple

ont été invités à présenter différents bonnes pratiques et modèles de politiques urbaines – Paris, France, novembre 2011 ;

- **États généraux de la nuit à Lausanne: «Nuits lausannoises: comment concilier attractivité, santé et sécurité?»** – Lausanne, Suisse, novembre 2013 ;
- **conférence «Vie nocturne: quelles mesures et réglementations?»**, organisée par le Groupement romand d'études des addictions (GREAA) – Yverdon, Suisse, mai 2013 ;
- **colloque nocturne de l'Union des villes suisses (UVS): «Dans les coulisses des nuits urbaines»** – colloque organisé à la suite de la publication du rapport: «Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables», réalisé par le groupe de travail de l'UVS créé pour l'occasion – Zürich, Lausanne, septembre 2013 ;
- **2^e Journée nationale *Safer Nightlife Suisse*: «Diversité de la vie nocturne»**. Journée organisée par l'association InfoDrog – Lausanne, Suisse, septembre 2015.

Annexe 2. Liste des entretiens semi-directifs

Associations d'habitants		
Affiliation	Statuts	Date
Association d'habitants	Représentante de l'association d'habitants du quartier des Pâquis (GE)	24.04.2013
Association d'habitants	Représentant de l'association d'habitants de la rue de l'École-de-Médecine (GE)	08.03.2013 ; 11.02.2014*
-	Habitant de la rue de l'École-de-Médecine	14.03.2013
-	Habitant de la rue de l'École-de-Médecine	10.04.2013
Association d'habitants	Représentant.es de l'association d'habitants du quartier de la Vieille-Ville (GE)	14.12.2012
Acteurs institutionnels		
Affiliation	Statuts	Date
DCES	Responsable de l'« unité projet »	13.10.2013
DCES	Conseiller administratif	06.01.2015 ; 03.08.2016**
DCES	Conseiller culturel	06.01.2015

ANNEXE 2. LISTE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Acteurs institutionnels		
Affiliation	Statuts	Date
-	Participant au projet «Genève explore sa nuit»	13.05.2015
DEUS	Conseiller administratif	13.11.2013
DEUS	Chef de service	26.11.2013
DEUS	Collaboratrice, spécialiste des données	26.03.2015
DARES	Secrétaire adjoint	17.11.2014
GCN	Présidente du GCN	27.03.2015
GCN	Membre du GCN	05.08.2016
Chercheur et expert		
Affiliation	Statuts	Date
Université Joseph Fourier	Géographe, co-organisateur du projet «Genève explore sa nuit»	04.11.2014
Exploitants d'établissements publics		
Affiliation	Statuts	Date
Silencio club	Exploitant d'établissement	14.08.2014
Kraken bar	Exploitant d'établissement	01.08.2013
Médias		
Affiliation	Statuts	Date
<i>Le Temps</i>	Journaliste au journal <i>Le Temps</i>	23.08.2012
<i>Le Courrier</i>	Journaliste au journal <i>Le Courrier</i>	10.08.2016
Acteurs associatifs		
Affiliation	Statuts	Date
Association Chuchoteurs	Directeur de l'association	07.04.2014
-	Organisateur de la manifestation «Raboule ta chaise»	22.09.2014

* Entretien complémentaire pour assurer un suivi dans le temps des discours et des pratiques en cours à la rue de l'École-de-médecine.

** Entretien complémentaire centré sur les raisons des politiques culturelles à porter une politique de la nuit à Genève.

Annexe 3. Tableau synthétique des acteurs et de la provenance des modèles et des bonnes pratiques discutés lors des EGN

Titre de la conférence	Intervenants principaux	Fonction	Villes représentées	Bonnes pratiques invoquées
Des nuits événementielles aux nuits ordinaires. Entre liberté et Insécurité, quelles politiques publiques de la nuit pour les métropoles ?	Marco de Goede, député de la Ville d'Amsterdam, fondateur du poste de Maire de Nuit (NL)	Élu politique	Amsterdam (NL)	Maire de Nuit
	Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant-chercheur à l'Université Joseph-Fourrier de Grenoble (FR)	Académique (chercheur)	Aucune en particulier	Crèche de nuit (Helsinki) Bureau des Temps (Bruxelles, Rennes notamment)

ANNEXE 3. TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTEURS

Titre de la conférence	Intervenants principaux	Fonction	Villes représentées	Bonnes pratiques invoquées
Nuit et jour, la culture entre deux.	Pr. Narciss Göbbel, responsable et conseiller pour la planification et le développement culturels au Département de la culture de la Ville de Brême (D)	Fonctionnaire publique	Brême (D)	Proactivité des pouvoirs publics dans la régulation et la planification de la « culture de nuit »
Cadre légal de la vie nocturne, horaires d'ouverture et nuisances sonores : l'expérience biennoise.	Philippe Garbani, préfet et président du Conseil des Affaires francophones du District de Bienne (CH)	Élu politique	Bienne (CH)	Libéralisation des horaires des établissements publics pour diminuer les nuisances sonores
Le rôle de la vie nocturne alternative dans la création d'un espace social multiple et vivant en dehors du travail.	Pr. Robert Hollands, sociologue, professeur à l'Université de Newcastle upon Tyne (UK)	Académique (chercheur)	Aucune en particulier	Critique du modèle de la <i>night-time economy</i> et valorisation de la « vie nocturne alternative »
De la tyrannie des heures noires aux plaisirs noctambules. Une histoire des Imaginaires, des normes et des usages sociaux de la nuit.	Marco Cicchini, historien, maître assistant au Département d'Histoire moderne de l'Université de Genève (CH)	Académique (chercheur)	Aucune en particulier	De la nécessité d'impliquer les disciplines de l'histoire, de la Géographie, de la Sociologie et de l'urbanisme

Auteur : Raphaël Pieroni.

Source : rapport officiel des États généraux de la nuit Genève, 2011.

Annexe 4. Extrait de la charte du Grand Conseil de la Nuit

Grand Conseil de la Nuit – Genève – Charte Octobre 2011

Le Grand Conseil de la Nuit est un groupe indépendant, sans pression financière ou politique, composé de professionnel-le-s, d'amateur-e-s et de spécialistes dont le but est de défendre une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève par l'établissement de conditions cadres. Le Grand Conseil de la Nuit est structuré en groupes de travail thématiques ouverts à toute personne et organisation concernées par la question de la vie nocturne.

Le Grand Conseil de la Nuit s'est réuni pour la première fois au mois de mai 2011 sur le constat que la vie nocturne genevoise traverse une période de crise. Ses acteur-ice-s sont confronté-e-s à de nombreuses problématiques communes qu'ils/elles ne parviennent pas à résoudre de manière isolée. De plus, il existe aujourd'hui à Genève un réel déficit de considération pour les nombreux enjeux que la nuit représente qu'ils soient politiques, sociaux, culturels ou économiques.

La conséquence de ce manque est une absence de vision globale des besoins de celles et ceux qui vivent la nuit, qui la font, ou qui doivent cohabiter avec elle. Genève est une ville dont la vie nocturne a longtemps rayonné par la mixité de l'offre et le mélange des publics. Ces dix dernières années ont vu le monde nocturne se cloisonner, son offre s'appauvrir, son image devenir médiocre et les conditions de travail et de revenu des acteur-ices de la nuit se péjorer, notamment par les nombreux changements et durcissements des législations en vigueur.

N'acceptant pas que la vie nocturne soit considérée uniquement comme une nuisance, mais avec la conviction qu'elle doit être intégrée à la vie de la cité comme une plus-value sociale et économique, le Grand Conseil de la Nuit a pour buts de :

- Comprendre les problématiques liées à la vie nocturne et les communiquer
- Proposer des solutions et des améliorations de manière proactive et positive en définissant une stratégie commune sur les besoins d'évolution et de reconnaissance
- Proposer un groupe de médiation prêt à entendre les critiques et les suggestions qui pourraient être constructives vis-à-vis de nos activités ou manifestations, ressenties par la population ou les administrations
- Proposer un interlocuteur unique auprès des autorités politiques et les régulateurs à tous les niveaux comme structure représentative de toutes les professions exercées dans les lieux de nuit
- Faire accepter le Grand Conseil de la Nuit comme un interlocuteur incontournable par les représentants de l'ordre
- S'engager pour la reconnaissance de l'utilité de nos professions auprès de l'Etat et des administrations en tant que métiers à part entière répondant à un besoin ancestral de la population d'une ville

Annexe 5. Exemple d'images du site « Notre bruit leur nuit »



Annexe 6. Application cartographique « Sonitus » (extrait du document de présentation)

b. Cartographie Intranet (site de consultation sécurisé)

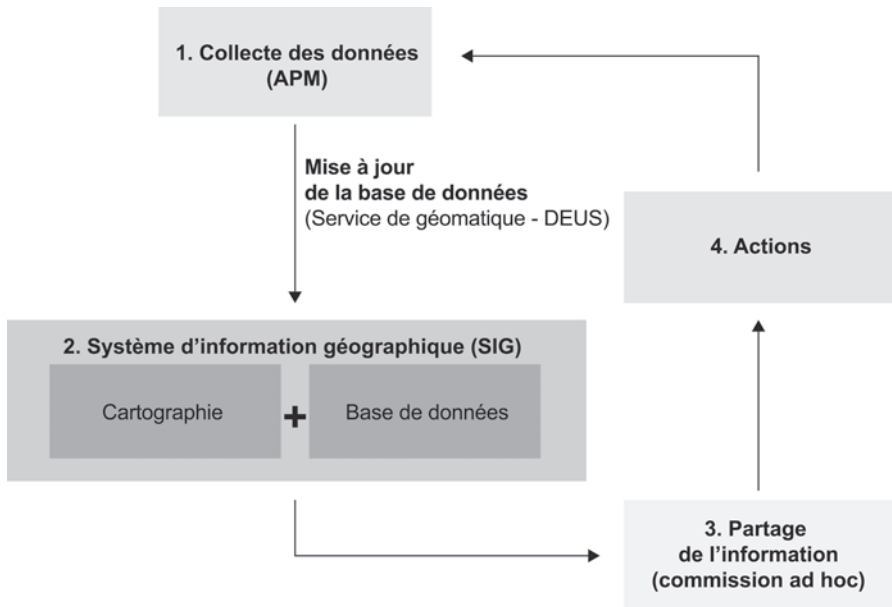
- Illustration du répertoire des interventions, identification du statut de chaque établissement public, ainsi que du niveau de nuisance éventuellement occasionnée
- Regroupement des documents liés à chaque établissement

Localisation des établissements avec identification par niveau de nuisance

Sélection d'un établissement ayant créé des nuisances sonores et consultation des informations le concernant

9

Annexe 7. Schéma simplifié du fonctionnement de Sonitus



Auteur : Raphaël Pieroni.

Source : Département de l'environnement urbain et de la sécurité, Genève.

Liste de références

- Aberley, D. (1993). *Boundaries of home : Mapping for local empowerment*. New Society Pub.
- Aghina, B. et Gwiazdzinski, L. (1999). Les territoires de l'ombre. *Aménagement et nature*, (133), 105-108.
- Ahtik, V. (dir.) (1988). *La Reconquête de la ville*. Université du Québec à Montréal.
- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Presses des Mines.
- Ambrosino, C. et Andres, L. (2008). Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace. *Espaces et sociétés*, 3(134), 37-51.
- Anderson, T. L. (2009). Better to complicate, rather than homogenize, Urban nightlife: a response to grazian. *Sociological Forum*, 24(4), 918-925.
- Arborio, P. et Fournier, A.-M. (2010). *L'observation directe : l'enquête et ses méthodes*. Armand Colin.
- Atkinson, R. et Helms, G. (2007). *Securing an urban renaissance crime, community, and British urban policy*. Policy Press.
- Austin, J.-L. (1991). *Quand dire, c'est faire*. Seuil.
- Backouche, I. et Montel, N. (2007). La fabrique ordinaire de la ville. *Histoire urbaine*, 19(2), 5-9.
- Bader, I. et Scharenberg, A. (2010). The Sound of Berlin : subculture and the global music industry. *International Journal of Urban and Regional Research*, 34(1), 76-91.

- Barber, B. R. (2003). *Strong Democracy: participatory politics for a new age*. University of California Press.
- Beal, V. et Rousseau, M. (2008). Néolibéraliser la ville fordiste. *Métropoles*, (4). <https://metropoles.revues.org/3502>
- Beaud, S. et Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain* (4^e éd.). La Découverte.
- Becker, H. S. (1997). *Outsiders: studies in the sociology of deviance*. Free Press.
- Bellaing, L. M. de. (2000). Compte-rendu de Desjeux, D., Jarvin, M. et Taponier, S. (dir.) (1999). Regards anthropologiques sur les bars de nuit. Espaces et sociabilités. *L'Homme et la société*, 138(4), 143-144.
- Benford, R. D. et Snow, D. A. (2000). Framing processes and social movements: an overview and assessment. *Annual Review of Sociology*, (26), 611-639.
- Benjamin, W. (1989). *Paris, capitale du XIX^e siècle: le livre des passages*, trad. de l'allemand par Jean Lacoste. Éd. du Cerf.
- Benson, D. et Archer, J. (2002). An ethnographic study of sources of conflict between young men in the context of the night out. *Psychology, Evolution & Gender*, 4(1), 3-30.
- Berguit, J.-N. (2004). L'histoire de l'homme à travers la nuit. *VST - Vie sociale et traitements*, 82(2), 23-28.
- Bianchini, F. (1995). Night cultures, night economies. *Planning Practice and Research*, 10(2), 121-126.
- Bianchini, F. et Parkinson, M. (1993). *Cultural policy and urban regeneration: the West European experience*. Manchester University Press.
- Blanckaert, C. (2004). Géographie et anthropologie: une rencontre nécessaire (XVIII^e-XIX^e siècle). *Ethnologie française*, 34(4), 661-669.
- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, (2), 97-119.
- Bloor, M. et Wood, F. (2006). *Keywords in qualitative methods: a vocabulary of research concepts*. Sage.
- Blumer, H. (1971). Social problems as collective behavior. *Social Problems*, 18(3), 298-306.
- Bohling, F. (2015). Alcoholic assemblages: exploring fluid subjects in the night-time economy. *Geoforum*, 58, 132-142.

- Bonnafous, A. et Puel, H. (1983). *Physionomies de la ville*. Les éditions ouvrières.
- Bonnemaison, J. et Cambrézy, L. (1996). Le lien territorial : entre frontières et identités. *Géographie et cultures*, (20), 7-18.
- Boogaarts, S. (2008, novembre). Claiming your place at night: Turkish dance parties in The Netherlands. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 34(8), 1283-1300.
- Bourgeault, G. (2003). L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et de moralisation : peut-il en être autrement ? À quelles conditions ? *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 92-105.
- Bourlot, G. (2009). Quand le bruit prend corps : une expérience subjective entre chaos mythique et élaboration symbolique. *Ethnographiques.org*, (19). <http://www.ethnographiques.org/2009/Bourlot>
- Bouvier, A. (2007). *Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative*. Librairie Droz.
- Boyd, J. (2010). Producing Vancouver's (hetero)normative nightscape. *Gender, Place & Culture*, 17(2), 169-189.
- Bradbury, H. et Reason, P. (2003). Action research an opportunity for revitalizing research purpose and practices. *Qualitative Social Work*, 2(2), 155-175.
- Brenner, N. (2001). The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration. *Progress in Human Geography*, 25(4), 591-614.
- Broqua, C. (2009). L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant. *Genèses*, 75(2), 109-124.
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (2005). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* (3^e édition revue et augmentée). La Documentation Française.
- Buire, C. (2012). Les arts-de-faire du terrain. *Annales de géographie*, (687), 600-620.
- Bureau, L. (1997). *Géographie de la nuit*. Hexagone.
- Busquet, G. (2013). Question urbaine et droit à la ville. *Mouvements*, 74(2), 113-122.
- Butler, J. (1999). *Gender trouble. Feminism and the subversion of identity*. Routledge.
- Cabanne, P. (2007). *Le scandale dans l'art* (vol. 1). Éditions de la Différence.

- Cabantous, A. (2009). *Histoire de la nuit : xvii^e-xviii^e siècle*. Fayard.
- Callon, M. (1995). *Representing nature, representing culture*. Center for social theory and technology. University of Keele.
- Callon, M., Akrich, M., Dubuisson, S., Grandclément, C., Hennion, A., Latour, B. et Rabeharisoa, V. (2013). *Sociologie des agencements marchands. Textes choisis*. Presses des Mines.
- Castells, M. (1983). *The city and the grassroots: a cross-cultural theory of urban social movements*. University of California Press.
- Cattan, N. et Vanolo, A. (2014). Gay and lesbian emotional geographies of clubbing: reflections from Paris and Turin. *Gender, Place & Culture*, 21(9), 1158-1175.
- Cefaï, D. (2013). Opinion publique, ordre moral et pouvoir symbolique. *Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <http://www.espacestemp.net/articles/opinion-publique-ordre-moral-et-pouvoir-symbolique>
- Cefaï, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme? *Questions de communication*, (30), 25-64.
- Cefaï, D. (2020). *L'expérience des problèmes publics*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Céline, L.-F. (1972). *Voyage au bout de la nuit*. Gallimard.
- Cerwonka, A. (2007). *Improvising theory - Process and temporality in ethnographic fieldwork*. University of Chicago Press.
- Chaline, C. (1997). *Les politiques de la ville*. Presses universitaires de France.
- Chaline, C. (2007). *Les nouvelles politiques urbaines: une géographie des villes*. Ellipses.
- Challeat, S. (2011, septembre). «Sauver la Nuit». Géographie de la pollution lumineuse. *Sciences Humaines Combinées: Revue électronique des écoles doctorales ED LISIT et ED LETS*. Université de Bourgogne, Maison des sciences de l'homme de Dijon. <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/lisit491/document.php?id=840>
- Chapoulie, J.-M. (2000). Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie. *Sociétés contemporaines*, 40(1), 5-27.
- Chatterton, P. (2002). Governing Nightlife: profit, fun and (dis)order in the Contemporary City. *Entertainment Law*, 1(2), 23-49.
- Chatterton, P. et Hollands, R. (2002). Theorising urban playscapes: producing, regulating and consuming youthful nightlife city spaces. *Urban Studies*, 39(1), 95.

- Chatterton, P. et Hollands, R. (2003). *Urban nightscapes: youth cultures, pleasure spaces and corporate power* (vol. 18). Psychology Press.
- Chevalier, G. (2007). Rationalités, référentiels et cadres idéologiques. *SociologieS*.
- Cicchini, M. (2011). Gouverner la nuit au siècle des Lumières. Entre tyrannie des heures noires et plaisirs noctambules. *Xviii. Ch.*, (2), 39-65.
- Claval, P. et Staszak, J. F. (2008). Où en est la géographie culturelle? *Annales de géographie*, (2), 3-7.
- Clerval, A. et Fleury, A. (2009). Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*. <https://espacepolitique.revues.org/1314>
- Comelli, C. (2015). *Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux*. [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3]. <http://www.theses.fr/2015BOR30040>
- Corbin, A. (2016). *Histoire du silence: de la Renaissance à nos jours*. Albin Michel.
- Cosgrove, D. (1994). Contested global visions: one-world, whole-Earth, and the Apollo space photographs. *Annals of the Association of American Geographers*, 84(2), 270-294.
- Cosgrove, D. E. (2008). *Geography and vision: seeing, imagining and representing the world*. I.B. Tauris.
- Cox, K. R. (1973). *Conflict, power, and politics in the city: a geographic view*. McGraw-Hill.
- Crary, J. (2014). *24 heures sur 24 et 7 jours sur 7: le capitalisme à l'assaut du sommeil*. Éditions La Découverte.
- Dargère, C. (2014). L'observation incognito, entre œil de Caïn et œil de Moscou: réflexions déontologiques et idéologiques autour de «la clandestine». *Recherches qualitatives*, 33(1), 41.
- De Baecque, A. (2015). *Les nuits parisiennes. xviii^e-xx^e siècle*. Seuil.
- De Dardel, J. (2014). *Les prisons qui s'exportent*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Neuchâtel.
- Dearing, J. W. et Rogers, E. (1996). *Agenda-setting* (vol. 6). Sage publications.

- Delage, C. (2001). L'image comme preuve: L'expérience du procès de Nuremberg. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (72), 63-78.
- Delattre, S. (2004). *Les douze heures noires: la nuit à Paris au XIX^e siècle*. Albin Michel.
- Deleuil, J. M. (1996). Lyon la nuit, lieux, pratiques et images. 1994. *L'information géographique*, 60(1), 43.
- Demant, J. (2013). Affected in the nightclub. A case study of regular clubbers' conflictual practices in nightclubs. *International Journal of Drug Policy*, 24(3), 196-202.
- Demazière, D. (2007). À qui peut-on se fier? Les sociologues et la parole des interviewés. *Langage et société*, (2), 85-100.
- Desrosières, A. (1985). Histoires de formes: statistiques et sciences sociales avant 1940. *Revue française de sociologie*, 26(2), 277-310.
- Devisme, L., Dumont, M. et Roy, É. (2008). Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale. *Espaces et sociétés*, 131(4), 15-31.
- Dewey, J. (1954). *The public and its problems* (1^{ère} éd.). Swallow Press.
- Dewey, J. et Zask, J. (2010). *Le public et ses problèmes*. Folio.
- Dézé, A. (2014). Pour une iconographie de la contestation. *Cultures & Conflits*, 91-92(3), 13-29.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoire*. Éditions Nathan.
- Di Méo, G. (2010). Subjectivité, socialité, spatialité: le corps, cet impensé de la géographie. *Annales de géographie*, 5(675), 466-491.
- Durkheim, E. (2013). *Le suicide* (14^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Dye, T. R. (1990). *American federalism: competition among governments*. Free Press.
- Ekirch, A. R. (2006). *At day's close: night in times past*. W. W. Norton & Company.
- Elwood, S. (2006). Beyond cooptation or resistance: urban spatial politics, community organizations, and GIS-based spatial narratives. *Annals of the Association of American Geographers*, 96(2), 323-341.
- Espinasse, C. (2009). *L'attractivité nocturne de Paris*, (103), 17-22.
- Espinasse, C., Gwiazdzinski, L. et Heurgon, E. (2006). Actes du colloque de Cerisy (2004), La nuit en question(s). *Communication et langages*, 147(1), 137-138.

- Farrer, J. (2011). Global nightscapes in Shanghai as ethnosexual contact zones. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 37(5), 747-764.
- Fassin, D. (2009). Les économies morales revisitées. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 64(6), 1237-1266.
- Florida, R. (2014). *The rise of the creative class-revisited: revised and expanded*. Basic Books.
- Foucault, M. (1986). La gouvernementalité. *Actes (Paris)*, (54), 6-15.
- Frauenfelder, A. et Mottet, G. (2012). La fabrique d'un problème public. Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire ». *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 38(3). 459-477.
- Freund, J. (1983). *Sociologie du conflit*. Presses Universitaires de France.
- Gaberell, S. (2014). *L'écorégionalisation en action: la construction institutionnelle des Carpates*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Genève.
- Gaberell, S. et Debarbieux, B. (2014a). Mapping regions, framing projects: a comparative analysis on the role of mapping in the region-building process of two European regions. *Geoforum*, (52), 123-136.
- Galès, P. L. et Vion, A. (1998). Politique culturelle et gouvernance urbaine: l'exemple de Rennes. *Politiques et management public*, 16(1), 1-33.
- Galinier, J., Monod Becquelin, A., Bordin, G., Fontaine, L., Fourmaux, F., Rouillet Ponce, J., Salzarulo, P., Simonnot, P., Therrien, M. et Zilli, L. (2010, décembre). Anthropology of the night: cross-disciplinary investigations. *Current Anthropology*, 51(6), 819-847.
- Gallagher, C., Dahlman, C. T., Gilmartin, M., Mountz, A. & Shirlow, P. (2009). *Key concepts in political geography*. Sage.
- Genard, J.-L. (2002). L'émergence de l'associatif comme projet social, politique et culturel. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, (6), 31-52.
- Gerring, J. (2004). What is a case study and what is it good for? *American Political Science Review*, 98(2), 341-354.
- Gilbert, A. et Brosseau, M. (2002). Le journal, acteur urbain? Le droit et la vocation du centre-ville de Hull. *Recherches sociographiques*, 43(3). www.erudit.org/revue/rs/2002/v43/n3/000610ar.html?vue=resume
- Giraut, F. (2008). Conceptualiser le territoire. *Historiens et géographes*, (403), 57-68.

- Glass, M. R. et Rose-Redwood, R. (2014). *Performativity, politics, and the production of social space*. Routledge.
- Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Les Éditions de Minuit.
- Grandsire, J.-M. (2011). *États généraux: pour un nouveau contrat social*. Agnières: Archéos Éditions.
- Gravari-Barbas, M. (2006). La ville à l'ère de la globalisation des loisirs. *Espaces-Paris*, 234, 48-56.
- Gravari-Barbas, M. et Jacquot, S. (2007). L'événement, outil de légitimation de projets urbains: l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes. *Géocarrefour*, 82(3), 155-163.
- Gravari-Barbas, M. et Veschambre, V. (2013). Patrimoine: derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits. Dans L. Corinne, M. Patrice et R. Muriel (dir.), *Conflits et territoires* (p. 67-82). Presses universitaires François-Rabelais.
- Gregorio, J. et Pattaroni, L. (2012). *Squats: Genève 2002-2012*. Labor et Fides.
- Gregory, D., Johnston, R., Pratt, G., Watts, M. et Whatmore, S. (dir.) (2009). *The dictionary of human geography* (5th edition). Wiley-Blackwell.
- Guern, P. L. (2012). L'oreille cassée. Construction administrative et technique du bruit urbain à Angers. *Communications*, 90(1), 131-153.
- Gusfield, J. R. (1984). *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*. University of Chicago Press.
- Gwiazdzinski, L. (2002). Les temps de la ville: nouveaux conflits, nouvelles frontières. *Villes et frontières*.
- Gwiazdzinski, L. (2005). *La nuit, dernière frontière de la ville*. Éditions de l'Aube.
- Gwiazdzinski, L. (2006). Les traversées nocturnes. Dans M. Le Floc'h, *Mission repérage. Un élu, un artiste* (p. 241-242). Éditions l'Entretiens.
- Gwiazdzinski, L. (2014). Habiter la nuit urbaine. *Esprit*, Décembre, (12), 46.
- Gwiazdzinski, L., Maggioli, M. et Straw, W. (2020). *Night studies: regards croisés sur les nouveaux visages de la nuit*. Elya Éditions.
- Hadfield, P., Lister, S. et Traynor, P. (2009). 'This town's a different town today' policing and regulating the night-time economy. *Criminology and Criminal Justice*, 9(4), 465-485.

- Hadfield, P. et Measham, F. (2015). The outsourcing of control: alcohol law enforcement, private-sector governance and the evening and night-time economy. *Urban Studies*, 52(3), 517-537.
- Hae, L. (2012). *The gentrification of nightlife and the right to the city: regulating spaces of social dancing in New York*. Routledge.
- Hamman, P. et Blanc, C. (2009). *Sociologie du développement durable urbain: projets et stratégies métropolitaines françaises*. Peter Lang.
- Hancock, C. (2004). L'idéologie du territoire en géographie: incursions féminines dans une discipline masculiniste. Dans C. Bard (dir.), *Le genre des territoires* (p. 167-174). PUA.
- Harley, J. B. (1989). Deconstructing the map. *Cartographica: the international journal for geographic information and geovisualization*, 26(2), 1-20.
- Harris, A. (2008). From London to Mumbai and back again: gentrification and public policy in comparative perspective. *Urban Studies*, 45(12), 2407-2428.
- Harvey, D. (1985). *Urbanization of Capital*. Johns Hopkins University Press.
- Hayward, K. et Hobbs, D. (2007). Beyond the binge in 'booze Britain': market-led liminalization and the spectacle of binge drinking. *The British Journal of Sociology*, 58(3), 437-456.
- Heijnen, A. (2005). Dreams, darkness and hidden spheres: exploring the anthropology of the night in Icelandic society. *Paideuma*, 51(2005), 193-207.
- Hein, F. (2012). *Do it yourself!: autodétermination et culture punk*. Éd. Le passager clandestin.
- Hollands, R. (1995). *Friday night, Saturday night: youth cultural identification in the post-industrial city*. University of Newcastle.
- Hollands, R. (2002) Divisions in the dark: youth cultures, transitions and segmented consumption spaces in the night-time economy. *Journal of Youth Studies*, 5(2), 153-171.
- Hollands, R. et Chatterton, P. (2003). Producing nightlife in the new urban entertainment economy: corporatization, branding and market segmentation. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(2), 361-385.
- Hoyaux, A.-F. (2000, décembre). *Habiter la ville et la montagne: essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au lieu, à*

- l'espace et au territoire (exemple de Grenoble et Chambéry)*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université Joseph Fourier – Grenoble I.
- Hubbard, P. (2011). *Cities and Sexualities*. Routledge.
- Hubbard, P. & Colosi, R. (2015). Taking back the night? Gender and the contestation of sexual entertainment in England and Wales. *Urban Studies*, 52(3), 589-605.
- Jacobs, J. (2016). *The death and life of great American cities*. Vintage.
- Janelle, D. G. (1977). Structural dimensions in the geography of locational conflicts. *Canadian Geographer/Le Géographe Canadien*, 21(4), 311-328.
- Jenkins, R. (2000). Categorization: identity, social process and epistemology. *Current Sociology*, 48(3), 7-25.
- Kaufmann, L. (2010). Faire «être collectif»: de la constitution à la maintenance. *Raisons pratiques*, 20, 331-372.
- Kavaratzis, M. (2004). From city marketing to city branding: towards a theoretical framework for developing city brands. *Place Branding*, 1(1), 58-73.
- Koskela, H. (1997). Bold walk and breakings: women's spatial confidence versus fear of violence. *Gender, Place & Culture*, 4(3), 301-320.
- Koslofsky, C. (2011). *Evening's empire: a history of the night in early modern Europe*. Cambridge University Press.
- Landes, J. B. (1988). *Women and the public sphere in the age of the French revolution*. Cornell University Press.
- Laplantine, F. (2010). *La description ethnographique: l'enquête et ses méthodes*. Armand Colin.
- Lascoumes, P. et Galès, P. L. (2012). *Sociologie de l'action publique: Domaines et approches*. Armand Colin.
- Lascoumes, P. et Simard, L. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments: introduction. *Revue française de science politique*, 61(1), 5-22. <http://doi.org/10.3917/rfsp.611.0005>
- Lasswell, H. D. (1970). The emerging conception of the policy sciences. *Policy Sciences*, 1(1), 3-14.
- Latour, B. (1994). Une sociologie sans objet? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du Travail*, 36(4), 587-607.
- Lees, L. (2008). Gentrification and social mixing: towards an inclusive urban renaissance? *Urban Studies*, 45(12), 2449-2470.

- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.
- Lefebvre, H. (2000). *La production de l'espace 4^e éd.* Anthropos.
- Lewin, K. (1946). Action research and minority problems. *Journal of Social Issues*, 2(4), 34-46.
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question.* Presses de Sciences Po.
- Lovatt, A. et O'Connor, J. (1995). Cities and the night-time economy. *Planning Practice and Research*, 10(2), 127-134.
- Marston, S. A. (2000). The social construction of scale. *Progress in Human Geography*, 24(2), 219-242.
- Marx, K. (2009). *Le Capital* (Livre I). Presses Universitaires de France.
- McCann, E. (2011). Urban policy mobilities and global circuits of knowledge: towards a research agenda. *Annals of the association of American geographers*, 101(1), 107-130.
- McCann, E. et Ward, K. (2010a). Relationality/territoriality: toward a conceptualization of cities in the world. *Geoforum*, 41(2), 175-184.
- McCann, E. et Ward, K. (2011). *Mobile urbanism: cities and policymaking in the global age.* University of Minnesota Press.
- McCann, E. et Ward, K. (2014). Exploring urban policy mobilities: the case of business improvement districts. *Sociologica*, 8(1).
- McCann, E. J. (2003). Framing space and time in the city: urban policy and the politics of spatial and temporal scale. *Journal of Urban Affairs*, 25(2), 159-178.
- McFarlane, C. (2011). Assemblage and critical urbanism. *City*, 15(2), 204-224. DOI: 10.1080/13604813.2011.568715
- Melbin, M. (1978). Night as frontier. *American Sociological Review*, 3-22.
- Melbin, M. (1987). *Night as frontier: colonizing the world after dark.* Free Press New York.
- Melé, P. (2008). Conflits et controverses: de nouvelles scènes de production territoriale? *Espaces en (trans)action*, 239-250.
- Melucci, A. (1978). Société en changement et nouveaux mouvements sociaux. *Sociologie et sociétés*, 10(2), 37. <http://doi.org/10.7202/001496ar>
- Méo, G. D. (2010). Subjectivité, socialité, spatialité: le corps, cet impensé de la géographie. *Annales de géographie*, 675(5), 466-491.

- Monaghan, L. F. (2002). Regulating «unruly» bodies : work tasks, conflict and violence in Britain's night-time economy. *British Journal of Sociology*, 53(3), 403-429.
- Mormont, M. (2006). Conflit et territorialisation. *Géographie, économie, société*, 8(3), 299-318.
- Mounir, R., Togni, M., Mamie, D. et Serrati, A. (2014). *Post tenebras rock : une épopée électrique. 1983-2013*. La Baconnière.
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189-208.
- Muzet, A. (2007). Environmental noise, sleep and health. *Sleep Medicine Reviews*, 11(2), 135-142.
- Naef, P. (2014). *Guerre, tourisme et mémoire dans l'espace post-yougoslave : la construction de la «ville-martyre»*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Genève.
- Nahoum-Grappe, V. (1997). «Sortir!» L'imaginaire social des conduites festives. *Agora-Débats/Jeunesses*, 7(1), 23-34.
- Nahrath, S., Varone, F. et Gerber, J. D. (2009). «Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ?» *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 9(1). <https://vertigo.revues.org/8510?lang=fr>
- Neveu, E. (1999). L'approche constructiviste des «problèmes publics». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication. Langues, information, médiations*, (22), 41-58.
- Noulin, F. (2011). Compte-rendu de Yves Krumenacker. Calvin. Au-delà des légendes. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, (114).
- Offe, C. (1985). New social movements: challenging the boundaries of institutional politics. *Social research*, 52(4), 817-868.
- Oiry-Varacca, M. (2014). *Quand le tourisme recompose les identités collectives : étude de projets touristiques «alternatifs» dans les Atlas marocains*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université de Genève.
- Paasi, A. (1991). Deconstructing regions : notes on the scales of spatial life. *Environment and Planning A*, 23(2), 239-256. DOI: 10.1068/a230239
- Painter, J. (2010). Rethinking territory. *Antipode*, 42(5), 1090-1118.

- Palmer, B. D. (2000). Cultures of darkness: night travels in the histories of transgression. *New York. Monthly review press.*
- Paquot, T. (2000). Le sentiment de la nuit urbaine aux XIX^e et XX^e siècles. *Les Annales de la recherche urbaine* 87(1), 6-14. Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- Pattaroni, L. (2005). *Politique de la responsabilité: promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie.* EHESS.
- Pattaroni, L. (2011). Le nouvel esprit de la ville. *Mouvements*, (1), 43-56.
- Pattaroni, L. et Gregorio, J. (2012). *Squats: Genève 2002-2012.* Labor et Fides.
- Peck, J. (2011). Geographies of policy from transfer-diffusion to mobility-mutation. *Progress in Human Geography*, 35(6), 773-797.
- Peck, J. et Theodore, N. (2010). Mobilizing policy: models, methods, and mutations. *Geoforum*, 41(2), 169-174.
- Petit, E. (2010). Du fil de l'eau en fils à retordre. Comment bricoler des techniques de terrain protéiformes en une méthodologie qualitative cohérente en géographie?, *L'Information géographique*, 1 (vol. 74), 9-26.
- Petite, M. (2011). *Identités en chantiers dans les Alpes.* Peter Lang.
- Pickles, J. (2004). *A history of spaces: cartographic reason, mapping and the geo-coded world.* Psychology Press.
- Pieroni, R. (2014). Chroniques/La nuit en ville et les nuisances sonores, cet ennemi intime – La régulation par les dispositifs sociotechniques. *Urbanités.*
- Pieroni R. (2016). The institutionalization of the night: a geography of Geneva's night policies. *Articulo - Journal of Urban Research*, 11.
- Pinson, G. (2006). Projets de ville et gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 56(4), 619.
- Pinson, G. (2009). *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes.* Les Presses de Sciences Po.
- Piraud, M. et Pattaroni, L. (à paraître). *Mondes et diagrammes: l'intrigue politique et spatiale des mondes de l'art.*
- Pred, A. (1984). Place as historically contingent process: structuration and the time-geography of becoming places. *Annals of the association of American geographers*, 74(2), 279-297.

- Racine, E. (2002). *Le phénomène techno: clubs, raves et free-parties*. Imago.
- Recoquillon, C. (2010). *Conflits et résistances, une analyse géopolitique de la gentrification de Harlem, New York City*. [Thèse de doctorat non publiée]. Université Paris 8.
- Roberts, M. et Eldridge, A. (2012). *Planning the night-time city*. Routledge.
- Roberts, M. et Turner, C. (2005). Conflicts of liveability in the 24-hour city: learning from 48 hours in the life of London's Soho. *Journal of Urban Design*, 10(2), 171-93. DOI: 10.1080/13574800500086931
- Robinson, J. (2013). «Arriving at» urban policies/the urban: traces of elsewhere in making city futures. Dans O. Söderström, S. Randeria, D. Ruedin, D. G. D'Amato, F. Panese (dir.), *Critical mobilities* (p. 1-28). EPFL & Routledge.
- Salomon Cavin, J. (2005). *La ville, mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse: analyse, comparaisons, évolution*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Sassen, S. (2001). *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton University Press.
- Schivelbusch, W. (1995). *Disenchanted night: the industrialization of light in the nineteenth century*. University of California Press.
- Schlör, J. (1998). *Nights in the big city: Paris, Berlin, London 1840-1930*. Reaktion Books.
- Schwenkel, C. (2009). *The American war in contemporary Vietnam: transnational remembrance and representation*. Indiana University Press.
- Searle, J. R. (1995). *The construction of social reality*. The Free Press.
- Sheard, L. (2011). 'Anything could have happened': women, the night-time economy, alcohol and drink spiking. *Sociology*, 45(4), 619-633.
- Simmel, G., (1995). *Le Conflit*, trad. de l'allemand par Sibylle Muller, préface de Julien Freund. Circé.
- Snow, D. (2001). Analyse de cadres et mouvements sociaux. Dans D. Cefaï, D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective*. Éd. de l'EHESS.
- Snow, D. et Benford, R. (1988). Ideology, frame resonance, and participant mobilization. *International Social Movement Research*, 1(1), 197-217.
- Söderström, O. (2014). *Cities in relations: trajectories of urban development in Hanoi and Ouagadougou*. Wiley-Blackwell.

- Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1977). *Constructing social problems*. Cummings Pub. Co.
- Spykman, N. J. (1942). *America's strategy in world politics: The United States and the balance of power*. Transaction Publishers.
- Staszak, J.-F. (2015). Imaginer l'ailleurs. *Sciences humaines*, (273), 42-44.
- Storper, M. (1997). *The regional world: territorial development in a global economy*. Guilford Press.
- Straw, W. (2001). Scenes and sensibilities. *Public, Cities/Scenes*, 22–23.
- Su-Jan, Y., Limin, H. et Kiang, H. (2012). Urban informality and everyday (night) life: a field study in Singapore. *International Development Planning Review*, 34(4), 369-390.
- Swyngedouw, E. et Heynen, N. C. (2003). Urban political ecology, justice and the politics of scale. *Antipode*, 35(5), 898-918.
- Talbot, D. (2007). *Regulating the night: race, culture and exclusion in the making of the night-time economy*. Ashgate Publishing Limited.
- Thornton, S. (1996). *Club cultures: music, media, and subcultural capital*. Wesleyan.
- Tilly, C. (1986). *La France contestée: de 1600 à nos jours*. Fayard.
- Tirone, B., Cogato Lanza, E., Pattaroni, L. et Piraud, M. (2013). *De la différence urbaine. Les quartiers des Grottes/Genève*. Metispresse.
- Tissot, S. (2021). Les hétérosexuel-le-s et leurs ami-e-s gai-e-s : enquête sur la sociabilité gay-friendly dans les quartiers gentrifiés. *Genre, sexualité & société*, (25).
- Torre, A. et Caron, A. (2005). Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité: le cas des conflits d'usage et de voisinage. *Économie et institutions*, 6, 183-220.
- Touraine, A. (1984). Les mouvements sociaux: objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique? *Revue française de sociologie*, 25(1), 3-19.
- Tremoulinas, A. (2006). *Sociologie des changements sociaux*. La Découverte.
- Trudelle, C. (2003). Au-delà des mouvements sociaux: une typologie relationnelle des conflits urbains. *Cahiers de géographie du Québec*, 47(131), 223-242.
- Tuathail, G. Ó. (1998). Political Geography III: dealing with deterritorialization. *Progress in Human Geography*, 22(1), 81-93.

- Valentine, G., Holloway, S. L. et Jayne, M. (2010). Contemporary cultures of abstinence and the nighttime economy: muslim attitudes towards alcohol and the implications for social cohesion. *Environment and Planning A* 42(1), 8-22.
- Venturini, T. (2008). La cartographie de controverses. *Cours de l'institut de sciences politiques*.
- Vettoretto, L. (2009). A preliminary critique of the best and good practices approach in European spatial planning and policy-making. *European Planning Studies*, 17(7), 1067-1083.
- Villeneuve, P., Trudelle, C., Pelletier, M. & Racine, J. B. (2007). Conflits urbains et humanisation des villes. Dans A. Da Cunha & L. Matthey (dir.), *La ville et l'urbain: des savoirs émergents* (p. 235-248). Presses Polytechniques Romandes.
- Villeneuve, P., Trudelle, C., Pelletier, M. et Theriault, M. (2009). Les conflits urbains: une approche analytique. *Environnement urbain/Urban environment* (vol. 3). <http://eue.revues.org/897>
- Vivant, E. (2007). L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines: un modèle d'action transposable? *Espaces et sociétés*, 131(4), 49.
- Walker, C. (1989). Esquisse pour une histoire de la vie nocturne: Genève au XVIII^e siècle. *Revue du Vieux Genève*, (19), 73-85
- Warin, P. (2004). La gestion de proximité à l'épreuve des politiques publiques en France. Dans B. Jouve et Ph. Booth (dir.), *Démocraties métropolitaines* (p. 195-215). Presses de l'Université du Québec.
- World Health Organization, Bureau régional de l'Europe et Hurlley, C. (2009). *Night noise guidelines for Europe*. WHO Regional office for Europe.
- Williams, R. (2008). Night spaces darkness, deterritorialization, and social control. *Space and Culture*, 11(4), 514-532.
- Williams, S. J. (2011). *The politics of sleep: governing (un)consciousness in the late modern age*. Palgrave Macmillan Ltd.
- Wood, D. (2012). *Rethinking the power of maps*. Guilford Press.
- Zittoun, P. (2007). La carte parisienne du bruit. La fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique. *Politix*, (2), 157-178.
- Zittoun, P. (2013). *La fabrique politique des politiques publiques*. Presses de Sciences Po.
- Zukin, S. (1989). *Loft living: culture and capital in urban change*. Rutgers University Press.

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
PRÉFACE	9
AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION.....	17
Un peu de contexte genevois	18
Une politique de la nuit pour Genève.....	23
Des « politiques liées à la nuit » aux « politiques de la nuit »	25
Principaux enjeux.....	27
Ressources théoriques	27
L'approche par les problèmes publics	28
La mobilité des politiques comme réponse aux problèmes.....	28
CHAPITRE 1 LA NUIT, CONQUÊTE ET RESSOURCE URBAINE	31
1.1 L'idée de conquête de la nuit par les sociétés	31
<i>La conquête du féminin par le masculin.....</i>	35
<i>Modernité et constitution d'une civilisation urbaine nocturne</i>	36
<i>La conquête de la nuit par les géographes.....</i>	38
1.2 La nuit, cette ressource pour la ville.....	42
<i>Politiques urbaines et économie de la nuit</i>	42
<i>Critique d'une ressource urbaine menacée</i>	44
<i>Les conflits comme opérateurs de changement social et spatial.....</i>	49

CHAPITRE 2 LA NUIT, CE NOUVEAU PROBLÈME PUBLIC ?.....	53
2.1 La construction des problèmes publics	54
<i>Problème public et politique publique :</i>	
<i>convergence de deux champs de recherche</i>	57
<i>Cadrage et politiques publiques</i>	57
<i>Apport des problèmes publics à l'analyse des solutions</i>	59
2.2 L'institutionnalisation de la nuit urbaine.....	62
<i>Les solutions comme partie prenante de la construction du problème</i>	64
<i>La mobilité des politiques comme modalité du processus</i>	
<i>de problématisation.....</i>	65
<i>Les dimensions sociales et relationnelles de la mobilité</i>	
<i>des politiques.....</i>	67
<i>Des relations aux modalités topographiques et topologiques</i>	69
<i>Des problèmes publics et des politiques mobiles</i>	
<i>pour mieux comprendre la nuit.....</i>	71
CHAPITRE 3 PROBLÈMES NOCTURNES À GENÈVE.....	73
3.1 Manifestation nocturne et convergence d'acteurs	74
<i>Genève la nuit, ressource pour la culture « émergente ».....</i>	78
3.2 Quand le désordre sonore s'installe la nuit à Genève	83
<i>Acteurs et instruments de la politique du bruit à Genève</i>	84
3.3 Paroles d'associations d'habitants	92
<i>L'augmentation de l'offre des lieux de boissons</i>	92
<i>Le marché immobilier</i>	95
<i>Généralisation de l'intolérance au bruit</i>	98
3.4 Élément de synthèse	102
CHAPITRE 4 UNE POLITIQUE DE LA NUIT POUR GENÈVE	105
4.1 Mise à l'agenda politique des problèmes de la nuit	107
<i>Contribution de l'expertise locale</i>	107
<i>Mobilisation des expertises internationales.....</i>	116
<i>Mise à l'agenda par l'expérience in situ</i>	119
4.2 Élaboration d'outils institutionnels pour la nuit	126
<i>Une nouvelle assemblée: le Grand Conseil de la Nuit</i>	126
<i>Construction d'un nouveau cadre légal</i>	128
4.3 Politique de la nuit : coalitions et résistances	129

TABLE DES MATIÈRES

4.4 Étude de cas. Sonitus : du débat foisonnant à la gestion des problèmes nocturnes par l'ordre public.	134
4.5 Éléments de synthèse	141
 CHAPITRE 5 ACTUALITÉS RÉCENTES DE LA NUIT :	
POLITIQUE NOCTURNE GENEVOISE	
ET INITIATIVES INTERNATIONALES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE.	143
5.1 Politique de la nuit : de la Ville au Canton de Genève.....	144
5.2 Pandémie et gestion de l'urgence par le GCN.....	148
5.3 Pandémie et intensification des échanges internationaux sur la vie nocturne	151
 CONCLUSION	 155
 POSTFACE.....	 165
 ANNEXE 1. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	 167
1.1 Terrains de recherche.....	167
1.1.1 Terrain n° 1 : « Genève explore sa nuit »	169
1.1.2 Terrain n° 2 : le Grand Conseil de la Nuit	172
1.2 Méthodes.....	173
1.2.1 Entretiens semi-directifs	174
1.2.2 Observation directe.....	176
 ANNEXE 2. LISTE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	 186
 ANNEXE 3. TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTEURS ET DE LA PROVENANCE DES MODÈLES ET DES BONNES PRATIQUES DISCUTÉS LORS DES EGN	 188
 ANNEXE 4. EXTRAIT DE LA CHARTE DU GRAND CONSEIL DE LA NUIT	 190
 ANNEXE 5. EXEMPLE D'IMAGES DU SITE «NOTRE BRUIT LEUR NUIT».....	 191
 ANNEXE 6. APPLICATION CARTOGRAPHIQUE «SONITUS» (EXTRAIT DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION)	 192
 ANNEXE 7. SCHÉMA SIMPLIFIÉ DU FONCTIONNEMENT DE SONITUS.....	 193
 LISTE DE RÉFÉRENCES.....	 195

Achévé d'imprimer

en février 2022

pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Marie Manzoni

« Après 10 jours d'hospitalisation, la victime vit avec une balle dans les fesses », titre un quotidien suisse à propos d'une fusillade à la sortie d'une discothèque de Genève. Le tireur est un riverain de l'établissement; exaspéré par les bruits d'une rixe aux portes du lieu en question, il a sorti son fusil de chasse pour mettre un terme aux nuisances.

Espace-temps de la ville où cultures festives et nuisances sonores se trouvent en tension, la nuit est tel un baril de poudre, explosant à chacun des heurts entre riverains, tenanciers d'établissements publics, artistes et noctambules. Cet ouvrage revient sur l'histoire récente de la construction d'une politique de la nuit à Genève. Il montre comment celle-ci s'inspire d'expériences conduites dans d'autres villes suisses ou étrangères pour répondre aux problèmes publics nocturnes.

Si les politiques urbaines de la nuit ne sont pas chose nouvelle, leur multiplication récente au sein d'échanges mondialisés est un phénomène inédit allant fortement croissant. L'objectif majeur est de permettre à la nuit de demeurer cet espace-temps de rencontre, de sociabilité, de liberté dans lequel nous expérimentons et construisons nos relations et identités en tous genres. Un objectif qui ne saura être atteint sans initiatives dites innovantes, entre autres en termes de protection, d'égalité et d'accessibilité.

© UNIGE / Olivier Zimmermann



Géographe de formation, **Raphaël Pieroni** s'intéresse aux dimensions spatiales des problèmes publics, en particulier ceux soulevés par la culture, le tourisme et la place des minorités en ville. Spécialiste des politiques urbaines, il a fait de Genève son principal terrain de recherches. Son approche de la géographie, culturelle et politique, se veut attentive aux enjeux postcoloniaux et de genre. Ses méthodes empruntent à l'anthropologie, aux études de la mobilité des politiques et aux études visuelles. Actif au sein de la scène nocturne genevoise et internationale, il est membre fondateur du Grand Conseil de la Nuit. Il a travaillé à trois ouvrages collectifs : *Frontières en tous genres. Cloisonnement spatial et constructions identitaires* (Rennes : PUR, 2017), *Quartier réservé, Bousbir, Casablanca* (Genève : Georg, 2020) et *Monde enchanté : chansons et imaginaires géographiques* (Genève : Georg, 2021).

ISBN 978-2-88930-440-0



9 782889 304400